



Wallonie



**PLAN DE
RELANCE**

Table des matières

Préface par le Ministre-Président	1
Introduction : la genèse du Plan de Relance de Wallonie	3
Gouvernance du Plan de Relance de Wallonie	8
Suivi opérationnel du Plan	8
Suivi budgétaire du Plan	9
Evaluation ex-ante et ex-post du Plan	10
Instance de suivi de l'évaluation	11
Aperçu global du Plan de Relance de Wallonie	12
Aperçu des réformes du Plan de Relance de Wallonie	18
Axe 1 : Miser sur la jeunesse et les talents des wallon.ne.s	20
1.1. Améliorer la formation initiale	21
1.1.1. Réorganiser l'alternance pour en faire une filière d'excellence	22
Programme 1 : Porter la réforme de l'alternance pour les jeunes de 15 à 25 ans	23
Projet 2 : Développer l'offre de formations pour l'enseignement dans les Centres de compétence	23
Projet 3 : Augmenter l'attractivité de la formation en alternance sous convention de stage IFAPME	23
Projet 4 : Déployer la pédagogie numérique dans la formation en alternance IFAPME	24
Projet 5 : Renforcer la collaboration IFAPME-SOWALFIN dans le cadre de la création d'entreprise	24
Projet 6 : Développer les collaborations IFAPME-CDC permettant l'accès à des équipements de pointe	24
Projet 7 : Garantir les effets de droits des certifications et le continuum de l'apprentissage	25
Projet 8 : Réformer le tutorat	25
Projet 9 : Dynamiser le réseau des entreprises partenaires de l'IFAPME pour la formation en alternance via un réseau renforcé de référents IFAPME sectorialisés	25
Projet 10 : Revoir avec les entreprises les modalités de collaboration pour l'Alternance en s'inspirant du modèle de la Communauté germanophone	26
Projet 11 : Développer une plateforme de matching des offres et demandes de stages	26
1.1.2. Renforcer l'attractivité des filières STE(A)M	27
Projet 12 : Améliorer les incitants à la formation menant à des emplois en pénurie	27
Projet 13 : Mettre en place un plan coordonné de promotion des métiers/filières/compétences porteurs d'emploi et de sensibilisation aux STEAM (Sciences, Technology, Engineering, Arts, Mathematics) et au numérique	28
1.1.3. Augmenter les compétences linguistiques des Wallon.ne.s avec une priorité sur le néerlandais	29
Programme 14 : Lancer un nouveau Plan Langues 2021-2024	30
1.2. Revoir le paysage de la formation et améliorer les équipements	31
1.2.1. Réorganiser et simplifier le paysage de la formation	32
Programme 15 : Déployer le dispositif d'orientation tout au long de la vie	33
Projet 16 : Définir une stratégie wallonne de formation professionnelle	33
Projet 17 : Organiser les missions de veille, de récolte de données et d'anticipation des besoins de compétences de manière cohérente entre les acteurs	34

Projet 18 : Mener une réflexion globale sur la mutualisation des profils et référentiels (production, utilisation, évaluation)	34
Projet 19 : Lancer des appels à projets pour mettre en œuvre des parcours de renforcement des compétences	34
Programme 20 : Développer le système d'assurance qualité dans la formation professionnelle	35
Projet 21 : Mettre en œuvre le Certificat de compétence professionnelle (CCP)	35
Projet 22 : Soutenir le dispositif Wallonie Compétences d'avenir pour les besoins insuffisamment rencontrés ou non rencontrés	35
Projet 23 : Soutenir le Réseau des Centres de compétence générateur de synergies et de complémentarités.....	36
Projet 24 : Déployer la formation en alternance des adultes tout au long de la vie IFAPME	36
Programme 25 : Déployer la formation en milieu de travail.....	37
Projet 26 : Mettre en place le passeport wallon à la formation pour l'ensemble des travailleurs y compris les travailleurs non-standard en lien avec la réforme des aides à la formation et le chèque-carrière ainsi que la transition emploi-emploi	37
Projet 27 : Mettre à disposition l'offre de formation continue sur un outil performant	38
Projet 28 : Développer l'offre de formation "technique" des formateurs, notamment à travers Formaform.....	38
Programme 29 : Investir dans les infrastructures et les équipements de formation	39
Projet 30 : Améliorer le processus d'octroi de dispense de disponibilité pour l'accès à la formation et la reprise d'études	40
Programme 31 : Upgrader les centres de formation.....	40
Programme 32 : Mettre sur pied une EU Biotech school.....	41
Projet 33 : Lancer Life long Digital training.....	41
Programme 34 : Établir un hub d'innovation et de formation numérique et technologique et consolider toutes les stratégies existantes de développement de formations réalisées sur le territoire de Charleroi Métropole sur la dernière décennie en venant compléter l'offre existante (Cité des Métiers, Campus universitaire, etc.)	42
1.2.2. Élargir les expériences formatrices : garantie jeunesse	43
Projet 35 : Soutenir, dans le cadre de la garantie jeunesse, des actions pour limiter le décrochage scolaire lié à la crise sanitaire et à la formation à distance, et ce pour limiter le taux de NEETs ..	44
Projet 36 : Favoriser l'accès à l'emploi des NEETs via la généralisation du dispositif « Coup de boost »	45
Projet 37 : Mener une réflexion sur les incitants aux expériences de vie formatrices	45
1.3. Promouvoir la recherche et l'innovation	46
1.3.1. Soutenir la recherche appliquée et l'innovation technologique en général (recherches d'excellence, infrastructures de pointe et chaînes de valeur)	47
Projet 38 : Soutenir la recherche stratégique en vue du déploiement économique des aires stratégiques définies dans les feuilles de route de la RIS3 et dans le Walloon Economic Program	47
Projet 39 : Développer des programmes de recherche collective et d'excellence autour de thématiques clés pour la Wallonie	48
Programme 40 : Mettre en place des nouvelles infrastructures de pointe et des plateformes d'excellence	48
Projet 41 : Renforcer les investissements visant au développement d'infrastructures au sein des parcs scientifiques porteurs de croissance.....	48
Projet 42 : Renforcer la chaîne de valeur biotech/medtech pour consolider la position de leader de la Wallonie.....	49
Projet 43 : Développer une chaîne de valeur spatiale wallonne	49
Projet 44 : Renforcer les compétences et amplifier la diversification du secteur de la défense ..	49
Programme 45 : Mettre en œuvre une gouvernance pour la stratégie régionale d'innovation (S3)	50
1.3.2. Déployer une filière wallonne "hydrogène"	51
Projet 46 : Mettre en place une stratégie et un cadre incitant au déploiement de l'hydrogène vert en RW	51

Projet 47 : Soutenir le déploiement d'une filière wallonne "hydrogène" : recherche, production verte et applications sectorielles.....	51
Projet 48 : Soutenir l'intégration sectorielle d'hydrogène vert dans les secteurs du transport ou de l'industrie au sein d'une chaîne énergétique liant la production, éventuellement le transport local et l'utilisation ciblée	52
Axe 2 : Assurer la soutenabilité environnementale.....	53
2.1. Réaliser des rénovations énergétiques du bâti	55
2.1.1. Amplifier la rénovation énergétique de bâtiments appartenant aux pouvoirs locaux	56
Projet 49 : Lancer un appel à projets à destination des pouvoirs locaux afin de les inciter à améliorer la rénovation énergétique des bâtiments publics leur appartenant.....	56
2.1.2. Réviser les primes et divers soutiens à la rénovation énergétique de bâtiments.....	57
Projet 50 : Mettre en place la prime simplifiée pour les isolations de toitures et les travaux de rénovation énergétique de moins de 3000 euros. Établir notamment un cadastre de rénovation de toitures.	58
Projet 51 : Mettre en place une prime « chauffage » spécifique.....	58
Projet 52 : Augmenter l'incitation à la rénovation (primes)	58
Projet 53 : Mettre en place un programme pour soutenir la rénovation des « passoires énergétiques ».....	58
Projet 54 : Réformer et renforcer le système d'aides MEBAR	58
Projet 55 : Réformer UREBA et lancement de plusieurs UREBA exceptionnels.....	59
Projet 56 : Mettre en place le programme de renforcement de la rénovation des bâtiments du SPW et SPW MI	59
Projet 57 : Élargir les missions de RenoWatt	59
Projet 58 : Lancer un appel à projets pour la rénovation énergétique des infrastructures sportives et des bâtiments d'intérêt collectif	60
Programme 59 : Déployer l'Alliance Climat Emploi Rénovation, avec les parties prenantes du secteur de l'isolation des bâtiments	60
Projet 60 : Stimuler la rénovation énergétique par quartiers, dans le cadre de la politique de la Ville, et également dans le cadre de pôles urbains de taille moyenne, en vue de développer et expérimenter des méthodes et approches	61
Projet 61 : Soutenir les réseaux de chaleur (par quartier d'habitation)	61
Projet 62 : Faciliter le financement de rénovations énergétiques de bâtiments par la mécanique des fonds d'investissement	61
2.1.3. Soutenir la rénovation exemplaire	62
Projet 63 : Lancer des appels à projets en vue de valoriser et favoriser la rénovation énergétique de « Bâtiments Exemplaires », en vue de démontrer qu'il est possible d'atteindre de très bonnes performances énergétiques et environnementales dans un budget raisonnable.....	62
2.2. Déployer une stratégie bas-carbone.....	63
2.2.1. Mettre en place les réseaux d'électricité « intelligents » (<i>smart grids</i>).....	64
Projet 64 : Mettre en place une subvention pour le placement de télécapteurs et appareils de télégestion réseau Gaz et Électricité pour optimiser les capacités d'accueil (injection) et de distribution d'énergie, la transition énergétique requérant une augmentation d'électricité et de gaz renouvelables.....	65
2.2.2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre	66
Projet 65 : Lancer des appels à projets pour soutenir des plans de transition bas carbone qui peuvent servir de référence, des Universités et Hautes écoles d'une part, et des territoires ruraux d'autre part	67
Projet 66 : Développer des indicateurs de pilotage de la transition, en renforcement des rôles complémentaires de l'AWAC et de l'IWEPS sur les indicateurs climatiques, et des actions de monitoring des objectifs de la Wallonie pour une « Société Bas-Carbone ».....	67

Projet 67 : Inciter à la mise en place de techniques innovantes de gestion du CO2 et soutenir des projets pilotes (Capture, transport, réutilisation et séquestration)	67
Projet 68 : Renforcer des outils d'audits nécessaires au monitoring du carbone dans les cycles industriels et les activités économiques	67
Projet 69 : Renforcer la recherche appliquée « énergie » dans les technologies bas-carbone ...	68
Projet 70 : Mettre en place un mécanisme de soutien aux matériaux biosourcés locaux	68
Projet 71 : Soutenir la décarbonation des entreprises (industrielles) wallonnes via notamment la mise en œuvre de WalEnergie et le soutien aux IPCEI bas carbone	68
Projet 72 : Soutenir la décarbonation des entreprises (industrielles) wallonnes via le développement permettant d'amener de nouvelles technologies à maturité industrielle à travers la mise en place d'une plateforme de démonstrateurs	69
Projet 73 : Soutenir la transition pour des entreprises d'économie sociale : appel à projets et upscaling.....	69
2.2.3. Promouvoir les énergies renouvelables	70
Projet 74 : Renforcer les interactions avec les acteurs wallons des différentes filières afin de répondre aux nouveaux enjeux	70
Projet 75 : Lancer un appel à projets pour soutenir la création de réseaux de chaleur ; en soutien, lancer un marché pour la réalisation d'études de pré faisabilité pour la création de réseaux de chaleur en Wallonie	70
Projet 76 : Lancer un appel à projets pour soutenir la création de 50 Communautés d'énergie renouvelable	71
Projet 77 : Mettre en place un projet pilote de plateforme centralisée de collecte, traitement et séchage de biomasse	71
Projet 78 : Élaborer un plan d'action visant à la professionnalisation de la filière bois - énergie wallonne (Lancement d'un marché)	71
Projet 79 : Soutenir la géothermie profonde et les projets de géothermie minière en Région wallonne.....	71
2.3. Repenser la mobilité	72
2.3.1. Augmenter le report modal du transport de personnes et de marchandises	73
Projet 80 : Encourager le covoiturage, les parkings relais, et l'utilisation de bus	73
Projet 81 : Implémenter des Mobipôles.....	73
Projet 82 : Accélérer la trajectoire menant à la gratuité TEC pour les 18-24 ans, les 65 ans et + et les bénéficiaires de l'Intervention majorée	74
Programme 83 : Renforcer l'offre de transport en commun et son attractivité	74
Projet 84 : Soutenir l'équipement des feux de signalisation, en vue de donner la priorité aux transports en commun et aux modes actifs (Digitalisation du trafic- feux intelligents)	74
Projet 85 : Mettre en place un mécanisme de soutien à la cyclologistique en milieu urbain ; appel à projets vers des villes volontaires pour améliorer la logistique urbaine plus globalement.....	75
Programme 86 : Augmenter les investissements dans les zones portuaires et réformer les ports autonomes.....	75
Projet 87 : Soutenir la mise en place d'une télégestion des ouvrages d'art et des écluses.....	75
Projet 88 : Implémenter le système Weight In Motion (mécanisme de pesage et contrôle des charges aux essieux des camions) : multiplier les stations par 2 d'ici 2024, et renfort des contrôles routiers	75
Projet 89 : Développer de nouvelles mesures pilotes - Stratégie Régionale de Mobilité – Volet Marchandises	76
Programme 90 : Développer plusieurs corridors vélos.....	76
2.3.2. Décarboner les vecteurs énergétiques du transport	77
Programme 91 : Développer et déployer des bornes de chargement	77
Projet 92 : Soutenir les carburants verts : mise en place d'un dispositif de soutien au déploiement d'infrastructures de carburants décarbonés (développement de stations HVO (dans la mesure où cela est faisable), de C/LNG à des endroits prédéfinis en fonction des besoins (présences de flottes captives ou de fort transit) et des disponibilités (présence ou non du réseau de gaz naturel), de manière complémentaire avec des actions relatives à la production de biométhane ou d'hydrogène)	77

2.3.3. Développer des infrastructures stratégiques (modes actifs).....	78
Projet 93 : Mettre en œuvre un nouvel appel à projets WACY3 : soutien aux communes pour leurs investissements en infrastructures cyclables sur leur territoire afin de développer des réseaux locaux.....	78
2.3.4. Instaurer des vitesses dynamiques en fonction de conditions spécifiques des lieux considérés.....	79
Projet 94 : Instaurer des vitesses dynamiques : lancement d'opérations pilotes (Autoroutes, Chantiers, Routes)	79
2.4. Préserver la biodiversité et l'environnement.....	80
2.4.1. Végétaliser et s'adapter aux changements climatiques et biodiversité	81
Projet 95 : Lancer des appels à projets pour la création d'espaces verts en milieu urbanisé dans le contexte d'adaptation à la crise climatique	81
Projet 96 : Soutenir la régénération de forêts résilientes.....	81
Projet 97 : Renforcer le réseau d'aires protégées en Wallonie	82
Projet 98 : Créer deux parcs nationaux (catég. II UICN) en Wallonie	82
Projet 99 : Mettre en place la reméandration de cours d'eau et créer des zones d'immersion temporaire (ZIT) pour lutter contre les inondations et les risques de pénurie d'eau	82
2.4.2. Préserver les réserves en eau	83
Projet 100 : Rénover et améliorer les bassins d'orages du réseau routier pour lutter contre les inondations et protéger l'environnement	83
Projet 101 : Améliorer la gestion de la ressource « eau » dans les voies hydrauliques, notamment dans la perspective de la circularité de la ressource	83
Projet 102 : Initier une étude et éventuellement rénover les ouvrages dans le cadre du Plan de lutte contre les inondations.....	84
Projet 103 : Mettre en œuvre de nouvelles ressources en eau (ReUse, recharge...)	84
Projet 104 : Améliorer l'infrastructure agro-environnementale et mettre en œuvre des structures de stockage d'eau et d'irrigation via l'aménagement foncier.....	84
Projet 105 : Créer des réseaux d'alimentation décentralisés en eau	84
Projet 106 : Améliorer la performance des infrastructures publiques d'alimentation en eau potable	85
2.4.3. Soutenir la transition vers une forêt plus résiliente et sa valorisation locale et durable	86
Projet 107 : Développer la filière de première et deuxième transformation du bois feuillu. Créer des filières de valorisation locales avec des produits finis de qualité, limitant la dépendance à l'exportation.	86
Projet 108 : Soutenir la régénération de forêts résilientes (aspects recherche et formation)	87
Projet 109 : Améliorer et développer les outils de surveillance de la santé des forêts et de gestion de crise afin d'augmenter la réactivité face aux problèmes sanitaires	87
Projet 110 : Renforcer la durabilité et la résilience de la filière bois en optimisant les flux dans le cadre de l'économie circulaire et dans une optique durable de triple dividende.....	87
2.4.4. Renforcer et valoriser les aires protégées.....	88
Projet 111 : Renforcer le réseau d'aires protégées en Wallonie	88
Projet 112: Restaurer les milieux et habitats dégradés afin de rétablir une grande qualité biologique.....	88
Projet 113: Valoriser les espaces naturels de Wallonie, mieux les faire connaître et assurer l'adéquation entre protection et fréquentation	89
2.4.5. Accélérer la réhabilitation des anciennes décharges les plus problématiques et améliorer la qualité biologique des sols	90
Projet 114 : Mettre en place un suivi régional des stocks de carbone dans les sols	90
Projet 115 : Mettre en place un suivi régional de la qualité biologique des sols.....	90

Projet 116 : Améliorer l'acquisition de séries temporelles de données sur base des TIC à grande échelle (détection des teneurs en carbone par voie aéroportée et satellitaire au niveau des parcelles)	91
Projet 117 : Renforcer la filière de conseil relative à la qualité des sols (conseillers, laboratoires d'analyse ...)	91
Projet 118 : Renforcer le système de subsides pour la réalisation d'analyses de sol et de conseils de gestion des sols	91
Projet 119 : Développer des compléments de cartographie et d'analyse des pressions sur les sols aux grandes échelles : cartographie des degrés d'imperméabilisation des sols par appel aux technologies spatiales et aéroportées wallonnes	92
Projet 120 : Mettre en œuvre des techniques de limitation de l'imperméabilisation des sols sur des quartiers pilotes urbains, rurbains ou ruraux + évaluation	92
Projet 121 : Développer des centres de regroupement de terres excavées	92
Projet 122 : Accélérer la réhabilitation des décharges les plus problématiques	92
2.4.6. Améliorer et sensibiliser à la connaissance de la biodiversité et de l'environnement.....	93
Projet 123 : Renforcer l'acquisition et le partage des connaissances et des compétences en matière de biodiversité, et particulièrement en conservation et gestion de la nature, en soutenant des projets alliant universités et acteurs associatifs	93
Projet 124 : Développer et soutenir les initiatives de sciences citoyennes dans l'acquisition des données	93
Projet 125 : Soutenir et améliorer les initiatives en matière de biodiversité dans le secteur des entreprises	94
Projet 126 : Améliorer et développer la qualité et la diffusion de l'information en matière de biodiversité.....	94
Projet 127 : Renforcer la professionnalisation du secteur de l'éducation à l'environnement et à la nature en définissant et développant une offre de formations continues à destination des professionnels du secteur ainsi qu'aux enseignants du fondamental, du secondaire et du supérieur	94
2.4.7. Diminuer l'impact des polluants sur la santé.....	95
Projet 128 : Développer un cadre législatif Environnement/Santé permanent et les moyens pour la pérennisation et l'amplification du Plan ENVieS.....	95
Projet 129 : Assurer la mise en œuvre du décret du 31 janvier 2019 relatif à la qualité de l'air intérieur.....	95
Axe 3 : Amplifier le développement économique	96
3.1. Intensifier la numérisation.....	98
3.1.1. Développer une connectivité numérique équilibrée du territoire	99
Projet 130 : Mobiliser les entreprises au profit des collectivités locales et soutenir la transformation numérique des villes et communes ainsi que la data territoriale et la stratégie « <i>Smart Region</i> »	99
Programme 131 : Renforcer la connectivité territoriale : « <i>Connect Giga Region</i> ».....	100
Projet 132 : Déployer le réseau de fibre optique dans 35 zones d'activités économiques (ZAE)	101
Projet 133 : Déployer le réseau de fibre optique afin de boucler le réseau MAN	101
Projet 134 : Déployer la connectivité interne (WIFI) des établissements scolaires et mettre des équipements spécifiques à disposition	102
Projet 135 : Mettre en œuvre des proof of concepts (POC) 5G	103
Programme 136 : Favoriser le développement de technologies et d'initiatives qui sont de nature à amplifier la compétitivité du territoire wallon par le recours au numérique	103
3.1.2. Digitaliser au profit du développement économique.....	105
Projet 137 : Favoriser le déploiement des technologies de l'industrie 4.0 au sein des entreprises manufacturières wallonnes	106
Projet 138 : Accompagner la digitalisation des entreprises et la créativité numérique sectorielle	106

Projet 139 : Favoriser le développement de l'open data et mettre en œuvre une gouvernance de et par la donnée	107
Projet 140 : Créer le Pôle d'excellence wallon en cybersécurité	107
Projet 141 : Développer l'INAH (Institute of Analytics for Health).....	108
Programme 142 : Déployer le Smart farming : le digital au service de la transition	108
3.2. Diminuer le nombre de friches.....	110
3.2.1. Réhabiliter des friches industrielles dans les Villes	111
Projet 143 : Constituer une réserve stratégique de terrains dans le cadre de la reconversion des friches industrielles	111
Projet 144 : Développer les méthodes de planification et les techniques architecturales et urbanistiques mettant en œuvre la technicité des matériaux wallons développés sur son sol ..	112
3.3. Encourager la politique industrielle	113
3.3.1. Accélérer la croissance des entreprises	114
Projet 145 : Mettre en œuvre un parcours pour les entreprises à haut potentiel de croissance .	114
Projet 146 : Mettre en œuvre une procédure Fast-Track pour les projets d'entreprises.....	115
Projet 147 : Mettre en œuvre un diagnostic de maturité internationale et accompagner les entreprises à haut potentiel d'internationalisation via la création d'un Passeport et via un soutien financier ad-hoc	115
Projet 148 : Amplifier le programme d'internationalisation des jeunes « Explort+ ».....	115
Projet 149 : Soutenir une stratégie de rebond des entreprises	116
3.3.2. Élaborer une politique industrielle intégrée en Wallonie	117
Programme 150 : Permettre une politique industrielle centrée sur les chaînes de valeur stratégique	117
Projet 151 : Opérer l'implantation de projets de relocalisation industrielle/manufacturière (industrie ou PME)	117
Projet 152 : Renforcer le maillage international des chaînes de valeur, au sein et entre filières fortes, pour une croissance exogène des PME wallonnes	118
Projet 153 : Mettre en œuvre le contrat d'objectifs et de financement des pôles de compétitivité	118
Projet 154 : Renforcer l'offre en infrastructures d'accueil (terrains et bâtiments d'accueil) directement activables pour les entreprises	118
3.3.3. Renforcer l'impact et l'efficacité des dispositifs au bénéfice des acteurs économiques	119
Programme 155 : Mettre en œuvre la refonte des mécanismes d'aides à la recherche, la réforme des aides à l'investissement ainsi que la réforme du soutien à l'internationalisation	119
Programme 156 : Réformer l'écosystème de support/accompagnement des entreprises.....	120
Projet 157 : Structurer, optimiser ou coordonner l'offre de service des centres de recherche agréés	120
Projet 158 : Mettre en place la réforme des outils économiques et financiers wallons.....	120
Projet 159 : Mettre en place un Passeport Entreprise au sein de l'administration wallonne.....	121
Projet 160 : Procéder à la fusion entre l'Office économique wallon du bois (OEWB) et l'ASBL Ressources naturelles développement (RND) afin de mettre en place un organisme de référence au niveau de la filière bois wallonne	121
3.4. Favoriser l'économie circulaire	122
3.4.1. Concrétiser le potentiel de l'économie circulaire	123
Programme 161 : Concrétiser le potentiel de l'économie circulaire à travers la mise en œuvre de Circular Wallonia	123
Projet 162 : Mettre en place des partenariats d'innovation au niveau de 2 des 6 chaînes de valeur prioritaires qui sont celles de la métallurgie et des matériaux de construction	127
Projet 163 : Développer et renforcer l'économie collaborative et de la fonctionnalité, les filières d'écoconception, d'eco-design, d'éco-innovation ainsi que celles de la collecte/tri sélectif des	

flux de matières, en commençant par les chaînes de valeur prioritaires et en vue de favoriser leur réutilisation, leur préparation au réemploi et leur recyclage	127
Projet 164 : Créer une filière de démantèlement d'avions.....	128
3.4.2. Soutenir la prévention, la réutilisation et le recyclage des déchets	129
Projet 165 : Poursuivre et accélérer la digitalisation des processus de communication de données ainsi que l'exploitation des données liées à la gestion des déchets.....	129
Projet 166 : Renforcer les contrôles, en particulier au niveau des pratiques et des filières illégales de gestion des déchets (free riders)	130
Projet 167 : Développer l'écoconception des produits, la dématérialisation, la transition vers le « zéro-déchets » et l'économie de la fonctionnalité	130
Projet 168 : Lutter contre le suremballage et développer les emballages et contenants réutilisables	131
Projet 169 : Maintenir les produits et équipements en service le plus longtemps possible - favoriser le réemploi et la réparation	132
Projet 170 : Développer une approche favorisant la prévention des déchets professionnels, ainsi que le réemploi des matériaux au sein des entreprises.....	132
Projet 171 : Réduire les pertes et le gaspillage (non)alimentaire et favoriser le compostage de qualité	133
Projet 172 : Soutenir le développement des ressourceries sur le territoire wallon en collaboration avec la Fédération Ressources.....	134
Projet 173 : Étendre le tri et la collecte sélective à de nouvelles fractions de déchets (déchets organiques, plastiques, matelas usagés, meubles, jouets, équipements réutilisables, certains déchets de construction, amiante à domicile, etc.)	135
Projet 174 : Encourager la construction durable : développer et généraliser la déconstruction sélective – favoriser le réemploi et la valorisation des déchets de construction-démolition-rénovation.....	136
Projet 175 : Privilégier le recyclage de qualité - soutenir le développement et l'amélioration des techniques de dépollution, d'extraction de matières et de traitement	137
Projet 176 : Développer la valorisation des sous-produits -mener des actions sur le terrain en vue d'inciter les entreprises à créer des partenariats d'échange de sous-produits dans des zones territoriales cohérentes et soutenir la mise en place de synergies	138
Projet 177 : Soutenir la démarche de tri, de collecte et de logistique innovante de déchets professionnels, au travers notamment d'appels à projets et de la mise en place de matériauthèques.....	139
3.5. Développer le tourisme, moteur économique	140
3.5.1. Construire un écosystème touristique fort, attractif et durable	141
Programme 178 : Assurer la transition digitale du secteur du tourisme	141
Projet 179 : Mettre en place un Chèque numérique pour accélérer la transition numérique du secteur touristique	141
Projet 180 : Mettre en place un outil de gestion des flux.....	142
Projet 181 : Adapter la plateforme VISITWallonia.be.....	142
Projet 182 : Adapter la plateforme du CGT.....	142
Projet 183 : Passer un marché public pour l'accompagnement à la mise en œuvre de la stratégie digitale	142
Projet 184 : Lancer un appel à projets pour le développement de l'offre des infrastructures fluviales-fluvestres.....	142
Projet 185 : Développer un nouveau positionnement touristique des Lacs de l'Eau d'Heure	143
Projet 186 : Améliorer les infrastructures d'accueil et touristiques du site des Lacs de l'Eau d'Heure	143
Projet 187 : Aménager trois sites nature dédiés au VTT	143
Projet 188 : Aménager et baliser de 500km de traces VTT naturelles	143
3.5.2. Redéployer l'image "destination Wallonie" comme vecteur du rayonnement de la région.....	144

Projet 189 : Renforcer la marque et la visibilité VISITWallonia.be pour un développement et une consolidation de la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : campagnes de communication multicanal renforcées	144
Projet 190 : Créer un PASS VISITWallonia.be pérenne ainsi qu'un programme de fidélisation de la clientèle et d'avantages adaptés aux besoins de chacun	145
Projet 191 : Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : Mise en évidence d'écosystèmes événements-patrimoine, comme facteurs d'attractivité pour la Wallonie.	145
Projet 192 : Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : campagnes d'information multicanal polarisée sur des atouts touristiques contribuant au rayonnement de la Wallonie.	145
Projet 193 : Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : campagnes d'information multicanal polarisée sur des événements et curiosités contribuant au rayonnement de la Wallonie.....	146
3.5.3. Valoriser les parcs nationaux et les grands sites via le développement d'infrastructures touristiques adaptées	147
Projet 194 : Développer une marque forte autour des deux parcs nationaux	148
Projet 195 : Développer des infrastructures touristiques adaptées – Parcs nationaux.....	148
Projet 196 : Développer des infrastructures touristiques adaptées - Grands sites naturels et patrimoniaux.....	148
3.5.4. Valoriser les biens à haute valeur patrimoniale.....	149
Projet 197 : Lancer un appel à projets pour la valorisation de biens à haute valeur patrimoniale	149
3.6. Renforcer la souveraineté alimentaire	150
3.6.1. Relocaliser l'alimentation et développer des plateformes logistiques	151
Projet 198 : Subventionner 30 infrastructures à petite échelle et 4 filières émergentes pour soutenir la production, le stockage, le transport, la microtransformation (découpe, mise en conserve...), la distribution, valorisation des sous-produits et la commercialisation locale des produits de ces quatre filières	152
Projet 199 : Construire 3 hubs logistiques équipés et dédiés aux activités de grossiste (hall de stockage, assemblage, préparation de commande et livraison), de transformation alimentaire de produits primaires (fruit, légume, viande, fromagerie...) et d'incubateur de coopératives	153
Projet 200 : Construire 5 infrastructures névralgiques qui permettront d'assurer le déploiement de la filière agroalimentaire durable sur l'ensemble du territoire wallon, en assurant le lien entre les acteurs et actrices de chaque filière, les hubs logistiques et les consommateurs.rices	154
3.6.2. Réaffirmer le rôle multifonctionnel de l'agriculture et de l'élevage.....	155
Projet 201 : Accompagner les nouveaux agriculteurs dans leur projet d'installation et de reprise	155
Projet 202 : Opérationnaliser le Plan de développement de la production biologique en Wallonie à l'horizon 2030 (Plan Bio 2030).....	155
Projet 203 : Mettre en œuvre les plans de développement des filières de la SOCOPRO	156
Projet 204 : Soutenir la R&D concernant les filières alimentaires	156
Projet 205 : Soutenir la diversification par les énergies renouvelables.....	156
3.6.3. Mesurer et valoriser l'impact environnemental des exploitations agricoles	157
Projet 206 : Accompagner et soutenir les acteurs concernés par la transition environnementale et climatique en consolidant l'outil DECIDE	157
Projet 207 : Analyser la mise en place d'un système de rémunération des externalités positives des exploitations.....	158
3.6.4. Soutenir la transition environnementale de l'agriculture	159
Projet 208 : Sensibiliser les exploitants et acteurs locaux à l'agroécologie et développer des outils numériques de soutien à la transition.....	160

Projet 209 : Mettre en place les recherches-actions en situation de terrain auprès de groupements d'agriculteurs et formation de conseillers	161
3.6.5. Stimuler l'éco-entrepreneuriat dans le domaine agroalimentaire et amplifier la "relève" des agriculteurs et producteurs agricoles	162
Projet 210 : Moderniser les abattoirs pour répondre à la structuration et aux besoins des filières tout en assurant une mise en adéquation avec l'évolution des normes	162
Projet 211 : Doter la Wallonie d'outils de recherche capable de répondre aux défis agricoles et sociétaux tout en créant de la valeur ajoutée pour le secteur	162
3.6.6. Soutenir et amplifier l'accompagnement des cantines durables	163
Projet 212 : Soutenir et amplifier l'accompagnement des cantines durables.....	163
Projet 213 : Amplifier la sensibilisation des collectivités aux sources d'approvisionnement locales et durables	164
3.6.7. Organiser la distribution et la valorisation de la production wallonne optimisant les débouchés existants	165
Projet 214 : Lancer un baromètre de l'alimentation	165
Projet 215 : Mettre en œuvre une veille statistique (observatoire APAQ-W)	165
Projet 216 : Soutenir la relance de proximité et promouvoir la création de valeur et le développement endogène de la filière agricole	166
Projet 217 : Mettre en place une interface entre producteurs et distribution	166
Projet 218 : Soutenir les circuits courts alimentaires à travers le développement du Centre de référence wallon	166
3.7. Investir dans les territoires locaux	167
3.7.1. Déployer une politique intégrée de la Ville	168
Projet 219 : Soutenir, via un mécanisme de droit de tirage, les projets présentés par les neuf villes wallonnes de plus de 50.000 habitants, dans le cadre des thématiques urbaines visées par la DPR	168
3.7.2. Soutenir les investissements dans les pouvoirs locaux, dont les communes rurales	169
Projet 220 : Renforcer les moyens dévolus au dispositif relatif aux plans d'investissements communaux (PIC)	169
Projet 221 : Dynamiser les dispositifs et processus de « développement urbain »	169
Projet 222 : Lancer un appel à projets destinés aux communes de moins de 12 000 habitants afin de favoriser la convivialité et l'attractivité.....	170 170
3.7.3. Déployer des pôles de services de proximité en zone rurale	171
Projet 223 : Renforcer la vitalité et l'attractivité des zones rurales par le développement de pôles de services	171
3.7.4. Redynamiser les centralités et les commerces.....	172
Projet 224 : Redynamiser les centralités en lançant différents appels à projets soutenant la valorisation des friches urbaines et la création de nouveaux concepts de commerces innovants et favorisant la transformation de commerces existants.....	172
Projet 225 : Réduire la fracture numérique des commerçants en les formant à l'usage des outils numériques pour mettre en œuvre une véritable stratégie commerciale digitale et franchir le cap de l'e-commerce	172
Projet 226 : Créer un plan de formation venant en aide aux commerçants afin d'assurer la pérennité de leur commerce dans les centralités.....	173
Projet 227 : Redynamiser les zones rurales sur le volet économique et territorial	173
3.7.5. Amplifier les Programmes Communaux de Développement Rural	174
Projet 228 : Développer pleinement le potentiel des PCDR en facilitant leur opérationnalisation	174
3.7.6. Soutenir la création d'espaces de co-working	175

Projet 229 : Lancer des appels à projets « Coworking » en zone rurale et en milieu urbain (notamment au niveau des mobipôles).....	176
Axe 4 : Soutenir le bien-être, la solidarité et l'inclusion sociale	177
4.1. Renforcer l'inclusion sociale	178
4.1.1. Réduire la fracture numérique.....	179
Programme 230 : Améliorer l'inclusion de tous les Wallons par la réduction de la fracture numérique.....	180
Projet 231 : Développer une stratégie de formation aux compétences numériques de base (DigComp) pour les travailleurs	180
4.1.2. Élaborer une stratégie coordonnée de sortie du sans-abrisme	181
Projet 232 : Mettre en place un observatoire du sans-abrisme sous l'égide du SPW IAS et de l'IWEPS	181
Projet 233 : Renforcer et élargir les dispositifs « Housing First/ Housing Led » sur tout le territoire wallon	181
Projet 234 : Renforcer le cadre des maisons d'accueil pour optimiser l'accompagnement des bénéficiaires et faciliter la sortie vers un logement, de façon durable	181
Projet 235 : Initier des expériences pilote de type « Territoire zéro sans-abri »	182
4.1.3. Encourager l'économie sociale et solidaire	183
Projet 236 : Optimiser les dispositifs de soutien à l'accompagnement et au financement des entreprises d'économie sociale et coopérative à tous les stades du cycle de vie de l'entreprise notamment via la mise en place d'un incubateur en économie sociale en Wallonie	184
Projet 237 : Développer une politique de soutien à la création de sociétés coopératives en Wallonie.....	184
Projet 238 : Soutenir le développement des sociétés coopératives immobilières sociales, incluant notamment une démarche d'économie circulaire	185
Projet 239 : Promouvoir, informer et sensibiliser les cibles stratégiques à l'économie sociale et les aider à devenir acteurs, travailleurs et entrepreneurs, de l'économie sociale et coopérative .	185
Projet 240 : Soutenir le développement des entreprises d'économie sociale actives dans la réutilisation de biens et de matières en Wallonie à travers la création d'une plateforme collaborative de vente en ligne de biens et de matières de seconde main	186
Projet 241 : Soutenir les entreprises d'économie sociale à accéder aux marchés publics durables au regard des clauses sociales, environnementales, éthiques et de genre	186
4.1.4. Faciliter l'accès au logement	187
Projet 242 : Renforcer l'accès à la propriété par l'amplification des mécanismes de crédit hypothécaire gérés par la SWCS et le FLW, avec une attention particulière portée aux jeunes, aux ménages monoparentaux et aux publics les plus défavorisés	187
Programme 243 : Augmenter la création de logements d'intérêt public via le PPP (valorisation foncière et acquisition).....	188
Projet 244 : Simplifier et numériser les dossiers de logement public (digitalisation des relations SLSP/candidats locataires et SLSP/locataires) – Créer une plate-forme digitale « logement public » sous la forme d'une application pour smartphone et de son pendant web	188
Projet 245 : Veiller aux conditions de salubrité des logements, notamment par l'harmonisation des règles entre le logement public et le logement privé, et le renforcement du dispositif du permis de location	189
Projet 246 : Mettre en place la prime simplifiée pour les travaux de salubrité de moins de 3 000 euros.....	189
Projet 247 : Créer une « grille des loyers » indicative pour le logement étudiant	189
Projet 248 : Faciliter la prise en gestion de logements par les agences immobilières sociales et les associations de promotion du logement : élargir les missions des AIS et APL aux logements étudiants et faciliter la prise en gestion de logements de personnes âgées en leur permettant d'opter pour un logement adapté.....	190
Projet 249 : Mettre en œuvre une allocation de loyer à destination de certains candidats au logement social.....	190

Projet 250 : Créer de nouveaux logements d'utilité publique dans une dynamique de développement et de soutien de filières locales du secteur de la construction, innovantes et éco-responsables dans leurs concepts et processus de production	191
Projet 251 : Rénover énergétiquement 25.000 logements d'utilité publique.....	191
Projet 252 : Accroître l'offre d'accueil et d'hébergement en faveur des personnes les plus vulnérables (personnes sans-abri ou mal logées, etc.) et créer des habitats inclusifs et solidaires pour les personnes en perte d'autonomie, dans une logique de désinstitutionalisation et de réduction de la fracture numérique	192
4.1.5. Soutenir l'autonomie des moins valides	193
Projet 253 : Mettre en place une assistance digitale à domicile afin de soutenir le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie	193
Projet 254 : Renforcer l'offre de répit pour personnes en situation de handicap et l'ouvrir aux personnes de plus de 65 ans.....	193
4.1.6. Créer et développer des infrastructures de la petite enfance	194
Projet 255 : Lancer un appel à projets pour la création de places supplémentaires, suivi et création effective des places	194
Projet 256 : Subventionner le Cluster écoconstruction pour l'accompagnement des porteurs de projet	195
Projet 257 : Lancer un appel à projets pour l'attribution d'emplois APE.....	195
4.1.7. Soutenir les familles monoparentales.....	196
Projet 258 : Créer des guichets d'accompagnement spécialisés et soutenir la recherche d'emploi des familles monoparentales.....	196
Projet 259 : Amplifier et enrichir le site internet pour les familles monoparentales.....	196
Projet 260 : Soutenir financièrement les demandeurs d'emploi accompagnés, chef.fe.s de famille monoparentale, dans les frais de garde d'enfants	197
4.2. Développer l'emploi	198
4.2.1. Soutenir l'engagement des travailleurs au sortir de la crise	199
Projet 261 : Renforcer exceptionnellement et temporairement les aides à l'emploi pour les entreprises en sortie de crise COVID (Impulsion et Sesam)	199
4.2.2. Perspectives d'emplois et de formations pour les publics les plus éloignés de l'emploi.....	200
Projet 262 : Pérenniser « Tremplin 24 mois + ».....	200
Projet 263 : Soutenir des "accords de coopération" entre le Forem et chaque ville wallonne pour développer l'emploi sur le territoire communal en adaptant les méthodes d'insertion et de formation selon les caractéristiques des dites villes et selon leurs besoins économiques.....	200
Projet 264 : Soutenir l'emploi et la formation des personnes en situation de handicap	201
4.2.3. Développer les outils d'intégration des personnes éloignées de l'emploi.....	202
Projet 265 : Augmenter les compétences des personnes d'origine extra-UE	203
Programme 266 : Développer des approches innovantes en matière de lutte contre le chômage de longue durée (dans le suivi de l'expérience pilote Territoires Zéro Chômeur)	203
Projet 267 : Renforcer la coopération entre les acteurs de l'emploi et ceux de la santé mentale pour ramener vers le marché de l'emploi un maximum de demandeurs d'emploi souffrant de problèmes de type MMPP.....	203
Projet 268 : Créer des "one-stop-shop" (MdE, ALE, Cpas, ADL, ...) au niveau local pour les personnes en recherche d'emploi confrontées à des freins spécifiques (santé, logement, endettement, garde d'enfants, information...) qui entravent leur recherche-emploi.....	204
Projet 269 : Renforcer l'action des Missions régionales pour l'emploi (MIRE).....	204
Projet 270 : Améliorer la remise au travail via une réforme du dispositif « Article 60 »	205
Projet 271 : Agréer de nouvelles filières et renforcer l'offre de formation des CISP et opérateurs d'alphabétisation et de français langue étrangère	205
4.3. Protéger la santé	206

4.3.1. Créer des réseaux locorégionaux de santé de première ligne en y intégrant la santé mentale	207
Projet 272 : Organiser les Assises de la 1ère ligne et concerter les acteurs afin d'identifier le meilleur maillage, la meilleure organisation et l'offre de services la plus adéquate.....	207
Projet 273 : Créer des réseaux sur base des travaux des Assises via notamment l'élaboration de la Gouvernance et du maillage territorial et soutenir les acteurs locaux dans l'implémentation de leur écosystème	208
Projet 274 : Développer le référentiel HSO pour un système intégré de santé.....	208
Projet 275 : Permettre la poursuite du développement d'un continuum de soins en favorisant la prise en charge des soins de santé mentale dans la cité au sein de toutes les tranches d'âge et tous les milieux de vie de la population en Wallonie	209
Projet 276 : Soutenir la résilience des soins de santé par un investissement dans l'équipement médical des infrastructures hospitalières.....	209
Projet 277 : Développer des politiques de prévention en assuétudes et des salles de consommation à moindre risque pour usagers de drogue (SCMR)	210
4.3.2. Intégrer les politiques de promotion de la santé et de prévention en matière de santé et investir dans des outils de gestion et de monitoring de la santé publique en Wallonie	211
Programme 278 : Réformer la Promotion de la Santé et Prévention grâce à la mise en œuvre d'une programmation structurée en promotion de la santé et prévention en Wallonie	212
4.3.3. Utiliser le numérique comme levier pour améliorer la qualité des soins	213
Programme 279 : Digitaliser intégralement le dossier de santé des citoyens wallons de manière structurée et intégrée	214
Programme 280 : Rendre le dossier de santé interopérable entre les différents acteurs de la santé	214
Projet 281 : Développer un outil digital de gestion intégrée "W.all.in.health" pour l'observation, le suivi cartographique et administratif et le renfort des actions wallonnes en promotion de la santé et la prévention par la mise en place articulé avec les plateformes e-health.....	215
Projet 282 : Promouvoir l'innovation numérique dans le secteur de l'aide et des soins à domicile	215
4.3.4. Développer le sport : qualité et excellence	216
Programme 283 : Construire un pôle sportif d'excellence multidisciplinaire en Wallonie.....	217
Programme 284 : Construire un pôle cycliste d'excellence en Wallonie – PLANET BIKE	218
4.4. Assurer l'égalité des chances.....	219
4.4.1. Prendre en compte la dimension du genre et du handicap dans les différentes politiques de relance	220
Projet 285 : Garantir une prise en compte transversale de la dimension du genre dans l'ensemble des mesures de GUW en les soumettant à l'analyse du Conseil wallon pour l'égalité entre les hommes et les femmes.....	220
Projet 286 : Garantir la prise en compte des dimensions du handicap (handistreaming) dans l'ensemble des mesures de GUW.....	220
Projet 287 : Renforcer l'efficacité du test genre et envisager son élargissement (test genre & égalité)	221
Projet 288 : Renforcer les animations d'Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS) via les Centres de Planning Familial (CPF) wallons	221
Axe 5 : Garantir une gouvernance innovante et participative	222
5.1. Déployer une administration publique connectée aux usagers, innovante et performante	223
5.1.1. Évoluer vers une administration numérique	224
Programme 289 : Déployer la plateforme « Aides financières »	224
Programme 290 : Digitalisation du secteur public wallon.....	225

Programme 291 : Déployer la plateforme « Sanctions »	225
Projet 292 : Déployer la plateforme et accélérer la dématérialisation : « Permis d'environnement – Permis d'urbanisme »	225
Programme 293 : Faire évoluer « Mon Espace » vers « Ma Wallonie »	225
Projet 294 : Déployer le CRM.....	225
Programme 295 : Déployer la plateforme « Autorisations »	226
Projet 296 : Assurer les services, la maintenance et la sécurité associées aux plateformes transversales	226
Projet 297 : Mettre en œuvre l'approche data centric.....	226
Projet 298 : Développer l'open data.....	226
Projet 299 : Gérer les compétences et l'accompagnement au changement	226
Projet 300 : Innover via la mise en œuvre de POCs	226
Projet 301 : Soutenir la transition numérique des pouvoirs locaux	227
5.1.2. Encourager les activités transversales dans le cadre des achats publics responsables.....	228
Projet 302 : Faciliter l'accès des PME/TPE aux Marchés publics.....	228
Projet 303 : Renforcer la dynamique d'achats publics responsables en Wallonie	229
5.1.3. Accélérer et simplifier les procédures en général (permis, autorisations, etc.)	230
Programme 304 : Développer l'orientation usager et renforcer l'optimisation des dispositifs au sein de l'Administration	230
5.1.4. Mettre en place une gouvernance du Plan de relance de la Wallonie	231
Projet 305 : Mettre en place la gouvernance du PRW (pilotage, communication, évaluation)	231
Projet 306 : Renforcement des capacités digitales des services SPW opérationnels	232
5.2. Encourager une gouvernance participative	233
5.2.1. Établir l'expérience de participation citoyenne au niveau régional	234
Projet 307 : Améliorer la législation relative à la consultation populaire régionale en vue d'en faciliter l'organisation au regard des réalités opérationnelles du terrain et l'appropriation par les citoyens de ce droit d'initiative.	235
5.2.2. Soutenir financièrement les initiatives de participation citoyenne au niveau local	236
Projet 308 : Créer un portail numérique recensant les divers outils de participation citoyenne afin d'inciter les pouvoirs locaux à y recourir	236
Projet 309 : Soutenir financièrement les budgets participatifs.....	236
Axe 6 : Soutenir la reconstruction et la résilience des territoires sinistrés.....	237
6.1. Reconstruire un cadre de vie de qualité, fonctionnel sain, attractif, durable	238
6.1.1. Enlever les déchets	239
Programme 310 : Déchets et pollutions	239
6.1.2. Réparer les infrastructures publiques et reconstruire le bâti	240
Programme 311 : Voiries, tunnels, voies hydrauliques, bassins d'orage	240
Programme 312 : Remise en état des infrastructures de l'IFAPME, des Centres de compétences et du FOREM suite aux inondations	240
Projet 313 : Patrimoine-Centre de conservation et d'étude	240
6.1.3. Aider les ménages à se chauffer.....	241
Projet 314 : Mesures énergie et chauffage	241
6.1.4. Stimuler le secteur de la construction pour faire face aux besoins	242
Projet 315 : Des solutions à la pénurie de main d'œuvre dans le secteur de la construction (prime à la formation)	242

6.1.5. Soutenir, faciliter et accélérer la reconstruction	243
Projet 316 : Inondations du mois de juillet 2021-Mesures urgentes concernant les besoins RH ...	243
6.2. Diminuer les risques par la prévention	244
6.2.1. Analyser les risques et diagnostiquer le territoire	245
Projet 317 : Etude prévention risques climatiques et sanitaires, dont les inondations.....	245
Programme 318 : "Master Plans"	246
6.2.2. Sécuriser les cours d'eau	247
Programme 319 : Berges	247
Lexique	248

Préface par le Ministre-Président

Notre Région se trouve à un tournant de son histoire.

Après avoir été meurtrie dans sa chair, notre région vivant l'une de ses pages les plus sombres de notre histoire sur fond de crise sanitaire et de catastrophe naturelle, l'heure doit désormais être à la reconstruction en Wallonie.

La reconstruction d'une société qui reste profondément attachée à ses valeurs sociales et de solidarité.

La reconstruction d'un territoire qui sera demain prospère sur le plan économique et vecteur de plein emploi.

La reconstruction d'un lieu de vie plus sain et plus respectueux de son environnement, qui se montrera plus résilient face aux effets du dérèglement climatique.

Les intempéries qui nous ont frappés en juillet dernier ont conforté nos priorités politiques pour la prochaine décennie.

La mobilisation des bénévoles sur le terrain pour venir en aide aux sinistrés a témoigné de notre attachement à vivre dans un système solidaire, où entraide et partage sont de mise.

Le Plan de Relance de la Wallonie utilisera ainsi une part importante de ses moyens pour renforcer notre **politique sociale** et améliorer la qualité de nos structures, des centres de formation aux logements sociaux en passant par les infrastructures d'accueil de la petite enfance.

Les inondations ont prouvé que le fait de ne pas investir dans la lutte contre le règlement climatique était bien plus pénalisant que le fait d'engager des dépenses indispensables à la **transition environnementale**. Il faut également investir dans notre capacité d'adaptation pour faire face aux conséquences du dérèglement climatique que nous pourrions malheureusement déjà plus empêcher.

Cette transition devra s'opérer de la manière la plus juste et la plus inclusive possible. Tout le monde devra pouvoir bénéficier des fruits de cette transformation.

Face à cet énorme défi, le Plan de Relance investira massivement dans la mobilité durable et collective, la production et le stockage d'énergies propres et renouvelables, ou encore la rénovation énergétique des bâtiments.

En outre, la reconstruction sera **créatrice d'emplois**. Tous les moyens seront mis en œuvre pour garantir aux travailleurs de Wallonie un emploi digne et de qualité.

Le **travail** reste un formidable vecteur d'émancipation et d'épanouissement personnel. Le Plan de Relance de Wallonie a pour objectif d'accroître le taux d'emploi et la productivité de notre Région.

La formation en alternance, les incitants à la formation dans les secteurs de pénurie, le développement de nouvelles filières technologiques, la connectivité de notre territoire, ou encore la numérisation de notre société, feront de la société wallonne une société plus dynamique et prospère.

Pour élaborer son Plan, le Gouvernement a mobilisé, dans le cadre d'une grande consultation publique, l'intelligence collective des citoyens, experts, chefs d'entreprise, partenaires sociaux et représentants d'associations diverses. Il s'est également nourri des conclusions du Commissariat Spécial à la Reconstruction pour prévoir la remise en état des infrastructures endommagées par les intempéries.

Il ressort de cet exercice un Plan de Relance inédit, tant par les moyens mobilisés que par l'ambition des réformes projetées.

Toutes les composantes de notre société sont désormais invitées, à leur échelle, à saisir cette opportunité pour que la somme des actions individuelles permette d'enclencher un cercle vertueux de relance et de redéploiement.

Ce n'est en effet qu'avec le concours de l'ensemble des Wallonnes et des Wallons que notre Région se relancera et connaîtra le succès attendu.

J'ai pleine confiance en la capacité de nos concitoyens à relever, avec nous, les défis d'aujourd'hui pour préparer la Wallonie de demain.

Elio Di Rupo
Ministre-Président

Introduction : la genèse du Plan de Relance de Wallonie

La **déclaration de politique régionale 2019-2024** traduisait la volonté forte du Gouvernement de relever le triple enjeu qui se présentait alors à la Wallonie : **la transition économique, l'enjeu social et l'enjeu environnemental**.

Le Gouvernement souhaitait alors se doter d'un outil essentiel pour atteindre les objectifs ambitieux qu'il s'était fixés dans ce cadre : **le Plan wallon de transition**.

Entretemps, la **pandémie de la Covid-19** a fait son apparition.

La pandémie a engendré un tsunami sanitaire, social et économique dont les cicatrices seront encore visibles à long terme.

Dans ce contexte, le Gouvernement a d'abord dû agir avec la célérité requise pour gérer l'urgence.

Celle-ci a nécessité une mobilisation totale de l'ensemble des acteurs de notre société.

Dès le mois d'avril 2020, le Gouvernement a tenu à apporter **une réponse globale, cohérente et structurée** à la crise sanitaire et à ses conséquences. Il a souhaité que cette réflexion appréhende également les questions qui préexistaient à la crise, qu'elles soient environnementales, économiques ou sociales.

La crise de la Covid-19 a en effet démontré que **les questions sanitaires, économiques, sociales et environnementales étaient interdépendantes**, comme le soulignait déjà la Déclaration de politique régionale.

C'est ainsi que fut lancée l'initiative **Get up Wallonia**. Son objectif fut de mobiliser **l'intelligence collective** pour inscrire la Wallonie dans la relance mais aussi, permettre à la société dans son ensemble de s'exprimer et d'orienter la Wallonie de demain.

Le cadre de réflexion construit avec la société civile s'est matérialisé par plusieurs initiatives : **la création de trois Task Forces opérationnelles**, l'organisation d'une grande consultation publique, la rédaction d'une analyse de départ et la mise en place d'un Conseil Stratégique.

Le **Conseil Stratégique** fut composé de neuf experts académiques de haut niveau disposant d'une compétence reconnue et d'une vision globale du développement de la Wallonie. Son rôle fut de conseiller le Gouvernement de façon transversale tout au long de l'opération *Get Up Wallonia* et de fournir, dans ce cadre, diverses réflexions prospectives de court, moyen et long terme centrées sur l'évolution future de la Wallonie. Ses travaux ont débuté fin août 2020 et se sont finalisés mi-avril 2021.

Les Task Forces opérationnelles étaient quant à elles au nombre de trois :

- Task force « Economie et Territoire » ;
- Task force « Emploi, social et santé » ;
- Task force « Environnement et Climat ».

Elles poursuivaient l'objectif de mobiliser la connaissance de terrain des experts qui les composaient pour définir des actions concrètes d'urgence, de relance et de redéploiement. Ces experts furent regroupés en trois catégories :

1. **Les acteurs de terrain provenant des entreprises et des associations** et qui disposaient d'une compétence reconnue dans le domaine traité par la Task force ;
2. **Les acteurs institutionnels** provenant principalement du Service Public de Wallonie et des Unités d'administration publique ;
3. **Les partenaires sociaux.**

Au total, plus de 200 experts ont participé à ces travaux. Ceux-ci ont débuté fin septembre 2020 et se sont finalisés fin décembre de la même année. Ils ont permis de formuler plus de 300 propositions reprises dans trois rapports distincts.

La **consultation citoyenne** a quant à elle permis à chaque citoyen qui le souhaitait d'exprimer des avis, idées ou propositions. Elle fut organisée entre le 16 novembre et le 21 décembre 2020 tant en ligne qu'en version papier afin de permettre à chacune et chacun de participer à celle-ci. Elle fut précédée d'une large campagne de communication afin de sensibiliser un maximum de personnes à l'importance d'y participer. Plus de 7.300 personnes ont participé à celle-ci. Elles ont formulé, ensemble, plus de 6.100 propositions.

L'analyse de départ poursuivait quant à elle un triple objectif :

- Proposer un état des lieux réaliste et documenté de la situation de la Wallonie à la suite de la crise sanitaire ;
- Comparer la Wallonie avec 6 régions similaires afin d'identifier, dans celles-ci, les bonnes pratiques inspirantes pour son développement socio-économique. Ces régions sont la Flandre, la Rhénanie du Nord-Westphalie, le Pays basque, l'Occitanie, le Limbourg néerlandais et la région d'Östra Sverige en Suède ;
- Formuler, à partir de constats documentés, des enjeux auxquels le plan de relance devait répondre.

L'ensemble de ces initiatives a permis de générer des milliers de propositions.

Le Conseil Stratégique a ensuite eu la lourde tâche de proposer au Gouvernement une synthèse de celles-ci. Ce travail s'est réalisé en toute indépendance du Gouvernement. Il s'est concrétisé par la remise d'un rapport final mi-avril 2021 qui proposait 51 actions structurantes pour inscrire la Wallonie dans la relance.¹

Le Gouvernement a ensuite travaillé à l'opérationnalisation de ce rapport, c'est-à-dire au passage des propositions formulées par le Conseil Stratégique à des fiches projet.

C'est à cette occasion que le Gouvernement a pris la décision de réaliser un choix stratégique important.

Un choix visant à assurer une cohérence et complémentarité entre les politiques de relance.

¹ [https://gouvernement.wallonie.be/files/%255BRapport%255D - Get up Wallonia - Rapport du conseil stratégique au Gouvernement wallon.pdf](https://gouvernement.wallonie.be/files/%255BRapport%255D%20-%20Get%20up%20Wallonia%20-%20Rapport%20du%20conseil%20strat%C3%A9gique%20au%20Gouvernement%20wallon.pdf)

Un choix qui a consisté en **la mutualisation de trois programmes d'actions alors indépendants pour converger vers le Plan de Relance de la Wallonie** :

- **Les mesures issues du processus *Get up Wallonia* ;**
- **Les mesures issues du Plan wallon de transition, prévues dans la Déclaration de Politique Régionale ;**
- **Les mesures issues de la Facilité pour la Reprise et la Résilience initiée par l'Union européenne.**

L'objectif du Gouvernement est clair : **garantir un suivi transversal des mesures du Plan pour assurer une cohérence maximum entre les piliers du plan pour maximiser les retombées positives pour la Wallonie.**

Les mesures issues de la **Facilité pour la Reprise et la Résilience** sont celles qui ont été présentées par la Région wallonne dans le Plan national de reprise et de résilience, remis à la Commission européenne en avril dernier.

L'Union européenne a en effet décidé d'initier son propre plan de relance dénommé « Next Generation EU » en juillet 2020, constitué d'un instrument phare dénommé « La Facilité pour la Reprise et la Résilience ».

Pour pouvoir élargir aux moyens libérés dans le cadre de la Facilité, les États membres étaient invités à remettre un Plan national de reprise et de résilience comprenant un ensemble cohérent de réformes et de projets d'investissements publics. Ceux-ci devaient être mis en œuvre d'ici 2026.

La Belgique fut l'un des premiers États membres à voir son Plan de reprise et de résilience approuvé par la Commission européenne en avril 2021.

Comme indiqué ci-avant, le volet wallon du Plan national de reprise et de résilience, qui ne représente pas moins d'un quart d'un plan national, fait partie intégrante du Plan de Relance de Wallonie.

Le Plan a été structuré par le Gouvernement sur base des recommandations du Conseil stratégique : 5 axes, 20 objectifs stratégiques et opérationnels définis par le Conseil Stratégique.

En juillet 2020, des pluies exceptionnelles se sont abattues sur notre Région et ont été à l'origine de crues et d'inondations historiques.

Face à l'ampleur des événements, le Gouvernement wallon a pris des mesures immédiates pour gérer la crise dans l'urgence. Dans un deuxième temps, le gouvernement a réformé le fonds de calamité pour venir en aide financièrement aux sinistrés dont les biens endommagés n'étaient pas intégralement couverts par les assurances.

Le Plan de Relance initie ici une troisième phase, en définissant les priorités pour la reconstruction des zones sinistrées la Wallonie, en particulier par la remise en l'état des infrastructures stratégiques.

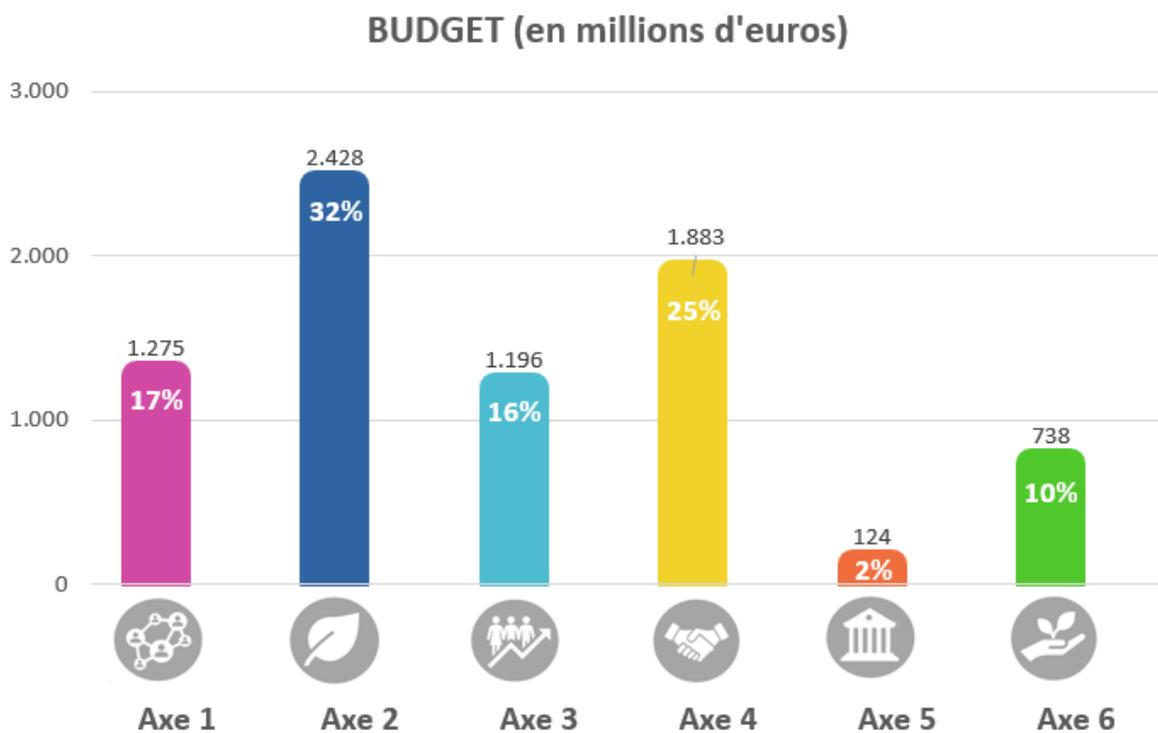
Le plan de relance de la Wallonie a ainsi été complété d'un 6^{ème} axe stratégique qui se concentre exclusivement sur la reconstruction des zones sinistrées touchées par les

intempéries de juillet. Les objectifs stratégiques et opérationnels de cet axe ont été formulés sur base des propositions faites par le Commissariat Spécial à la Reconstruction.

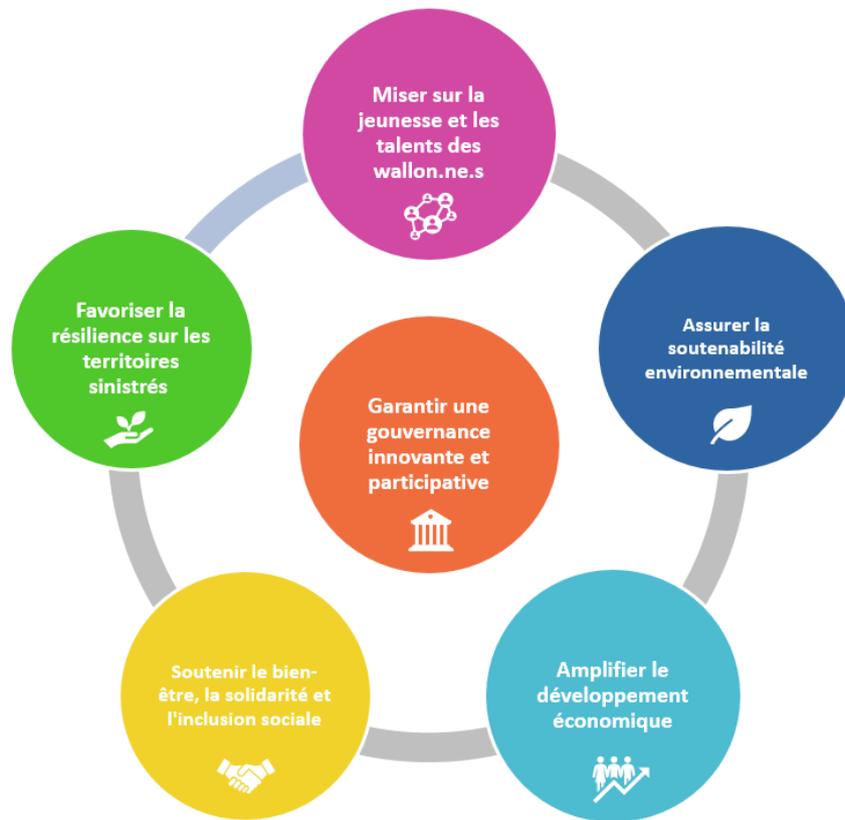
Le Plan de relance pour la Wallonie se compose finalement comme suit :

- Miser sur la jeunesse et les talents de Wallonie (1,275 milliard €)
- Assurer la soutenabilité environnementale (2,428 milliards €)
- Amplifier le développement économique (1,196 milliard €)
- Soutenir le bien-être, la solidarité et l'inclusion sociale (1,883 milliard €)
- Garantir une gouvernance innovante et participative (124 millions €)
- Soutenir la reconstruction et la résilience des territoires sinistrés (738 millions €)

Soit six axes au total qui mobilisent, au total, 7,644 milliards d'euros d'ici 2024.



Budget par axe stratégique



Composition du Plan par axe stratégique

Gouvernance du Plan de Relance de Wallonie

Suivi opérationnel du Plan

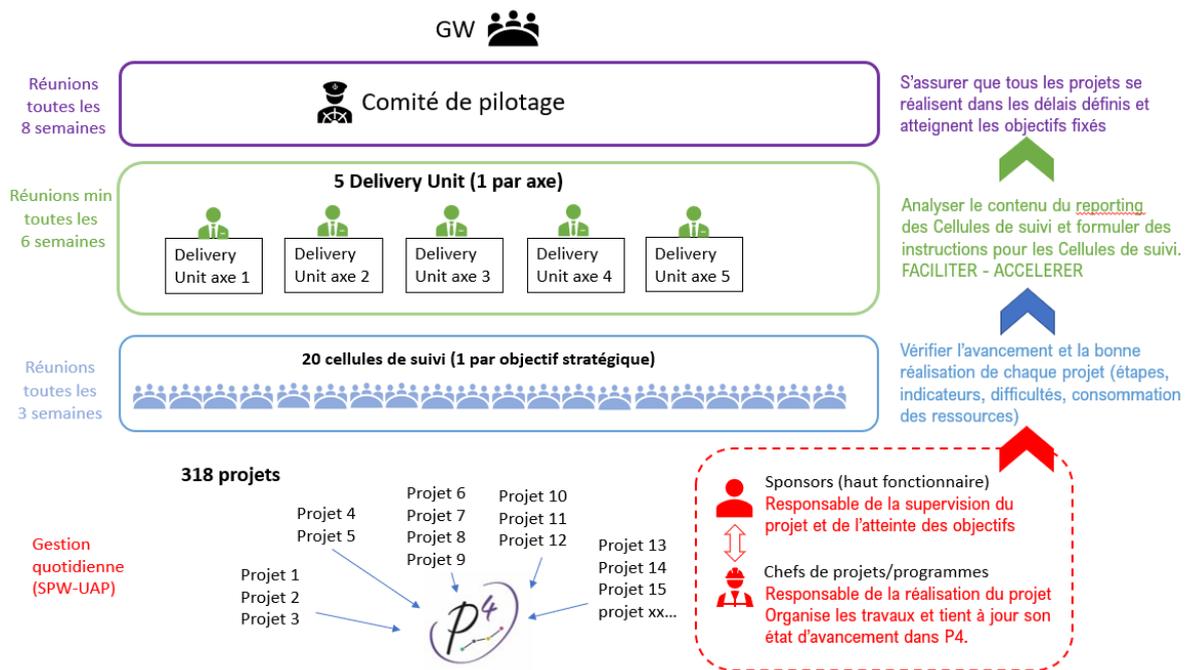
Dans le cadre du Plan national pour la reprise et la résilience, des règles strictes ont été imposées par la Commission Européenne pour pouvoir disposer des fonds nécessaires à la mise en œuvre des projets inscrits dans la Facilité pour la Reprise et Résilience. Les demandes de fonds pourront intervenir, sur justification de l'atteinte des cibles et jalons définis. Il s'agit donc de démontrer l'atteinte des résultats (jalons et cibles) plutôt que de justifier des dépenses.

Le gouvernement wallon s'est inspiré de cette **logique « orientée résultat »** pour l'ensemble du Plan. Il a ainsi demandé à chaque chef de projet de définir des **indicateurs de résultats** par projet.

Afin d'assurer un **suivi opérationnel « à bras-le-corps » du Plan**, le gouvernement a prévu une gouvernance rigoureuse et structurée.

Quatre étapes de gestion des projets ont été prévues, d'un niveau micro vers un niveau plus macro.

1. Au niveau de chaque projet, un chef de projet est désigné pour assurer la mise en œuvre concrète du projet. Le chef de projet est responsable de la bonne réalisation du projet et fera régulièrement rapport à une « cellule de suivi » sur l'état d'avancement du projet. Tous les chefs de projets devront tenir à jour cet état d'avancement de leur projet au moyen de l'outil de reporting commun P4, logiciel de suivi de Plan, utilisée par la cellule stratégique transversale du SPW (CST), de sorte qu'à tout moment, un export des données puisse donner un aperçu de la situation.
2. 20 cellules de suivi **correspondant aux 20 objectifs stratégiques**. Chaque cellule de suivi devra s'assurer de l'avancement et de la bonne réalisation de chaque objectif stratégique concerné. Les comités de suivi se réuniront toutes les trois semaines pour suivre l'état d'avancement du portefeuille de projets (programme) composant l'objectif stratégique (actions réalisées, livrables produits, étapes importantes franchies, consommation des ressources budgétaires, identifier les difficultés et points de blocage éventuels). Les différents « stakeholders » impliqués dans la mise en œuvre des projets concernés seront présents (ex. : les administrations fonctionnelles sont généralement concernées par plusieurs portefeuilles projets au sein du même objectif stratégique).
3. 5 Delivery Unit (DU) correspondant aux 5 axes de Plan de Relance examineront l'état d'avancement de chaque axe stratégique du Plan. Des experts externes pourront être conviés à ces réunions.

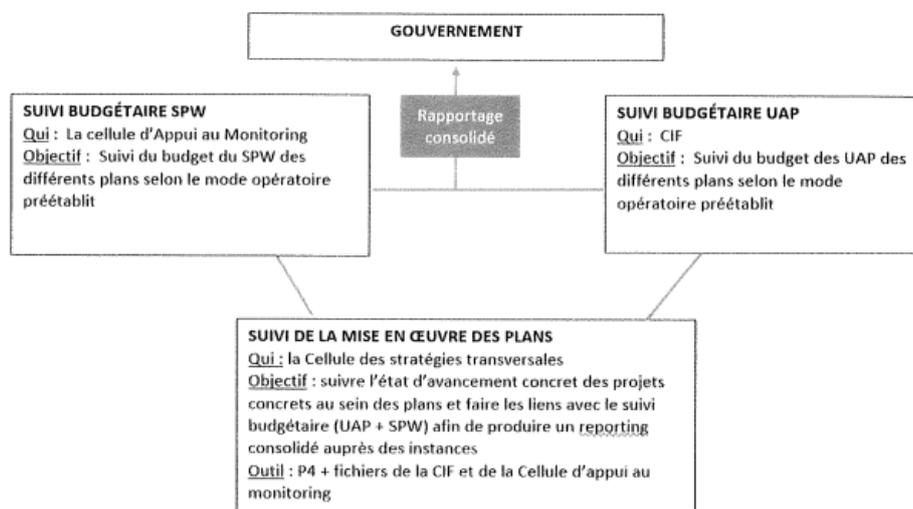


4. Un Comité de pilotage **global** analysera l'état d'avancement du Plan dans son ensemble.

Suivi budgétaire du Plan

La **Cellule d'Information financière** (CIF) et la **Cellule d'appui au monitoring** auront pour mission d'assurer le suivi des exercices budgétaires, tant en dépenses qu'en recettes, ainsi que la préparation des projections budgétaires sur la base desquelles auront lieu les travaux du Gouvernement.

La CIF, la Cellule d'appui au monitoring, la Cellule des Stratégies Transversales (CST) et l'Inspection des Finances collaboreront de manière étroite afin de **mettre en lien les données budgétaires avec les avancées concrètes du Plan**.



Evaluation ex-ante et ex-post du Plan

L'**Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS)** a mis en place, pour l'évaluation des plans gouvernementaux, un processus d'évaluation spécifique. Ce processus a été éprouvé au travers des missions d'évaluation de programmes que le Gouvernement wallon a confié à l'IWEPS pour les plans précédents.

Le programme d'évaluation du Plan de Relance de Wallonie reposera sur trois grands volets :

a. Un diagnostic de base sur la situation sociale, économique et environnementale en Wallonie.

Ce diagnostic proposera une analyse détaillée des principales évolutions macroéconomiques depuis la crise sanitaire de 2020, dans un contexte belge et européen, ainsi qu'une discussion des indicateurs-clefs relatifs à la dynamique du marché du travail en Wallonie.

Ce diagnostic permettra d'observer l'évolution de la situation sociale, économique et environnementale en Wallonie sur la durée du Plan de Relance.

b. Des analyses évaluatives thématiques

L'IWEPS sélectionnera au sein du Plan des thématiques spécifiques qui seront soumises à évaluation.

En particulier, en lien avec son futur programme opérationnel, et à l'heure où la mise en œuvre du « gender mainstreaming » reste fragile, l'IWEPS étudiera la manière avec laquelle la dimension du genre peut être davantage intégrée dans les processus d'évaluation des politiques publiques.

c. Une évaluation ex ante des investissements publics

Compte tenu de la grande diversité des secteurs économiques concernés par le plan de relance, une évaluation ex ante des effets macroéconomiques du Plan considéré dans son ensemble sera réalisée par l'IWEPS.

Une politique d'investissements publics devrait affecter positivement l'économie régionale non seulement à court terme (relance de l'activité économique, créations d'emplois, ...) mais également à long terme (efficacité du système productif, réductions de coûts, attractivité régionale, ...). Pour mesurer de tels impacts, y compris les effets de retour sur les finances publiques, le recours à des outils de modélisation macroéconomique sera privilégié.

Instance de suivi de l'évaluation

Comme le prévoit le processus d'évaluation de l'IWEPS pour les programmes gouvernementaux, un **Comité transversal d'Encadrement (CTE)** sera mis en place pour la durée des travaux d'évaluation du Plan de relance.

Le CTE sera composé d'académiques, de représentants des partenaires sociaux, du Bureau fédéral du Plan, et de la Cellule des Stratégies transversales du Secrétariat général, ainsi que de représentants de l'IWEPS.

Il garantira l'indépendance de l'IWEPS en tant qu'évaluateur, la transparence de la démarche d'évaluation, la rigueur scientifique des travaux et la prise en considération d'une pluralité de points de vue.

Aperçu global du Plan de Relance de Wallonie

MESURE	Budget (millions)
AXE 1 : Miser sur la jeunesse et les talents des Wallon.ne.s	1.274,8
1. Améliorer la formation initiale	84,5
Réorganiser l'alternance pour en faire une filière d'excellence	47
Renforcer l'attractivité des filières STE(A)M	26
Augmenter les compétences linguistiques des Wallon.ne.s avec une priorité sur le néerlandais	10
2. Revoir le paysage de la formation et améliorer les équipements	581,3
Réorganiser et simplifier le paysage de la formation	551
Élargir les expériences formatrices : garantie jeunesse	30
3. Promouvoir la recherche et l'innovation	609
Soutenir la recherche appliquée et l'innovation technologique en général (recherches d'excellence, infrastructures de pointes et chaînes de valeur)	491
Déployer une filière wallonne « hydrogène »	117
AXE 2 : Assurer la soutenabilité environnementale	2.428,3
4. Réaliser des rénovations énergétiques du bâtiment	1.077,3
Amplifier la rénovation énergétique des bâtiments appartenant aux pouvoirs locaux	103
Réviser les primes et divers soutiens à la rénovation énergétique de bâtiments	970
Soutenir la rénovation exemplaire	3
5. Déployer une stratégie bas-carbone	347
Mettre en place les Réseaux d'électricité « intelligents » (smart grids)	195
Réduire les émissions de gaz à effet de serre	103

Promouvoir les énergies renouvelables	49
6. Repenser la mobilité	720,5
Augmenter le report modal du transport de personnes et de marchandises	656
Décarboner les vecteurs énergétiques du transport	14
Développer les infrastructures stratégiques (modes actifs)	45
Instaurer des vitesses dynamiques en fonction de conditions spécifiques des lieux considérés	5
7. Préserver la biodiversité et l'environnement	283,4
Végétalisation, adaptation aux changements climatique et biodiversité	146,5
Préserver les réserves en eau	54
Soutenir la transition vers une forêt plus résiliente et sa valorisation locale et durable	17
Renforcer et valoriser les aires protégées	20
Accélérer la réhabilitation des anciennes décharges les plus problématiques et améliorer la qualité biologique des sols	28
Améliorer et sensibiliser à la connaissance de la biodiversité et de l'environnement	6
Diminuer l'impact des polluants sur la santé	11
AXE 3 : Amplifier le développement économique	1.196,2
8. Intensifier la numérisation	252,9
Développer une connectivité numérique équilibrée du territoire	195
Digitaliser au profit du développement économique	57
9. Diminuer le nombre de friches	132
Réhabilitation économique de friches industrielles dans les Villes	132
10. Encourager la politique industrielle	125.1

Accélérer la croissance des entreprises	12
Elaborer une politique industrielle intégrée en Wallonie	92
Renforcer l'impact et l'efficacité des dispositifs au bénéfice des acteurs économiques	20
11. Favoriser l'économie circulaire	177,9
Concrétiser le potentiel de l'économie circulaire	152
Soutenir la prévention, la réutilisation et le recyclage des déchets	25
12. Développer le tourisme moteur économique	77,2
Construction d'un éco-système touristique fort, attractif et durable	38
Redéployer l'image « destination Wallonie » comme vecteur du rayonnement de la région	15
Valoriser les parcs nationaux et de grands sites via le développement d'infrastructures touristiques adaptées	10
Valoriser des biens à haute valeur patrimoniale	14
13. Renforcer la souveraineté alimentaire	124,4
Relocaliser l'alimentation et développer des plateformes logistiques	61
Réaffirmer le rôle multifonctionnel de l'agriculture et de l'élevage	22
Mesurer et valoriser l'impact environnemental des exploitations agricoles	2
Soutenir la transition environnementale de l'agriculture	4
Stimuler l'éco-entrepreneuriat dans le domaine agro-alimentaire et amplifier la « relève » des agriculteurs et producteurs agricoles	21
Soutenir et amplifier l'accompagnement des cantines durables	3
Organiser la distribution et la valorisation de la production wallonne optimisant les débouchés existants	10
14. Investir dans les territoires locaux	306,4
Déployer une politique intégrée de la Ville	115

Soutenir les investissements dans les pouvoirs locaux, dont les communes rurales	135
Déployer des pôles de services de proximité en zone rurale	11
Redynamiser les centralités et des commerces	30
Amplifier les Programmes Communaux de Développement Rural	10
Soutenir la création d'espaces de co-working	4
AXE 4 : Soutenir le bien-être, la solidarité et l'inclusion sociale	1.882,6
15. Renforcer l'inclusion sociale	1.415,6
Réduire la fracture numérique	8
Élaborer une stratégie coordonnée de sortie du sans-abrisme	25
Encourager l'économie sociale et solidaire	15
Faciliter l'accès au logement	1.211
Soutenir l'autonomie des moins valides	25
Créer et développer des infrastructures de la petite enfance	121
Soutenir les familles monoparentales	10
16. Développer l'emploi	188
Soutenir l'engagement des travailleurs au sortir de la crise	63
Perspectives d'emplois et de formations pour les publics les plus éloignés de l'emploi	40
Développer les outils d'intégration des personnes éloignées de l'emploi	85
17. Protéger la santé	274
Créer des réseaux locorégionaux de santé de première ligne en y intégrant la santé mentale	60

Intégrer les politiques de promotion de la santé et de prévention en matière de santé et investir dans des outils de gestion et de monitoring de la Santé publique en Wallonie	30
Utiliser le numérique comme levier pour améliorer la qualité des soins	54
Développer le sport : qualité et excellence	130
18. Assurer l'égalité de genre	5
Prendre en compte la dimension du genre et du handicap dans les différentes politiques de relance	5
AXE 5 : Garantir une gouvernance innovante et participative	124
19. Déployer une administration publique connectée aux usagers, innovante et performante	118
Evoluer vers une administration numérique	101
Encourager aux activités transversales dans le cadre d'achats publics responsables	5
Accélérer et simplifier les procédures en général (permis, autorisations, etc)	3
Mettre en place une gouvernance du Plan de relance de la Wallonie	9
20. Encourager une gouvernance participative	6
Etablir l'expériences de participation citoyenne au niveau régional	2
Soutenir financièrement des initiatives de participation citoyenne au niveau local	4
AXE 6 : Soutenir la reconstruction et la résilience des territoires sinistrés	737,7
21. Reconstruire un cadre de vie de qualité, fonctionnel, sain, attractif, durable	262,3
Enlever les déchets	7
Réparer les infrastructures publiques et reconstruire le bâtiment	185
Aider les ménages à se chauffer	30

Stimuler le secteur de la construction pour faire face aux besoins	25
Soutenir, faciliter et accélérer la reconstruction	15
22. Diminuer les risques par la prévention	475,3
Analyser les risques et diagnostiquer le territoire	10
Sécuriser les cours d'eau	465
TOTAL :	7.643

Aperçu des réformes du Plan de Relance de Wallonie

Outre les mesures quantifiées et clairement circonscrites, le Gouvernement de Wallonie entend mener à bien des réformes qualitatives structurantes qui contribueront à stimuler la relance et la restructuration de la Wallonie.

Ainsi, sans être limitatif, le gouvernement entreprendra des réformes comme :

- Augmenter l'efficacité du pilotage du système statistique wallon pour une gouvernance plus démocratique
- Mettre en œuvre la refonte des mécanismes d'aides à la recherche, la réforme des aides à l'investissement ainsi que la réforme du soutien à l'internationalisation
- Procéder à la réforme du soutien à l'innovation et à l'animation économique
- Structurer, optimiser ou coordonner l'offre de service des centres de recherche agréés
- Mettre en œuvre la réforme des outils économiques et financiers wallon
- Mettre en place un Passeport Entreprise au sein de l'administration wallonne
- Accompagner les entreprises à haut potentiel d'internationalisation – Passexport
- Simplifier les procédures de réhabilitation et de conversion des friches industrielles (Avec CT)
- Simplifier les process administratifs en lien avec le CODT (permis d'urbanisme...)
- Elargir les horaires d'exploitation du transport de marchandises sur la dorsale wallonne
- Améliorer l'efficacité du processus d'octroi des primes énergétiques, tant pour les demandeurs que pour l'administration de la RW.
- Réformer le Décret climat : adapter le cadre légal wallon aux futures nouvelles dispositions du paquet énergie climat européen « Fit for 55 »
- Mettre en place une nouvelle structure tarifaire incitative pour l'électricité
- Revoir la taxe de circulation et de mise en circulation pour les moduler en fonction des émissions de CO2 et de la masse/puissance
- Ajustement tarifaire du Péage Kilométrique pour les Poids Lourds : Envisager la modulation des tarifs du prélèvement pour favoriser une meilleure gestion de la mobilité
- Décliner les accords non-marchand
- Réformer l'accompagnement des demandeurs d'emploi
- Mettre en œuvre la réforme des APE

- Réformer les aides à l'emploi et les aides à la formation
- Réforme des Agences Conseil en Economie Sociale
- Réformer les Art60-61
- Réformer la première ligne de soins et de services après les accises de la première ligne
- Mettre en œuvre la réforme qualitative des structures d'hébergements (aînés, personnes handicapées...)
- Mener à bien le process BBZ et mettre en œuvre les actions qui découlent des analyses des différentes étapes du processus
- Simplifier les dispositifs prioritaires du GW – approche intégrée. Dix dispositifs sont immédiatement visés : (monWBI, les Chèques entreprises, le Passeport entreprises, UREBA, l'autorisation d'occupation du domaine public, l'inscription aux formations (FOREM), la plateforme de centralisation des données pour les personnes en situation de handicap, la numérisation des dossiers de logement public, les dispositifs rénovation-revitalisation urbaine, et la politique d'open data de l'administration. D'autres pourront par la suite être revus via cette approche intégrée
- Mettre en œuvre le Single Digital Gateway (UE)
- Mettre en place une direction du SPW Digital au sein du Secrétariat Général
- Renforcer l'orientation usager, l'innovation et l'excellence opérationnelle au sein de l'Administration
- Renforcer les compétences des agents au digital en 24 mois par la formation
- Etablir les feuilles de route stratégiques globale et digitale du Tourisme – refonte du code wallon du tourisme
- Reformuler le code wallon du patrimoine
- Mener une étude prospective sur les allocations familiales
- Accélérer et simplifier les dispositifs relatifs à la rénovation et la revitalisation urbaine
- Mettre en œuvre les réformes des PCDR
- Renforcer les collaborations sectorielles dans le secteur de l'eau
- Réformer l'application wallonne de la procédure plans-programmes normatifs
- Réformer les permis d'environnement
- Stimuler le secteur de la construction pour faire face aux besoins



Axe 1 : Miser sur la jeunesse et les talents des wallon.ne.s

En quelques chiffres

Nombre de projets	49
Budget	1.274.894.000 €

La formation des jeunes est arrivée en tête du classement des priorités ressorties de la consultation populaire de *Get Up Wallonia*. La plus grande richesse de la Wallonie est sa jeunesse. Elle regorge aussi de nombreux talents. Il faut donc continuer à les développer en mettant en place les conditions pour mener une politique de formation coordonnée qui permettent de déboucher sur des perspectives positives en termes d'emploi durable et de qualité, de répondre à l'ensemble des besoins des entreprises et surtout qui permettent d'améliorer le taux d'emploi en Wallonie, en particulier chez les jeunes. Dans ce cadre, la Wallonie entend lutter contre la pénurie dans certains métiers, notamment ceux liés aux activités scientifiques et à l'évolution des technologies. Elle entend également créer un maximum de synergies entre les acteurs de la Formation et de l'Enseignement, s'engager dans une réforme de l'alternance, favoriser l'apprentissage des langues ou encore, susciter la mobilisation des personnes les plus éloignées de l'emploi.

L'axe est composé des objectifs stratégiques suivants :

1.1. Améliorer la formation initiale	84.510.000 €
1.2. Revoir le paysage de la formation et améliorer les équipements	575.499.375 €
1.3. Promouvoir la recherche et l'innovation	609.074.000 €

1.1. Améliorer la formation initiale

Budget	84.510.000 €
--------	--------------

De nombreux acteurs ainsi que l'ensemble des travaux préparatoires de *Get up Wallonia* ont identifié la formation au sens large comme la clé de voûte de la relance, du redéploiement et de la transition de la Wallonie.

En matière d'enseignement, la Wallonie doit utilement soutenir la dynamique du Pacte d'Excellence dans les matières pour lesquelles elle est compétente afin de contribuer à l'amélioration de la formation initiale et de l'enseignement en Wallonie. Dans les autres matières liées à l'enseignement, la Wallonie doit s'assurer d'une prise en compte adéquate, au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles et au travers d'une gestion différenciée, de ses besoins spécifiques.

Dans ce cadre, il est important de renforcer les liens entre les compétences et les besoins des entreprises, en travaillant sur la qualité et la complémentarité de l'offre et des outils de formation, l'innovation, l'attractivité des métiers et des filières et l'investissement des entreprises dans la formation.

Cet objectif stratégique est composé des objectifs opérationnels suivants :

1.1.1. Réorganiser l'alternance pour en faire une filière d'excellence	47.940.000 €
1.1.2. Renforcer l'attractivité des filières STE(A)M	26.570.000 €
1.1.3. Augmenter les compétences linguistiques des Wallon.ne.s avec une priorité sur le néerlandais	10.000.000 €

1.1.1. Réorganiser l'alternance pour en faire une filière d'excellence

Budget	47.940.000 €
--------	--------------

Il s'agit de mettre au point dans les meilleurs délais des solutions facilitant les relations entre enseignement qualifiant, alternance et formation professionnelle. Ces solutions doivent porter notamment sur la réforme des certifications, mais doivent également participer à la redéfinition de l'organisation des filières d'alternance en cohérence avec l'écosystème de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle en Wallonie, et ce afin de les rendre plus lisibles, plus attractives, plus efficaces et plus facilement pilotables.

Dans d'autres filières de formation initiale pour lesquelles l'alternance formelle n'est pas la formule appropriée, il conviendra d'intégrer des stages, du tutorat, du compagnonnage, mais également des supports numériques en rapprochant les écoles, les centres de formation et les entreprises pour proposer une offre formation plus en phase avec les aspirations sociétales de la jeunesse, notamment au regard des défis sociaux, économiques et environnementaux.

La procédure que le Gouvernement entend emprunter est la suivante :

1. Travailler avec nos propres compétences afin d'améliorer la formation en alternance via l'IFAPME, les centres de compétences et nos centres de formation ;
2. Ensuite, demander à la Fédération Wallonie-Bruxelles de nous accorder pour mettre sur pied des réformes à court terme qui incluraient les CEFA ;
3. À plus long terme, c'est l'ensemble de la filière qualifiante qui doit être revue pour mieux répondre aux exigences de la réalité wallonne.

Tout cela nécessite une collaboration réinventée entre le monde de la formation, de l'enseignement et le monde des entreprises.

L'ensemble des programmes/projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Programme 1 : Porter la réforme de l'alternance pour les jeunes de 15 à 25 ans		
Enveloppe budgétaire : 775.000 €	Programme porté par les Ministres : Christie MORREALE et Willy BORSUS	Organisme(s) compétent(s) : OFFA et IFAPME
<p>L'objectif est de prendre des mesures à court terme visant à faire de l'alternance une filière d'excellence et parallèlement, de mener une réflexion collective pour poser un diagnostic commun sur les freins et les leviers de l'alternance pour les jeunes de 15 à 25 ans dans la perspective de porter une réforme de l'alternance.</p> <p>Les étapes clés de ce projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser un état des lieux de la filière de l'alternance dans le paysage global de la formation ; ▪ Mise en place d'un plan d'actions court terme. 		

Projet 2 : Développer l'offre de formations pour l'enseignement dans les Centres de compétence		
Enveloppe budgétaire : 7.000.000 €	Projet porté par le Ministre : Willy BORSUS	Organisme(s) compétent(s) : Réseau des Centres de compétence et la plateforme Wallonie Compétence d'Avenir
<p>Ce projet comprend trois éléments : le développement de l'offre de formations pour l'Enseignement dans les Centres de compétence, la réponse aux besoins structurels de ces centres en matière de sensibilisation et d'information à destination des jeunes (<i>actions kids & teens</i>) et la conception et la mise en œuvre d'expériences pilotes via une approche de collaboration de « formation triale » au sein de ces mêmes Centres de compétence.</p>		

Projet 3 : Augmenter l'attractivité de la formation en alternance sous convention de stage IFAPME		
Enveloppe budgétaire : 9.707.500 €	Projet porté par le Ministre : Willy BORSUS (avec Christie MORREALE)	Organisme(s) compétent(s) : IFAPME
<p>Grâce à ce projet, le Gouvernement wallon entend lever les pièges à la formation et à l'emploi en renforçant encore l'attractivité de la Convention de stage. Le Gouvernement entend également encourager plus d'entreprises à former des apprenants dans la filière de formation de Chef d'entreprise et de Coordination et Encadrement (FCE/COEN) sous convention de stage pour les publics adultes en formation. Les activités comprises dans ce projet visent prioritairement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'octroi d'un incitant financier aux entreprises qui forment des stagiaires en formation en alternance sous convention de stage ; ▪ L'octroi de la dispense pour reprise de formation en alternance (toutes formations confondues). 		

Projet 4 : Déployer la pédagogie numérique dans la formation en alternance IFAPME

Enveloppe budgétaire :	Projet porté par le Ministre :	Organisme(s) compétent(s) :
6.465.000 €	Willy BORSUS	IFAPME
<p>Ce projet prévoit le déploiement d'une stratégie numérique au sein de l'IFAPME pour disposer d'outils digitaux performants permettant une meilleure offre de services et un meilleur suivi des apprenant(e)s et des entreprises, des partenaires et de toutes les parties prenantes, en intégrant les principes de l'administration 4.0, basés sur une nouvelle génération de services publics ouverts et transparents où l'utilisateur est au cœur des pratiques. Le déploiement de cette stratégie numérique comprend 4 étapes clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le déploiement de la plateforme pédagogie numérique ; ▪ La création d'une équipe de technopédagogues et d'une équipe Help Desk ; ▪ Le développement et/ou l'acquisition de ressources pour la plateforme numérique ; ▪ L'acquisition d'équipements numériques pour les apprenants favorisant l'accès à la pédagogie numérique. 		

Projet 5 : Renforcer la collaboration IFAPME-SOWALFIN dans le cadre de la création d'entreprise

Enveloppe budgétaire :	Projet porté par le Ministre :	Organisme(s) compétent(s) :
5.000.000 €	Willy BORSUS	IFAPME
<p>L'objectif de ce projet est de développer le plan d'action de l'IFAPME en matière de sensibilisation, de formation et d'accompagnement pédagogique des candidat(e)s chef(fe)s d'entreprise, ce jusqu'à l'orientation vers les produits de sensibilisation, d'information et d'orientation, d'accompagnement et de financement proposés par la SOWALFIN (ou les opérateurs du réseau que celle-ci pilote) aux entrepreneur(e)s wallon(ne)s. Deux activités clés composent donc ce projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La mise en place d'un service PME – Création à l'IFAPME ; ▪ Le déploiement d'un plan d'action de sensibilisation, de formation et d'accompagnement pédagogique des publics cibles en référence aux compétences entrepreneuriales EntreComp (cadre européen des compétences entrepreneuriales). 		

Projet 6 : Développer les collaborations IFAPME-CDC permettant l'accès à des équipements de pointe

Enveloppe budgétaire :	Projet porté par le Ministre :	Organisme(s) compétent(s) :
2.000.000 €	Willy BORSUS	IFAPME
<p>Le projet vise à établir une collaboration structurée avec le FOREM, en tant que coordonnateur du réseau des centres de compétence (CDC), et les Centres de Compétence afin de permettre aux apprenant.e.s et formateur.trice.s de l'IFAPME de bénéficier des équipements de pointe, onéreux, et des expertises présentes dans les CDC pour faire évoluer l'offre de formation du Réseau IFAPME dans certains secteurs d'activité au regard des métiers en pénuries, des besoins de compétences spécifiques des entreprises et des évolutions technologiques toujours plus rapides. Deux activités clés permettront de concrétiser ce projet : l'établissement d'une Coopération publique IFAPME – FOREM et la mise en œuvre du plan d'action de formation des apprenant.e.s et formateurs.trices dans les Centres de Compétence.</p>		

Projet 7 : Garantir les effets de droits des certifications et le continuum de l'apprentissage		
Enveloppe budgétaire : 1.000.000 €	Projet porté par le Ministre : Willy BORSUS (avec Christie MORREALE)	Organisme(s) compétent(s) : IFAPME
<p>Ce projet vise à prendre les mesures les plus porteuses qui garantiront une complète reconnaissance des qualifications et des compétences acquises par les publics de la formation professionnelle par la délivrance de certifications ouvrant des effets de droit tant sur le marché du travail que pour la reprise d'études. Ce projet pourra être réalisé grâce à la reconnaissance et la valorisation automatiques des compétences acquises, à l'établissement de passerelles et à une assurance qualité renforcée dans le dispositif de formation et de validation de compétences.</p>		

Projet 8 : Réformer le tutorat		
Enveloppe budgétaire : 9.033.000 €	Projet porté par les Ministres : Willy BORSUS et Christie MORREALE	Organisme(s) compétent(s) : IFAPME et FOREM
<p>Ce projet a pour objectifs de renforcer les formations au tutorat tout en menant une réflexion globale sur le tutorat/mentorat avec les opérateurs de formation et les parties prenantes. Le Gouvernement wallon a identifié plusieurs activités clés nécessaires à la réalisation de ce projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Modulariser la formation au tutorat dans la formation en alternance de l'IFAPME ; ▪ Sectorialiser la formation au tutorat dans la formation en alternance de l'IFAPME ; ▪ Mener une réflexion globale sur le tutorat/mentorat avec les opérateurs de formation et les représentants des entreprises ; ▪ Concevoir et mettre en œuvre des modules de coaching individuel et collectif pour les demandeurs d'emploi dans le cadre des formations en milieu de travail (FMT) organisées par le Forem ; ▪ Concevoir et déployer des pédagogies numériques mobiles pour les stagiaires en FMT mais aussi pour les formateurs des centres de formation et tuteurs de l'entreprise ; ▪ Mettre en place un pool d'expertise et de ressources tutoriales ; ▪ Mettre en place d'autres actions identifiées de manière concertée avec les opérateurs de formation et les entreprises. 		

Projet 9 : Dynamiser le réseau des entreprises partenaires de l'IFAPME pour la formation en alternance via un réseau renforcé de référents IFAPME sectorialisés		
Enveloppe budgétaire : 5.980.000 €	Projet porté par le Ministre : Willy BORSUS	Organisme(s) compétent(s) : IFAPME
<p>Afin de disposer d'un nombre suffisant de places de stage de qualité dans des entreprises agréées et répondant aux normes de qualité de la formation en alternance mise en œuvre par l'IFAPME, il est proposé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer les équipes de référents IFAPME en charge de l'accompagnement et du suivi des apprenants en entreprise ; ▪ Renforcer la qualité de l'accueil dans une dynamique orientée clients et résultats via une permanence des services dans les centres en soirée (23 sites) ; ▪ Mettre en place un CRM entreprises et un process « marketing de la formation en alternance », orienté clients et résultats ; ▪ Mettre en place un CRM apprenants. 		

Projet 10 : Revoir avec les entreprises les modalités de collaboration pour l'Alternance en s'inspirant du modèle de la Communauté germanophone

Enveloppe budgétaire : 496.500 €	Projet porté par les Ministres : Willy BORSUS et Christie MORREALE	Organisme(s) compétent(s) : IFAPME et OFFA
<p>L'objectif de ce projet vise à optimiser le dispositif d'alternance et à alimenter la réflexion globale sur une réforme de l'alternance en s'inspirant du modèle et des bonnes pratiques de la Communauté germanophone mais également de dynamiser les collaborations actuelles entre les acteurs de l'alternance en Wallonie et en Communauté germanophone en suivant les étapes clés suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse comparative actualisée des deux modèles d'alternance ; ▪ Réalisation d'expériences pilotes de testing de nouveaux modèles d'alternance ; ▪ Actualisation et redynamisation de la Convention entre l'IAWM et l'IFAPME et/ou l'OFFA. 		

Projet 11 : Développer une plateforme de matching des offres et demandes de stages

Enveloppe budgétaire : 483.000 €	Projet porté par la Ministre : Christie MORREALE (avec Willy BORSUS)	Organisme(s) compétent(s) : OFFA
<p>Ce projet prévoit le développement d'un outil de « matching » qui permettra, dans le cadre des formations en alternance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aux entreprises disposant d'un agrément de pouvoir poster des propositions de places de stage dans l'objectif d'engager des apprenants ; ▪ Aux apprenants de soumettre leur candidature à ces places de stage ; ▪ D'assurer un suivi et un accompagnement tant des entreprises (par exemple si celles-ci ne trouvent pas d'apprenants) que des apprenants (par exemple si ceux-ci ne trouvent pas de place de stage) par des acteurs émanant des secteurs, des opérateurs et de l'OFFA. 		

1.1.2. Renforcer l'attractivité des filières STE(A)M

Budget	26.570.000 €
--------	--------------

Pour relancer l'économie et créer de nouveaux emplois, il est essentiel, de mener une réflexion sur les incitants à la formation aux métiers en pénurie, en vue de répondre aux besoins des entreprises concernées par ces derniers.

Il est également important de revoir la politique wallonne de sensibilisation aux STE(A)M, en tenant compte notamment de la dimension d'égalité des genres, et de renforcer l'attractivité des métiers STE(A)M liés aux sciences, aux techniques, à l'engineering, aux arts et aux mathématiques. Ils sont en effet de plus en plus nombreux, du fait de la numérisation de notre économie et de notre société.

L'ensemble des programmes/projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Projet 12 : Améliorer les incitants à la formation menant à des emplois en pénurie		
Enveloppe budgétaire :	Projet porté par la Ministre :	Organisme(s) compétent(s) :
10.225.000 €	Christie MORREALE	FOREM
<p>Le projet vise à mener une réflexion sur les incitants à la formation qui permettraient d'être plus impactant sur la participation des demandeurs d'emploi à la formation aux métiers en pénurie, en vue de répondre aux besoins de main-d'œuvre dans les métiers concernés. Plusieurs étapes sont nécessaires à la réalisation de ce projet :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Promouvoir les dispositifs et incitants existants ;▪ Mener une réflexion pour améliorer les dispositifs existants et/ou concevoir un nouvel incitant financier pour les demandeurs d'emploi qui se forment avec succès dans les métiers en pénurie ;▪ Négocier les propositions avec les partenaires sociaux et consulter les instances d'avis ;▪ Adapter/créer la base légale ;▪ Déployer et monitorer le dispositif ;▪ Évaluer le dispositif.		

Projet 13 : Mettre en place un plan coordonné de promotion des métiers/filières/compétences porteurs d'emploi et de sensibilisation aux STEAM (Sciences, Technology, Engineering, Arts, Mathematics) et au numérique

Enveloppe budgétaire : 16.345.000 €	Projet porté par les Ministres : Christie MORREALE et Willy BORSUS	Organisme(s) compétent(s) : SPW Économie, Emploi, Recherche
<p>Ce projet vise à renforcer l'attractivité des filières porteuses d'emploi, des métiers, des compétences et des disciplines d'études associées aux STEAM et au numérique et ainsi, à contribuer à la résorption des pénuries et à l'augmentation du taux d'emploi. Le plan sera axé prioritairement sur les STEAM (Science, Technology, Engineering, Arts, Mathematics), mais également sur le secteur des entreprises à profit social et des entreprises de la santé en particulier. Il vise à fédérer les initiatives et à déployer les actions, à en assurer une plus grande visibilité par la mise en place d'une stratégie de communication cohérente.</p> <p>La dimension « genre » constituera une dimension transversale forte afin de lutter contre les stéréotypes de genre dans l'orientation scolaire et professionnelle.</p> <p>Ce programme permettra de renforcer l'impact des initiatives menées en matière de promotion des métiers et de sensibilisation.</p>		

1.1.3. Augmenter les compétences linguistiques des Wallon.ne.s avec une priorité sur le néerlandais

Budget	10.000.000 €
--------	--------------

Différentes études ont montré l'importance de la maîtrise des langues modernes, en particulier le néerlandais, l'anglais et l'allemand, dans l'insertion socioprofessionnelle des jeunes francophones.

Une véritable politique cohérente et ambitieuse est nécessaire pour améliorer la maîtrise d'une deuxième langue, en priorité le néerlandais. Il est donc nécessaire de déployer un nouveau plan langues en Wallonie, en le recentrant en particulier (mais pas exclusivement) sur l'apprentissage des langues appliquées aux métiers / filières.

Il apparaît en effet que la motivation à l'apprentissage des langues est fortement liée au projet professionnel.

Dans un but de cohérence, le Plan Langues sera axé sur les besoins des différents publics (élèves, étudiants, demandeurs d'emploi, travailleurs, enseignants, formateurs et citoyens), ainsi que sur l'analyse de l'offre existante afin d'identifier les manques, de renforcer les actions particulièrement pertinentes et de développer davantage de complémentarités dans les initiatives.

Le programme qui permettra d'atteindre cet objectif opérationnel est présenté ci-après.

Programme 14 : Lancer un nouveau Plan Langues 2021-2024		
Enveloppe budgétaire : 10.000.000 €	Programme porté par la Ministre : Christie MORREALE	Organisme(s) compétent(s) : FOREM
<p>Ce programme comprend neuf projets :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Adopter le Plan Langues 2021-2024 pour identifier et prioriser les besoins de formation des différents publics, les besoins en formateurs, en développement de modules de formation, en outils, en budget ;2. Identifier les outils de positionnement, les modules transversaux et les modules métiers de formation en langues et les outils de certification existants ;3. Développer de nouveaux produits de formation langues «transversaux» pouvant être intégrés dans différentes filières de formation et/ou « métier » qui concernent plus spécifiquement un métier en particulier ;4. Poursuivre l'octroi de bourses d'immersion en langues (mobilité interrégionale et européenne) qui seront proposées (conditions à définir) aux élèves et/ou étudiants et aux demandeurs d'emploi ;5. Maintenir la formation en langues dans la réforme des aides à la formation continue des travailleurs. Une réflexion sur l'intérêt de développer des modules de langues appliqués aux métiers sera également menée ;6. Faire de la Maison des Langues un centre de références en pédagogie des langues, ce qui permettra de mutualiser l'expertise et les outils dans des formes différenciées de formation : format hybride, présentiel et à distance, synchrone et asynchrone, coaché, utilisation de vidéo interactive, réalité augmentée, jeu (Escape Game, Serious Game, jeu plateau) ;7. Lutter contre la pénurie de formateurs/enseignants grâce à diverses actions telles que la promotion du métier auprès de candidats potentiels avec un niveau de maîtrise élevé des langues mais sans compétences pédagogiques avérées, en ce compris des locuteurs natifs, une formation continue motivante pour les enseignants/formateurs ;8. Mutualiser les ressources pédagogiques entre acteurs grâce à une plateforme de mutualisation ;9. Optimiser le recours à la plateforme Wallangues à travers, notamment, une amélioration continue de ses fonctionnalités et l'alimentation en nouveaux modules de formation.		

1.2. Revoir le paysage de la formation et améliorer les équipements

Budget	581.310.000€
--------	--------------

Force est de constater que malgré les efforts réalisés ces dernières années, il existe encore un déficit et une inadéquation entre les compétences requises par les employeurs et celles des demandeurs d'emploi inoccupés. Alors que de nombreux emplois sont en pénurie, les entreprises peinent à trouver des profils adaptés à leurs besoins. L'adaptation de la formation, de l'alternance, la mobilisation des personnes les plus éloignées de l'emploi (lutter contre la 'sherwoodisation') mais aussi la mobilisation d'entreprises formatrices sont des enjeux importants pour assurer le développement régional grâce au capital humain.

Les enjeux auxquels la Wallonie doit s'attaquer en matière d'emploi et formation sont :

- Définir une stratégie wallonne de formation professionnelle axée de manière forte sur la formation en milieu de travail, la complémentarité de l'offre de formation ou encore, notamment, des équipements et infrastructures de qualité ;
- Offrir aux jeunes, aux demandeurs d'emploi et aux entreprises des formations adaptées aux besoins, tenant compte des pénuries sur le marché du travail, des évolutions attendues dans les métiers (en particulier au niveau numérique) et des enjeux sociétaux (en particulier au niveau environnemental et social) ;
- Renforcer l'articulation entre les différentes missions du système de formation (orientation, formation, certification/validation des compétences, définition de profils et référentiels, assurance qualité, veille et anticipation des besoins, formation de formateur...) afin d'assurer la cohérence et l'efficacité de ces missions ;
- Développer des logiques de parcours de renforcement des compétences tout au long de la vie ;
- Si le nombre de NEET est en constante diminution, il est constaté un phénomène de sherwoodisation. Une partie des jeunes ayant décroché du milieu scolaire sont très marginalisés. Des solutions adéquates doivent être trouvées pour encourager un rattachement avec les institutions publiques et envisager une réintégration socio-économique de ces profils.

Cet objectif stratégique est composé des objectifs opérationnels suivants :

1.2.1. Réorganiser et simplifier le paysage de la formation	551.310.000 €
1.2.2. Élargir les expériences formatrices : garantie jeunesse	30.000.000 €

1.2.1. Réorganiser et simplifier le paysage de la formation

Budget	551.310.000 €
--------	---------------

L'objectif global de cet objectif opérationnel est de permettre aux acteurs de la formation d'agir avec plus de cohérence dans un souci d'efficience et d'efficacité via une communication commune, concertée et cohérente.

Trois objectifs sont poursuivis dans ce cadre :

- Définir une vision commune du système de la formation professionnelle, axée sur les complémentarités entre acteurs et les objectifs prioritaires à mettre en œuvre en réponse aux enjeux identifiés ;
- Investir dans les infrastructures et les équipements de formation ;
- Développer une approche « parcours » cohérente pour les demandeurs d'emploi, qui permette de répondre à très court, court et moyen terme aux besoins des entreprises.

L'ensemble des programmes/projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Programme 15 : Déployer le dispositif d'orientation tout au long de la vie		
Enveloppe budgétaire : 6.790.000 €	Programme porté par la Ministre : Christie MORREALE (avec Willy BORSUS)	Organisme(s) compétent(s) : FOREM
<p>Les projets qui composent ce programme sont les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Développer un portail de l'orientation afin d'assurer une meilleure visibilité de l'offre d'orientation pour les citoyens de 6 à 67 ans, ainsi que sur l'offre d'enseignement et de formation, des liens vers des informations sur les métiers ; 2. Coconstruire le centre de ressources et de développement des compétences de l'orientation tout au long de la vie chargé de rassembler/développer les ressources à disposition des professionnels, et de développer une offre de formation pour les conseillers en orientation ; 3. Équiper le réseau des Cités des métiers et assurer l'identité visuelle commune grâce à une ligne graphique visuelle commune et des supports de communication identiques, dont un site WEB commun au réseau des CdM en Wallonie ; 4. Déployer une communication à large échelle vers les citoyens pour faciliter l'accès vers les services d'orientation de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} ligne ; 5. Finaliser la mise en place du dispositif d'orientation tout au long de la vie (charte partenariale, définition des modalités de gouvernance, rédaction des textes légaux ...) 6. Renforcer la participation du secteur CISP au réseau OTLAV. 		

Projet 16 : Définir une stratégie wallonne de formation professionnelle		
Enveloppe budgétaire : 925.000 €	Projet porté par la Ministre : Christie MORREALE (avec Willy BORSUS)	Organisme(s) compétent(s) : FOREM
<p>Ce projet vise à mener une réflexion globale sur la vision de la formation professionnelle à l'horizon 2030 en Wallonie, en se basant sur les recommandations européennes (Déclaration d'Osnabrück, Cedefop...), la DPR, le rapport d'évaluation du Réseau des Centres de compétence, les diverses recommandations dont la formation en milieu de travail, les besoins des secteurs et des entreprises et les analyses et contributions de Wallonie Compétence d'Avenir. La réflexion portera également sur les liens avec l'Éducation. Il sera alors possible de construire le plan de transformation et de changement pour faciliter l'implémentation de cette nouvelle vision et mettre en œuvre la réforme.</p>		

Projet 17 : Organiser les missions de veille, de récolte de données et d'anticipation des besoins de compétences de manière cohérente entre les acteurs

Enveloppe budgétaire : 850.000 €	Projet porté par la Ministre : Christie MORREALE (avec Willy BORSUS)	Organisme(s) compétent(s) : SPW Économie, Emploi, Recherche
Ce projet vise à entamer une réflexion approfondie sur les besoins d'informations des différents acteurs, sur les missions actuellement confiées aux uns et aux autres et sur la manière dont on pourrait aujourd'hui s'appuyer sur les expertises développées pour créer un réseau cohérent et complémentaire, en disposant d'un lieu/plateforme centralisé recensant et organisant tous les travaux menés, afin d'en faire profiter tous les acteurs.		

Projet 18 : Mener une réflexion globale sur la mutualisation des profils et référentiels (production, utilisation, évaluation)

Enveloppe budgétaire : 2.745.000 €	Projet porté par la Ministre : Christie MORREALE (avec Willy BORSUS)	Organisme(s) compétent(s) : Service francophone des Métiers et Qualifications, Consortium de Validation des Compétences
L'énergie déployée pour définir des profils et référentiels doit être mise en regard de l'utilisation de ces profils/référentiels. Pour ce faire, ce projet entend donc :		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer la démarche référentielle ; ▪ Établir la cartographie des acteurs qui travaillent sur la production de profils et de référentiels ; ▪ Mener une évaluation de l'utilisation des profils et des référentiels élaborés ; ▪ Identifier les pistes d'amélioration ; ▪ Mettre en œuvre les pistes d'amélioration. 		

Projet 19 : Lancer des appels à projets pour mettre en œuvre des parcours de renforcement des compétences

Enveloppe budgétaire : 37.405.000 €	Projet porté par la Ministre : Christie MORREALE	Organisme(s) compétent(s) : SPW Économie, Emploi, Recherche
Ce projet vise à développer une dynamique partenariale forte entre opérateurs de formation en vue de développer largement les parcours de renforcement des compétences en Wallonie. Il consiste à lancer des appels à projets permettant d'organiser des formations concomitantes et/ou consécutives entre opérateurs CISP et les opérateurs qualifiants. D'autres activités clés viennent compléter ce projet :		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer des conventions types de partenariat entre opérateurs ; ▪ Lancer des appels à projets partenariaux pour mettre en œuvre des parcours de renforcement des compétences ; ▪ Renforcer la validation des compétences sur les premiers niveaux de qualification ; ▪ Déployer un programme de formation aux compétences numériques de base pour favoriser l'insertion socioprofessionnelle des publics fragilisés ; ▪ Upgrader les compétences des personnes d'origine extra-UE ; ▪ Renforcer l'accompagnement psychosocial dans les CISP. 		

Programme 20 : Développer le système d'assurance qualité dans la formation professionnelle		
Enveloppe budgétaire : 2.910.000 €	Programme porté par la Ministre : Christie MORREALE (avec Willy BORSUS)	Organisme(s) compétent(s) : FormaForm et SPW Économie, Emploi, Recherche
<p>Les projets qui composent ce programme sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place le point de contact national EQAVET ; ▪ Mettre en place une agence qualité pour les opérateurs publics de formation professionnelle ; ▪ Développer un label qualité pour les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle (CISP). 		

Projet 21 : Mettre en œuvre le Certificat de compétence professionnelle (CCP)		
Enveloppe budgétaire : 8.980.000 €	Projet porté par la Ministre : Christie MORREALE (avec Willy BORSUS)	Organisme(s) compétent(s) : Consortium de validation des compétences
<p>Le CCP a pour objectif de créer une certification professionnelle commune aux cinq autorités compétentes en matière de certification professionnelle : Forem, IFAPME, Bruxelles Formation, Sfpme et Consortium de validation des compétences (CVDC). Cette certification plus claire et lisible permettra d'une part de faciliter l'information aux entreprises sur les compétences des candidats, et d'autre part de mieux accompagner les parcours de montée en compétences des Wallon.ne.s (reprises de formation et d'études, mobilité professionnelle).</p> <p>Parallèlement, le projet prévoit de déployer plus largement l'offre et l'accès à la validation des Compétences en Wallonie.</p>		

Projet 22 : Soutenir le dispositif Wallonie Compétences d'avenir pour les besoins insuffisamment rencontrés ou non rencontrés		
Enveloppe budgétaire : 6.995.000 €	Projet porté par les Ministres : Christie MORREALE et Willy BORSUS	Organisme(s) compétent(s) : WCA (FOREM)
<p>Le Gouvernement entend pérenniser et renforcer la plateforme multipartenariale « Wallonie, Compétences d'avenir » afin de répondre aux besoins non ou insuffisamment rencontrés par les entreprises. Tout en respectant les spécificités de ses membres, la plateforme a pour objectif de générer la co-conceptualisation, la co-conception, la co-construction et l'organisation de parcours de formation en réponse aux besoins exprimés par les entreprises et dans la perspective d'un continuum de formation tout au long de la vie (certification). Les activités clés suivantes sont nécessaires au développement de ce projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Agréger les besoins en compétences des entreprises en priorisant ceux qui ne sont pas rencontrés ou qui le sont insuffisamment ; ▪ Piloter, accompagner et soutenir la mise en œuvre de l'offre de formation répondant aux besoins non ou insuffisamment rencontrés du marché, en optimisant et mutualisant les ressources ; ▪ Développer des ingénieries de formation ; ▪ Développer un partenariat fort avec FormaForm. 		

Projet 23 : Soutenir le Réseau des Centres de compétence générateur de synergies et de complémentarités

Enveloppe budgétaire : 6.000.000 €	Projet porté par le Ministre : Willy BORSUS	Organisme(s) compétent(s) : FOREM
<p>Le projet vise à doter le Réseau des Centres de compétence, piloté par le Forem, d'une capacité à soutenir les centres dans la durée, dans la construction de synergies opérationnelles entre eux et avec les autres opérateurs de formation, d'orientation et d'insertion, afin d'amener davantage de demandeurs d'emploi et de jeunes dans les filières menant aux métiers en pénuries, en demande et aux métiers d'avenir, tout en renforçant la cohérence, la complémentarité et la lisibilité de l'offre de formation au sein du Réseau en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définissant l'offre de service du Réseau aux Centres de compétence, mettant en place l'équipe et en établissant une feuille route (actions prioritaires) et le suivi des projets ; ▪ Développant les filières de formations pour répondre aux besoins en formation identifiés dans les Domaines d'Activités Stratégiques (DAS). 		

Projet 24 : Déployer la formation en alternance des adultes tout au long de la vie IFAPME

Enveloppe budgétaire : 28.510.000 €	Projet porté par le Ministre : Willy BORSUS (avec Christie MORREALE)	Organisme(s) compétent(s) : IFAPME
<p>Le projet vise à ouvrir le champ des possibles aux jeunes et aux adultes en reconversion en leur proposant un panel de nouvelles formations en alternance, axées sur le concret. Ce projet se réalisera par la création et/ou actualisation de plusieurs référentiels de formation chaque année dans les métiers associés aux objectifs du Plan de Relance de la Wallonie (les métiers d'avenir, essentiels, porteurs ou en pénuries, les métiers STEAM et du numérique). Des formations additionnelles seront organisées dans les filières de formation en apprentissage, de Chef d'entreprise et de Coordination et Encadrement.</p>		

Programme 25 : Déployer la formation en milieu de travail

Enveloppe budgétaire :	Programme porté par la Ministre :	Organisme(s) compétent(s) :
9.200.000 €	Christie MORREALE	FOREM
<p>L'objectif de ce projet est de mettre en place une nouvelle stratégie intégrée de formation en milieu de travail au sein du FOREM. Il s'agit d'utiliser les outils existants (PFI, CIP, formations Coup de poing pénurie, FALT) pour soutenir l'accompagnement adapté des demandeurs d'emploi. Une offre de formation flexible sera proposée en fonction du profil du demandeur d'emploi et du besoin de l'entreprise.</p> <p>Les projets qui composent ce programme sont les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Partager le diagnostic des dispositifs de formation en milieu de travail accessibles aux demandeurs d'emploi avec l'IFAPME pour définir les complémentarités entre dispositifs ; 2. Mettre en œuvre la stratégie intégrée de FMT au sein du FOREM (former les équipes, réorganiser les centres de formation, organiser l'information auprès des entreprises et des demandeurs d'emploi...) ; 3. Réformer la formation alternée des demandeurs d'emploi (nouveau décret FALT) et réformer le PFI ; 4. Disposer d'un logiciel permettant aux différents acteurs internes au FOREM de gérer et suivre les apprentissages en milieu de travail. 		

Projet 26 : Mettre en place le passeport wallon à la formation pour l'ensemble des travailleurs y compris les travailleurs non-standard en lien avec la réforme des aides à la formation et le chèque-carrière ainsi que la transition emploi-emploi

Enveloppe budgétaire :	Projet porté par la Ministre :	Organisme(s) compétent(s) :
101.400.000 €	Christie MORREALE	FOREM
<p>Le marché de l'emploi et l'économie wallons voient émerger de nouveaux travailleurs, en dehors des statuts standards (saliés, indépendants, étudiants). Il est proposé dans ce projet d'analyser et comprendre comment fonctionne ce nouvel écosystème socio-économique et de proposer une amélioration de son fonctionnement, tant en termes d'avantages économiques que de droits individuels et collectifs. L'ensemble des activités clés suivantes permettra la mise en place de ce projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Concevoir et concerter la réforme des aides à la formation continuée des travailleurs ; ▪ Concevoir et implémenter les outils de gestion ; ▪ Assurer la communication, la promotion et la gestion opérationnelle du dispositif ; ▪ Analyser la situation des travailleurs « non-standard » en Wallonie ; ▪ Lancer des expériences pilotes favorisant la flexibilité tout en assurant une plus grande sécurité de ces travailleurs ; ▪ Participer à l'enquête internationale de l'OCDE sur les travailleurs de plateformes (cofinancement fédéral -SPF Emploi- et Wallonie) ; ▪ Concevoir et concerter la réforme des aides à la formation continuée des travailleurs – Mettre en place une expérimentation avec une évaluation et en assurer la communication, la promotion et la gestion opérationnelle. 		

Projet 27 : Mettre à disposition l'offre de formation continue sur un outil performant**Enveloppe budgétaire :**
1.350.000 €**Projet porté par la Ministre :**
Christie MORREALE**Organisme(s) compétent(s) :**
FOREM

Il s'agit de la mise en ligne, via une plateforme, d'un moteur de recherche reprenant l'offre de formation continue reconnue ou non par les incitants financiers à la formation continuée des travailleurs. Les formations reconnues par l'un ou l'autre dispositif étant spécifiquement taguées. Plusieurs étapes clés sont nécessaires à sa mise en place :

- Travail documentaire rassemblant toutes les offres de formations permettant d'alimenter la base des formations éligibles aux aides ;
- Développement et/ou adaptation d'une plateforme existante (Formapass) permettant la mise en ligne des formations et intégration dans une plateforme de type « Horizons emploi » ou portail d'orientation ;
- Intégration de l'offre dans l'application et maintenance ;
- Proposition d'un catalogue de formation et d'inscription aux formations en ligne de toutes les formations du Forem.

Projet 28 : Développer l'offre de formation "technique" des formateurs, notamment à travers Formaform**Enveloppe budgétaire :**
6.732.500 €**Projet porté par les Ministres :**
Christie MORREALE et Willy BORSUS**Organisme(s) compétent(s) :**
FormaForm et Interfédé

Le présent projet vise à construire en complément de l'offre de service actuelle de FormaForm une nouvelle offre de formation autour du développement des compétences techniques (aspects technologiques, réglementaires, voire socio-économiques) des formateurs, dans leur spécialité respective, avec une priorité aux métiers ressortissants au champ des STEAM, dans le cadre du nouvel accord de coopération de Formaform. Ce projet confie donc à FormaForm la mission de développer ces différents services à destination des formateurs techniques.

Par ailleurs, les travailleurs du secteur des CISP bénéficieront également de formations continues organisées par l'interfédé et/ou par Formaform.

Les activités clés de ce projet sont les suivantes :

- Concevoir une offre de formation technique dans les différentes filières, avec une priorité aux filières STEAM et aux prescrits obligatoires (normes liées à l'exercice des métiers) ;
- Déployer les approches et activités d'apprentissage par les pairs ;
- Développer une offre d'accompagnement et de formation à la didactique métier ;
- Organiser un dispositif de stages en entreprises pour les formateurs ;
- Former les travailleurs du secteur CISP ;
- Ouvrir les formations de FormaForm aux travailleurs des organismes de formation et d'insertion subventionnés par la Wallonie ;
- Compléter l'équipement de Formaform.

Programme 29 : Investir dans les infrastructures et les équipements de formation

Enveloppe budgétaire :
93.010.000 €

Programme porté par les
Ministres :
Christie MORREALE et Willy BORSUS

Organisme(s) compétent(s) :
FOREM, IFAPME et SPW
Économie, Emploi, Recherche

Les projets qui composent ce programme sont les suivants :

1. **Développer des programmes de formation pour « Eco-Centre » de formation à Belgrade** pour les métiers en pénuries et de fonctions critiques de la construction, de l'industrie et du secteur tertiaire. Ce projet visera à développer la capacité formative du Centre ;
2. **Développer des programmes de formation pour l'e Centre des Eco-Technologies Contemporaines et de la formation continue à Mons** afin de développer une capacité formative de pointe dans le secteur des Nouveaux Matériaux pour les domaines suivants : construction, efficacité énergétique, mobilité et biomédical ;
3. **Développer des programmes de formation dans le cadre du projet « Life Long Digital Training »** qui répond au double défi de l'égalité d'accès au numérique et la réduction de la fracture numérique pour l'ensemble de la population et de la formation des jeunes, seniors, travailleurs, demandeurs d'emploi aux dernières évolutions digitales, dans un processus de formation/orientation tout au long de la vie. Ce projet vise à compléter les besoins (notamment RH) du projet Life Long Digital Training ;
4. **Le développement des compétences en soutien du développement du e-commerce et de la e-logistique.** Ce projet vise à assurer une mise à niveau des équipements et infrastructures dédiées, singulièrement celles du Centre de compétence Logistique Hainaut, en collaboration avec l'IFAPME ;
5. **Déployer une stratégie d'orientation, de sensibilisation et de formation à la rénovation durable.** Elle abordera, notamment, les métiers de l'isolation du bâtiment en matière de PEB (Performance énergétique des Bâtiments), rénovation énergétique du bâtiment, de l'utilisation de matériaux biosourcés et de la gestion rationnelle et intelligente des énergies (eau, électricité...) ;
6. **Répondre aux besoins en compétences dans le secteur de la construction par la réalisation d'une extension du ConstruForm (antenne de Verviers).** Ce projet vise à rassembler sur un même site l'ensemble des filières de formation – construction ;
7. **Mettre en place un point de contact wallon (WCP) « Emploi-Formation ».** Il s'agit ici de développer une expertise en matière de montage de projets européens pour augmenter la participation des opérateurs de l'emploi et de la formation professionnelle (FOREM, IFAPME, CISP, SAACE, MIRE...) aux appels à projets lancés directement par la Commission européenne ;
8. **Transformer l'offre de formation bureautique et développer une offre de formation en compétences transversales intégrées aux métiers.** L'objectif est d'avoir une formation aux métiers de bureau répondant aux besoins du marché de l'emploi et tenant compte des compétences portées par le demandeur d'emploi ainsi que de son objectif professionnel ;
9. **Développer les comités stratégiques sectoriels.** Ce projet vise à développer des réponses concrètes, spécifiques, agiles et rapides aux besoins des secteurs, tant en termes d'emploi qu'en termes de formation, pour soutenir la relance post-Covid, ainsi qu'une gouvernance conjointe pour en assurer la mise en œuvre et le monitoring ;
10. **Renforcer les compétences et l'accompagnement en matière d'autocréation d'emploi.** Ce projet vise à mener la réflexion de l'identification des synergies entre les SAACE et les chèques « création » et à renforcer l'accompagnement et la formation des porteurs de projets désireux de lancer leur activité ;

11. **Projets pilotes « générateur STEAM »** destinés à faire entrer les demandeurs d'emploi dans un parcours de formation sur des métiers STEAM, à travers la mise en place de laboratoires participatifs.
12. **Garantir la qualité des formations dans les Centres de compétence et les Centres de formation de l'IFAPME par un soutien dans les équipements et dans les infrastructures.** Ce projet vise à doter les Centres de compétence et les Centres de formation de l'IFAPME d'équipement de pointe complété, le cas échéant, par des infrastructures permettant de les accueillir afin de garantir la qualité de l'offre de formation professionnelle, l'adaptation de l'offre de formation et l'excellence du marché de l'emploi.
13. **Garantir la qualité des formations dans les centres de formation FOREM, CISP, ...** par un soutien dans les équipements et les infrastructures, pour renforcer la qualité des formations, prioritairement dans les secteurs en pénurie et haute valeur sociétale (énergie, mobilité et logistique, économie circulaire, etc.).

Projet 30 : Améliorer le processus d'octroi de dispense de disponibilité pour l'accès à la formation et la reprise d'études

Enveloppe budgétaire : 167.500 €	Projet porté par la Ministre : Christie MORREALE	Organisme(s) compétent(s) : FOREM
L'objectif de l'évolution du dispositif est d'élargir l'accessibilité à la dispense pour soutenir la reprise d'études ou le suivi d'une formation si le projet est évalué comme pertinent dans le cadre de l'accompagnement orienté coaching et solutions. Le projet vise à préparer les processus internes permettant d'octroyer ces dispenses de manière fluide.		



Programme 31 : Upgrader les centres de formation

Enveloppe budgétaire : 83.740.000 €	Programme porté par les Ministres : Willy BORSUS avec Christie MORREALE et Céline TELLIER	Organisme(s) compétent(s) : Réseau des Centres de Compétence
Ce projet vise à favoriser les synergies entre opérateurs de la formation professionnelle, afin de rendre le paysage de la formation plus lisible, plus efficace et plus efficient ainsi que de créer des parcours de formation intégrés avec des passerelles, rendues possibles par la proximité des équipements. Chacun des centres à agrandir, rénover ou construire constitue un projet. Voici la liste des centres concernés :		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Eco-Centre de formation de Belgrade ; ▪ Cefochim ; ▪ Technocité ; ▪ Technifutur ; ▪ Autoform ; ▪ Forem Secteurs verts ; ▪ Infrastructures du Forem ; ▪ Centre des Eco-Technologies Contemporaines et de la formation continue. 		



Programme 32 : Mettre sur pied une EU Biotech school

Enveloppe budgétaire : 24.800.000 €	Programme porté par la Ministre : Christie MORREALE (avec Willy BORSUS)	Organisme(s) compétent(s) : BCI Pharma et Essenscia
<p>Ce projet inclusif vise à accueillir des fournisseurs de formation (locaux mais aussi européens) et des accélérateurs d'entreprises dans un lieu phare à guichet unique. Ils développeront ensemble des programmes de formation adéquats pour les demandeurs d'emploi, les travailleurs et les étudiants, et permettront d'accélérer les activités des indépendants débutants et des sociétés essaimées (PME). Grâce à ce modèle, une fertilisation intersectorielle sera générée entre le développement des compétences et l'acquisition d'un esprit d'entreprise.</p>		



Projet 33 : Lancer Life long Digital training

Enveloppe budgétaire : 42.000.000 €	Projet porté par la Ministre : Christie MORREALE (avec Willy BORSUS)	Organisme(s) compétent(s) : FOREM, IFAPME
<p>Tous les publics fragilisés sur le plan du numérique, qu'ils soient demandeurs d'emploi, seniors, jeunes, femmes, personnes en situation de handicap, travailleurs peu qualifiés, doivent pouvoir bénéficier d'un accès, d'un accompagnement et des compétences de base indispensables à leur participation active à la vie sociale, économique, culturelle et politique.</p> <p>Concrètement, le projet a pour objectif d'équiper 285 dispositifs d'inclusion numérique et 9000 ménages et de permettre aux dispositifs d'inclusion numérique de développer 240 projets d'accompagnement vers le numérique.</p> <p>Par ailleurs, le Forem et l'IFAPME doivent se positionner comme des acteurs proactifs de la transition numérique en Wallonie en proposant des stratégies innovantes de formation, d'accompagnement et de certification des compétences pour tous les jeunes, les demandeurs d'emploi qu'ils soient proches ou les plus éloignés de l'emploi, les travailleurs, avec un focus sur les publics vulnérables et les entreprises.</p>		



Programme 34 : Établir un hub d'innovation et de formation numérique et technologique et consolider toutes les stratégies existantes de développement de formations réalisées sur le territoire de Charleroi Métropole sur la dernière décennie en venant compléter l'offre existante (Cité des Métiers, Campus universitaire, etc.)

Enveloppe budgétaire : 86.800.000 €	Programme porté par la Ministre : Christie MORREALE (avec Willy BORSUS)	Organisme(s) compétent(s) : A6K-E6K
<p>Le projet entend répondre aux défis suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Offrir un parcours de formation numérique et technologique à la population de la région, en particulier les NEETs ;▪ Multiplier les projets d'innovation liés aux thématiques de la transition énergétique, la communication industrielle et la transformation opérationnelle des processus des entreprises (Industrie 4.0) ;▪ Renforcer l'offre d'accueil des entreprises sur le territoire ;▪ Stimuler l'entrepreneuriat dans la région ;▪ Permettre aux PME de répondre aux mutations technologiques, dont la digitalisation et la transition énergétique ;▪ Rendre accessible des ressources humaines et technologiques au plus grand nombre en les concentrant et en les mutualisant dans un lieu unique pour son accessibilité, en plein cœur de la ville et à proximité immédiate d'un pôle multimodal (gare ferroviaire, gare de bus et de métros, BHNS, etc.).		

1.2.2. Élargir les expériences formatrices : garantie jeunesse

Budget	30.000.000 €
--------	--------------

Les expériences de vie formatrices offrent aux jeunes des possibilités d'acquérir des compétences et des *soft skills* (qui sont souvent identifiées comme lacunaires par les entreprises qui embauchent), de préparer la relance, d'éviter des « trous de carrière » et donc tous les risques indirects de perte de confiance en soi.

Face au taux de chômage important des jeunes (notamment causé par la crise), les États membres de l'Union européenne se sont engagés à faire en sorte que les jeunes réussissent leur entrée dans le monde du travail.

La garantie jeunesse a pour objectif d'éviter aux jeunes de connaître une période de chômage à la sortie de l'école, ce qui limite les risques de chômage par la suite et facilite le passage à la vie professionnelle.

Chaque pays membre de l'Union européenne s'est engagé à mener des actions pour y parvenir.

L'ensemble des programmes/projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Projet 35 : Soutenir, dans le cadre de la garantie jeunesse, des actions pour limiter le décrochage scolaire lié à la crise sanitaire et à la formation à distance, et ce pour limiter le taux de NEETs		
Enveloppe budgétaire :	Projet porté par la Ministre :	Organisme(s) compétent(s) :
9.380.750 €	Christie MORREALE	FOREM
<p>Ce projet vise à offrir aux jeunes en situation de décrochage scolaire, principalement lié à la crise COVID et à la formation à distance, un dispositif de soutien et d'accompagnement personnalisé pour, soit garantir les conditions de continuité d'insertion ou de réinsertion dans l'éducation et la formation, soit construire un parcours d'insertion socioprofessionnel sur mesure, et ce, afin d'éviter que ces jeunes ne deviennent des Neets. Ce projet se décline en plusieurs activités clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordonner le Comité d'orientation structuré sur chaque bassin emploi formation et y stimuler la dynamique partenariale ; ▪ Co-Construction du parcours et suivi des NEETs ; ▪ Mobiliser les établissements scolaires et identifier les NEETs. Il s'agit de sensibiliser les écoles, identifier les jeunes en décrochage et les jeunes ayant disparu, analyser les premiers besoins et réaliser les primo-orientations avant présentation aux Comités d'Orientations de chaque bassin ; ▪ Orientation des NEETs, identification des premiers besoins et présentation des cas problématiques nécessitant un suivi au comité d'orientation ; ▪ Prise en charge des NEETs via les APP (Atelier Pédagogique Personnalisé) hébergées au sein des CPAS pour soutenir le jeune dans l'acquisition des 8 compétences de bases fixées par la Commission européenne et dans ses méthodes d'apprentissage via un suivi personnel et individualisé par un professionnel externe au monde scolaire ; ▪ Suivi par l'AVIQ via l'agent EPOC (Écoute, Première Orientation, Conseil) des NEETs en situation de handicap et/ou nécessitant un service spécialisé ; ▪ Confronter les jeunes aux métiers et au marché de l'emploi grâce aux stages ; ▪ Pilotage du projet, chef de projet transversal et soutien à la gestion administrative. Il s'agit de veiller à l'articulation des tous les partenaires et l'ensemble des parties prenantes au projet afin d'en garantir la réussite. 		

Projet 36 : Favoriser l'accès à l'emploi des NEETs via la généralisation du dispositif « Coup de boost »

Enveloppe budgétaire : 14.808.625 €	Projet porté par la Ministre : Christie MORREALE	Organisme(s) compétent(s) : FOREM
<p>« Coup de Boost » est une action de remobilisation et d'accompagnement de jeunes de 18 à 29 ans qui ne sont ni à l'emploi, ni en formation, ni aux études (NEET).</p> <p>Les activités clés qui composent ce projet sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Déploiement et coordination Coup de Boost dans les 10 bassins ; ▪ Mise en place d'activités collectives et individuelles sur l'ensemble de la Wallonie. Phase d'accompagnement socioprofessionnelle étalée sur 6 mois ; ▪ Accompagnement psychosocial des NEETs par le recrutement et la formation d'accompagnateurs sociaux en suffisance ; ▪ Modules collectifs répondant aux besoins identifiés des jeunes NEETs (estime de soi) ; ▪ Développement des compétences via des formations qualifiantes ; ▪ Visites d'entreprises, de centres de formation... ; ▪ Avantages financiers à destination des jeunes (frais de déplacement...). 		

Projet 37 : Mener une réflexion sur les incitants aux expériences de vie formatrices

Enveloppe budgétaire : 5.810.625 €	Projet porté par le/la Ministre : Christie MORREALE	Organisme(s) compétent(s) : FOREM
<p>Ce projet vise à identifier si des incitants additionnels seraient pertinents pour motiver les jeunes à s'inscrire dans une expérience de vie formatrice et à promouvoir ces possibilités de développement de compétences et les acteurs de l'orientation par les activités clés suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les différentes opportunités d'expériences de vie formatrices et les freins / facteurs de motivation des jeunes à y recourir ; ▪ Mener une réflexion sur les éventuels incitants complémentaires à mettre en place et les mettre en place s'il échet ; ▪ Sensibiliser les conseillers en orientation aux "expériences de vie formatrices" et visibiliser ces possibilités d'expériences sur le portail de l'orientation ; ▪ Mener une réflexion sur la valorisation des compétences acquises ; ▪ Promouvoir et augmenter le taux de participation des jeunes sans emploi aux expériences de vie formatrices ; ▪ Mettre en relation des tuteurs de plus de 50 ans avec des jeunes issus de l'immigration et les accompagner dans leur insertion socioprofessionnelle ; ▪ Permettre à des NEETs de suivre une formation à l'entrepreneuriat et encourager ainsi leur réinsertion professionnelle. 		

1.3. Promouvoir la recherche et l'innovation

Budget	609.074.000 €
--------	---------------

La recherche et l'innovation font partie des atouts régionaux pour faire face aux défis actuels et futurs, et faire émerger pour les Wallon.ne.s des opportunités générant un triple dividende économique, environnemental et social. La Wallonie a considérablement investi ces deux dernières décennies dans cette capacité d'innovation. Cette politique de soutien à l'innovation et à la recherche doit se poursuivre au service d'ambitions économiques et sociétales affirmées. La Wallonie doit continuer à concentrer ses ressources sur des domaines d'innovation stratégique. Elle doit également favoriser l'interdisciplinarité et l'hybridation des projets en multipliant les opportunités de croisement entre acteurs publics et privés, de la recherche et de la société civile. Elle doit encore capitaliser sur l'excellence de la recherche pour faire face aux challenges qui réclament d'adopter une vision systémique et transversale.

Cet objectif stratégique est composé des objectifs opérationnels suivants :

1.3.1. Soutenir la recherche appliquée et l'innovation technologique en général (recherches d'excellence, infrastructures de pointe et chaînes de valeur)	491.874.000 €
1.3.2. Déployer une filière wallonne "hydrogène"	117.200.000 €

1.3.1. Soutenir la recherche appliquée et l'innovation technologique en général (recherches d'excellence, infrastructures de pointe et chaînes de valeur)

Budget	491.874.000 €
--------	---------------

Dans le cadre de la définition de la Stratégie de spécialisation intelligente, cinq domaines d'innovation stratégiques ont été définis : « Matériaux circulaires », « Innovations pour une santé renforcée », « Innovations pour des modes de conception et de production agiles et sûrs », « Systèmes énergétiques et habitat durables » & « Chaînes agroalimentaires du futur et gestion innovante de l'environnement ». Ceux-ci visent à concentrer les moyens de façon à développer les innovations qui permettront de répondre aux défis sociétaux que rencontre la Région, à savoir « Santé et alimentation, Transition énergétique, Optimisation des ressources, Crise climatique et de la biodiversité, Société inclusive et Economie wallonne du futur ».

À cette fin, il est également important de nourrir la recherche stratégique et collective plus en amont afin de permettre l'apparition d'innovation de rupture pouvant soutenir ces domaines stratégiques.

L'ensemble des programmes/projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Projet 38 : Soutenir la recherche stratégique en vue du déploiement économique des aires stratégiques définies dans les feuilles de route de la RIS3 et dans le Walloon Economic Program		
Enveloppe budgétaire :	Projet porté par le Ministre :	Organisme(s) compétent(s) :
68.000.000 €	Willy BORSUS	Welbio
L'objectif de ce projet est d'amplifier le soutien au dispositif Welbio, de manière à permettre le financement d'équipes de recherche sur la durée, de manière similaire à ce qui est par ailleurs pratiqué au VIB, à l'ERC ou au HHMI, de façon à ce qu'ils puissent développer une stratégie de recherche visant l'excellence et la valorisation. Cette recherche pourra alimenter le domaine d'innovation stratégique de la RIS3 : « Innovations pour une santé renforcée ». L'objectif de ce projet sera également de définir une deuxième thématique de R&D pour alimenter les autres domaines d'innovation stratégique, tels que « matériaux circulaires » ou « systèmes énergétiques et habitats durables », de façon à développer des produits et/ou services qui permettront de répondre aux défis économiques, sociétaux et environnementaux de la Wallonie.		

Projet 39 : Développer des programmes de recherche collective et d'excellence autour de thématiques clés pour la Wallonie

Enveloppe budgétaire : 97.840.000 €	Projet porté par le Ministre : Willy BORSUS	Organisme(s) compétent(s) : SPW Économie, Emploi, Recherche
<p>Ce projet comporte deux volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un volet relatif au programme d'excellence à destination des universités. Celui-ci vise à financer des projets de recherche ambitieux dans des thématiques porteuses pour la Wallonie ; ▪ Un volet relatif à la recherche collective à destination des Centres de Recherche agréés. Celui-ci vise à renforcer l'expertise et le savoir-faire de ces derniers dans des domaines d'activités utiles, à terme, à un grand nombre d'entreprises wallonnes. 		

Programme 40 : Mettre en place des nouvelles infrastructures de pointe et des plateformes d'excellence

Enveloppe budgétaire : 69.700.000 €	Programme porté par le Ministre : Willy BORSUS	Organisme(s) compétent(s) : SPW Économie, Emploi, Recherche
<p>Ce programme comporte trois volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un volet relatif à la mise en place d'un réseau de plateformes d'excellence avec un équipement en pointe, associant les Universités et les entreprises innovantes, dans les deux axes suivants : Biomatériaux et Green & nanosatellites ; ▪ Un volet relatif aux nouvelles infrastructures de pointe d'utilité collective au sein des Centres de Recherche pour leur permettre de renouveler leur socle d'innovation ; ▪ Un volet relatif au développement de compétences numériques de haut niveau via la structuration d'un réseau de supercalculateurs. 		

Projet 41 : Renforcer les investissements visant au développement d'infrastructures au sein des parcs scientifiques porteurs de croissance

Enveloppe budgétaire : 50.000.000 €	Projet porté par le Ministre : Willy BORSUS	Organisme(s) compétent(s) : SRIW et Sofipôle
<p>Le projet vise à renforcer les capacités d'accueil et d'accompagnement d'entreprises dans les parcs scientifiques pour permettre la croissance de l'écosystème et répondre aux nombreuses sollicitations d'incubation formulées pas de jeunes start-ups. Les secteurs biotech et medtech feront l'objet d'une attention particulière dans ce cadre dans le but de mettre sur pied une offre complète de services à haute valeur ajoutée à destination des entreprises du secteur. Le renforcement de l'offre préclinique fera également l'objet d'une attention prioritaire, sans pour autant exclure le développement de capacités pour les autres secteurs émergents identifiés dans la RIS3 et le WEP.</p>		

Projet 42 : Renforcer la chaîne de valeur biotech/medtech pour consolider la position de leader de la Wallonie

Enveloppe budgétaire : 48.000.000 €	Projet porté par le Ministre : Willy BORSUS	Organisme(s) compétent(s) : SPW Économie, Emploi, Recherche
<p>Ce projet vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer les chaînes de valeur du secteur biotech via l'identification des potentiels de développements locaux et le renforcement de l'attraction ciblée de sociétés étrangères qui peuvent venir compléter et renforcer les chaînes de valeurs prioritaires identifiées dans le cadre de la feuille de route RIS3 en « Innovation Santé » et du Walloon Economic Program ; ▪ Soutenir l'innovation au sein de ces chaînes de valeurs au travers d'un soutien aux activités de R&D et permettre le développement de solution innovante. ▪ Soutenir l'intégration de l'innovation dans le secteur médical pour soutenir le développement et le déploiement des nouvelles modalités thérapeutiques. 		

Projet 43 : Développer une chaîne de valeur spatiale wallonne

Enveloppe budgétaire : 20.467.000 €	Projet porté par le Ministre : Willy BORSUS	Organisme(s) compétent(s) : SPW Économie, Emploi, Recherche
<p>Face à la concurrence accrue des compétiteurs internationaux, il est indispensable que la Wallonie puisse défendre sa position de leader en s'inscrivant notamment dans l'approche New Space et en développant les technologies correspondantes requises. Il est donc primordial que les acteurs wallons soient à la pointe de la technologie requise afin de garder une place de choix dans une industrie européenne en pleine évolution.</p> <p>L'objectif de ce projet est, dans ce cadre, d'organiser un appel à projets visant à développer les technologies requises et disruptives pour pouvoir proposer une fonction complète de contrôle des lanceurs et/ou les produits/solutions adaptés au nouveau marché des constellations de satellites.</p>		

Projet 44 : Renforcer les compétences et amplifier la diversification du secteur de la défense

Enveloppe budgétaire : 35.467.000 €	Projet porté par le Ministre : Willy BORSUS	Organisme(s) compétent(s) : SPW Économie, Emploi, Recherche
<p>D'une manière générale, les partenaires européens, l'OTAN et les clients internationaux ont entamé un processus de transformation vers le mode « tout numérique », que les entreprises wallonnes du secteur doivent pouvoir soutenir. Le défi à relever par l'industrie wallonne de la Défense est d'assurer une activité économique éthique et pérenne alliant la protection de l'emploi et l'élargissement des débouchés de leurs activités, tant en termes de marché que de solutions. La prise en compte de la transition écologique est également un aspect important des défis à relever. Ces défis de l'industrie wallonne de la Défense s'inscrivent également dans le souhait de l'Europe d'affirmer sa volonté d'autonomie stratégique tout en préservant sa position dans l'OTAN.</p> <p>À cette fin, un appel à projets axé sur la Défense et destiné à financer des projets en collaboration entre entreprises sera lancé. Il visera à contribuer à l'augmentation de l'excellence des acteurs, et à participer à la transition de la filière.</p>		

Programme 45 : Mettre en œuvre une gouvernance pour la stratégie régionale d'innovation (S3)

Enveloppe budgétaire :
102.400.000 €

Programme porté par le Ministre :
Willy BORSUS

Organisme(s) compétent(s) :
SPW Économie, Emploi,
Recherche

Ce programme vise à renforcer la compétitivité des entreprises de ces filières en soutenant leurs efforts de recherche et d'innovation en :

- Concentrant les efforts budgétaires en R&I sur les 5 DIS identifiés (75% des financements en recherche et innovation) et sur les chaînes de valeurs stratégiques ;
- Soutenant et développant les chaînes de valeur prioritaires pour la Wallonie dans ces domaines via la mise en œuvre de feuilles de route coconstruites avec les acteurs de terrain ;
- Soutenant et développant les chaînes de valeur prioritaires pour la Commission européenne en soutenant la Recherche et l'Innovation dans ces domaines via le financement de projets de recherche stratégiques.

1.3.2. Déployer une filière wallonne "hydrogène"

Budget 117.200.000 €

L'hydrogène vert constitue un élément important de la transition énergétique en vue de permettre une décarbonation croissante de certains secteurs difficilement décarbonables.

Des moyens conséquents ont été sollicités dans le cadre du plan européen pour la reprise et la résilience pour le développement d'une filière hydrogène en Wallonie.

L'ensemble des programmes/projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Projet 46 : Mettre en place une stratégie et un cadre incitant au déploiement de l'hydrogène vert en RW		
Enveloppe budgétaire :	Projet porté par le Ministre :	Organisme(s) compétent(s) :
/	Philippe HENRY	SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie
<p>L'Europe prépare actuellement un paquet législatif sur l'hydrogène qui doit permettre de dynamiser le potentiel de production, d'importation et de gestion de l'hydrogène comme vecteur énergétique et agent de décarbonation. L'accompagnement dans le processus de soutien nécessite des prestataires dont le métier doit permettre un accompagnement juridique, technique et économique permettant de répondre à l'ampleur de l'enjeu. Le but de ce projet est, dans ce cadre, de lancer un marché de service sur les trois piliers afin de répondre de manière efficace aux enjeux liés à l'hydrogène. Le marché devra pouvoir mandater un consortium qui pourra accompagner la Wallonie dans le processus législatif en lien avec le futur paquet hydrogène.</p>		

 Projet 47 : Soutenir le déploiement d'une filière wallonne "hydrogène" : recherche, production verte et applications sectorielles		
Enveloppe budgétaire :	Projet porté par le Ministre :	Organisme(s) compétent(s) :
102.200.000 €	Willy BORSUS	SPW Économie, Emploi, Recherche
<p>Ce projet sera constitué d'un ensemble de sous-projets cohérents qui couvrent l'ensemble de la filière de production d'hydrogène vert ainsi que des applications multiples de l'hydrogène comme vecteur énergétique sous forme de e-méthane, e-méthanol, e-kérosène ainsi que l'adaptation de dispositifs (moteurs, réservoirs à hydrogène, piles à combustibles, entre autres) pour permettre son utilisation et sa valorisation. Ce projet se décline en deux volets :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Mise en œuvre des projets PIIEC hydrogène ;2. Mise en œuvre d'autres projets de recherche et développement en matière d'hydrogène (optionnel).		



Projet 48 : Soutenir l'intégration sectorielle d'hydrogène vert dans les secteurs du transport ou de l'industrie au sein d'une chaîne énergétique liant la production, éventuellement le transport local et l'utilisation ciblée

Enveloppe budgétaire : 15.000.000 €	Projet porté par le Ministre : Philippe HENRY	Organisme(s) compétent(s) : SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie
-----------------------------------------------	---------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------

L'appel à projets qui sera lancé dans le cadre de ce projet devra permettre la mise en œuvre de projets de démonstrations intégrés sur base d'une demande clairement identifiée et d'une fourniture adaptée. Les consortiums seront engagés de manière solidaire afin d'assurer un optimum économique en favorisant les circuits courts d'approvisionnement et en quantifiant l'impact carbone du projet (gains directs et indirects dans les émissions de CO2).



Axe 2 : Assurer la soutenabilité environnementale

En quelques chiffres

Nombre de programmes/projets	80
Budget	2.428.320.000 €

La Wallonie poursuit un développement qui soit, à la fois, respectueux des limites de notre environnement et qui contribue activement à la préservation de la biodiversité et du climat. L'ambition est double : offrir une meilleure qualité de vie aux citoyens et réduire les inégalités liées au cadre de vie tout en limitant les effets de nos activités sur les évolutions climatiques. Dans ce but, la Wallonie s'appuie sur une politique ambitieuse, agissant notamment sur la diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES) et des polluants, une mobilité plus partagée et la protection de la nature.

Ces objectifs seront intégrés dans le processus de révision du Plan Air-Climat-Energie (PACE) début 2022 qui reprendra l'essentiel des politiques wallonnes en matière de climat, d'indépendance énergétique de la Wallonie face aux combustibles fossiles, d'une mobilité plus durable et d'une qualité de l'air améliorée.

C'est dans ce contexte que la contribution wallonne au Plan national Energie-Climat sera actualisée et la stratégie FAST pleinement opérationnalisée. Dans ce contexte de transition, la Wallonie s'inscrit pleinement dans les objectifs du Green Deal européen et de l'Accord mondial de Paris sur le climat, en réduisant les émissions de GES de 55% en 2030 par rapport à 1990 pour atteindre l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050. Grâce à une transition énergétique efficace et juste, elle réduira sa consommation énergétique, sa dépendance aux énergies fossiles et assurera l'accès de chacun à une énergie décarbonée sans qu'elle ne constitue une charge supplémentaire pour nos concitoyens ou le monde économique. Les leviers d'une telle transition passent par la rénovation des bâtiments, le renforcement du déploiement des énergies renouvelables, la décarbonation des processus industriels et une mobilité repensée et décarbonée.

Ces actions devront également s'intégrer pleinement avec la révision annoncée du cadre ETS (Emission Trading System) en renforçant les articulations entre les cadres tant du niveau européen que national ou régional. Elles devront également permettre une vision à long terme de neutralité carbone en préfigurant une trajectoire soutenable et ambitieuse jusqu'à 2050.

La biodiversité est également centrale dans ce plan de relance étant donné la menace de plus en plus forte qui s'exerce sur les espèces végétales et animales. Les services écosystémiques fournis par la biodiversité sont indispensables pour assurer la vie sur terre. Les ressources naturelles constituent également un maillon essentiel de l'économie wallonne. Il suffit de penser à la pollinisation des cultures et l'alimentation, la fourniture d'eau, de bois ou de pierre, la protection contre les inondations ou la séquestration du carbone.

L'axe est composé des objectifs stratégiques suivants :

2.1.	Réaliser des rénovations énergétiques du bâti	1.077.390.000 €
2.2.	Déployer une stratégie bas-carbone	347.000.000 €
2.3.	Repenser la mobilité	720.530.000 €
2.4.	Préserver la biodiversité et l'environnement	283.400.000 €

2.1. Réaliser des rénovations énergétiques du bâti

Budget	1.077.390.000 €
--------	-----------------

La Wallonie se donne pour ambition d'atteindre un parc immobilier décarboné d'ici à 2050, en assurant aux occupants des espaces sains, confortables et au service des activités qu'ils y mènent. Cet objectif touche tant aux enjeux liés à l'emploi, à la santé, à la pauvreté, à la compétitivité des entreprises, qu'à la protection de l'environnement et s'inscrit en complémentarité d'autres actions favorables à la réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre.

Concrètement, la rénovation énergétique du bâti doit permettre d'atteindre les objectifs suivants : (i) améliorer le confort et la santé des habitants, avec une attention particulière aux personnes en situation de précarité (ii) réduire les impacts environnementaux liés à l'occupation du parc de bâtiments et son infrastructure (iii) diminuer la dépendance énergétique de la Région et (iv) créer des emplois de qualité.

Des budgets importants ont été sollicités dans le cadre du plan européen pour la reprise et la résilience pour assurer la rénovation énergétique des bâtiments. Cette injection exceptionnelle de moyens financiers doit être exploitée au maximum dans l'optique du triple dividende économique, social et environnemental.

Certaines actions entamées dans la stratégie à long terme pour la rénovation énergétique des bâtiments élaborée en 2017 et revue en novembre 2020 seront accélérées et amplifiées au travers de ce plan de relance. Plusieurs enjeux doivent être rencontrés : démultiplier le nombre de bâtiments disposant d'une isolation performante, améliorer l'accompagnement, en particulier des citoyens les plus précaires, former suffisamment de main-d'œuvre et disposer de matériaux efficaces, compétitifs, de production locale autant que possible et biosourcés.

Cet objectif stratégique est composé des objectifs opérationnels suivants :

2.1.1. Amplifier la rénovation énergétique de bâtiments appartenant aux pouvoirs locaux	103.000.000 €
2.1.2. Réviser les primes et divers soutiens à la rénovation énergétique de bâtiments	970.890.000 €
2.1.3. Soutenir la rénovation exemplaire	3.500.000 €

2.1.1. Amplifier la rénovation énergétique de bâtiments appartenant aux pouvoirs locaux

Budget	103.000.000 €
--------	---------------

Le Gouvernement wallon souhaite mettre en place un vaste plan de rénovation de bâtiments publics des collectivités locales au sens large. Il intégrera aussi des possibilités de déconstruction et de reconstruction. La volonté est d'adopter une approche intégrée au niveau local : contribuer aux objectifs climatiques régionaux, réduire l'empreinte environnementale des bâtiments, favoriser les travaux publics, créateurs d'emplois, et diminuer les dépenses de fonctionnement pour les réorienter vers d'autres politiques au service des citoyens.

Le projet qui permettra d'atteindre cet objectif opérationnel est présenté ci-après.

 Projet 49 : Lancer un appel à projets à destination des pouvoirs locaux afin de les inciter à améliorer la rénovation énergétique des bâtiments publics leur appartenant.		
Enveloppe budgétaire : 103.000.000 €	Projet porté par le Ministre : Christophe COLLIGNON	Organisme compétent : SPW Mobilité et Infrastructures
Ce projet consiste à mettre en œuvre un plan de rénovation des bâtiments publics des collectivités locales. L'objectif est de diminuer massivement l'impact environnemental des bâtiments publics en améliorant leur performance énergétique. Les collectivités locales constituent à ce sujet un maillon incontournable pour la mise en œuvre des politiques de transition énergétique, tout en contribuant à la relance en leur qualité de premier investisseur public.		

2.1.2. Réviser les primes et divers soutiens à la rénovation énergétique de bâtiments

Budget	970.890.000 €
--------	---------------

Les investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs de décarbonation du secteur du logement à l'horizon 2050 sont conséquents et nécessitent un soutien des candidats rénovateurs, notamment par le biais des primes à la rénovation. Un nouveau cadre a été adopté en 2019, par le biais des primes « habitations », qui prévoient la réalisation d'un audit et la définition d'une feuille de route pour la rénovation du logement.

Pour répondre aux constats de terrain sur les difficultés à concrétiser les travaux de rénovation, le Gouvernement wallon entend travailler sur différents points dont : le renforcement de l'accompagnement des candidats bâtisseurs, l'amélioration des primes, l'amélioration des outils spécifiquement dédiés aux ménages en situation de précarité énergétique, le soutien à la rénovation énergétique profonde des logements, des bâtiments publics et du secteur tertiaire ou encore la mise en place de projets de rénovation par quartier.

En ce qui concerne les primes, le Gouvernement veut notamment mettre en place une prime simplifiée, pour laquelle la réalisation d'un audit énergétique ne sera pas requise pour certains travaux de moins de 3.000 euros et l'isolation des toitures. Une prime spécifique pour soutenir le remplacement des systèmes de chauffage obsolètes ou défectueux sera également développée.

Pour lutter contre la précarité énergétique, le système de primes pour les ménages aux revenus modestes sera réformé de manière à les soutenir davantage et à élargir la gamme de bénéficiaires. L'accompagnement des citoyens en difficulté sera amélioré, notamment pour la rénovation des « passoires énergétiques », par la mise en place de dispositifs spécifiques. Les dispositifs de soutien à la rénovation des bâtiments publics seront renforcés par le Gouvernement wallon. Il entend lancer plusieurs appels à projets UREBA exceptionnels et élargir leur accès aux acteurs du non marchand à certaines catégories de bâtiments du patrimoine et touristiques. L'accompagnement offert par RenoWatt sera élargi à davantage d'acteurs. Les bâtiments du SPW feront également l'objet de rénovation énergétique.

Par le déploiement de l'Alliance Climat Emploi Rénovation, le Gouvernement souhaite, notamment, promouvoir les partenariats entre les divers acteurs de la construction, afin de former davantage de travailleurs, créer des emplois de qualité et assurer un approvisionnement en matériaux, de préférence locaux et biosourcés.

Le Gouvernement poursuit également l'ambition d'atteindre une masse critique de bâtiments à rénover. Il travaillera, à la fois, par de la rénovation par quartier ainsi qu'en constituant des portefeuilles de projets de rénovation. Ces travaux pourront être financés par des fonds d'investissement qui prendront en charge le financement complet des opérations et assureront le remboursement, adapté au profil du propriétaire, qu'il soit de type public ou privé, résidentiel ou tertiaire.

L'ensemble des programmes/projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Projet 50 : Mettre en place la prime simplifiée pour les isolations de toitures et les travaux de rénovation énergétique de moins de 3000 euros. Établir notamment un cadastre de rénovation de toitures.		
Enveloppe budgétaire : 51.000.000 €	Projet porté par le Ministre : Philippe HENRY	Organisme compétent : SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie
Ce projet consiste en la promotion de l'isolation des toitures et de petits travaux de rénovation de moins de 3000 euros par la mise en œuvre d'une prime simplifiée sans audit.		

Projet 51 : Mettre en place une prime « chauffage » spécifique		
Enveloppe budgétaire : 5.000.000 €	Projet porté par le Ministre : Philippe HENRY	Organisme compétent : SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie
Ce projet vise à améliorer le rendement des systèmes de chauffage des Wallonnes et des Wallons en mettant en place des primes et incitants afin de soutenir le remplacement des systèmes de chauffage obsolètes ou défectueux par des systèmes durables.		

Projet 52 : Augmenter l'incitation à la rénovation (primes)		
Enveloppe budgétaire : 13.900.000 €	Projet porté par le Ministre : Philippe HENRY	Organisme compétent : SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie
Ce projet a pour ambition d'inciter les citoyens à réaliser des audits énergétiques, nécessaires pour obtenir la prime habitation afin d'augmenter le nombre de rénovations profondes réalisées en Wallonie et ainsi atteindre les objectifs ambitieux de rénovation des bâtiments.		

Projet 53 : Mettre en place un programme pour soutenir la rénovation des « passoires énergétiques »		
Enveloppe budgétaire : 30.000.000 €	Projet porté par le Ministre : Philippe HENRY	Organisme compétent : SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie
Le projet vise à augmenter le montant des aides octroyées pour soutenir la rénovation énergétique des « passoires énergétiques » (principalement des bâtiments de niveau PEB G) dont les propriétaires occupants n'ont pas accès au crédit du fait d'un revenu trop bas.		

Projet 54 : Réformer et renforcer le système d'aides MEBAR		
Enveloppe budgétaire : 19.500.000 €	Projet porté par le Ministre : Philippe HENRY	Organisme compétent : SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie
Les subventions MEBAR visent à soutenir les ménages à bas revenus grâce à la réalisation d'interventions ponctuelles et ciblées dans le logement. Ce projet permet d'accompagner ces ménages dans l'utilisation rationnelle de l'énergie en élargissant les critères d'accès à la subvention et en renforçant les outils et canaux de communication relatifs à ces aides.		

Projet 55 : Réformer UREBA et lancement de plusieurs UREBA exceptionnels

Enveloppe budgétaire : 285.540.000 €	Projet porté par le Ministre : Philippe HENRY	Organisme compétent : SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie
<p>Le programme UREBA est un outil de rénovation du bâti public destiné à réduire la consommation énergétique des bâtiments. L'idée de ce projet est d'élargir l'accès au programme UREBA aux acteurs du non marchand et de les rendre éligibles à l'accompagnement proposé aux instances publiques. De la sorte, la rénovation énergétique des bâtiments publics et du non marchand sera facilitée en vue de remplir un objectif de la Déclaration de politique régionale de rénovation de 2500 bâtiments publics.</p>		

Projet 56 : Mettre en place le programme de renforcement de la rénovation des bâtiments du SPW et SPW MI

Enveloppe budgétaire : 40.000.000 €	Projet porté par les Ministres : Philippe HENRY et Jean-Luc CRUCKE	Organisme(s) compétent(s) : SPW Secrétariat général et SPW Mobilité et Infrastructures
<p>Certains bâtiments du SPW (bureaux et métiers) ne sont pas éligibles à UREBA. Des études de RenoWatt permettraient de lancer les travaux rapidement dans plusieurs d'entre eux et ainsi réduire la consommation énergétique globale du SPW, dont les bâtiments concernés par ce projet représentent environ 25%.</p>		

Projet 57 : Élargir les missions de RenoWatt

Enveloppe budgétaire : 10.000.000 €	Projet porté par le Ministre : Philippe HENRY	Organisme compétent : SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie
<p>Le projet RenoWatt, qui accompagne les pouvoirs locaux et les structures publiques dans l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics, doit être doté des moyens suffisants pour atteindre les objectifs européens de 3% de rénovation de bâtiments publics par an. Dans ce but, il est proposé d'étendre les missions de RenoWatt à d'autres structures wallonnes afin de les accompagner dans les projets de transition énergétique, y compris la réalisation de la rénovation énergétique de leurs bâtiments.</p>		

Projet 58 : Lancer un appel à projets pour la rénovation énergétique des infrastructures sportives et des bâtiments d'intérêt collectif

Enveloppe budgétaire : 105.450.000 €	Projet porté par le Ministre : Jean-Luc CRUCKE	Organisme(s) compétent(s) : SPW Mobilité et Infrastructures SPW BLTIC
<p>Le Gouvernement wallon souhaite mettre en place un vaste plan de rénovation de bâtiments publics des collectivités locales au sens large, mais aussi des infrastructures sportives et des bâtiments d'intérêt collectif. Les enjeux sont multiples : rendre ces bâtiments plus performants sur le plan énergétique, atteindre les exigences européennes et régionales de réduire de 55% les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 et anticiper les changements climatiques en adoptant une approche intégrée au niveau local.</p> <p>Le projet répond à un besoin des gestionnaires d'infrastructures sportives dans la mesure où le parc des infrastructures sportives existantes date majoritairement des années 70 et nécessite des investissements importants.</p> <p>Il apparaît donc indispensable de soutenir, par le plan de relance, la rénovation énergétique des infrastructures sportives de manière complémentaire aux dispositifs classiques existants.</p> <p>En outre, le Gouvernement souhaite lancer des appels à projets en vue de valoriser et favoriser la rénovation énergétique de « bâtiments exemplaires », en vue de démontrer qu'il est possible d'atteindre de très bonnes performances énergétiques et environnementales dans un budget raisonnable. En particulier, les bâtiments d'intérêt collectif se doivent d'être exemplaires (scolaire, santé, action sociale, services publics de proximité, transport, etc.). La Région est notamment propriétaire de bâtiments de l'enseignement officiel qui appellent de profondes transformations innovantes sur les plans énergétiques et fonctionnels. Ces projets de bâtiments d'intérêt collectif exemplaires seront réalisés en partenariat étroit avec les pouvoirs locaux en tant qu'utilisateurs ou co-propriétaires des bâtiments éligibles.</p>		

Programme 59 : Déployer l'Alliance Climat Emploi Rénovation, avec les parties prenantes du secteur de l'isolation des bâtiments

Enveloppe budgétaire : 54.000.000 €	Programme porté par le Ministre : Philippe HENRY	Organisme compétent : SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie
<p>L'Alliance Climat Emploi Rénovation est prévue dans la Déclaration de politique régionale (DPR). Elle s'inscrit, en particulier, dans le cadre de l'atteinte des objectifs wallons, européens et internationaux en matière d'énergie et de lutte contre les changements climatiques.</p> <p>Ce programme se déroulera en 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dialogue et partenariat avec les parties prenantes ; ▪ Stimulation de la demande par la promotion, la mise en place de mesures d'accompagnement et de solutions de financement adaptées ; ▪ Renforcement quantitatif et qualitatif de l'offre proposée. 		

Projet 60 : Stimuler la rénovation énergétique par quartiers, dans le cadre de la politique de la Ville, et également dans le cadre de pôles urbains de taille moyenne, en vue de développer et expérimenter des méthodes et approches

Enveloppe budgétaire :
181.500.000 €

Projet porté par le Ministre :
Philippe HENRY

Organisme compétent :
SPW Territoire, Logement,
Patrimoine, Énergie

Les villes étant au cœur de la transition énergétique, cette action vise, par un appel à projets, à stimuler la rénovation énergétique des quartiers et ainsi poursuivre la réhabilitation urbaine et la redynamisation économique de quartiers défavorisés.

Projet 61 : Soutenir les réseaux de chaleur (par quartier d'habitation)

Enveloppe budgétaire :
20.000.000 €

Projet porté par le Ministre :
Philippe HENRY

Organisme compétent :
SPW Territoire, Logement,
Patrimoine, Énergie

Ce projet consiste au lancement d'un appel à projets pour la mise en place de réseaux de chaleur afin de promouvoir cette technique d'approvisionnement en énergie thermique, encore trop peu souvent sollicitée. Il vise à assurer une meilleure performance énergétique et environnementale par la valorisation des chaleurs fatales et géothermique disponibles en Wallonie.

Projet 62 : Faciliter le financement de rénovations énergétiques de bâtiments par la mécanique des fonds d'investissement

Enveloppe budgétaire :
155.000.000 €

Projet porté par le Ministre :
Philippe HENRY

Organisme(s) compétent(s) :
Outils économiques et financiers
et SPW Economie, Emploi,
Recherche

Il est nécessaire de massifier la demande de rénovation énergétique des bâtiments dans le but d'atteindre un rythme annuel d'au moins 3% du bâti existant. La massification de la demande permettra d'organiser adéquatement le financement de la rénovation qui bénéficiera de coûts réduits vu la masse de travaux. Ce projet vise à créer des fonds d'investissement pour faciliter toutes les rénovations de bâtiments.

2.1.3. Soutenir la rénovation exemplaire

Budget	3.500.000 €
--------	-------------

Dans le cadre de l'Alliance climat emploi rénovation, le Gouvernement wallon prévoit de lancer des appels à projets exemplaires :

- De rénovation énergétique au label A pour les logements et pour des bâtiments tertiaires décarbonés, incluant des matériaux biosourcés, des bonnes pratiques de réemploi et de déconstruction...
- De projets pilotes innovants permettant d'enclencher des actions porteuses pour stimuler la dynamique de rénovation.

Le but de ces appels à projets exemplaires est de susciter des initiatives innovantes, reproductibles et de qualité, mais aussi d'enclencher un processus d'accélération du nombre de rénovations et d'être inclusifs en touchant une diversité de publics.

Ces appels à projets viseront aussi la mise à disposition de plateformes d'accompagnement à la rénovation. Ces plateformes permettront d'informer les porteurs de projets quant aux aides financières et de fournir du support technique relatif à la qualité des travaux, aux matériaux nouveaux et aux pratiques innovantes.

Le projet qui permettra d'atteindre cet objectif opérationnel est présenté ci-après.

Projet 63 : Lancer des appels à projets en vue de valoriser et favoriser la rénovation énergétique de « Bâtiments Exemplaires », en vue de démontrer qu'il est possible d'atteindre de très bonnes performances énergétiques et environnementales dans un budget raisonnable		
Enveloppe budgétaire : 3.500.000 €	Projet porté par le Ministre : Philippe HENRY	Organisme(s) compétent(s) : SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie
Ce projet vise le lancement d'un appel à projets en vue de soutenir des rénovations énergétiques de bâtiments exemplaires en Région wallonne ; il s'agit de bâtiments jouant un réel rôle de vitrine et d'image positive de rénovations profondes possibles et réussies pour le grand public. L'objectif est de créer un réel engouement et de pousser à des performances énergétiques dépassant largement les limites minimales.		

2.2. Déployer une stratégie bas-carbone

Budget	347.000.000 €
--------	---------------

Déployer une société qui émet peu de gaz à effet de serre et la transition vers des industries durables est important dans l'optique d'atteindre les différents engagements internationaux pris par la Belgique et la Wallonie. L'atteinte de ces objectifs doit s'articuler avec le soutien à la compétitivité du secteur économique et la création d'emplois.

Dans cet objectif d'une société bas carbone, la reconversion de l'industrie sans sacrifier l'activité sera un challenge. Les autres acteurs de la société sont également concernés, tout comme nos territoires urbains et ruraux. La mobilité et l'aménagement du territoire y joueront un grand rôle, comme la coordination de solutions de mobilité entre les différentes entités du pays. Ces aspects sont abordés par la suite dans l'objectif stratégique « Repenser la mobilité ».

L'essentiel des actions soutenues au travers de cet axe doit permettre l'atteinte des objectifs ambitieux en termes d'énergies renouvelables et de décarbonation à long terme.

Parmi ces actions, la révision des Accords de Branche doit permettre d'ancrer plus encore les préoccupations de décarbonation et d'efficacité énergétique dans le tissu industriel wallon en leur offrant un cadre de développement clair et des outils de compétitivité efficaces pour stimuler leur transition.

Cette ambition passe également par une évolution de nos réseaux énergétiques afin de les rendre les plus aptes à relever les enjeux de la transition, plus particulièrement l'électrification massive attendue du transport ou de l'industrie et la décarbonation progressive du gaz naturel qui nécessiteront un renforcement de l'expertise présente au sein de nos GRD.

Enfin, l'atteinte de nos objectifs de décarbonation nécessite un renforcement du déploiement des énergies renouvelables et des vecteurs énergétiques décarbonés, qu'il s'agisse d'électricité, de biométhane, de chaleur verte ou d'hydrogène et de gaz décarbonés ou à bas carbone. Elle passe également par la génération de technologies disruptives permettant une décarbonation en profondeur de certains procédés industriels, qu'ils soient en ETS ou hors ETS.

Cet objectif stratégique est composé des objectifs opérationnels suivants :

2.2.1. Mettre en place les réseaux d'électricité « intelligents » (smart grids)	195.000.000 €
2.2.2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre	103.000.000 €
2.2.3. Promouvoir les énergies renouvelables	49.000.000 €

2.2.1. Mettre en place les réseaux d'électricité « intelligents » (*smart grids*)

Budget	195.000.000 €
--------	---------------

Les réseaux intelligents ou « *smart grids* » sont des réseaux d'énergie qui cherchent à ajuster au mieux l'offre et la demande d'énergie en temps réel grâce à des outils informatiques. L'objectif est de fournir des services énergétiques de manière plus efficiente et d'adapter les réseaux à la transition bas-carbone.

Même si l'expertise de nos gestionnaires de réseau de distribution n'est plus à démontrer, le développement de ces outils est indispensable pour garantir sur le long terme la qualité de leur service et de leurs missions en anticipant l'électrification attendue de certains secteurs (on pense essentiellement au résidentiel, au transport ou à certains pans industriels). Ce changement de "paradigme" énergétique nécessite des moyens sur le long terme, mais également un renforcement de la capacité des réseaux face aux enjeux attendus.

Un système énergétique plus efficace et moins gourmand en énergie contribuera aussi à offrir des prix accessibles aux citoyens et aux entreprises et à améliorer en conséquence leur compétitivité.

Le projet qui permettra d'atteindre cet objectif opérationnel est présenté ci-après.

Projet 64 : Mettre en place une subvention pour le placement de télécapturs et appareils de télégestion réseau Gaz et Électricité pour optimiser les capacités d'accueil (injection) et de distribution d'énergie, la transition énergétique requérant une augmentation d'électricité et de gaz renouvelables		
Enveloppe budgétaire :	Projet porté par le Ministre :	Organisme(s) compétent(s) :
195.000.000 €	Philippe HENRY	SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie
<p>La « smartisation des réseaux de distribution » doit fournir des moyens supplémentaires pour aller plus vite et plus fort dans une meilleure connaissance des réseaux par le GRD en temps réel, sans se substituer à ce qui était déjà prévu dans les plans d'adaptation, approuvés par la CWaPE.</p> <p>Particulièrement, la nouvelle structure tarifaire, qui va inciter le consommateur à consommer de préférence quand l'électricité est abondante et que le réseau n'est pas saturé, va nécessiter une meilleure connaissance des flux en temps réel (et sous forme d'historiques de consommation) sur les réseaux (à différents niveaux de tension), avec éventuellement une possibilité d'agir sur ceux-ci ou sur certains réglages (transformateurs autoadaptatifs par exemple).</p> <p>Les objectifs d'intégration de production d'électricité d'origine renouvelable ont été sensiblement revus à la hausse en 2019.</p> <p>Or, les plans d'adaptation approuvés par la CWaPE étaient basés sur les objectifs politiques du Gouvernement précédent. Il est donc justifié de procurer des moyens supplémentaires aux GRD et ne pas devoir attendre l'année 2024 (nouvelle période tarifaire) pour que la CWaPE intègre dans les tarifs et dans les budgets autorisés des GRD ces objectifs plus ambitieux.</p> <p>Les étapes clés de ce projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Observabilité du réseau gaz MP▪ Observabilité du réseau MT▪ Placement de transformateur autorégulé▪ Placement d'équipements de mesurage et de télégestion		

2.2.2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre

Budget	103.000.000 €
--------	---------------

L'ensemble des secteurs de la Wallonie doit contribuer solidairement et équitablement aux objectifs climatiques. Cela nécessite de déterminer des trajectoires claires et précises en matière de réduction des gaz à effet de serre (GES), de diminution de la consommation d'énergie et de production d'énergies renouvelables. Il s'agit aussi de mettre les instruments nécessaires au service de ces ambitions en termes de monitoring, de législation, de budget, de recherche et de développement d'outils et techniques innovants.

Les actions à mettre en œuvre au travers de cet objectif opérationnel doivent être construites avec les acteurs institutionnels et les industries afin de garantir leur cohérence et leur efficacité.

Cette stratégie doit être régulièrement évaluée et stable pour permettre aux acteurs de se positionner dans le cadre d'investissements à moyen et long terme. Les pouvoirs publics, les entreprises, les opérateurs non marchands, qu'ils soient privés ou publics, auront la responsabilité de concevoir leur propre plan de transition. Il est donc important d'inciter chacun à s'y lancer sans tarder.

C'est dans ce contexte que la révision des Accords de Branche au-delà de 2023 s'inscrit. La révision de ce dispositif pour le faire tendre progressivement vers des objectifs de décarbonation à long terme offre un cadre rare de partenariat entre les acteurs institutionnels et le secteur industriel avec une ambition affichée et un maintien de la compétitivité du tissu industriel wallon. L'extension de la démarche à d'autres acteurs, le développement de nouveaux outils, de supports innovants et d'une vision intégrée doit permettre l'atteinte des objectifs ambitieux repris dans la Déclaration de politique régionale et qui seront traduits dans le PACE.

Les actions devront également permettre de voir l'émergence de nouvelles technologies à fort potentiel d'atténuation de GES comme, par exemple, la capture et la réutilisation du CO₂ dans les processus émettant un CO₂ de grande pureté.

L'ensemble des programmes/projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Projet 65 : Lancer des appels à projets pour soutenir des plans de transition bas carbone qui peuvent servir de référence, des Universités et Hautes écoles d'une part, et des territoires ruraux d'autre part		
Enveloppe budgétaire : 4.000.000 €	Projet porté par les Ministres : Philippe HENRY associé à Céline TELLIER	Organisme compétent : AWAC
Le projet vise à lancer un appel à projets pour permettre aux universités, aux hautes écoles et à des organisations d'animations territoriales rurales de proposer des stratégies et projets de transition.		

Projet 66 : Développer des indicateurs de pilotage de la transition, en renforcement des rôles complémentaires de l'AWAC et de l'IWEPS sur les indicateurs climatiques, et des actions de monitoring des objectifs de la Wallonie pour une « Société Bas-Carbone »		
Enveloppe budgétaire : 500.000 €	Projet porté par le Ministre : Philippe HENRY	Organisme compétent : AWAC
Ce projet consiste à développer et mettre en place des indicateurs pertinents afin de permettre la transition énergétique, écologique et sociétale de notre Région vers une société bas carbone à l'horizon 2050. Ces indicateurs doivent être plus larges et transversaux que ceux déjà développés. De cette manière, le Gouvernement wallon ainsi que les différentes administrations et OIP wallons disposeront des outils scientifiques nécessaires au suivi et à l'évaluation de la transition.		

Projet 67 : Inciter à la mise en place de techniques innovantes de gestion du CO2 et soutenir des projets pilotes (Capture, transport, réutilisation et séquestration)		
Enveloppe budgétaire : 8.000.000 €	Projet porté par le Ministre : Philippe HENRY	Organisme(s) compétent(s) : SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie
Le projet doit permettre la mise en place de projets pilotes et une amélioration de l'expertise des unités de recherches actives dans les technologies de capture et d'usage de CO2. Les techniques de transport et de conditionnement ainsi qu'une approche respectueuse de l'environnement de stockage ou de neutralisation définitive du carbone pourront également être intégrées dans le cadre de l'appel.		

Projet 68 : Renforcer des outils d'audits nécessaires au monitoring du carbone dans les cycles industriels et les activités économiques		
Enveloppe budgétaire : 500.000 €	Projet porté par le Ministre : Philippe HENRY	Organisme compétent : AWAC
Les outils d'audit et l'accompagnement techniques sont essentiels pour appréhender les défis énergétiques et climatiques afin d'atteindre une neutralité carbone à long terme. Ce projet vise à renforcer l'action du Cluster TWEED et à développer un outil de monitoring CO2 qui accompagnera les feuilles de route CO2 des entreprises.		

Projet 69 : Renforcer la recherche appliquée « énergie » dans les technologies bas-carbone

Enveloppe budgétaire : 17.000.000 €	Projet porté par le Ministre : Philippe HENRY (avec Willy BORSUS)	Organisme(s) compétent(s) : SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie et SPW Economie, Emploi et Recherche
<p>La recherche dans les thématiques énergétiques "bas-carbone" est essentielle pour l'atteinte des objectifs régionaux en termes d'énergies renouvelables et de réductions d'émissions de CO2 tout en garantissant une expertise régionale et une compétitivité des entreprises wallonnes accrues. Ce projet vise à lancer des appels à projets permettant de déclencher le déploiement de technologies à haut potentiel d'innovation.</p>		

Projet 70 : Mettre en place un mécanisme de soutien aux matériaux biosourcés locaux

Enveloppe budgétaire : 1.000.000 €	Projet porté par le Ministre : Philippe HENRY	Organisme(s) compétent(s) : SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie
<p>Les matériaux biosourcés sont issus de la biomasse végétale ou animale. Ils sont respectueux de l'environnement, économiques, offrent de belles performances énergétiques et sont utilisés sous divers usages. Ce projet consiste à généraliser l'utilisation de ces matériaux biosourcés au travers d'un appel à projets pilotes.</p>		

Projet 71 : Soutenir la décarbonation des entreprises (industrielles) wallonnes via notamment la mise en œuvre de WalEnergie et le soutien aux IPCEI bas carbone

Enveloppe budgétaire : 20.000.000 €	Programme porté par le Ministre : Willy BORSUS	Organisme(s) compétent(s) : SRIW et SPW Economie, Emploi et Recherche
<p>Ce programme est composé des projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ WAlEnergie et le dispositif de financement zéro carbone La mise en place d'une nouvelle mission déléguée à la SRIW au travers de WalEnergie, qui pourra couvrir les axes suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Rénovation et efficacité énergétique ; • Production d'énergie renouvelable ; • Mobilité durable ; • Amélioration des processus de production par des projets innovants bas, voire zéro carbone, avec un focus sur la logistique et la maintenance. ▪ Recherche, développement et IPCEI bas carbone L'objectif de ce sous-ensemble de mesures est de soutenir la recherche et le développement de solutions technologiques permettant la décarbonation. Concrètement, il s'agit de permettre aux entreprises wallonnes de s'inscrire dans la dynamique européenne des IPCEI (projets importants d'intérêt européen commun), et dans l'IPCEI bas-carbone en particulier, de façon complémentaire à ce qu'il est prévu dans les autres actions du plan de relance en matière « capture et l'utilisation du CO2 » - CCU et/ou de la « capture et séquestration du CO2 » - CCS, et de technologies bas-carbone. 		



Projet 72 : Soutenir la décarbonation des entreprises (industrielles) wallonnes via le développement permettant d'amener de nouvelles technologies à maturité industrielle à travers la mise en place d'une plateforme de démonstrateurs

Enveloppe budgétaire : 50.000.000 €	Projet porté par le Ministre : Willy BORSUS	Organisme(s) compétent(s) : SPW Economie, Emploi et Recherche
<p>Ce programme poursuit les 4 objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Amener de nouvelles technologies à maturité industrielle à travers la mise en place d'une plateforme de démonstrateurs/pilotes (pré-)industriels (l'Offre) ;▪ Répondre aux spécificités des besoins industriels wallons en matière de transition énergétique et bas carbone à travers des projets spécifiques aux entreprises en capitalisant sur l'expérience et la compétence collective (la Demande) ;▪ Chaque secteur industriel a, à l'échelle européenne, voire mondiale, une roadmap de décarbonation de ses processus. L'ambition de ce volet est de faire de la Wallonie la région privilégiée pour mettre en œuvre ces premiers projets pilotes afin d'ancrer ses activités sur notre territoire et d'utiliser ces projets pour faire éclore une filière technologique « transition bas carbone » ;▪ Élaborer une stratégie intégrée et systémique de déploiement de ces solutions technologiques à l'échelle de la Wallonie (notamment PME) sous forme de roadmap.		

Projet 73 : Soutenir la transition pour des entreprises d'économie sociale : appel à projets et upscaling

Enveloppe budgétaire : 2.000.000 €	Projet porté par le Ministre : Philippe HENRY (avec Christie MORREALE et Céline TELLIER)	Organisme(s) compétent(s) : W. ALTER
<p>Ce projet vise à accélérer et soutenir la transition des organisations d'économie sociale via un appel à projets et par une méthode d'upscaling.</p>		

2.2.3. Promouvoir les énergies renouvelables

Budget	49.000.000 €
--------	--------------

Le Gouvernement wallon a pour ambition de renforcer les interactions avec les acteurs wallons des différentes filières pour répondre aux nouveaux enjeux.

Il va lancer différents appels à projets visant notamment à soutenir :

- La création de réseaux de chaleur. En effet, le Gouvernement wallon va soutenir des études de préfaisabilité pour la création de réseaux de chaleur (renouvelables ou de récupération) en Wallonie. Au total, pas moins de 20 études de préfaisabilités et 10 réseaux de chaleur seront soutenus ;
- La création de 50 Communautés d'énergie renouvelables ;
- Le financement de projets de recherche appliquée en énergie, notamment en hydrogène.

Le Gouvernement mettra en place un projet pilote de plateforme centralisée de collecte, traitement et séchage de biomasse. Il veillera à renforcer la professionnalisation de la filière bois et soutiendra la géothermie profonde ainsi que les projets de géothermie minière en Région wallonne.

L'ensemble des projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Projet 74 : Renforcer les interactions avec les acteurs wallons des différentes filières afin de répondre aux nouveaux enjeux		
Enveloppe budgétaire : 500.000 €	Projet porté par le Ministre : Philippe HENRY	Organisme compétent : SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie
Vu les enjeux de la Wallonie dans le cadre du déploiement des énergies renouvelables, il est nécessaire de renforcer les échanges avec le secteur afin de pouvoir répondre de manière dynamique à l'évolution des besoins et des technologies. Ce projet vise à assurer une bonne coordination des acteurs et des professionnels des énergies renouvelables afin d'anticiper l'évolution des besoins et les développements technologiques et ainsi développer les énergies renouvelables en Région wallonne.		

Projet 75 : Lancer un appel à projets pour soutenir la création de réseaux de chaleur ; en soutien, lancer un marché pour la réalisation d'études de préfaisabilité pour la création de réseaux de chaleur en Wallonie		
Enveloppe budgétaire : 10.000.000 €	Projet porté par le Ministre : Philippe HENRY	Organisme compétent : SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie
La « stratégie chaleur » identifie le potentiel de déploiement des réseaux de chaleur en Wallonie. Ce potentiel est important mais très souvent écarté dans le cadre des rénovations énergétiques. Ce projet vise le lancement d'un appel à projets pour la mise en place de réseaux de chaleur afin de promouvoir cette source d'approvisionnement en énergie thermique. Il vise à assurer une meilleure performance énergétique et environnementale par la valorisation des chaleurs fatales et géothermiques disponibles en RW.		

Projet 76 : Lancer un appel à projets pour soutenir la création de 50 Communautés d'énergie renouvelable

Enveloppe budgétaire :
10.000.000 €

Projet porté par le Ministre :
Philippe HENRY

Organisme compétent :
SPW Territoire, Logement,
Patrimoine, Énergie

Ce projet vise, par le biais d'un appel à projets, à permettre l'émergence rapidement de Communautés d'énergie renouvelables afin, d'une part, d'augmenter la production d'énergie renouvelable en RW et, d'autre part, d'encourager l'appropriation des questions liées à l'énergie par les citoyens et les entreprises dont l'énergie n'est pas la préoccupation première.

Projet 77 : Mettre en place un projet pilote de plateforme centralisée de collecte, traitement et séchage de biomasse

Enveloppe budgétaire :
2.500.000 €

Projet porté par le Ministre :
Philippe HENRY

Organisme compétent :
SPW Territoire, Logement,
Patrimoine, Énergie

Ce projet consiste en la mise en place d'un projet pilote de plateforme centralisée de collecte, traitement et séchage de biomasse avec un focus sur les déchets verts et les ressources ligneuses, pour l'alimentation de chaudières collectives et industrielles. Ceci afin de répondre à une demande des secteurs concernés.

Projet 78 : Élaborer un plan d'action visant à la professionnalisation de la filière bois - énergie wallonne (Lancement d'un marché)

Enveloppe budgétaire :
500.000 €

Projet porté par le Ministre :
Philippe HENRY

Organisme compétent :
SPW Territoire, Logement,
Patrimoine, Énergie

La filière bois manque de structure et n'exploite pas assez les possibilités d'effectuer certaines actions de manière fluide, standardisée, centralisée. Ce projet consiste en l'élaboration d'un plan d'action visant à la professionnalisation de la filière bois énergie wallonne notamment en mettant en évidence les actions possibles pour fédérer mieux et davantage les actions du secteur.

Projet 79 : Soutenir la géothermie profonde et les projets de géothermie minière en Région wallonne

Enveloppe budgétaire :
25.500.000 €

Projet porté par le Ministre :
Philippe HENRY

Organisme compétent :
SPW Territoire, Logement,
Patrimoine, Énergie

À ce jour, en Wallonie, il n'existe pas une énergie alternative, mais plutôt un mix d'énergies renouvelables. L'utilisation de la géothermie s'inscrit pleinement dans le cadre de la transition énergétique en vigueur en Wallonie et présente de nombreux avantages cumulés. Ce projet vise à promouvoir et à soutenir la géothermie profonde en matière de gestion de la ressource géothermique wallonne au travers de plusieurs actions spécifiques telles que des projets pilotes ou des appels à projets.

2.3. Repenser la mobilité

Budget	720.530.000 €
--------	---------------

La mobilité est un enjeu complexe, touchant à de nombreux domaines et niveaux de pouvoir, mais essentielle pour le redéploiement de la Wallonie. La transition économique, sociale et environnementale du territoire wallon passera par une mobilité plus efficace, propre et accessible. Dans ce but, le Gouvernement mettra tout en œuvre pour maîtriser la demande de transport, développer les alternatives à la voiture individuelle et aux camions, et améliorer les performances des véhicules. Cette stratégie concerne tant le transport de personnes que de marchandises, tant les zones urbaines que rurales.

La Wallonie a également une place stratégique à défendre en tant que nœud logistique central en Europe.

La question de la mobilité s'inscrit également dans la démarche de réduction des gaz à effet de serre et des polluants. L'accès à la mobilité de tous les citoyens constitue aussi un enjeu essentiel.

Cet objectif stratégique est composé des objectifs opérationnels suivants :

2.3.1. Augmenter le report modal du transport de personnes et de marchandises	656.530.000 €
2.3.2. Décarboner les vecteurs énergétiques du transport	14.000.000 €
2.3.3. Développer des infrastructures stratégiques (modes actifs)	45.000.000 €
2.3.4. Instaurer des vitesses dynamiques en fonction de conditions spécifiques des lieux considérés	5.000.000 €

2.3.1. Augmenter le report modal du transport de personnes et de marchandises

Budget	656.530.000 €
--------	---------------

Face à la nécessité d'une mobilité repensée et à l'évolution des usages, il convient de renforcer l'offre de transports en commun, la mobilité active (vélo, marche, etc.) et les formes partagées de mobilité (covoiturage, vélos partagés, etc.).

La Wallonie encouragera l'intermodalité en soutenant les pouvoirs locaux dans la création de "Mobipôles". Il s'agit de lieux où les divers modes de transport se rencontrent, afin de favoriser leur utilisation combinée. Des espaces de co-working et d'autres services peuvent aussi s'installer à proximité directe de ces mobipôles.

Pour améliorer l'attractivité des transports publics et leur accessibilité, le Gouvernement mettra progressivement en œuvre la gratuité des TEC pour les 18-24 ans, les plus de 65 ans et les bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM).

Les transports publics et la mobilité active seront systématiquement pris en compte dans les aménagements de voiries, d'infrastructures et d'espaces publics.

Enfin, la mise en œuvre de la Stratégie régionale de mobilité pour les marchandises sera accélérée grâce au Plan de relance de la Wallonie.

L'ensemble des programmes/projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Projet 80 : Encourager le covoiturage, les parkings relais, et l'utilisation de bus		
Enveloppe budgétaire :	Projet porté par le Ministre :	Organisme compétent :
29.400.000 €	Philippe HENRY	SPW Mobilité et Infrastructures
Ce projet consiste en la création de parkings de co-voiturage répartis sur le territoire wallon, situés à la croisée d'axes importants ou à la sortie d'autoroutes afin de tendre vers l'objectif de charge de 1,8 personne par véhicule prévu à l'horizon 2030. L'objectif des parkings relais, situés à l'entrée des villes les plus importantes, est d'inciter le transfert modal vers les modes actifs et collectifs pour rejoindre les centres-villes et réduire la congestion sur les routes et autoroutes.		

Projet 81 : Implémenter des Mobipôles		
Enveloppe budgétaire :	Projet porté par le Ministre :	Organisme compétent :
47.000.000 €	Philippe HENRY	SPW Mobilité et Infrastructures
Ce projet consiste à créer des pôles multimodaux se basant sur une infrastructure et une offre existante et à compléter de manière à accroître les modes alternatifs à la voiture individuelle. Ces pôles proposeront des niveaux de prestation différents selon la situation sur le territoire et de l'offre de mobilité afin de répondre à l'objectif d'augmentation de l'usage des transports en commun et des modes actifs.		

Projet 82 : Accélérer la trajectoire menant à la gratuité TEC pour les 18-24 ans, les 65 ans et + et les bénéficiaires de l'Intervention majorée

Enveloppe budgétaire : 42.000.000 €	Projet porté par le Ministre : Philippe HENRY	Organisme(s) compétent(s) : Opérateur de Transport de Wallonie (OTW)
La gratuité TEC est définie dans la DPR pour les 18-24 ans, les 65 ans et + et les bénéficiaires de l'Intervention majorée. Ce projet vise à parvenir à la gratuité pour ces publics cible identifiés à partir de septembre 2023. La quasi-gratuité (1€/mois) au lieu d'un tarif nul est également envisageable afin d'éviter un impact TVA considérable. Ces questions liées à la TVA sont encore à approfondir.		



Programme 83 : Renforcer l'offre de transport en commun et son attractivité

Enveloppe budgétaire : 389.320.000 €	Programme porté par le Ministre : Philippe HENRY	Organisme(s) compétent(s) : Opérateur de Transport de Wallonie (OTW)
Ce programme vise à renforcer l'offre de transport en commun et son attractivité dans le but d'encourager et d'augmenter l'usage des transports en commun et ainsi réduire la part modale de la voiture individuelle dans les déplacements. Ce programme est composé de 4 projets différents à mettre en œuvre dans différentes régions de la Wallonie, dont les 3 premiers sont financés dans le cadre du Plan de Relance Européen :		
<ul style="list-style-type: none">▪ Projet 83a : implémentation de bus à haut niveau de service dans la région Mons-Borinage ;▪ Projet 83b : extension du tram de Liège jusqu'à Seraing et Herstal ;▪ Projet 83c : extension du métro léger de Charleroi jusqu'au Grand Hôpital de Charleroi (en cours de construction) ;▪ Projet 83d : achat de bus et finalisation d'infrastructures existantes ou nouvelles pour l'ensemble du territoire.		



Projet 84 : Soutenir l'équipement des feux de signalisation, en vue de donner la priorité aux transports en commun et aux modes actifs (Digitalisation du trafic - feux intelligents)

Enveloppe budgétaire : 26.640.000 €	Projet porté par le Ministre : Philippe HENRY	Organisme compétent : SPW Mobilité et Infrastructures
Pour renforcer les mobilités actives et collectives, il convient de réserver plus de place aux transports en commun et aux modes actifs dans l'espace public en général et sur les voiries en particulier notamment en favorisant le franchissement des carrefours pour les cyclistes, le piéton et les bus ou tram. Ce projet vise à moderniser et à centraliser la gestion de l'ensemble des feux tricolores régionaux gérant 700 carrefours routiers wallons afin d'assurer la priorisation des transports en commun et des usagers actifs.		

Projet 85 : Mettre en place un mécanisme de soutien à la cyclologistique en milieu urbain ; appel à projets vers des villes volontaires pour améliorer la logistique urbaine plus globalement

Enveloppe budgétaire : 1.000.000 €	Projet porté par le Ministre : Philippe HENRY	Organisme compétent : SPW Mobilité et Infrastructures
Le projet vise à mettre en place un mécanisme de soutien à la cyclologistique pour faciliter le développement du secteur ainsi que la mise en place d'un appel à projets vers des villes volontaires pour implémenter une amélioration de la logistique urbaine. Ces actions entrent dans le cadre de la mutation la logistique urbaine préconisée dans le cadre de la Stratégie Régionale de Mobilité des marchandises.		



Programme 86 : Augmenter les investissements dans les zones portuaires et réformer les ports autonomes

Enveloppe budgétaire : 33.930.000 €	Programme porté par le Ministre : Philippe HENRY	Organisme compétent : SPW Mobilité et Infrastructures
Le programme consiste d'une part à dynamiser la politique portuaire wallonne, d'autre part, à renforcer le transport multimodal sur les voies d'eau afin de contribuer au report modal de la route vers la voie d'eau. Ce programme est composé de 3 projets différents (dont les 2 derniers sont financés dans le cadre du Plan de Relance Européen) :		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet 86a : « Réformer les ports autonomes » ; ▪ Projet 86b : « Relèvement de 4 ponts du canal Albert » ; ▪ Projet 86c : « Extension du Trilogiport ». 		

Projet 87 : Soutenir la mise en place d'une télégestion des ouvrages d'art et des écluses

Enveloppe budgétaire : 40.500.000 €	Projet porté par le Ministre : Philippe HENRY	Organisme compétent : SPW Mobilité et Infrastructures et SOFICO
Le projet consiste à mettre en place une télégestion, depuis le centre PEREX, des ouvrages hydrauliques pour permettre une optimisation de l'exploitation des voies navigables dans l'objectif d'améliorer la qualité de service sur le réseau fluvial.		

Projet 88 : Implémenter le système Weight In Motion (mécanisme de pesage et contrôle des charges aux essieux des camions) : multiplier les stations par 2 d'ici 2024, et renfort des contrôles routiers

Enveloppe budgétaire : 7.000.000 €	Projet porté par le Ministre : Philippe HENRY	Organisme compétent : SPW Mobilité et Infrastructures
Ce projet consiste à implémenter la première station de mesure de la charge des poids lourds en dynamique avec une fiabilité et une précision suffisante pour permettre la sanction éventuelle automatique, de dupliquer ce modèle aux 4 autres stations de pesage existantes et d'en ajouter 5 autres d'ici 2024. L'objectif de ce projet est de renforcer la sécurité et la longévité de nos infrastructures.		

Projet 89 : Développer de nouvelles mesures pilotes - Stratégie Régionale de Mobilité – Volet Marchandises

Enveloppe budgétaire :
1.000.000 €

Projet porté par le Ministre :
Philippe HENRY

Organisme compétent :
SPW Mobilité et Infrastructures

Le volet marchandises de la Stratégie Régionale de Mobilité a été approuvé par le Gouvernement wallon en 2020 et le plan d'actions est en cours d'élaboration. Ce projet vise à mettre en œuvre les différentes actions nécessaires à l'atteinte des objectifs FAST et PACE (appel à projets, analyse du transport par filière, acquisition des données et adaptation aux standards internationaux, mesures pilotes).



Programme 90 : Développer plusieurs corridors vélos

Enveloppe budgétaire :
38.740.000 €

Programme porté par le Ministre :
Philippe HENRY

Organisme compétent :
SPW Mobilité et Infrastructures

Ce programme vise à développer plusieurs corridors vélos, notamment la N275 et l'E411, et également à compléter les investissements stratégiques au niveau de la connectivité des infrastructures cyclables, dans l'objectif d'effectuer un bond de rattrapage dans la mise en place d'un réseau cyclable de qualité, essentiel au transfert modal.

2.3.2. Décarboner les vecteurs énergétiques du transport

Budget	14.000.000 €
--------	--------------

Les mesures qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont multiples : multiplier les bornes pour véhicules électriques dans l'espace public et les bâtiments collectifs, à l'aide, notamment, d'appels à projets, soutenir les carburants alternatifs (hydrogène, gaz naturel, etc.) et installer des parkings sécurisés avec recharge pour vélo, en particulier dans les écoles et les entreprises.

L'ensemble des programmes/projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

 Programme 91 : Développer et déployer des bornes de chargement		
Enveloppe budgétaire :	Programme porté par le Ministre :	Organisme compétent :
9.000.000 €	Philippe HENRY	SPW Mobilité et Infrastructures
<p>Dans le cadre de la transition vers une décarbonation du transport, le déploiement de l'électromobilité est essentiel. Les tendances sur le moyen terme montrent une électrification croissante du transport qui pourrait atteindre un optimum en 2035 avec de nouvelles obligations en la matière. Ce programme vise à garantir un déploiement harmonisé d'infrastructures de chargement à l'échelle territoriale en répondant à des besoins clairement identifiés, et ce, en adéquation avec les objectifs fixés en la matière dans le Plan de Relance Européen.</p> <p>Ce programme est composé des projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet 91a : « Lancer des appels à projets pour le développement de bornes de chargement sur le domaine public » ▪ Projet 91b : « Mettre en œuvre des primes (bornes) pour les entreprises » ▪ Projet 91c : « Déployer des bornes sur le réseau structurant via la SOFICO » 		

Projet 92 : Soutenir les carburants verts : mise en place d'un dispositif de soutien au déploiement d'infrastructures de carburants décarbonés (développement de stations HVO (dans la mesure où cela est faisable), de C/LNG à des endroits prédéfinis en fonction des besoins (présences de flottes captives ou de fort transit) et des disponibilités (présence ou non du réseau de gaz naturel), de manière complémentaire avec des actions relatives à la production de biométhane ou d'hydrogène)		
Enveloppe budgétaire :	Projet porté par le Ministre :	Organisme compétent :
5.000.000 €	Philippe HENRY	SPW Mobilité et Infrastructures
<p>Dans le cadre de la transition énergétique dans le transport, le gaz naturel, l'hydrogène et les carburants de synthèses permettent une décarbonation relativement importante et un potentiel de verdurisation certaine. Ce projet consiste à mettre en place d'un dispositif de soutien au déploiement d'infrastructures de carburants décarbonés par le soutien au développement de stations de C/LNG à des endroits prédéfinis en fonction des besoins.</p>		

2.3.3. Développer des infrastructures stratégiques (modes actifs)

Budget	45.000.000 €
--------	--------------

Le Gouvernement lancera un nouvel appel à projets "Wallonie cyclable" (WaCy 3) afin de soutenir les pouvoirs locaux pour la mise en place d'aménagements cyclables utiles à la mobilité vélo au quotidien. La Wallonie développera également plusieurs corridors vélos pour assurer des liaisons cyclables continues, afin de favoriser l'utilisation du vélo au quotidien.

L'ensemble des programmes/projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Projet 93 : Mettre en œuvre un nouvel appel à projets WACY3 : soutien aux communes pour leurs investissements en infrastructures cyclables sur leur territoire afin de développer des réseaux locaux		
Enveloppe budgétaire :	Projet porté par le Ministre :	Organisme compétent :
45.000.000 €	Philippe HENRY	SPW Mobilité et Infrastructures
WaCy 3 est la poursuite du soutien aux pouvoirs locaux pour la mise en place d'aménagements cyclables utiles à la mobilité cyclable au quotidien. Ce projet vise à augmenter le nombre de km d'infrastructures cyclables de qualité dans une perspective de mobilité quotidienne afin de favoriser le transfert modal vers le vélo au travers de l'ouverture d'un droit de tirage pour les communes.		

2.3.4. Instaurer des vitesses dynamiques en fonction de conditions spécifiques des lieux considérés

Budget	5.000.000 €
--------	-------------

Le Gouvernement wallon lancera des opérations pilotes visant à adapter les limitations de vitesse aux conditions climatiques et de circulation par une signalisation variable. La Wallonie poursuit ainsi ses efforts pour renforcer la sécurité routière.

Le projet qui permettra d'atteindre cet objectif opérationnel est présenté ci-après.

Projet 94 : Instaurer des vitesses dynamiques : lancement d'opérations pilotes (Autoroutes, Chantiers, Routes)		
Enveloppe budgétaire : 5.000.000€	Projet porté par la Ministre : Valérie DE BUE	Organisme compétent : SPW Mobilité et Infrastructures
Le projet consiste à adapter la limitation de vitesse aux conditions climatiques et de circulation par une signalisation variable et selon une stratégie à définir au travers de 5 opérations pilotes dans des contextes routiers différents (autoroutes, chantiers, routes).		

2.4. Préserver la biodiversité et l'environnement

Budget	283.400.000 €
--------	---------------

La biodiversité est un enjeu majeur pour la Wallonie, et la planète entière, parce qu'elle touche aux dimensions environnementales (gestion et conservation des espèces, préservation de l'équilibre des écosystèmes...), économiques (secteurs agricoles et alimentaires, forestiers, touristiques...) et sociales (accès à la nature et à l'eau, bien-être...) du territoire. De plus, la crise de la COVID-19 et ses conséquences sociétales ont mis en avant l'importance des zoonoses (Virus du Nil, Encéphalite japonaise...) et de leurs possibles émergences dans nos régions en lien direct avec le changement climatique et l'érosion des habitats des espèces.

Plus largement, la dégradation de l'environnement et les divers polluants peuvent entraîner des effets majeurs en termes de santé publique, qu'il importe de contrer.

Cet objectif stratégique est composé des objectifs opérationnels suivants :

2.4.1. Végétaliser et s'adapter aux changements climatiques et biodiversité	146.500.000 €
2.4.2. Préserver les réserves en eau	54.000.000 €
2.4.3. Soutenir la transition vers une forêt plus résiliente et sa valorisation locale et durable	17.000.000 €
2.4.4. Renforcer et valoriser les aires protégées	20.000.000 €
2.4.5. Accélérer la réhabilitation des anciennes décharges les plus problématiques et améliorer la qualité biologique des sols	28.500.000 €
2.4.6. Améliorer et sensibiliser à la connaissance de la biodiversité et de l'environnement	6.100.000 €
2.4.7. Diminuer l'impact des polluants sur la santé	11.300.000 €

2.4.1. Végétaliser et s'adapter aux changements climatiques et biodiversité

Budget	146.500.000 €
--------	---------------

La création de deux parcs nationaux en Wallonie permettra d'instiller une réelle dynamique de conservation de la biodiversité, mais également de développement économique régional, notamment via les emplois générés dans les secteurs du tourisme et de l'hospitalité. Pour y parvenir, la Wallonie peut s'inspirer des exemples des pays et régions voisins. L'intérêt de la démarche consiste également dans le fait d'inscrire autour de territoires caractérisés par une nature extraordinaire une dynamique territoriale visant à renforcer leur attractivité et la qualité de vie.

Face aux conséquences toujours plus fortes du réchauffement climatique, le Gouvernement compte lancer des appels à projets pour la création d'espaces verts en milieu urbanisé, lieux de respiration pour les citoyens. La lutte contre les inondations reste également un objectif important.

L'ensemble des projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Projet 95 : Lancer des appels à projets pour la création d'espaces verts en milieu urbanisé dans le contexte d'adaptation à la crise climatique		
Enveloppe budgétaire : 62.500.000 €	Projet porté par les Ministres : Céline TELLIER et Philippe HENRY	Organisme compétent : SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - AWAC
Les changements climatiques impactent la vie de nos citoyens en multipliant notamment les vagues de chaleur et de sécheresse, mais aussi les risques d'inondations. La végétalisation de nos quartiers est un levier majeur pour renforcer la résilience de notre territoire. Ce projet consiste à lancer des appels à projets à destination des communes, des acteurs privés et publics pour multiplier les espaces verts et la présence de la nature dans les zones urbanisées.		

 Projet 96 : Soutenir la régénération de forêts résilientes		
Enveloppe budgétaire : 15.000.000 €	Projet porté par la Ministre : Céline TELLIER	Organisme compétent : SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
Les forêts wallonnes sont menacées par les changements climatiques. La forêt wallonne de demain devra être plus résiliente et durable. Ce projet vise à soutenir la régénération de forêts résilientes, constituées d'essences diversifiées et adaptées au changement climatique en encourageant les propriétaires forestiers publics et privés à régénérer leurs forêts tout en favorisant le développement de pratiques durables grâce à l'octroi de subventions pour la régénération de forêts résilientes.		

 Projet 97 : Renforcer le réseau d'aires protégées en Wallonie		
Enveloppe budgétaire : 22.000.000 €	Projet porté par la Ministre : Céline TELLIER	Organisme compétent : SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
<p>Ce projet vise au renforcement du maillage d'aires protégées afin d'assurer la survie des espèces rares et/ou menacées et à assurer la conservation de leurs habitats. Ce renforcement sera mis en œuvre par l'acquisition et la restauration de terrains à haute valeur biologique.</p>		

 Projet 98 : Créer deux parcs nationaux (catég. II UICN) en Wallonie		
Enveloppe budgétaire : 28.000.000 €	Projet porté par les Ministres : Céline TELLIER et Valérie DE BUE	Organisme compétent : SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
<p>Ce projet vise au développement d'un projet de territoire basé sur la mise en valeur d'une nature exceptionnelle de Wallonie. Ce projet sera mis en œuvre par la conception, la création et la valorisation de 2 de parcs nationaux en Wallonie.</p>		

 Projet 99 : Mettre en place la reméandration de cours d'eau et créer des zones d'immersion temporaire (ZIT) pour lutter contre les inondations et les risques de pénurie d'eau		
Enveloppe budgétaire : 19.000.000 €	Projet porté par la Ministre : Céline TELLIER	Organisme compétent : SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
<p>La reméandration de cours d'eau et la création de zones d'immersion temporaire (ZIT) ont pour objectif d'apporter des solutions en termes de lutte contre les inondations. Ce projet vise à créer des zones humides et de reméandration dans le lit majeur de cours d'eau (fleuves, rivières de 1ère, 2ème et de 3ème catégories) par le biais notamment d'appels à projets.</p>		

2.4.2. Préserver les réserves en eau

Budget	54.000.000 €
--------	--------------

La gestion de l'eau est également un élément crucial pour le territoire régional et ses habitants. L'accès à une eau de qualité est un bien de première nécessité. L'utilisation de cette ressource doit être optimisée. Les activités économiques et l'agriculture ont également des besoins importants en la matière. Il s'agit de promouvoir une utilisation rationnelle de l'eau et son réemploi, dans une logique d'économie circulaire.

Il importe aussi d'améliorer la qualité de l'eau et de préserver les écosystèmes aquatiques et les ressources en eau. Les stocks wallons d'eau souterraine sont considérés comme importants, renouvelables et facilement exploitables s'ils restent prélevés à un rythme durable. Néanmoins, le territoire subit déjà les conséquences, d'une part, d'un changement de régime pluviométrique, et, d'autre part, d'un décalage entre les besoins en eau et la capacité de mettre celle-ci à disposition, notamment en agriculture. De plus, les réserves d'eau wallonnes connaissent aujourd'hui une pollution importante en nitrates et en pesticides des suites de cette même activité agricole. De plus, des mesures doivent être prises pour réduire les inondations et leurs conséquences.

Le Gouvernement wallon entend mettre en place les projets suivants pour permettre à la Wallonie de préserver cette ressource vitale et transmettre un territoire vivable aux futures générations wallonnes.

L'ensemble des projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Projet 100 : Rénover et améliorer les bassins d'orages du réseau routier pour lutter contre les inondations et protéger l'environnement		
Enveloppe budgétaire : 15.250.000 €	Projet par le Ministre : Philippe HENRY	Organisme compétent : SPW Mobilité et Infrastructures
Le réseau routier modifie l'écoulement naturel des eaux pluviales. Des bassins d'orage ont été construits pour limiter ces impacts néfastes sur le milieu récepteur. Ce projet vise à rénover les bassins d'orage du réseau routier ou à en construire de nouveaux afin de répondre aux enjeux de lutte contre les inondations et de protection contre la pollution.		

Projet 101 : Améliorer la gestion de la ressource « eau » dans les voies hydrauliques, notamment dans la perspective de la circularité de la ressource		
Enveloppe budgétaire : 7.750.000 €	Projet par le Ministre : Philippe HENRY	Organisme compétent : SPW Mobilité et Infrastructures
Les effets du changement climatique sur la ressource en eau se font ressentir depuis plusieurs années en Wallonie avec la répétition de sécheresses de plus en plus longues et sévères. La préservation de la ressource en eau est un enjeu majeur pour toutes les activités socio-économiques des voies hydrauliques et du développement durable. Ce projet vise à conserver la ressource en eau et à favoriser la résilience des voies hydrauliques face aux différents besoins, au changement climatique et aux risques.		

Projet 102 : Initier une étude et éventuellement rénover les ouvrages dans le cadre du Plan de lutte contre les inondations

Enveloppe budgétaire : 7.000.000 €	Projet par le Ministre : Philippe HENRY	Organisme compétent : SPW Mobilité et Infrastructures
<p>Les 9 barrages de la Haute Sambre datent du 19^e siècle et requièrent des manœuvres manuelles de la part de barragistes. Ce projet vise globalement à étudier leur modernisation par des ouvrages modernes et automatiques afin de réduire le risque d'inondations, de sécuriser les manœuvres, de produire de l'énergie renouvelable, d'assurer la migration des poissons, de réguler les basses eaux, de valoriser le patrimoine et de permettre aux bateaux d'être autonomes pour franchir les écluses.</p> <p>Un premier barrage devrait être modernisé.</p>		

Projet 103 : Mettre en œuvre de nouvelles ressources en eau (ReUse, recharge...)

Enveloppe budgétaire : 9.800.000 €	Projet porté par la Ministre : Céline TELLIER	Organisme(s) compétent(s) : Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) - Société Wallonne des Eaux (SWDE) - SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
<p>Ce projet vise à soutenir le secteur public de l'eau dans la recherche et la mobilisation de nouvelles ressources en eau, telles que la réutilisation des eaux usées sortant des stations d'épuration, la valorisation des eaux de démergement ou de nappe alluviale, le stockage d'eau pluviales ou de surface et l'augmentation de la recharge des nappes, afin de sécuriser le réseau public, répondre à de nouveaux besoins (irrigation, industrie agro-alimentaire, développement territorial) et in fine de préserver nos ressources.</p>		

Projet 104 : Améliorer l'infrastructure agro-environnementale et mettre en œuvre des structures de stockage d'eau et d'irrigation via l'aménagement foncier

Enveloppe budgétaire : 3.200.000 €	Projet porté par la Ministre : Céline TELLIER	Organisme(s) compétent(s) : Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) - Société Wallonne des Eaux (SWDE) - SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
<p>Ce projet consiste en l'analyse de la vulnérabilité à la sécheresse et des besoins agricoles en eau dans les périmètres d'aménagements fonciers actifs, en l'identification et la conception des aménagements et en l'implémentation des ouvrages de génie rural et de génie écologique.</p>		

Projet 105 : Créer des réseaux d'alimentation décentralisés en eau

Enveloppe budgétaire : 4.000.000 €	Projet porté par la Ministre : Céline TELLIER	Organisme(s) compétent(s) : Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) - Société Wallonne des Eaux (SWDE) - SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
<p>Les modèles hybrides avec une alimentation décentralisée du réseau et une utilisation circulaire de l'eau (ReUse, voire infiltration) peuvent contribuer à répondre aux défis de plus en plus pressants d'adaptation climatique, technique et économique. Ce projet vise, d'une part, à lancer des cas pilotes d'utilisation circulaire de l'eau pour tester la viabilité technique et commerciale, ainsi que pour établir les rôles des partenaires et, d'autre part, à évaluer la possibilité de démultiplier les cas et préparer une feuille de route d'une démarche industrielle structurante et structurelle.</p>		

Projet 106 : Améliorer la performance des infrastructures publiques d'alimentation en eau potable

Enveloppe budgétaire : 7.000.000 €	Projet porté par la Ministre : Céline TELLIER	Organisme(s) compétent(s) : Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) - Société Wallonne des Eaux (SWDE) - SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
Ce projet consiste en l'élaboration d'un programme de réduction des fuites sur les réseaux de production et distribution d'eau afin de contribuer à l'objectif d'atteindre le bon état des masses d'eau pour l'échéance 2027, en termes de préservation des quantités disponibles et de lutte contre la sécheresse.		

2.4.3. Soutenir la transition vers une forêt plus résiliente et sa valorisation locale et durable

Budget	17.000.000 €
--------	--------------

La forêt wallonne est confrontée à de nombreux défis qui l'obligent à remettre en question les logiques de gestion qui ont prévalu au cours de décennies précédentes. Cette évolution a déjà été entamée (fichier écologique pour le choix des essences, approche multifonctionnelle dans les plans d'aménagement, cellule d'appui aux petits propriétaires...). Elle doit cependant être amplifiée et plus ciblée au regard, notamment, des problèmes sanitaires qui sévissent depuis trois ans. Ceux-ci touchent de plein fouet l'épicéa et le hêtre, essences majoritaires dans la production de bois wallon. La gestion sylvicole intensive basée sur un schéma classique de « plantation-éclaircies-mise à blanc » a montré ses limites comme modèle dominant de production de bois. Par ailleurs, la forêt étant sous tension en raison de multiples pressions qu'elle subit, il convient de préserver au mieux sa biodiversité et son potentiel de régénération naturelle. La diversification des espèces représente également un atout.

Il convient de mettre en place les mesures pour accompagner les acteurs de la forêt dans cette transition. Cela vise à la fois des outils de surveillance de la santé des forêts, des outils de gestion de crise ou encore le soutien aux acteurs.

La forêt constitue, en outre, un levier économique important. La Wallonie veut ainsi mieux valoriser les retombées économiques des services écosystémiques qu'elle offre (tourisme et bien-être, filière bois locale, ressources en eau...).

L'ensemble des projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Projet 107 : Développer la filière de première et deuxième transformation du bois feuillu. Créer des filières de valorisation locales avec des produits finis de qualité, limitant la dépendance à l'exportation.

Enveloppe budgétaire :
8.000.000 €

Projet porté par les Ministres :
Céline TELLIER et Willy BORSUS

Organisme(s) compétent(s) :
Office Économique wallon du
Bois (OEWB)

La Wallonie assiste à un phénomène croissant d'exportation de ses bois laissant ainsi échapper une matière première dont elle perd toute la valeur ajoutée. Ce projet consiste à soutenir la Recherche et Développement (2Meuros), et les investissements (6Meuros) visant à dynamiser, moderniser et diversifier l'ensemble de la filière locale de transformation du bois feuillu en Wallonie, en intégrant les problématiques d'approvisionnement.

Projet 108 : Soutenir la régénération de forêts résilientes (aspects recherche et formation)		
Enveloppe budgétaire : 2.000.000 €	Projet porté par la Ministre : Céline TELLIER	Organisme(s) compétent(s) : SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
<p>Ce projet vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer la recherche en génétique forestière et en matière d'adaptation des essences forestières et de la forêt aux changements climatiques et diffusion des résultats vers les propriétaires et pépiniéristes ; ▪ Adapter le fichier écologique des essences aux nouvelles données climatiques et intégrer une composante en termes de scénario climatique afin d'éclairer les choix des propriétaires ; ▪ Assurer une formation adéquate des acteurs de la filière bois ; ▪ Développer l'accréditation des opérateurs en forêt (exploitants forestiers, entreprises de travaux forestiers et experts forestiers). 		

Projet 109 : Améliorer et développer les outils de surveillance de la santé des forêts et de gestion de crise afin d'augmenter la réactivité face aux problèmes sanitaires		
Enveloppe budgétaire : 2.000.000 €	Projet porté par la Ministre : Céline TELLIER	Organisme compétent : SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
<p>Les conditions climatiques défavorables et l'inadéquation de certains peuplements ont provoqué de nombreux dégâts dans les forêts privées et dans les forêts publiques. Il est essentiel de mettre en place des outils de gestion de crise pour pouvoir réagir au plus vite en cas de tempêtes ou de crises sanitaires et de prévoir des infrastructures capables de stocker le bois qui doit être abattu et évacué hors forêt, afin de désengorger les scieries. Ce projet consiste en l'élaboration/révision des plans de gestion de crise et en la création de zones de stockage de bois.</p>		

Projet 110 : Renforcer la durabilité et la résilience de la filière bois en optimisant les flux dans le cadre de l'économie circulaire et dans une optique durable de triple dividende		
Enveloppe budgétaire : 5.000.000 €	Projet porté par les Ministres : Céline TELLIER et Willy BORSUS	Organisme(s) compétent(s) : Office Économique wallon du Bois (OEWB)
<p>Ce projet vise à une meilleure valorisation matière des flux de déchets/ressources de bois issus du secteur de la construction et de la logistique en développant une économie circulaire visant l'optimisation de l'utilisation du bois en tant que ressource naturelle, au travers d'appels à projets « collecte et tri » et « valorisation matière ».</p>		

2.4.4. Renforcer et valoriser les aires protégées

Budget	20.000.000 €
--------	--------------

Cet objectif vise le renforcement de l'efficacité du réseau d'aires protégées et l'atteinte des objectifs wallons et européens en matière de protection de la nature.

La maîtrise foncière et l'acquisition de terrains restent des instruments importants de protection à long terme. Le rassemblement de parcelles protégées et le maillage entre elles constituent aussi des éléments clés de la stratégie de protection et de gestion efficace des aires protégées. Le Gouvernement entend également restaurer les aires protégées et mieux valoriser les sites emblématiques.

L'ensemble des projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Projet 111 : Renforcer le réseau d'aires protégées en Wallonie		
Enveloppe budgétaire : 10.000.000 €	Projet porté par la Ministre : Céline TELLIER	Organisme(s) compétent(s) : SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement et Commissariat général au tourisme
Actuellement, à peine 1 % du territoire wallon est protégé, sous statut de protection fort, la Wallonie a pris un retard important par rapport aux autres régions d'Europe. Ce projet vise à renforcer l'efficacité du réseau d'aires protégées et atteindre les objectifs wallons et européens en la matière par de nouvelles acquisitions et l'augmentation de la superficie des réserves naturelles.		

Projet 112 : Restaurer les milieux et habitats dégradés afin de rétablir une grande qualité biologique		
Enveloppe budgétaire : 5.000.000 €	Projet porté par la Ministre : Céline TELLIER	Organisme(s) compétent(s) : SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement et Commissariat général au tourisme
Afin d'améliorer l'état de conservation et d'optimiser la gestion des aires protégées, ce projet vise à restaurer des habitats dégradés.		

Projet 113 : Valoriser les espaces naturels de Wallonie, mieux les faire connaître et assurer l'adéquation entre protection et fréquentation		
Enveloppe budgétaire : 5.000.000 €	Projet porté par les Ministres : Céline TELLIER et Valérie DE BUE	Organisme(s) compétent(s) : SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement et Commissariat général au tourisme
<p>Les espaces naturels de qualité et les aires protégées de Wallonie sont un support de développement de l'écotourisme. Toutefois, ceux-ci sont insuffisamment valorisés et ne disposent pas d'infrastructures de fréquentation adaptées. Ce projet vise à soutenir le développement de projets de valorisation de grands sites remarquables et à une communication générale sur les espaces naturels.</p>		

2.4.5. Accélérer la réhabilitation des anciennes décharges les plus problématiques et améliorer la qualité biologique des sols

Budget	28.500.000 €
--------	--------------

Les mesures de cet objectif opérationnel visent à mieux gérer les sols et les terres excavées. L'ambition de la Wallonie est d'améliorer leur qualité biologique et de renforcer leur rôle de stockage du carbone.

Un meilleur aménagement du territoire réduira aussi l'imperméabilisation des sols, avec toutes les conséquences que cela entraîne.

Enfin, réduire la pollution des sols contribuera à améliorer la Santé publique.

L'ensemble des projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Projet 114 : Mettre en place un suivi régional des stocks de carbone dans les sols		
Enveloppe budgétaire : 600.000 €	Projet porté par la Ministre : Céline TELLIER	Organisme(s) compétent(s) : Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC) et SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
La comptabilisation du stockage de carbone dans les terres de cultures et de prairies est obligatoire selon l'article 7 du Règlement LULUCF 841/2018. Ce projet vise à disposer de données wallonnes actualisées des stocks de carbone dans les sols et à analyser l'évolution de ces teneurs par rapport aux campagnes précédentes.		

Projet 115 : Mettre en place un suivi régional de la qualité biologique des sols		
Enveloppe budgétaire : 4.550.000 €	Projet porté par la Ministre : Céline TELLIER	Organisme(s) compétent(s) : SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement et Centre wallon de Recherches agronomiques (CRA-W)
La qualité biologique des sols fait référence à l'abondance, la diversité et l'activité des organismes vivants qui participent au fonctionnement des sols et leur permettent de remplir des fonctions. Son évaluation par des indicateurs biologiques doit donc pouvoir être développée. Ce projet vise à poursuivre le développement des indicateurs de la qualité biologique des sols à partir des réflexions initiées, d'enrichir les bases de données qui permettront de définir les gammes de référence wallonne de ces indicateurs et d'affiner la connaissance des processus sous-jacents en vue de consolider leur interprétation.		

Projet 116 : Améliorer l'acquisition de séries temporelles de données sur base des TIC à grande échelle (détection des teneurs en carbone par voie aéroportée et satellitaire au niveau des parcelles)

Enveloppe budgétaire : 800.000 €	Projet porté par la Ministre : Céline TELLIER	Organisme(s) compétent(s) : SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement et Centre wallon de Recherches agronomiques (CRA-W)
<p>Pour appréhender au mieux les zones à risques en matière de déficit de carbone dans les sols, la réalisation d'analyses de sol est nécessaire mais pas suffisante, car il faut comprendre la répartition spatiale du Carbone Organique du Sol (COS). Des technologies de traitement d'images satellitaire augmentée d'acquisition de données issues de vol aéroporté, spectrales et hyperspectrales permettent de suivre à intervalles réguliers l'évolution du COS dans les sols sur toute la Wallonie et à l'échelle parcellaire pour mieux évaluer les politiques agricoles et environnementales liées au COS. Ce projet vise à mener une action prospective en collaboration avec les universités.</p>		

Projet 117 : Renforcer la filière de conseil relative à la qualité des sols (conseillers, laboratoires d'analyse ...)

Enveloppe budgétaire : 500.000 €	Projet porté par la Ministre : Céline TELLIER	Organisme(s) compétent(s) : SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement et Centre wallon de Recherches agronomiques (CRA-W)
<p>Les systèmes de conseils fournis aux agriculteurs, forestiers ou aux citoyens sont actuellement quasi inexistantes sur la thématique spécifique de la protection des sols. Ce projet vise à assurer l'accès à des services de conseils orientés spécifiquement sur l'amélioration de la qualité organique et biologique des sols et développer si c'est possible le module CarboneFaST qui se basera sur les résultats des analyses de sols que les agriculteurs recevront des laboratoires de manière électronique.</p>		

Projet 118 : Renforcer le système de subsides pour la réalisation d'analyses de sol et de conseils de gestion des sols

Enveloppe budgétaire : 1.000.000 €	Projet porté par la Ministre : Céline TELLIER	Organisme(s) compétent(s) : SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement et Centre wallon de Recherches agronomiques (CRA-W)
<p>Dans le contexte agricole et horticole actuel, les sols sont souvent exploités de manière intensive, ce qui risque d'entraîner un appauvrissement et une diminution de leur qualité. Suite à la hausse des demandes d'analyses de sols dans les laboratoires du réseau REQUASUD, ce projet vise à augmenter les RH au sein des laboratoires afin d'avoir la capacité de réaliser les analyses et les conseils et à mener une réflexion afin de mettre en place un système de subsides destiné aux agriculteurs, forestiers et particuliers pour les inciter à faire les demandes d'analyses de sols appropriés.</p>		

Projet 119 : Développer des compléments de cartographie et d'analyse des pressions sur les sols aux grandes échelles : cartographie des degrés d'imperméabilisation des sols par appel aux technologies spatiales et aéroportées wallonnes

Enveloppe budgétaire : 800.000 €	Projet porté par la Ministre : Céline TELLIER	Organisme compétent : SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
--------------------------------------------	---------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------

La définition et la mise en place des mesures les plus efficaces pour limiter l'imperméabilisation des sols et faciliter l'infiltration des eaux nécessitent de disposer d'un diagnostic (évolutif) de la situation le plus précis et le plus complet possible sur l'ensemble du territoire wallon, ce qui nécessite d'établir une cartographie à grande échelle des degrés et des types d'imperméabilisation des sols, en faisant appel aux technologies spatiales et aéroportées. Ce projet vise à acquérir et à diffuser des données à THR (Très Haute Résolution).

Projet 120 : Mettre en œuvre des techniques de limitation de l'imperméabilisation des sols sur des quartiers pilotes urbains, rurbains ou ruraux + évaluation

Enveloppe budgétaire : 1.000.000 €	Projet porté par la Ministre : Céline TELLIER	Organisme compétent : SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
----------------------------------------------	---------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------

Ce projet vise à étudier et évaluer la faisabilité de développer et d'appliquer des techniques de construction/rénovation et des techniques urbanistiques permettant de réduire l'imperméabilisation des sols, via des expériences pilotes.

Projet 121 : Développer des centres de regroupement de terres excavées

Enveloppe budgétaire : 3.000.000 €	Projet porté par la Ministre : Céline TELLIER	Organisme compétent : SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
----------------------------------------------	---------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------

Dans certaines provinces, de nombreux kilomètres doivent être parcourus pour stocker les terres excavées en vue de leur valorisation. Ces transports ont un impact écologique, environnemental et financier élevé sur les projets de gestion de terres initiés par les pouvoirs locaux, l'administration et les maîtres d'ouvrage privés. Ce projet consiste à organiser un appel à projets pour promouvoir et favoriser le développement de centres de regroupement et de sites de stockage temporaires de terres excavées par le biais de subventions, afin de limiter les coûts de gestion des terres excavées pour les pouvoirs locaux et les maîtres d'ouvrage privés.

Projet 122 : Accélérer la réhabilitation des décharges les plus problématiques

Enveloppe budgétaire : 16.250.000 €	Projet porté par la Ministre : Céline TELLIER	Organisme compétent : Société publique d'aide à la qualité de l'environnement (SPAQuE)
-----------------------------------------------	---------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------

L'augmentation des volumes de déchets a conduit à la saturation des petits dépôts à l'orientation de ces flux de déchets vers des zones d'accueil de plus grandes capacités, causant diverses pollutions tant aux eaux souterraines qu'au travers de la production de biogaz. Sept sites apparaissent particulièrement préoccupants du fait de leur problématique « biogaz » ou de leur impact sur les eaux souterraines, voire les eaux de surface. Ce projet vise à répondre aux impératifs de gestion des risques sur ces sites tout en saisissant l'opportunité pour valoriser ces espaces de façon à générer une plus-value à la fois environnementale, économique et sociale.

2.4.6. Améliorer et sensibiliser à la connaissance de la biodiversité et de l'environnement

Budget	6.100.000 €
--------	-------------

La biodiversité en tant que science est assez récente et en rapide évolution. Les acteurs principaux (universités, associations, administrations...) produisent des données et des connaissances différentes et complémentaires. Toutefois, en Wallonie, les compétences et les connaissances en matière de conservation de la nature et de biodiversité restent insuffisantes pour répondre aux défis. Leur intégration transversale dans les différents secteurs et politiques est également lacunaire.

Le Gouvernement entend dès lors investir davantage dans la recherche, l'acquisition et le partage de connaissances. Cette expertise et une meilleure communication faciliteront la prise de décision en matière de restauration, de conservation et de gestion de la biodiversité.

L'ensemble des projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Projet 123 : Renforcer l'acquisition et le partage des connaissances et des compétences en matière de biodiversité, et particulièrement en conservation et gestion de la nature, en soutenant des projets alliant universités et acteurs associatifs		
Enveloppe budgétaire : 3.000.000 €	Projet porté par la Ministre : Céline TELLIER	Organisme compétent : SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
Ce projet vise à coordonner et structurer les chercheurs en biodiversité en Wallonie en vue d'élaborer un programme de recherche et de coopération sur les thématiques biodiversité / nature et à assurer une diffusion des résultats vers les publics cibles afin de coordonner et structurer une masse critique d'experts scientifiques pour répondre aux questions stratégiques relatives aux priorités de conservation et de gestion de la biodiversité en Wallonie, en lien avec les engagements européens et internationaux (Natura 2000, Biodiversity strategy for 2030).		

Projet 124 : Développer et soutenir les initiatives de sciences citoyennes dans l'acquisition des données		
Enveloppe budgétaire : 300.000 €	Projet porté par la Ministre : Céline TELLIER	Organisme compétent : SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
Afin de combler des lacunes en termes de coordination et de suivi sur le long terme des espèces et des populations, ce projet consiste en un soutien large aux sciences participatives visant une structuration efficace, via le lancement d'appels à projets annuels ouverts à l'ensemble des universités wallonnes et aux associations, en lien avec la biodiversité, avec un partenariat encouragé de ces structures (Parcs naturels, Contrats de rivières, GALs et autres associations naturalistes).		

Projet 125 : Soutenir et améliorer les initiatives en matière de biodiversité dans le secteur des entreprises

Enveloppe budgétaire :
700.000 €

Projet porté par la Ministre :
Céline TELLIER

Organisme compétent :
SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement

Les entreprises ont un rôle crucial à jouer dans la protection et le développement de la biodiversité à l'échelle locale, régionale mais également nationale et internationale. Une meilleure sensibilisation, compréhension des enjeux, permettrait un gain en termes de biodiversité très important. Ce projet vise une sensibilisation accrue des entreprises à la biodiversité et leur mise en capacité pour intégrer la biodiversité de manière transversale dans leurs activités.

Projet 126 : Améliorer et développer la qualité et la diffusion de l'information en matière de biodiversité

Enveloppe budgétaire :
300.000 €

Projet porté par la Ministre :
Céline TELLIER

Organisme compétent :
SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement

Une augmentation du niveau et de la qualité de l'information en matière de biodiversité doit être organisée. Ce projet vise à soutenir la production et la diffusion d'une information la plus qualitative et diversifiée possible.

Projet 127 : Renforcer la professionnalisation du secteur de l'éducation à l'environnement et à la nature en définissant et développant une offre de formations continues à destination des professionnels du secteur ainsi qu'aux enseignants du fondamental, du secondaire et du supérieur

Enveloppe budgétaire :
1.800.000 €

Projet porté par la Ministre :
Céline TELLIER

Organisme compétent :
SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement

Il est essentiel de permettre à chacun d'accéder à la nature, de renforcer ses liens avec son environnement afin d'en comprendre les concepts pour se sentir investi de sa protection et pouvoir transmettre les enjeux environnementaux dans son milieu social et/ou professionnel. Pour impacter un plus large public, il est nécessaire que ces adultes aient accès à des formations continues de qualité leur permettant de renforcer leur niveau de connaissances et la qualité de l'information en matière de nature et de biodiversité. Ce projet consiste à renforcer les compétences au travers de formations de perfectionnement et de diffusion d'une information qualitative.

2.4.7. Diminuer l'impact des polluants sur la santé

Budget	11.300.000 €
--------	--------------

Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement wallon entend travailler sur trois axes :

- Axes Etudes : surveiller les niveaux de pollutions dans les différentes matrices de l'environnement ; mesurer l'exposition de la population aux polluants ; analyser le risque sanitaire de ces expositions ;
- Axes Outils et Actions : développer des outils et des actions pour réduire l'exposition des wallons à certains polluants ;
- Axe Citoyens : informer et former les citoyens pour les rendre acteurs de la politique de prévention en matière de santé environnement ; L'ensemble des projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Projet 128 : Développer un cadre législatif Environnement/Santé permanent et les moyens pour la pérennisation et l'amplification du Plan ENVieS		
Enveloppe budgétaire : 5.300.000 €	Projet porté par la Ministre : Céline TELLIER	Organisme compétent : SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
<p>Au-delà du mode de vie individuel, les facteurs sociaux et environnementaux impactent la santé (physique ou mentale) des individus. Le projet vise à doter la Wallonie d'un cadre législatif Environnement/Santé définissant les contours de l'action permanente du Gouvernement wallon dans ce domaine et à pérenniser et amplifier le Plan ENVieS au-delà de 2023 en opérationnalisant tous les objectifs stratégiques dans tous les axes et thématiques.</p>		

Projet 129 : Assurer la mise en œuvre du décret du 31 janvier 2019 relatif à la qualité de l'air intérieur		
Enveloppe budgétaire : 6.000.000 €	Projet porté par la Ministre : Céline TELLIER	Organisme compétent : SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
<p>Le projet vise à améliorer la qualité de l'air intérieur par l'adoption d'un cadre administratif rigoureux, une répartition adéquate des rôles, des responsabilités et des moyens entre acteurs par le biais de plusieurs actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fixation par le Gouvernement de valeurs guides et de valeurs d'intervention relatives au milieu intérieur ; ▪ Révision du décret du 31 janvier 2019 pour entrer en vigueur en 2022 ; ▪ Pérennisation d'un service d'analyse des milieux intérieurs dont les modalités seront définies suite à l'état des lieux des SAMIs. 		



Axe 3 : Amplifier le développement économique

En quelques chiffres

Nombre de programmes/projets	100
Budget	1.196.233.000 €

La Wallonie a connu, au 19^e siècle, un développement industriel rapide basé, dans un premier temps, sur l'industrie charbonnière et, dans un second temps, sur l'industrie métallurgique, sidérurgique et verrière en raison de la présence de charbon de qualité à proximité de voies d'eau navigables.

Cette industrie lourde a constitué la colonne vertébrale de l'économie régionale pendant plus d'un siècle.

La Wallonie a ensuite été confrontée à un déclin industriel qui s'est amorcé dans la première partie du 20^e siècle.

Conscient de la nécessité d'accélérer la transformation du tissu socio-économique wallon, le Gouvernement a, depuis lors, lancé plusieurs plans de redressement qui ont permis de contribuer à l'amélioration de la santé socio-économique de la Wallonie.

Les différentes initiatives ont contribué tant à la reconversion du tissu productif qu'à la diversification des activités vers des secteurs industriels à haute valeur ajoutée comme l'industrie pharmaceutique, l'aérospatial ou encore, pour ne citer que ces exemples, le génie mécanique.

Malgré ces évolutions, la Commission européenne identifiait, avant la crise, plusieurs défis à relever afin de permettre à la Wallonie de poursuivre sa transition industrielle et de moderniser son industrie : la difficulté des acteurs wallons de l'innovation de valoriser les innovations développées à grande échelle et d'intensifier leur recherche ; la difficulté des entreprises wallonnes de s'internationaliser pour pénétrer de nouveaux marchés et la collaboration encore trop limitée entre les outils de développement économique que sont les clusters et pôles de compétitivité avec le reste des acteurs de l'innovation en Wallonie.

Le Conseil stratégique, de son côté, identifiait une série d'enjeux clés à relever afin de transformer le tissu économique wallon : l'intégration des PME dans les projets de recherche ; la réorientation des dispositifs de soutien public pour limiter les effets d'aubaine et améliorer leur lisibilité et cohérence ; la nécessité de développer le numérique et l'économie circulaire ou encore, la nécessité de concevoir la politique économique et industrielle en chaîne de valeur.

De nombreux défis restent donc, aujourd'hui, à relever. Il est essentiel, dans ce cadre, de travailler sur plusieurs axes par le biais de mesures complémentaires qui, ensemble, permettront à la Wallonie d'amplifier le développement de son économie.

L'axe est composé des objectifs stratégiques suivants :

3.1.	Intensifier la numérisation	253.250.000 €
3.2.	Diminuer le nombre de friches	139.000.000 €
3.3.	Encourager la politique industrielle	132.810.500 €
3.4.	Favoriser l'économie circulaire	177.980.000 €
3.5.	Développer le tourisme, moteur économique	77.295.000 €
3.6.	Renforcer la souveraineté alimentaire	124.429.500 €
3.7.	Investir dans les territoires locaux	291.468.000 €

3.1. Intensifier la numérisation

Budget	252.960.0000 €
--------	-------------------

Cet objectif se concentre sur les infrastructures numériques nécessaires pour continuer à évoluer de manière durable dans la numérisation croissante de la Wallonie. Les projets relatifs à cet objectif stratégique se concentrent sur trois thèmes :

- L'enseignement : doter les établissements scolaires du secondaire qui n'en sont pas pourvus d'équipements numériques permettant la mise en œuvre des stratégies d'enseignement les plus efficaces dans toutes les disciplines ;
- La digitalisation du secteur du tourisme ;
- La connectivité territoriale.

Cet objectif stratégique est composé des objectifs opérationnels suivants :

3.1.1. Développer une connectivité numérique équilibrée du territoire	195.430.000 €
3.1.2. Digitaliser au profit du développement économique	57.820.000 €

3.1.1. Développer une connectivité numérique équilibrée du territoire

Budget	195.430.000 €
--------	---------------

En raison de leur géographie et de leur densité de population et d'entreprises, certaines zones rurales sont peu rentables pour les opérateurs de télécommunications. Il existe encore certains facteurs bloquants pour une série de communes, des "zones grises", ne leur permettant pas d'attirer des entreprises numériques alors qu'elles disposent de terrains disponibles, mais mal desservis en matière de connectivité.

Il est primordial d'établir un cadre favorable pour la poursuite des investissements dans ces zones et éviter une fracture de connectivité avec les zones urbaines, en posant la question des obligations légales actuelles. Il faut également se pencher sur la façon dont la Wallonie pourra contribuer au financement de l'accès des Wallon.ne.s au haut débit, notamment via la connectivité des entreprises, bâtiments scolaires, centres de formation... dans les zones rurales.

L'ensemble des programmes/projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Projet 130 : Mobiliser les entreprises au profit des collectivités locales et soutenir la transformation numérique des villes et communes ainsi que la data territoriale et la stratégie « Smart Region »		
Enveloppe budgétaire : 13.500.000 €	Projet porté par le Ministre : Willy BORSUS	Organisme(s) compétent(s) : Agence du Numérique
Ce projet vise une mise en adéquation entre l'offre et la demande de services numériques pour le citoyen.		
À partir des besoins et des forces en présence sur le territoire wallon (villes/communes), dans une logique d'opérationnalité et de complémentarité entre les divers niveaux de pouvoir wallons (« poupées russes »), la dynamique d'appels à projets "Smart Region" et le développement des projets structurants se poursuivront de manière à mailler tout le territoire wallon grâce au numérique (plateformes de gestion de données, etc.).		

Programme 131 : Renforcer la connectivité territoriale : « Connect Giga Region »

Enveloppe budgétaire :
51.070.000 €

Programme porté par le Ministre :
Willy BORSUS

Organisme(s) compétent(s) :
Agence du Numérique

Ce programme vise à favoriser l'investissement dans les nouvelles générations de technologies de télécommunications fixes et mobiles, voire hybridation de ces dernières, et compléter au maximum la connectivité du territoire en créant le cadre nécessaire à la simplification réglementaire et administrative favorisant le déploiement du très haut débit au bénéfice des entreprises et des ménages.

Un des objectifs est également de créer les conditions favorables à l'émergence de l'objectif Gigabit Wallonia dev 2030 (objectif en conformité avec le plan européen), avec une taskforce interopérable de parties prenantes limitées, et en s'appuyant sur l'empreinte réseau de la SOFICO, elle-même étendue par ailleurs dans le cadre d'une autre fiche du plan de relance.

La connectivité des 35 PAE wallons non compris dans le plan stratégique de la SOFICO fait également partie du projet, afin de doter la Wallonie d'une offre complète de connectivité en "fibre noire" ouverte à tous les opérateurs sur l'ensemble des PAE publics wallons.

Les projets de ce programme sont :

- L'action « Last Mile » de connectivité fixe pour l'ensemble des zones en déficit de connectivité THD ;
- L'action mutualisation de l'OPEX pour le déploiement du THD dans les zones en déficit de connectivité - Co-financement de déploiement via SOFICO de têtes de pont de connectivité THD multi-opérateurs ;
- Le démonstrateur « Last mile » 5G citoyen en FWA (Fixed wireless access) en zone rurale ;
- Le démonstrateur B2B Manufacturing 5G type A6K ;
- Le démonstrateur 5G Smart city campus ;
- Le démonstrateur 5G Smart ruralité ;
- Le démonstrateur 5G « Citoyen » : zone de sensibilisation, d'information et de tests 5G ;
- Le conventionnement des sept Intercommunales de développement économique (100 000 x 7 IDE) en vue de leur rôle de coordination des actions « Giga Region » entre les pouvoirs locaux et les opérateurs de télécommunications ;
- La pérennisation du portail DW Connect en tant que tableau de bord régional de la connectivité fixe et mobile du territoire en lien avec la plateforme ODWB.be et la stratégie (Open & shared) Data Wallonia ;
- La Plateforme de gouvernance et de pilotage de la Task Force DW Connect.



Projet 132 : Déployer le réseau de fibre optique dans 35 zones d'activités économiques (ZAE)

Enveloppe budgétaire :
15.000.000 €

Projet porté par le Ministre :
Willy BORSUS

Organisme(s) compétent(s) :
SOFICO, SPW Mobilité et Infrastructures et Agence du numérique

Ce projet consiste en le déploiement de la connectivité fibres optiques des 35 parcs d'activités économiques, déploiement qui se fera en lien direct avec le programme Giga Region Digital Wallonia de l'Agence du Numérique, et en collaboration étroite avec la SOFICO.

Les étapes clés de ce projet sont :

- Le lancement de l'appel d'offres et la sélection des candidats ;
- Le lancement de fabrication des équipements nécessaires au déploiement.

Projet 133 : Déployer le réseau de fibre optique afin de boucler le réseau MAN

Enveloppe budgétaire :
6.400.000 €

Projet porté par le Ministre :
Willy BORSUS

Organisme(s) compétent(s) :
SOFICO, SPW Mobilité et Infrastructures

Ce projet consiste en complément du plan stratégique fibre optique de la SOFICO (câbler en fibre optique les 35 ZAE non couvertes, les routes du Réseau Structurant ainsi que des voies navigables prioritaires non couvertes actuellement) à réaliser le bouclage du réseau MAN de télécontrôle en vue de permettre à ce réseau de disposer de la haute disponibilité et de la redondance nécessaire à pouvoir télégérer les ouvrages à partir du centre PEREX.

Les étapes principales de ce projet sont :

- L'étude et rédaction du cahier des charges et Mise en concurrence, Analyse des offres, sélection des prestataires ;
- Les ordres de services d'études techniques et de fabrication des équipements pour le bouclage du réseau MAN et les ordres de service de déploiement pour le bouclage du réseau MAN.

Projet 134 : Déployer la connectivité interne (WIFI) des établissements scolaires et mettre des équipements spécifiques à disposition

Enveloppe budgétaire : 72.000.000 €	Projet porté par le Ministre : Willy BORSUS	Organisme(s) compétent(s) : Agence du Numérique, SPW Économie, Emploi, Recherche
<p>Les grandes actions du volet connectivité interne des écoles sont : la détermination d'un modèle générique d'implantation et de gestion des installations ; la création d'un cadastre de la qualité des couvertures réseaux des écoles ; la rédaction et l'attribution des marchés d'études ; l'installation des infrastructures centralisées et mise en place d'outils de gestion. Ensuite, une phase pilote sera lancée avant l'exécution complète du projet et la couverture de l'ensemble des implantations scolaires.</p> <p>En ce qui concerne la mise à disposition des équipements, on se basera sur le mécanisme « d'appel à projets » qui s'est montré extrêmement porteur et efficace avec la première moitié des écoles et il reste tout à fait pertinent pour continuer à dynamiser les équipes éducatives, acteurs essentiels de la transformation numérique de l'éducation. Le projet proposera une méthode d'accompagnement plus active en apportant un support dès l'élaboration des projets, en réduisant l'effet de compétition et en garantissant une répartition plus équitable des ressources selon la taille et les besoins des établissements. Pour cette partie du projet, les grandes étapes seront :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ La rédaction et attribution d'un marché public permettant l'acquisition de matériel ;▪ La première itération (prototype) des sessions d'appel à projets, sensibilisation, accompagnement et équipement des établissements ;▪ Les sessions d'appels à projets récurrentes (3 par an), sensibilisation, accompagnement et équipement des établissements ;▪ La coordination, l'accompagnement et l'analyse des projets, l'analyse et la communication des résultats ;▪ La gestion et Helpdesk.		



Projet 135 : Mettre en œuvre des proof of concepts (POC) 5G

Enveloppe budgétaire : 15.010.000 €	Projet porté par le Ministre : Willy BORSUS	Organisme(s) compétent(s) : Agence du Numérique
<p>Les défis de ce projet touchent tant la connectivité en elle-même, qu'à des aspects périphériques de cette dernière telle que la santé, la ruralité et l'industrie du futur. Le projet vise, au travers des appels à projets liés au déploiement des réseaux de nouvelles générations (5G/autres), à amplifier la connectivité numérique générale avec un accent particulier sur les zones rurales, les secteurs de la santé et de la mobilité, les 35 parcs d'activités économique et les 1500 établissements scolaires, en contribuant ainsi à la réduction de la fracture sociale.</p> <p>Une évaluation sur le plan de la santé publique, de l'efficacité économique, de la sécurité des données et de respect de la vie privée, accompagnera la mise en œuvre du projet.</p>		

Programme 136 : Favoriser le développement de technologies et d'initiatives qui sont de nature à amplifier la compétitivité du territoire wallon par le recours au numérique

Enveloppe budgétaire : 22.450.000 €	Programme porté par le Ministre : Willy BORSUS	Organisme(s) compétent(s) : Agence du Numérique, Agoria Wallonie, Infopole Cluster TIC, Numeria, Multitel et Awex
<p>Ce programme comporte deux projets :</p> <p>Le projet Intelligence artificielle est inscrit dans la stratégie numérique wallonne à savoir Digital Wallonia. Afin de promouvoir l'intelligence artificielle, la Wallonie s'est dotée du programme régional DigitalWallonia4.ai (DW4AI).</p> <p>Le projet Intelligence artificielle présente trois objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Renforcer les initiatives précédentes dans les 4 axes du programme et pouvoir répondre aux besoins croissants des entreprises et organisations du territoire. De plus, des dynamiques sectorielles sont également créées avec les projets connexes de Digital Wallonia ou avec des pôles de compétitivité. Ce qui stimule et intensifie la demande de la part des entreprises/organisations ;▪ Le second objectif, en lien avec le premier, consiste à poursuivre le plan de modernisation du secteur public grâce à des technologies d'intelligence artificielle. Un programme pilote de formations en IA à destination des agents des administrations clientes de l'EAP a été développé. Le programme complet visant à toucher jusqu'à 1000 agents est prévu pour 2022. De même pour l'étude d'impact de l'IA qui se présente comme un socle pour démarrer une feuille de route IA pour les administrations ;▪ Le dernier objectif est de renforcer les collaborations avec les partenaires de DigitalWallonia4.ai. Notamment sur l'aspect compétences, qui est un axe à renforcer, grâce à des démarches de sensibilisation et grâce à l'activation de nouveaux partenaires. Mais également sur la valorisation de la recherche pour assurer la montée en maturité des briques technologiques développées par les chercheurs, leur visibilité et la collaboration avec l'écosystème IA. <p>Le projet Blockchain, pour pallier les retards en la matière en Wallonie alors que son potentiel est bien présent, consiste en un soutien de l'action d'un consortium d'acteurs qui s'associent avec pour objectifs :</p>		

- Axe 1 : informer et sensibiliser les entreprises, les communes et autres acteurs territoriaux ;
- Axe 2 : créer une infrastructure distribuée de test pour permettre la formation par la pratique, l'expérimentation, la recherche et la création de Proof of Concept ;
- Axe 3 : capitaliser sur les technologies, méthodologies, expertises scientifiques et économiques, les entrepreneurs, succès et bonnes pratiques portées par les acteurs locaux pour développer des projets de technologie blockchain qui serviront de Use Cases ;
- Axe 4 : créer un dispositif de soutien à projet supporté par un axe de formation.

3.1.2. Digitaliser au profit du développement économique

Budget	57.530.000 €
--------	--------------

La digitalisation croissante de l'économie et des acteurs économiques est devenue indispensable pour s'adapter à l'environnement entrepreneurial actuel et futur et permet notamment d'accélérer le traitement des informations et de s'adapter à la demande des clients.

La révolution digitale a également transformé l'organisation des institutions publiques ayant des services adressés directement aux entreprises, qui se doivent d'évoluer au même rythme et de réinventer leur relation avec celles-ci. Il s'agira de proposer une gamme de plus en plus étendue de services digitaux afin de faire bénéficier aux entreprises de moyens simples, efficaces et pérennes pour échanger avec elles.

De même, pour les entreprises, cette transformation digitale est un moyen de développer leur infrastructure, leur organisation, leur processus et leur stratégie, pour pouvoir *in fine* gagner en compétitivité, en prospérité et résilience.

Finalement, le développement du secteur du numérique est lui-même un levier de croissance et de résilience pour notre région. Cela passe notamment par la maîtrise des technologies numériques, aussi bien d'un point de vue économique qu'environnemental et social pour s'inscrire, tant que possible, dans la souveraineté numérique à l'échelle européenne.

De plus, la transformation numérique de la société amène une croissance importante des besoins en talents et technologies numériques tels que l'utilisation de la réalité virtuelle et augmentée, tous secteurs d'activités confondus.

De façon plus large, et comme le prévoit la Déclaration de politique régionale (DPR), dans le soutien numérique aux entreprises, il est nécessaire d'accompagner les entreprises dans leur transformation intelligente. Cette transformation numérique ne peut se faire sans une évaluation préalable qualitative du niveau de maturité digitale des entreprises.

L'ensemble des programmes/projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Projet 137 : Favoriser le déploiement des technologies de l'industrie 4.0 au sein des entreprises manufacturières wallonnes		
Enveloppe budgétaire :	Projet porté par le Ministre :	Organisme(s) compétent(s) :
9.790.000 €	Willy BORSUS	Agence du Numérique
<p>Le programme "Industrie du Futur" by Digital Wallonia vise à accélérer la transformation numérique des entreprises manufacturières wallonnes.</p> <p>Ce projet vise, au travers d'actions de sensibilisation, de diagnostic de maturité 4.0 et d'appels à projets "Industries du futur", à renforcer la position concurrentielle des entreprises cibles TPE-PME, à faire émerger de nouvelles niches à dimension numérique au sein des domaines de spécialisation actuels, à fédérer pour atteindre des masses critiques au niveau européen, à maintenir et à renouveler le tissu industriel, à conserver l'emploi en Wallonie, voire à le relocaliser et/ou à le recréer.</p> <p>Les étapes clés de ce projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmenter et renforcer les actions de sensibilisation menées auprès des entreprises cibles (ateliers, visites d'entreprises, conférences ...), principalement TPE-PME ; ▪ Évaluer la maturité 4.0 de 1 400 entreprises manufacturières (180 diagnostics réalisés à date) et en accompagner 40% dans l'identification des technologies et solutions à déployer ; ▪ Lancer plusieurs appels à projets « Industrie du futur » pour soutenir les projets de rupture et de réindustrialisation du territoire. 		

Projet 138 : Accompagner la digitalisation des entreprises et la créativité numérique sectorielle		
Enveloppe budgétaire :	Projet porté par le Ministre :	Organisme(s) compétent(s) :
12.710.000 €	Willy BORSUS	Agence du Numérique
<p>La digitalisation croissante de l'économie et des acteurs économiques est devenue indispensable pour s'adapter à l'environnement entrepreneurial actuel et futur. Elle permet notamment d'accélérer le traitement des informations et de s'adapter à la demande des clients.</p> <p>Ce projet consiste à proposer une gamme de plus en plus étendue de services numériques afin que les entreprises disposent de moyens simples, efficaces et pérennes pour échanger avec les services publics. Les entreprises voient dans cette transformation digitale une opportunité considérable de faciliter les démarches qu'elles doivent activer à chaque étape de leur développement, pour pouvoir au final gagner en compétitivité.</p> <p>Les composantes principales de ce projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La mise à disposition des outils IT adéquats pour le dispositif « Passeport Entreprises » ; ▪ La stabilisation de la plateforme chèques-entreprises et optimisation ; ▪ La mise en place d'une Plateforme digitale pour la veille et l'intelligence territoriale ; ▪ Un lancement d'appels à projets gaming : prototypage ; ▪ Un lancement d'appels à projets gaming : production ; ▪ Des actions de soutien visant l'émerger en Région wallonne un écosystème de spécialisation et d'accélération centré sur l'expérience immersive et interactive 		

Projet 139 : Favoriser le développement de l'open data et mettre en œuvre une gouvernance de et par la donnée

Enveloppe budgétaire : 5.910.000 €	Projet porté par le Ministre : Willy BORSUS	Organisme(s) compétent(s) : SPW Économie, Emploi, Recherche, Pôle Data SPW Secrétariat général et Agence du Numérique
----------------------------------------------	-------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le projet vise, au travers de la mise en place d'une stratégie régionale « Ouverture de la Donnée », des appels à projets Open Data Régional et d'actions de sensibilisation, à développer une digitalisation intégrée permettant la production et l'échange de données de qualité entre tous les opérateurs actifs et avec les usagers ainsi que la production par tous les publics de tableaux de bord quantitatifs/qualitatifs numériques sur les dispositifs mis en œuvre par la Wallonie.

Les principales étapes de ce projet sont :

- L'Open Data - Outillage, transformation et mise en conformité des données ;
- La sensibilisation sur l'importance, l'utilisation, le partage et la transparence de la donnée, ainsi que sur la thématique de l'open data ;
- L'appel à projets Open Data Régional ;
- La mise en place d'une stratégie régionale « Ouverture de la Donnée » et de sa gouvernance.

Projet 140 : Créer le Pôle d'excellence wallon en cybersécurité

Enveloppe budgétaire : 15.000.000 €	Projet porté par le Ministre : Willy BORSUS	Organisme(s) compétent(s) : Agence du Numérique
-----------------------------------------------	-------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------

Afin de répondre aux défis de la cybersécurité, la Wallonie a décidé de mettre en place toute une série d'outils et services stratégiques dans le but de protéger son territoire, la société et tous les acteurs y participant.

Ce projet vise à fédérer les acteurs wallons actifs en cybersécurité, dans le domaine de la recherche, de l'innovation et de la formation au sein d'une même structure ici appelée « pôle d'excellence » et d'en établir la gouvernance. Ce pôle pourrait disposer d'un lieu « totem » (Transinne - Galaxia) mais viserait à doter l'ensemble de la Wallonie d'un environnement physique et numérique décentralisé propice au développement d'un écosystème dédié aux enjeux de la cybersécurité en regroupant et en structurant l'ensemble des solutions et des compétences appropriées.

Les principales étapes de ce projet sont :

- Créer le pôle cybersécurité et sa structure de gouvernance ;
- Financer les acteurs de la recherche en cybersécurité ;
- Assurer la sensibilisation du public, des entreprises et des pouvoirs publics ;
- Assurer la formation des entreprises, des citoyens et des pouvoirs publics ;
- Développer des services et outils de protections ;
- Mise en place et opérationnalisation du point de contact unique.

Projet 141 : Développer l'INAH (Institute of Analytics for Health)		
Enveloppe budgétaire : 2.000.000 €	Projet porté par le Ministre : Willy BORSUS (avec Christie MORREALE)	Organisme(s) compétent(s) : SPW Economie, Emploi, Recherche et AVIQ
<p>La Wallonie a mis en place un projet pilote INAH - Institute of Analytics for Health qui a pour vocation de permettre l'utilisation éthique et sécurisée des informations de santé produites par l'ensemble du système de santé pour le bénéfice des chercheurs, des entreprises, des médecins et à terme des patients.</p> <p>L'objectif de ce projet est de renforcer ce pilote. En donnant aux hôpitaux une position centrale dans la démarche et sa gouvernance, l'Institut devra disposer d'une structure/forme juridique, d'une gouvernance, d'un plan financier réaliste. À terme, l'Institut permettra la mise en place d'un standard de qualité qui sécurisera, améliorera et facilitera l'accès aux données pour l'ensemble des acteurs.</p> <p>Les principales étapes de ce projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place de la gouvernance ; ▪ Établissement du Plan financier ; ▪ Établissement de la structure ; ▪ Développement technologique. 		

Programme 142 : Déployer le Smart farming : le digital au service de la transition		
Enveloppe budgétaire : 12.120.000 €	Programme porté par le Ministre : Willy BORSUS	Organisme(s) compétent(s) : SPW Agriculture, Ressources naturelles, Environnement et Agence du Numérique
<p>Ce programme consiste en l'augmentation de la maturité numérique du secteur agricole pour le rendre plus compétitif et développer une agriculture pérenne, rentable pour les agriculteurs en Wallonie.</p> <p>Plusieurs projets seront donc développés au sein de ce programme.</p> <p>1. Sensibilisation : promotion du numérique et activation du secteur Il s'agit d'agir sur la demande et l'offre pour stimuler l'envie auprès du secteur agricole de débiter une transformation numérique sachant que l'agriculture est le secteur qui compte le moins de chefs d'entreprise convaincu du numérique alors qu'on sait que la conviction et l'acte de se transformer sont étroitement liés.</p> <p>2. Accompagnement : Digital Training et Digital Agriculture Un Digital Training : ces ateliers technologiques ont pour objectif d'accompagner les agriculteurs dans la transformation numérique avec une phase d'inspiration, d'idéation, puis de mise en œuvre sur leur propre projet. Un Digital Agriculture : ces webinaires ont pour objectif d'aider à réussir la transformation digitale.</p> <p>3. Appel à projets filières Il s'agit du lancement de 3 appels à projets visant le développement d'actions liées à la diffusion du smart farming au sein des exploitations agricoles soit sur le thème de l'augmentation de la maturité numérique des entreprises soit sur l'adoption de technologie avancée comme par exemple l'IA, l'IoT, les drones, etc.</p> <p>4. Réseau Vitrine & DuraTechFarm L'objectif du projet est d'intégrer le Smart Farming au sein d'une exploitation avec un système conventionnel et Bio afin d'évaluer la réelle plus-value pour la ferme. Cela permettra d'établir des référentiels techniques, économiques et environnementaux, mais également de réaliser une vitrine de l'intégration du SF en Région wallonne. Le projet permettra de réaliser l'inventaire des problèmes et des applications manquantes à l'intégration du SF en Région wallonne.</p>		

5. Amplification WalDigiFarm et WALLeSMART

WalDigiFarm : une initiative d'acteurs du secteur agricole et du secteur numérique en Wallonie avec pour ambition de lever les freins à l'usage du numérique dans le monde de l'agriculture en général, et dans celui des productions végétales en particulier. Un des projets est le développement de la plateforme de mutualisation et partage des données au niveau des cultures.

WALLeFARM : Comme d'autres secteurs, l'élevage fait face aux enjeux liés aux données collectées en masse sur les exploitations. Le projet WALLeSMART vise à tirer parti des opportunités qui en découlent, tant sur les plans économiques que concurrentiel, en développant une plateforme transversale de gestion optimale de ces données, au profit des éleveurs.

6. Sécurisation des données et mesures législatives

L'amplification du projet OpenAgro4.1 qui a pour objectif de qualifier le régime juridique des données et de leur utilisation. Cela se traduira par la définition de bonnes pratiques nécessaires au développement d'outils (plateformes, OAD) pour répondre aux nécessités d'ouverture et de transparence actuelles dans le respect des parties prenantes des secteurs de l'agriculture et de l'environnement.

7. MOBILAB - laboratoire mobile pour la démonstration de l'application des capteurs et analyseurs innovants en agriculture et en agroalimentaire

Ce projet consiste au développement d'un laboratoire mobile permettant la démonstration des possibilités offertes par les capteurs et analyseurs innovants en support aux acteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

8. Agromet II : Météorologie de précision grâce à la combinaison du réseau météo de référence agromet.be et du réseau collaboratif de stations météo connectées des agriculteurs.

AGROMET II est destiné à améliorer la plateforme agrométéorologique wallonne de référence 'Agromet.be' en combinant les stations météorologiques virtuelles déjà disponibles sur Agromet.be avec un grand nombre de petites stations météo connectées des agriculteurs, dont les membres de l'ASBL Waldigifarm. L'augmentation de la qualité d'Agromet.be va permettre aux agriculteurs d'être plus performants dans la maîtrise de leurs cultures et productions agricoles, notamment lors de conditions météorologiques extrêmes, tout en réduisant leur impact environnemental.

9. Suivi et modélisation de la pousse de l'Herbe pour une gestion smart (2.0) du pâturage (SUNSHINE)

SUNSHINE vise à développer un Outil d'Aide à la Décision (OAD) qui permet la caractérisation de la pousse de l'herbe en prairies basée sur une combinaison de données d'observation de la terre (e.g. satellites), données météorologiques (e.g. issues d'Agromet) et modélisation ainsi qu'une gestion informatisée des calendriers de pâturage.

3.2. Diminuer le nombre de friches

Budget	132.000.000 €
--------	---------------

Il est nécessaire de poursuivre la reconversion des friches industrielles, tant pour sa contribution à la relance économique et à la redynamisation des villes que pour son impact environnemental et en matière de santé publique.

Il convient de :

- Disposer d'une réserve foncière assainie et équipée afin de pouvoir répondre aux divers besoins régionaux de développement, et promouvoir des relocalisations industrielles ;
- Réduire la consommation des terres non artificialisées, en droite ligne avec la stratégie wallonne de maîtrise de l'artificialisation des sols.

Cet objectif stratégique est composé de l'objectif opérationnel suivant :

3.2.1. Réhabiliter des friches industrielles dans les Villes	139.000.000 €
--------------------------------------------------------------	---------------

3.2.1. Réhabiliter des friches industrielles dans les Villes

Budget	132.000.000 €
--------	---------------

L'imbrication de la dynamique et de l'attractivité des villes avec celles des friches permet de construire une vision repensée de cette problématique complexe dont une comparaison internationale (Bilbao, Copenhague, Roubaix, Metz...) démontre l'efficacité. Lier ces deux thématiques dans le contexte wallon permettra de contribuer à la redynamisation des villes.

Par ailleurs, donner de l'importance à un bâti de qualité avec l'ajout de valeur patrimoniale permet d'aller au-delà de la simple réaffectation et de réellement renouveler le regard sur une ville : des aménagements urbains qui construisent les principes de la ville de demain : densification, nouvelles mobilités, *blue & green cities*...

Il s'agit donc d'identifier des solutions pérennes pour revaloriser les grands sites et friches situés en milieu urbain, d'accélérer et simplifier les procédures liées à la réhabilitation des friches et de concevoir l'assainissement du site en intégrant la zone alentour.

L'ensemble des projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Projet 143 : Constituer une réserve stratégique de terrains dans le cadre de la reconversion des friches industrielles		
Enveloppe budgétaire : 130.000.000 €	Projet porté par le Ministre : Willy BORSUS	Organisme(s) compétent(s) : SOGEPA, SPAQUE et SPW TLPE
L'objectif est de disposer d'une réserve foncière assainie et prééquipée, afin de pouvoir répondre aux besoins régionaux en matière d'aménagement du territoire en vue de pourvoir à différentes affectations économiques, et en vue de promouvoir des relocalisations industrielles.		
Le projet permettra de réhabiliter et d'assainir des terrains industriels en friche ainsi que des sites à réaménager (SAR) urbains et de réduire la consommation des terres non artificialisées, en droite ligne avec la stratégie wallonne de maîtrise de l'artificialisation des sols, découlant elle-même de la stratégie européenne "no net land take by 2050", tout en réduisant les risques environnementaux et en matière de santé publique.		

Projet 144 : Développer les méthodes de planification et les techniques architecturales et urbanistiques mettant en œuvre la technicité des matériaux wallons développés sur son sol

Enveloppe budgétaire :
2.000.000 €

Projet porté par le Ministre :
Willy BORSUS

Organisme(s) compétent(s) :
SPW Territoire, Logement,
Patrimoine, Énergie

Ce projet consiste à développer des méthodes de planification et mise au point de techniques architecturales et urbanistiques mettant en œuvre la technicité et des matériaux wallons ou développés sur son sol (graviers, bétons poreux, etc.), y compris les techniques végétales, et écolage des étudiants, architectes et des entrepreneurs. L'objectif est de permettre de lutter durablement contre l'imperméabilisation dans un cadre planologique limitant l'artificialisation et l'étalement urbain. *In fine*, le but est de mettre en œuvre ces techniques sur des quartiers pilotes urbains, rurbains ou ruraux.

3.3. Encourager la politique industrielle

Budget	125.100.500 €
--------	---------------

La logique de cet objectif stratégique est double :

- Concentrer les moyens sur un nombre limité de filières ;
- Élargir le spectre du soutien public en se basant sur les chaînes de valeur.

Il s'agit donc de considérer l'ensemble de la chaîne de valeur, ainsi que tous les leviers à disposition des pouvoirs publics pour soutenir le déploiement de filières en Wallonie.

Cet objectif stratégique est composé des objectifs opérationnels suivants :

3.3.1. Accélérer la croissance des entreprises	12.550.000 €
3.3.2. Élaborer une politique industrielle intégrée en Wallonie	100.260.500 €
3.3.3. Renforcer l'impact et l'efficacité des dispositifs au bénéfice des acteurs économiques	20.000.000 €

3.3.1. Accélérer la croissance des entreprises

Budget	12.550.000 €
--------	--------------

Le tissu économique wallon est majoritairement constitué d'entreprises de petite taille. En effet, l'effectif moyen se situe à 9 équivalents temps plein (données de début 2020). Un défi pour la Wallonie est donc de multiplier le nombre d'entreprises s'inscrivant dans une démarche active de croissance, tous leviers confondus (international, acquisition ...).

Les dirigeants d'entreprise ont régulièrement une appréhension à franchir le pas de la croissance et rencontrent parfois des difficultés dans ce processus. Il convient donc à la fois d'identifier les entreprises à haut potentiel de croissance qui sont situées sur le territoire wallon, mais aussi de les accompagner dans l'identification des différents leviers, qu'il s'agisse d'internationalisation, de fusion/acquisition, ou simplement de développement (nouveaux canaux de vente, nouveaux types de clients ...), les aider à structurer leur stratégie, à lever les éventuelles « barrières à la croissance » et les suivre dans l'opérationnalisation de leur feuille de route.

Le tissu économique wallon est majoritairement constitué d'entreprises de petite taille. En effet, l'effectif moyen se situe à 9 équivalents temps plein (données de début 2020). Un défi pour la Wallonie est donc de multiplier le nombre d'entreprises s'inscrivant dans une démarche active de croissance, tous leviers confondus (international, acquisition ...).

L'ensemble des projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Projet 145 : Mettre en œuvre un parcours pour les entreprises à haut potentiel de croissance		
Enveloppe budgétaire : 4.000.000 €	Projet porté par le Ministre : Willy BORSUS	Organisme compétent : Sowalfin
Ce projet vise à faire émerger davantage de moyennes et grandes entreprises en Wallonie et inspirer un maximum de dirigeants d'entreprise afin de générer un effet d'entraînement, à cultiver l'entrepreneuriat et multiplier les « success stories » wallonnes et à armer les entreprises pour faire face aux challenges actuels (économiques, managériaux, sociaux et numériques ...) par le biais d'accompagnement et de financements.		

Projet 146 : Mettre en œuvre une procédure Fast-Track pour les projets d'entreprises		
Enveloppe budgétaire : /	Projet porté par le Ministre : Willy BORSUS	Organisme compétent : SPW Économie, Emploi, Recherche
<p>Le projet vise à faciliter et simplifier les démarches administratives des entreprises en coordonnant et en accélérant les procédures pour les dossiers d'entreprises au niveau de la Région, les entreprises visées étant notamment, celles actives dans les secteurs d'activité identifiés comme priorité stratégique dans le cadre de l'étude WEP. Cela dans le but d'accélérer les décisions et accompagnement intégré (SPOC) pour les projets d'entreprises pour permettre de capter ces projets et ainsi densifier plus rapidement le tissu économique wallon dans une approche orientée entreprise.</p>		

Projet 147 : Mettre en œuvre un diagnostic de maturité internationale et accompagner les entreprises à haut potentiel d'internationalisation via la création d'un Passeport et via un soutien financier ad-hoc		
Enveloppe budgétaire : 3.510.000 €	Projet porté par le Ministre : Willy BORSUS	Organisme compétent : AWEX/Sofinex
<p>L'écosystème entrepreneurial wallon est composé d'entreprises privées de petite taille dont trop peu sont tournées vers l'international. Le nouveau diagnostic de maturité à l'internationalisation, conçu dans un format digital, permettra le filtrage et la segmentation objective des clients tant nouveaux qu'existants. Ce projet vise à sensibiliser les entrepreneurs wallons aux opportunités à saisir à l'international et augmenter le nombre d'entreprises wallonnes exportatrices en fournissant un accompagnement sur mesure en fonction de leurs besoins et de leurs capacités d'internationalisation.</p>		

Projet 148 : Amplifier le programme d'internationalisation des jeunes « Explort+ »		
Enveloppe budgétaire : 2.500.000 €	Projet porté par le Ministre : Willy BORSUS	Organisme compétent : AWEX
<p>Les entreprises recherchent de plus en plus de profils techniques ou scientifiques, avec des compétences commerciales/business, nécessaires pour pouvoir appréhender certains produits/services très techniques ou technologiques et les vendre/représenter à l'étranger. Ce projet consiste en la mise en œuvre d'un dispositif favorisant le développement de compétences «business» pour des jeunes issus de filières scientifiques, techniques, technologique, ingénieries ainsi qu'économiques pour soutenir les PME dans leurs démarches d'internationalisation et le recrutement en captant des profils qu'elles n'arrivent peut-être pas/plus à attirer pour l'instant.</p>		

Projet 149 : Soutenir une stratégie de rebond des entreprises

Enveloppe budgétaire :
2.540.000 €

Projet porté par le Ministre :
Willy BORSUS

Organismes compétents :
Outils financiers

Le nombre de dossiers de demande d'accompagnement et de soutien financier auprès des outils financiers n'a jamais été aussi élevé suite à la crise COVID. Ce projet vise d'une part, à exercer une veille permanente du tissu wallon pour notamment détecter suffisamment tôt les entreprises nécessitant un accompagnement spécifique et d'autre part, à dynamiser les mécanismes de reprise-transmission pour maintenir l'activité et l'emploi local et assurer la pérennité d'activités et emplois existants en maximisant les chances de succès de ces reprises. Concrètement, il se traduira par le renforcement d'une cellule wallonne de veille et anticipation, par de la sensibilisation à l'acquisition/transmission, par l'outillage des professionnels du chiffre comme relais de sensibilisation à la transmission, par l'organisation d'un dispositif spécifique pour la reprise dès la sortie des études et par le développement d'un baromètre de la transmission.

3.3.2. Élaborer une politique industrielle intégrée en Wallonie

Budget	92.550.500 €
--------	--------------

La politique industrielle wallonne doit intégrer l'ensemble des éléments des chaînes de valeurs, de la RDI à la production, jusqu'à l'exportation de produits et services. Cette stratégie transversale doit prendre en considération les différents leviers régionaux et en assurer la cohérence. Elle devra aussi maximiser les synergies (soutien à la recherche, à l'innovation, à la formation, fiscalité, environnement...) afin de renforcer la création de valeur ajoutée et d'emplois de qualité sur le sol wallon, tout en contribuant à relever les défis de la transition.

L'ensemble des programmes/projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Programme 150 : Permettre une politique industrielle centrée sur les chaînes de valeur stratégique		
Enveloppe budgétaire : 8.290.000 €	Programme porté par le Ministre : Willy BORSUS	Organismes compétents : SPW Économie, Emploi, Recherche, outils économiques et AWEX
La stratégie de spécialisation intelligente constitue le cadre stratégique pour la politique de Recherche et d'Innovation et la politique industrielle wallonne. Ce programme consiste à lancer des appels à projets visant à renforcer l'industrialisation des chaînes de valeur dans les domaines d'innovation stratégique afin de stimuler sur le territoire wallon des projets au croisement de chaînes de valeurs (innovation-production-usage/défis sociétaux) qui présentent le meilleur potentiel de création de valeur et d'avantages compétitifs durables pour les entreprises de la Région.		

Projet 151 : Opérer l'implantation de projets de relocalisation industrielle/manufacturière (industrie ou PME)		
Enveloppe budgétaire : 26.010.500 €	Projet porté par le Ministre : Willy BORSUS	Organismes compétents : SRIW et SoGePa
Les mesures de confinement et de fermeture des frontières qui ont été décidées par les Gouvernements pour endiguer la pandémie de la COVID-19 ont fait apparaître certaines limites à l'éclatement et la mondialisation des chaînes de valeur. Ce projet vise à assurer un soutien adéquat aux projets de relocalisation de certaines activités afin d'assurer la souveraineté régionale que ces projets concernent via l'internalisation d'anciennes ou nouvelles activités ou la diversification des sources d'approvisionnement auprès de tiers situés sur le territoire wallon.		

Projet 152 : Renforcer le maillage international des chaînes de valeur, au sein et entre filières fortes, pour une croissance exogène des PME wallonnes

Enveloppe budgétaire :
5.750.000 €

Projet porté par le Ministre :
Willy BORSUS

Organisme compétent :
AWEX

La stratégie de croissance mais aussi de rebond suite à la crise COVID des entreprises, passe par une approche de chaînes de valeurs ciblée et le renforcement de celles-ci au travers d'actions internationales notamment mais également par une plus grande transversalité entre secteurs et acteurs. Ce projet consiste à s'intégrer dans des chaînes de valeurs dynamiques et de réfléchir de manière pragmatique en termes d'avance ou de retard technologique, couplés avec une vision claire des technologies clés et stratégiques à protéger, à maîtriser et/ou à acquérir. Renforcer ce maillage international des chaînes de valeur doit permettre aux PME wallonnes de rencontrer une croissance exogène.

Projet 153 : Mettre en œuvre le contrat d'objectifs et de financement des pôles de compétitivité

Enveloppe budgétaire :
4.500.000 €

Projet porté par le Ministre :
Willy BORSUS

Organisme compétent :
SPW Économie, Emploi,
Recherche

Les Pôles de compétitivité wallons ont été créés en 2006 dans le cadre du Plan Marshall. Six sont actuellement actifs en Wallonie. Un contrat d'objectifs et de financement est en cours d'élaboration avec les différentes parties prenantes. Ce projet s'inscrit dans la mise en œuvre de ce contrat d'objectifs par le biais de l'élaboration de roadmaps technologiques et stratégiques, la création d'une nouvelle mission de scaling up en appui aux outils régionaux financiers et autres parties prenantes et l'élaboration d'outils de gestion communs.

Projet 154 : Renforcer l'offre en infrastructures d'accueil (terrains et bâtiments d'accueil) directement activables pour les entreprises

Enveloppe budgétaire :
48.000.000 €

Projet porté par le Ministre :
Willy BORSUS

Organisme compétent :
SPW Économie, Emploi,
Recherche

Il sera nécessaire de disposer d'une réserve foncière équipée. Ce projet consiste à mettre à disposition des terrains équipés afin de pouvoir répondre aux besoins régionaux en matière d'aménagement du territoire en vue de pourvoir à différentes affectations économiques, et en vue de promouvoir des relocalisations industrielles.

3.3.3. Renforcer l'impact et l'efficacité des dispositifs au bénéfice des acteurs économiques

Budget	20.000.000 €
--------	--------------

Les mesures qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont multiples : refonte des mécanismes d'aides à la recherche, à l'investissement et réforme du soutien à l'internationalisation, mise en place d'un Passeport Entreprise au sein de l'administration wallonne, structuration, optimisation ou coordination de l'offre de service des centres de recherche agréés...

L'ensemble des programmes/projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Programme 155 : Mettre en œuvre la refonte des mécanismes d'aides à la recherche, la réforme des aides à l'investissement ainsi que la réforme du soutien à l'internationalisation		
Enveloppe budgétaire : 5.250.000 €	Programme porté par le Ministre : Willy BORSUS	Organisme compétent : SPW Économie, Emploi, Recherche et AWEX
<p>Ce programme comprend 3 volets dont chacun est un projet :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Volet relatif à la réforme des aides à l'investissement : Les aides à l'investissement seront réformées dans le but d'allouer les aides là où elles ont le plus d'impact et où elles produisent des effets bénéfiques pour l'entreprise et pour son environnement.▪ Volet relatif à la réforme du soutien à l'internationalisation : Le projet de réforme des incitants financiers à l'internationalisation s'inscrit dans le suivi des États généraux de l'AWEX qui avaient pour objectif de répondre à l'enjeu d'une plus grande internationalisation de l'économie wallonne.▪ Volet relatif à la refonte des mécanismes d'aides à la recherche : Il ressort de différentes études concernant les aides à la Recherche que les bénéficiaires sont globalement satisfaits des mécanismes de financement, mais souhaiteraient principalement pouvoir en améliorer les processus, les délais de traitement et la lisibilité. La réforme vise à optimiser l'impact des aides à la Recherche octroyées par la Région wallonne, en répondant à ces faiblesses identifiées.		

Programme 156 : Réformer l'écosystème de support/accompagnement des entreprises

Enveloppe budgétaire : 4.000.000 €	Programme porté par le Ministre : Willy BORSUS	Organisme compétent : Sowalfin
----------------------------------------------	----------------------------------------------------------	------------------------------------------

À chaque étape de leur cycle de vie, les entreprises font face à de nouveaux défis. Un accompagnement peut les aider à relever ces défis pour poursuivre leur croissance et leur développement. Si des outils existent, leur multitude rend le paysage peu lisible pour les dirigeants de PME déjà fortement mobilisés par les activités de gestion de leur entreprise. Ce projet vise à mettre en place une offre de service globale, pertinente, cohérente et efficiente, structurée autour d'objectifs et qui soit cohérente sur l'ensemble du territoire.

Ce programme est composé de 3 projets consacrés à chacune des réformes :

- Réforme du soutien à l'activité économique ;
- Réforme du soutien à l'innovation ;
- Réforme du soutien à la valorisation de la Recherche.

Projet 157 : Structurer, optimiser ou coordonner l'offre de service des centres de recherche agréés

Enveloppe budgétaire : 1.235.000 €	Projet porté par le Ministre : Willy BORSUS	Organisme compétent : Agence du Numérique
----------------------------------------------	-------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------

À ce jour, la Wallonie dispose d'un réseau de 19 centres de recherche agréés (CRa). Ces centres ont une position stratégique dans le développement économique de la Région wallonne. Ce projet vise à soutenir substantiellement ces centres afin qu'ils puissent atteindre l'excellence dans leurs domaines de compétences et faire percoler cette expertise dans leurs secteurs respectifs. Le tout, dans un souci d'améliorer l'offre de services pour les acteurs wallons de la recherche, et afin que les CRa puissent devenir de réels moteurs de l'innovation au sein des entreprises dans une dynamique européenne.

Projet 158 : Mettre en place la réforme des outils économiques et financiers wallons

Enveloppe budgétaire : 1.000.000 €	Projet porté par le/la Ministre : Willy BORSUS	Organisme(s) compétent(s) : SRIW, SOGEPa, SOWALFIN
----------------------------------------------	----------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------

Ce projet consiste en une réforme ayant pour objectif de doter la Wallonie d'un outil économique et financier fort et incontournable orienté sur les besoins de l'entreprise.

Concrètement, il s'agit de fusionner la SRIW, la SOGEPa et la SOWALFIN afin de créer cet outil régional unique mû par des valeurs partagées et une marque forte afin de :

- Améliorer la lisibilité de l'offre de services/produits à destination des entrepreneurs wallons ;
- Tirer profit de l'expertise, de la complémentarité, de la mobilité interne des équipes ;
- En renforcer la force de frappe ;
- Disposer d'une image renforcée et en accroître la visibilité à l'international.

Projet 159 : Mettre en place un Passeport Entreprise au sein de l'administration wallonne		
Enveloppe budgétaire : 1.515.000 €	Projet porté par le Ministre : Willy BORSUS	Organisme compétent : SPW Économie, Emploi, Recherche et AWEX
<p>Ce projet consiste en la création d'un « Passeport Entreprise ». Le Passeport Entreprise permettra la mise en œuvre d'une approche davantage « business friendly » et d'appliquer le principe du « only once » pour l'entreprise, afin d'éviter de devoir solliciter les entreprises pour obtenir des informations dont les administrations disposent déjà, sauf lorsque ces informations doivent être mises à jour, et ainsi faire réaliser l'analyse par un service unique pour toute la Wallonie.</p> <p>Les étapes clés de ce projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en œuvre le Passeport Entreprise dans le cadre des aides à l'investissement ; ▪ Adapter la législation afin de donner une base juridique au Passeport Entreprise et l'instituer en donnée authentique (assise juridique) ; ▪ Développement et implémentation de l'outil informatique. 		

Projet 160 : Procéder à la fusion entre l'Office économique wallon du bois (OEWB) et l'ASBL Ressources naturelles développement (RND) afin de mettre en place un organisme de référence au niveau de la filière bois wallonne		
Enveloppe budgétaire : 7.000.000 €	Projet porté par les Ministres : Willy BORSUS et Céline TELLIER	Organisme(s) compétent(s) : OEWB et RND
<p>Ce projet consiste à doter la Wallonie d'un véritable acteur fort représentant l'ensemble de la chaîne de valeur de la filière bois en fusionnant l'OEWB et RND. L'outil fusionné verra ses missions adaptées pour tenir compte des évolutions que la filière a connues et connaît encore (notamment en matière d'innovation) et se verra doter de moyens (en ce compris en matière de gouvernance) en adéquation avec les ambitions qu'il se verra assigner, en phase avec une véritable stratégie (au travers d'un contrat de gestion pluriannuel) sur le long terme pour le développement de la filière bois dans son ensemble (intégralité de la chaîne de valeur).</p> <p>Les étapes clés de ce projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La réalisation d'un diagnostic préalable ▪ Une phase de calibrage ▪ L'élaboration et la validation du contrat de gestion de la future entité fusionnée ▪ La mise sur pied du nouvel organisme (fusionné) 		

3.4. Favoriser l'économie circulaire

Budget	177.980.000 €
--------	---------------

L'économie circulaire touche à l'ensemble du cycle de vie des produits et services. Elle vise à maintenir la valeur et l'utilité des produits et des ressources à leur plus haut niveau, en dépassant la vision de la seule gestion des déchets ou de l'efficacité des ressources dans les modes de production. Un principe également associé à la mise en œuvre de l'économie circulaire est d'encourager le recours aux ressources renouvelables tout en veillant à la préservation et la régénération des ressources naturelles. Ainsi, des activités telles que l'approvisionnement durable, l'écoconception, l'écologie industrielle et territoriale, l'allongement de la durée d'usage des biens, la consommation responsable ou encore le réemploi et recyclage sont très souvent considérées comme faisant partie intégrante de cette économie.

Le déploiement de l'économie circulaire doit permettre à la Wallonie de capitaliser sur des opportunités économiques, sociales et environnementales. En effet, l'économie circulaire contribue à découpler croissance économique et utilisation des ressources naturelles, de manière à réduire les impacts environnementaux associés, tout en diminuant la dépendance aux importations et en renforçant la compétitivité des entreprises et la création d'emplois peu délocalisables.

L'économie circulaire touche également directement les consommateurs en instaurant de nouvelles pratiques, telles que le recours à la réparation, au réemploi, à des produits fabriqués à partir de matières recyclées ou à des modèles alternatifs via l'économie de la fonctionnalité, le partage ou le don.

Le champ des possibles en matière de déploiement de l'économie circulaire est gigantesque et plusieurs chemins peuvent être suivis. Ainsi, pour favoriser le déploiement de l'économie circulaire, le Gouvernement wallon a défini deux objectifs opérationnels, en lien avec la stratégie Circular Wallonia.

Cet objectif stratégique est composé de l'objectif opérationnel suivant :

3.4.1. Concrétiser le potentiel de l'économie circulaire	152.400.000 €
3.4.2. Soutenir la prévention, la réutilisation et le recyclage des déchets	25.580.000 €

3.4.1. Concrétiser le potentiel de l'économie circulaire

Budget	152.400.000 €
--------	---------------

Le déploiement de l'économie circulaire nécessite des actions transversales qui influencent la production, la demande, la logistique et permettent une meilleure compréhension et mise en pratique du concept.

Il est également primordial de cibler prioritairement les chaînes de valeur les plus créatrices de valeur en Wallonie, comme la construction, la métallurgie ou les textiles. Il importe d'intensifier la traçabilité des matières et flux valorisables par chaîne de valeur et par territoire. L'accompagnement des porteurs de projet est à améliorer, tout comme l'innovation, l'échange d'informations et la mise en réseau des acteurs.

Il s'agit également de soutenir l'émergence de ces chaînes de valeur stratégiques en se concentrant sur la rénovation (énergétique) des bâtiments résidentiels et tertiaires, en lien avec la Stratégie de Spécialisation intelligente « S3 » et les projets de rénovation énergétique prévus dans le cadre du plan de relance et de résilience européen.

Les autres chaînes de valeur identifiées dans la stratégie *Circular Wallonia* doivent également bénéficier du soutien public dans ce cadre, éventuellement sous forme d'expérimentation, et de prototypages centrés sur de nouvelles sous-filières en économie circulaire.

L'ensemble des programmes/projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Programme 161 : Concrétiser le potentiel de l'économie circulaire à travers la mise en œuvre de Circular Wallonia		
Enveloppe budgétaire : 38.500.000 €	Programme porté par le Ministre : Willy BORSUS	Organisme(s) compétent(s) : SPW Secrétariat général, SPW Economie, Emploi, Recherche
<p>Ce programme consiste à la mise en œuvre de 15 des 61 projets de la Stratégie Wallonne de déploiement de l'économie circulaire, Circular Wallonia, adoptée le 4 février 2021 par le Gouvernement wallon.</p> <p>Les 15 projets de la Stratégie repris dans le cadre du PRW sont :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Adapter et renforcer les dispositifs existants en matière d'accompagnement et de financement pour y intégrer davantage l'économie circulaire. Les étapes clés de ce projet sont :<ul style="list-style-type: none">▪ L'adaptation des dispositifs de financement et d'accompagnement suivants en y intégrant les différentes composantes et les différents types d'entreprises actives dans l'économie circulaire ;▪ Le renforcement de NEXT et lancement d'appels à projets par un outil financier wallon (SRIW).2. Renforcer l'approche territoriale du développement de l'économie circulaire L'approche territoriale permettra d'amplifier les liens entre les entreprises, leurs activités économiques et les territoires, de créer plus de valeur économique à l'échelle locale et de réduire l'impact sur l'environnement. Les principales composantes de ce projet sont :<ul style="list-style-type: none">▪ Appels à projets transversaux c'est-à-dire en symbiose industrielle, en écodesign et en économie de la fonctionnalité ;		

- La fonction de « Park Manager Économie Circulaire » sera expérimentée sur plusieurs grappes de parcs d'activités économiques ou par secteur ;
- Les initiatives de diagnostics de maturité logistique au sein des entreprises wallonnes seront renforcées afin d'inciter davantage les entreprises à intégrer les principes d'économie circulaire à leur supply chain ;
- Mise en place d'un outil d'animation territoriale : Digital Monitoring Tool.

3. **Accélérer le déploiement de l'économie circulaire à travers la transition numérique**

La transition numérique est un levier au service de l'économie circulaire.

Les principales composantes de ce projet sont :

- À travers Digital Wallonia, études visant à mieux identifier les technologies numériques qui apportent de réelles solutions à l'économie circulaire ;
- La thématique « économie circulaire » au sein d'appels à projets « Smart Région » de la stratégie Digital Wallonia ;
- Dans le cadre du programme Made Different Digital Wallonia qui propose un Diagnostic approfondi « industrie du futur » et dont l'accompagnement se concentre sur la transformation des processus de production (dont l'écoproduction), des appels à projets Industrie du Futur seront lancés avec un focus sur "l'eco-factory et le numérique".

4. **Favoriser la mise en réseau, la créativité et l'innovation, l'émergence de nouvelles activités et le développement de l'entrepreneuriat innovant**

afin de créer un environnement propice à l'innovation circulaire, la Wallonie va intégrer davantage l'économie circulaire au sein des dynamiques d'innovation existantes. Pour ce faire, elle favorisera notamment la mise en réseau, la créativité, l'incubation de nouvelles activités et le développement de l'entrepreneuriat innovant. Ce, via des appels à projets spécifiques.

5. **Développer une stratégie de communication autour du déploiement de l'économie circulaire en Wallonie**

La Région mènera, en collaboration avec les parties prenantes, des campagnes de sensibilisation et d'information à l'économie circulaire adaptées aux différents publics cibles. Cette stratégie de communication donnera aux citoyens et aux entreprises, l'envie de s'impliquer dans l'économie circulaire mais également améliorera la valorisation des actions déjà menées au sein de la Région.

6. **Assurer une veille stratégique et politique, notamment en prenant part aux travaux européens et internationaux sur l'économie circulaire et par le biais d'études & mutualiser l'information, assurer le suivi des actions, renforcer la coordination et maintenir une dynamique d'engagement des acteurs**

Pour mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire sur la durée, il est essentiel de développer une culture commune et de rassembler l'ensemble des acteurs régionaux. Les étapes de ce projet sont, dans les grandes lignes :

- La mise en place des instances de gouvernance de la Stratégie ;
- La mise en place du groupe de travail barrière et mise en place de solutions ;
- La réalisation d'un baromètre de l'économie circulaire ;
- L'identification et priorisation des groupes d'experts et de coordination à intégrer au niveau européen et international ;
- La mise en place d'un tableau de bord de l'économie et ses mises à jour ;
- La réalisation d'études pertinentes.

7. **CdV Construction : Développer des outils permettant de concevoir en amont le bâtiment de manière circulaire**

Les étapes clés de ce projet sont :

- L'intégration de la circularité dans l'outil TOTEM ;

- La mise sur pied d'un outil pratique pour la réalisation des inventaires prédéconstruction et la valorisation des plateformes de réemploi.

8. CdV Construction : Mettre en place des dispositifs d'accompagnement auprès de l'offre et de la demande en construction/rénovation circulaire

Les étapes clés sont les suivantes :

- Mise en place d'un dispositif de facilitateurs et de conseillers : la Région intégrera des principes de l'économie circulaire dans les travaux publics de construction, de démolition, d'entretien et de rénovation de la Région ainsi que dans les travaux similaires subsidiés par la Région. Les pouvoirs adjudicateurs et les entreprises seront soutenus notamment par la mise en place de ce dispositif ;
- Accompagnement effectif des pouvoirs adjudicateurs et des entreprises ;
- Adaptation du qualiroute et du CCTB.

9. CdV Construction : Mettre en place des projets démonstrateurs en construction circulaire

Un appel à projets démonstrateurs visant à accroître la circularité dans la construction sera lancé afin de sélectionner 5 projets démonstrateurs. Une communication et des événements autour des projets seront organisés afin de transmettre les enseignements et inciter d'autres acteurs à suivre leurs démarches.

10. CdV Construction : Lancer des appels à projets pour des bâtiments au travers de chantiers, produits et services circulaires

Un accompagnement et une incitation des acteurs sont nécessaires en vue de l'émergence de nouveaux produits de construction circulaire (y compris d'écoconstruction), voire même une approche de type service (économie de la fonctionnalité) et de la mise en place de chantiers circulaires. Les appels à projets de ce projet couvriront la phase d'exécution du chantier, de mise en production d'un produit de construction circulaire ou l'offre d'un service circulaire.

11. CdV Plastiques : Améliorer la séparabilité dans les produits multi matériaux et les techniques de purification dans le recyclage – RDI

Les principales composantes de ce projet sont :

- Des appels à projets thématiques dédiés à la circularité (notamment en s'appuyant sur le DIS « matériaux circulaires » S3). Seront sélectionnés des projets RDI en lien avec design de plastique durable (conception des matériaux et la conception pour la réutilisation / le recyclage), innovations dans la traçabilité et la transparence dans les chaînes de valeur du plastique en termes d'intensité des ressources, de composition chimique / d'utilisation des produits chimiques de procédé et d'impacts sur le cycle de vie; améliorer la séparabilité dans les produits multi matériaux et les techniques de purification dans le recyclage; développement de plastiques biosourcés, en relation avec le système existant, en les rendant circulaires également en termes de recyclage et dans certains cas de dégradabilité, meilleures techniques de tri (préparation au passeport produit)...
- Mise en place de formations sur les multi-matériaux dans les centres de tri
- Études de métabolisme - cartographie des flux

12. CdV Métallurgie - Stimuler la valorisation de la recherche en économie circulaire des métaux vers des applications

Ce projet consiste en des appels à projets thématiques dédiés à la circularité (notamment en s'appuyant sur le DIS « matériaux circulaires » S3) au niveau de la recherche et d'en valoriser les résultats au travers d'applications industrielles.

13. CdV Textiles : Soutenir le tri - l'utilisation circulaire et le remanufacturing des textiles – RDI

Ce projet consistera en des appels à projets innovants liés au remanufacturing, au traitement, au tri et à la collecte : tri plus performant des vêtements et des textiles complexes (étiquetage, RFID, etc.), Eco-design, ressources en fibres naturelles, recyclées et biobasées (fibres synthétiques biosourcées et artificielles), modèles commerciaux circulaires pour prolonger la durée de vie des produits, prévention des déchets et réduire les retours, traçabilité des produits chimiques préoccupants dans les produits.

14. CdV Industrie alimentaire et les systèmes alimentaires : Développer des filières agroalimentaires ancrées localement et porteuses pour l'ensemble de la chaîne et permettant une valorisation totale et circulaire et stimuler les pratiques circulaires au sein des acteurs du système agroalimentaire

Ce projet consistera en deux types d'actions :

- La première a pour objectif de reconnecter des maillons du système alimentaire qui ne le sont plus, ou pas suffisamment. Plus précisément, il s'agit de relocaliser des filières agroindustrielles, qui parfois produisent les matières premières sans les valoriser dans la Région, et en parallèle doivent importer d'autres matières premières pour l'industrie locale.
- La deuxième consistera à stimuler les pratiques circulaires au sein des acteurs du système agroalimentaire. Dans ce cadre, l'information et la sensibilisation des acteurs du système agroalimentaire sont un élément clé pour les inciter à modifier leurs pratiques pour plus de circularité. Un benchmark sera notamment réalisé afin de trouver des pratiques intéressantes en dehors de la Région wallonne et ainsi accélérer le déploiement de l'économie circulaire.

15. CdV Biobasé - Organiser les réseaux régionaux des acteurs de l'économie biobasée dans une logique de filières et les inscrire dans leur contexte belge et européen. Ce projet aura deux volets :

- Optimiser les chaînes de valeur existantes et développer des voies de valorisation complémentaires pour les industries wallonnes employant de la biomasse afin de renforcer leur connexion avec les filières de plus hautes valeurs ajoutées (e.g. : extraction de molécules d'intérêts, au départ de connexes de la filière forêt-bois, destinée aux marchés cosmétiques et nutraceutiques).
- Renforcer l'accompagnement des acteurs pour détecter les besoins des marchés et stimuler les demandes pour les produits biobasés, déployer les filières et soutenir les initiatives. Plus particulièrement, dans les chaînes de valeur prioritaires de la présente stratégie.



Projet 162 : Mettre en place des partenariats d'innovation au niveau de 2 des 6 chaînes de valeur prioritaires qui sont celles de la métallurgie et des matériaux de construction

Enveloppe budgétaire : 67.000.000 €	Projet porté par le Ministre : Willy BORSUS	Organisme(s) compétent(s) : SPW Economie, Emploi, Recherche
<p>Ce projet se concentrera sur la recherche et le développement à travers la mise en place de partenariats d'innovation, au niveau des 2 chaînes de valeur prioritaires qui sont celles de la métallurgie et des matériaux de construction et qui ont été définies dans la réforme wallonne, Circular Wallonia.</p> <p>Les projets seront centrés sur la circularité (réutilisation, upscaling et recyclage) des métaux, batteries et minéraux, en ce compris les batteries de véhicules électriques et hybrides et les matériaux issus du démantèlement d'avions hors d'usage.</p> <p>Ce projet doit permettre d'accélérer le développement d'une plateforme d'excellence industrielle, technologique, scientifique et de support opérationnel et positionner la Région wallonne comme pôle d'excellence.</p> <p>Il y aura deux étapes clés dans ce projet : premièrement, le lancement d'un appel d'offres et la sélection de projets de recherche et de développement et deuxièmement, la mise en œuvre des projets sélectionnés.</p>		



Projet 163 : Développer et renforcer l'économie collaborative et de la fonctionnalité, les filières d'écoconception, d'eco-design, d'éco-innovation ainsi que celles de la collecte/tri sélectif des flux de matières, en commençant par les chaînes de valeur prioritaires et en vue de favoriser leur réutilisation, leur préparation au réemploi et leur recyclage

Enveloppe budgétaire : 18.000.000 €	Projet porté par la Ministre : Céline TELLIER	Organisme(s) compétent(s) : SPW Agriculture, Ressources naturelles, Environnement
<p>Les principaux défis auxquels le projet veut contribuer sont les suivants, tels que repris dans la Stratégie de déploiement de l'économie circulaire, approuvée par le Gouvernement wallon le 4 février 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Augmenter de 25 % la productivité des ressources (rapport entre le produit intérieur brut et la consommation intérieure de ressources en Wallonie) entre 2020 et 2035, ce qui implique un découplage absolu entre l'évolution du PIB et celle de la consommation de matières premières ;▪ Diminuer de 25% la demande directe en matières (DMI) et la consommation intérieure de matières (DMC) de la Wallonie d'ici 2030 par rapport à l'année 2013. La consommation intérieure de matières est estimée à 20,6 tonnes/hab, un niveau plus élevé que la Belgique (13,6 tonnes/habitant) ou que l'UE-28 (13 tonnes/habitant) ;▪ Augmenter de 20 % les emplois wallons contribuant directement et indirectement à l'économie circulaire d'ici 2025 ; <p>Doubler le nombre d'entreprises wallonnes ayant des pratiques d'économie circulaire d'ici 2025.</p>		

Projet 164 : Créer une filière de démantèlement d'avions

Enveloppe budgétaire :
28.900.000 €

Projet porté par le Ministre :
Jean-Luc CRUCKE

Organisme(s) compétent(s) :
SOWAER

Ce projet consiste à développer des activités de démantèlement d'avions et à créer une filière de recyclage des avions en fin de vie/cycle et de leurs matériaux en capitalisant sur l'expertise complémentaire des partenaires locaux. Ce projet contribuera à la cohésion territoriale et sociale puisqu'il s'articulera autour des offres de formation existantes et favorisera la réinsertion et la réorientation professionnelle dans des zones en reconversion ; il sera créateur d'emplois directs et indirects autour de l'aéroport de Charleroi et accompagnera la transition écologique dans un secteur stratégique qu'est celui de l'aviation.

Les principales étapes de ce projet seront :

- Le lancement d'un appel d'offres pour des projets qui s'inscriront dans les diverses dimensions (infrastructure, formation, digital) qui seront développées dans le marché et qui seront liées au recyclage et au démantèlement d'avions ;
- L'acquisition d'un terrain où organiser le démantèlement des avions et la construction d'une bretelle d'accès à la zone aéroportuaire.

3.4.2. Soutenir la prévention, la réutilisation et le recyclage des déchets

Budget	25.580.000 €
--------	--------------

L'ambition du Gouvernement est de renforcer les actions permettant de réduire au maximum la production de déchets et favoriser le réemploi et le recyclage, afin d'éviter l'incinération et la mise en décharge. L'utilisation de matières premières et de ressources naturelles sera réduite en conséquence dans une logique d'économie circulaire et de "zéro déchet". Le déchet doit au maximum devenir une nouvelle ressource.

Cela implique également d'améliorer le tri, la collecte et la traçabilité des flux, tout en exploitant les données utiles ainsi rassemblées.

L'ensemble des projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Projet 165 : Poursuivre et accélérer la digitalisation des processus de communication de données ainsi que l'exploitation des données liées à la gestion des déchets		
Enveloppe budgétaire : 2.100.000 €	Projet porté par la Ministre : Céline TELLIER	Organisme(s) compétent(s) : SPW Agriculture, Ressources naturelles, Environnement
Ce projet consiste en la mise en œuvre des actions prioritaires du PWD-R suivantes : <ul style="list-style-type: none">▪ Faire de l'Administration une source authentique de données ;▪ Développer la simplification administrative notamment en séparant les informations à transmettre systématiquement de celles à mettre à disposition sur demande ;▪ Poursuivre, consolider et améliorer la collecte et l'exploitation des données relatives aux déchets industriels▪ Étendre les modalités de la traçabilité des terres aux déchets inertes ;▪ Mettre en place un système de qualité et traçabilité pour les déchets de construction et démolition ;▪ Mettre sur pied un observatoire des coûts liés à la gestion des déchets.		

Projet 166 : Renforcer les contrôles, en particulier au niveau des pratiques et des filières illégales de gestion des déchets (free riders)		
Enveloppe budgétaire : 2.100.000 €	Projet porté par la Ministre : Céline TELLIER	Organisme(s) compétent(s) : SPW Agriculture, Ressources naturelles, Environnement
<p>Ce projet consiste en la mise en œuvre des actions prioritaires du Plan wallon Déchets-Ressources (PWD-R) suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer la surveillance par une meilleure structuration ; ▪ Amplifier les campagnes de contrôle ; ▪ Mener une réflexion globale sur les missions sanctionnatrices ; ▪ Proposer des sanctions alternatives à vocation éducative ; ▪ Lutter contre les collecteurs illégaux de textiles sur le territoire de la Wallonie ; <p>Les principales étapes du projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'analyse des besoins et publication des cahiers des charges pour les développements informatiques (base de données) ; ▪ La mise à jour du protocole d'organisation entre le DPC et les communes ; ▪ La production des outils informatiques. 		

Projet 167 : Développer l'écoconception des produits, la dématérialisation, la transition vers le « zéro-déchets » et l'économie de la fonctionnalité		
Enveloppe budgétaire : 7.000.000 €	Projet porté par la Ministre : Céline TELLIER	Organisme(s) compétent(s) : SPW Agriculture, Ressources naturelles, Environnement
<p>Ce projet consiste en la mise en œuvre des actions prioritaires du PWD-R suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre l'action des pôles de compétitivité dans la recherche appliquée et l'innovation, et dans le domaine de la prévention des déchets et de l'économie des ressources ; ▪ Accompagner des entreprises pilotes dans la mise en place de l'économie de fonctionnalité afin de mieux faire connaître cette pratique aux consommateurs, évaluer leur intérêt, et évaluer la pertinence de ce modèle pour les entreprises (via marché de services) ; ▪ Favoriser l'écoconception des emballages, via appel à projets ; ▪ Favorise l'économie de la fonctionnalité, via appel à projets ; ▪ Favoriser la transition vers le zéro déchet, en doublant le subside majoré accordé aux communes qui entreprennent une démarche zéro déchet, dans le cadre de l'AGW « petits subsides » du 17 juillet 2008 (passage de 0,5 EUR/hab.an à 1 EUR/hab.an). <p>Les étapes principales du projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'adaptation de l'AGW « petits subsides » ; ▪ Le lancement et suivi des appels à projets et du marché de service (accompagnement). 		

Projet 168 : Lutter contre le suremballage et développer les emballages et contenants réutilisables

Enveloppe budgétaire :
1.500.000 €

Projet porté par la Ministre :
Céline TELLIER

Organisme(s) compétent(s) :
SPW Agriculture, Ressources naturelles, Environnement

- Ce projet consiste en la mise en œuvre des actions prioritaires du PWD-R suivantes :
- Promouvoir les actions permettant de diminuer les déchets d'emballages dans les administrations ;
 - Favoriser les emballages/contenants réutilisables de boissons dans les administrations régionales et locales ;
 - Favoriser certains types d'emballages ;
 - Encourager la limitation des emballages (primaires, secondaires et tertiaires) par le biais d'emballages réutilisables, la vente en vrac ou encore la promotion de produits (détergents) concentrés, pour autant que ceux-ci aient un bilan environnemental positif, via des appels à projets ;
 - Favoriser certains types d'emballages via une information et/ou une sensibilisation destinée aux ménages ;
 - Promouvoir des systèmes de distribution de produits auprès des ménages permettant de limiter les déchets d'emballages en partenariat avec les distributeurs sur base des résultats de projets pilotes dans la distribution ;
 - Mener une campagne de sensibilisation à l'attention des ménages en faveur de l'utilisation de sacs réutilisables - mettre en évidence le suremballage (comparaison de caddies...) ;
 - Poursuivre et renforcer la dynamique associée à la mise en place de plans de prévention dans les entreprises en vue d'éviter la mise sur le marché d'emballages non réutilisables ou non recyclables : exemple pour le secteur industriel de bacs ou sacs réutilisables pour le sable, plâtre, ciment... ;
 - Imposer les gobelets et la vaisselle réutilisables lors d'évènements bénéficiant d'un subside wallon, dans la mesure du possible ;
 - Encourager les diminutions de distributeurs de produits emballés dans les établissements scolaires et les centres de loisirs/sportifs ;
 - Promouvoir un système de distribution des boissons adaptée aux écoles et générant peu de déchets d'emballages ;
 - Promouvoir des systèmes de distribution des boissons du type fontaine à eau dans les centres de loisirs/sportifs sur base des recommandations issues de l'évaluation susmentionnée ;
 - Promouvoir les fontaines à eau raccordée à l'eau de distribution dans les écoles et assurer l'encadrement pédagogique y afférent ainsi qu'un système d'entretien et de réparation efficient ;
 - Promouvoir les systèmes de distribution de boissons générant peu de déchets d'emballages (emballages consignés, verre versus gobelets jetables...) dans les entreprises et les établissements Horeca ;
 - Sensibiliser les ménages à utiliser l'eau du robinet au travers des actions du secteur de l'eau, des subsides régionaux aux autorités locales en matière de prévention des déchets, des acteurs de l'aide sociale.

Projet 169 : Maintenir les produits et équipements en service le plus longtemps possible - favoriser le réemploi et la réparation		
Enveloppe budgétaire : 1.500.000 €	Projet porté par la Ministre : Céline TELLIER	Organisme(s) compétent(s) : SPW Agriculture, Ressources naturelles, Environnement
<p>Ce projet consiste en la mise en œuvre des actions prioritaires du PWD-R suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer la part des marchés publics consacrée à des produits et services innovants ou des produits réutilisés, contribuant à la prévention des déchets et à l'économie des ressources ; ▪ Développer des initiatives de réutilisation au sein du service public wallon ; ▪ Promouvoir l'achat de biens de seconde main dans les administrations et les établissements scolaires ; ▪ Privilégier les produits recyclés dans les politiques d'achat des autorités régionales et locales ▪ Consolider le réseau et le maillage des lieux de réparation notamment au travers de la dynamique des Repair Cafés ; ▪ Soutenir toutes les actions « Donneries » (don, pièces de rechange, Give box...); ▪ Soutenir la réutilisation et la réparation des DEEE via les réseaux de collecte préservante ; ▪ Imposer la collecte préservante des objets réutilisables et des encombrants sur appel. 		

Projet 170 : Développer une approche favorisant la prévention des déchets professionnels, ainsi que le réemploi des matériaux au sein des entreprises		
Enveloppe budgétaire : 1.000.000 €	Projet porté par la Ministre : Céline TELLIER	Organisme(s) compétent(s) : SPW Agriculture, Ressources naturelles, Environnement
<p>Ce projet consiste en la mise en œuvre des actions prioritaires du PWD-R suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conclure un accord-cadre avec le secteur de la distribution afin de : <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les produits labellisés et les produits en vrac ; • Mettre en place des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire : définir une série d'actions à mener par ou avec l'aide du secteur pour réduire le gaspillage alimentaire comme par exemple : développer la sensibilisation vers les consommateurs sur le modèle de consommation, les quantités achetées, l'impact écologique de leurs achats. ▪ Diffuser les bonnes pratiques en matière de prévention de déchets industriels, inspirées notamment des plans individuels de prévention ; ▪ Apporter un accent particulier à la prévention des déchets industriels et à la réutilisation dans les programmes NEXT et écozoning. <p>Les étapes principales du projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La conclusion d'un accord de coopération avec le secteur de la distribution ; ▪ Le benchmarking des informations fournies dans les plans de prévention annuels des entreprises afin de vulgariser les bonnes pratiques transposables, tout en prêtant attention à la confidentialité des informations (mission de service) ; ▪ La rencontre du DSD avec les responsables des programmes Next et Ecozoning au SPW Economie et à B.E Fin pour définir les objectifs et programmer les actions ; ▪ La préparation des cahiers des charges et des vade-mecum des appels à projets ; ▪ La mise en œuvre des projets. 		

Projet 171 : Réduire les pertes et le gaspillage (non)alimentaire et favoriser le compostage de qualité

Enveloppe budgétaire : 1.500.000 €	Projet porté par la Ministre : Céline TELLIER	Organisme(s) compétent(s) : SPW Agriculture, Ressources naturelles, Environnement
<p>Ce projet consiste en la mise en œuvre des actions prioritaires du PWD-R suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Établir des statistiques fiables en matière de gaspillage alimentaire ; ▪ Soutenir l'encadrement des agriculteurs et assurer le développement par le secteur d'un outil d'audit et de recommandations en matière de gaspillage alimentaire à destination des entreprises agricoles ; ▪ Mener des projets pilotes de mise en œuvre de mesures et d'investissements concrets ; ▪ Soutenir la professionnalisation et le développement du secteur caritatif notamment en matière de gestion logistique – soutenir la bourse aux dons ; ▪ Mieux gérer le gaspillage alimentaire dans l'Horeca et la petite distribution alimentaire ; ▪ Agir dans les cantines des collectivités (écoles, maison de repos, administrations...) afin d'y réduire le gaspillage alimentaire ; ▪ Sensibiliser les ménages au gaspillage alimentaire ; ▪ Développer, notamment en améliorant leur qualité, les débouchés pour les composts et digestats produits au départ de déchets ménagers ; ▪ Inciter les communes à participer au compostage de quartier par l'apport de matières carbonées en vue d'une amélioration de la qualité du compost produit ; ▪ Inciter les communes à évaluer la qualité du compost produit ; ▪ Limiter la production de déchets verts grâce au compostage à domicile. <p>Les étapes principales du projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'évaluation de l'efficacité des 17 actions du Plan REGAL 2.0 ; ▪ La préparation des cahiers des charges et des vade-mecum des missions de services (évaluation Plan REGAL, audits, réalisation de guides de bonnes pratiques, campagnes de sensibilisation) et des appels à projets ; ▪ La mise en œuvre des projets. 		

Projet 172 : Soutenir le développement des ressourceries sur le territoire wallon en collaboration avec la Fédération Ressources

Enveloppe budgétaire : 2.000.000 €	Projet porté par la Ministre : Céline TELLIER	Organisme(s) compétent(s) : SPW Agriculture, Ressources naturelles, Environnement
<p>Ce projet consiste en la mise en œuvre des actions prioritaires du PWD-R suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aider à la professionnalisation du secteur : démarches d'amélioration continue, référentiels de qualité, formations, outils, circulation des bonnes pratiques et des modèles de collaboration ; ▪ Développer et mieux faire connaître les points de vente et leur maillage en Wallonie ▪ Proposer des modèles de collaborations entre les EES et les PME qui souhaitent donner / acheter des biens réutilisables / réutilisés ; ▪ Lever les freins identifiés dans le cadre de l'élaboration du guide pour les EES de réutilisation ▪ Favoriser la reprise de certains matériaux par les EES (marbres, pierres ornementales, cheminées...) à l'instar de ce qui se pratique déjà dans certaines ressourceries ; ▪ Soutenir le développement d'une filière de réutilisation des matériaux de construction ; ▪ Maintenir une veille technologique et évaluer les besoins d'analyses complémentaires de la composition des déchets de construction afin d'évaluer le gisement de déchets réutilisables et les actions prioritaires pour ces déchets ; ▪ Favoriser la collaboration entre les pouvoirs publics et les entreprises d'économie sociale (ressourceries) pour la mise en place de collectes préservantes, au travers par exemple de mesures visant la répercussion des coûts de ces collectes sur le coût-vérité ; ▪ Aider au développement des ressourceries® et autres formes de recycleries, via notamment des appels à projets. <p>Les étapes principales du projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'analyse du caractère réutilisable des déchets de construction/démolition ; ▪ La préparation des cahiers des charges et des vade-mecum des missions de services (révision AGW subsidiation, feuille de route, promotion) et des appels à projets ; ▪ La mise en œuvre des projets. 		

Projet 173 : Étendre le tri et la collecte sélective à de nouvelles fractions de déchets (déchets organiques, plastiques, matelas usagés, meubles, jouets, équipements réutilisables, certains déchets de construction, amiante à domicile, etc.)

Enveloppe budgétaire :
2.500.000 €

Projet porté par la Ministre :
Céline TELLIER

Organisme(s) compétent(s) :
SPW Agriculture, Ressources naturelles, Environnement

Ce projet consiste en la mise en œuvre des actions prioritaires du PWD-R suivantes:

- Accentuer le tri sélectif notamment dans les recyparcs, notamment en subsidiant l'extension des recyparcs existants (conteneurs supplémentaires, espaces donneries...);
- Étendre progressivement, lorsque ceci s'avère pertinent, certaines collectes sélectives des déchets d'origine ménagère vers le « hors domicile » et les entreprises ;
- Encourager de nouveaux circuits de collecte, notamment pour les déchets d'équipements électriques et électroniques et les déchets d'amiante ;
- Mettre en œuvre de nouvelles obligations de reprise ou procéder aux études de faisabilité en vue d'augmenter leur taux de recyclage (matelas, certains déchets dangereux ...);
- Assurer la séparation de la fraction organique des ordures ménagères brutes sur tout le territoire wallon – maintenir le niveau de subside actuel au moins jusque 2025 ;
- Encourager la collecte sélective des déchets spéciaux (dangereux, amiante) des ménages en responsabilisant les producteurs ;
- Encourager la généralisation de l'acceptation de l'asbeste-ciment, en renforçant notamment les montants des subsides actuels ;
- Tester de nouveaux modes de collecte dans les communes non desservies en bulles ou les inciter à accepter les bulles en veillant à atteindre un ratio optimal (estimé à 1 pour 1000 habitants selon Ressources).

Les étapes principales du projet sont :

- Rapport d'études de faisabilité préalables sur les coûts environnementaux et socio-économiques de la mise en place de nouvelles collectes/filières de recyclage de certains types de déchets (meubles, jouets, textiles...);
- Lancement d'appels à projets relatifs au développement de collectes sélectives innovantes (points d'apports volontaires enterrés, conteneurisation au poids, sacs au poids...);
- Mise en œuvre des projets.

Projet 174 : Encourager la construction durable : développer et généraliser la déconstruction sélective – favoriser le réemploi et la valorisation des déchets de construction-démolition-rénovation

Enveloppe budgétaire :
1.500.000 €

Projet porté par la Ministre :
Céline TELLIER

Organisme(s) compétent(s) :
SPW Agriculture, Ressources naturelles, Environnement

Ce projet consiste en la mise en œuvre des actions prioritaires du PWD-R suivantes :

- Encourager la construction durable par tous les moyens disponibles (appels à projets, concours, ...) ainsi que les constructions « cradle to cradle » ;
- Développer des mécanismes de certification et/ou labellisation des bâtiments durables en concertation avec les acteurs potentiels ;
- Soutenir, éventuellement dans le cadre de mesures d'aides économiques, le regroupement des déblais excédentaires et de filières de valorisation de ces déblais ;
- Promouvoir les filières de réutilisation et de recyclage des déchets de construction ;
- Informer et sensibiliser les entreprises, sous-traitants, architectes et bureaux d'étude quant aux législations environnementales en vigueur et aux meilleures pratiques en matière de prévention et de gestion des déchets sur chantier et notamment le tri des déchets ;
- Établir le cadre normatif (normes de déconstruction sélective des immeubles) ;
- Imposer un inventaire (et un plan de gestion), couplé à une obligation de déconstruction sélective.

Les étapes principales du projet sont :

- Lancement d'appels à projets pilotes et de R&D ciblés pour développer de nouvelles filières de collecte sélective et de valorisation de déchets de construction/démolition/rénovation (bois, plastiques, inertes, plâtre, métaux, verre ...) ;
- Mise en œuvre des projets sélectionnés.

Projet 175 : Privilégier le recyclage de qualité - soutenir le développement et l'amélioration des techniques de dépollution, d'extraction de matières et de traitement

Enveloppe budgétaire :
1.880.000 €

Projet porté par la Ministre :
Céline TELLIER

Organisme(s) compétent(s) :
SPW Agriculture, Ressources naturelles, Environnement

Ce projet consiste en la mise en œuvre des actions prioritaires du PWD-R suivantes :

- Améliorer l'image des produits recyclés et des entreprises de recyclage ;
- Développer de nouvelles filières de recyclage des déchets encombrants (PVC de construction, plastiques durs, matelas ...) ;
- Développer des projets-pilotes en matière de recyclage des plastiques issus des déchets d'équipements électriques et électroniques en Wallonie ;
- Améliorer les résultats de recyclage et de valorisation des déchets d'emballages industriels ;
- Inciter un maximum de déballeurs industriels à la collecte sélective, au recyclage et à la valorisation et certainement les PME ;
- Mettre les moyens en œuvre pour permettre la vérification et le contrôle du recyclage et de la valorisation des déchets d'emballages industriels, ainsi que les conditions environnementales et sociales dans lesquelles le recyclage et la valorisation sont opérés ;
- Améliorer les méthodes de dépollution et de démantèlement ;
- Soutenir les unités de traitement post-broyage dans leurs efforts pour l'amélioration de leurs procédés ;
- Mettre en place des mesures fiscales pour les entreprises qui n'atteignent pas l'objectif de 95% ;
- Poursuite du soutien aux projets de R&D pour améliorer les process de traitement, et/ou pérenniser les procédés et filières de valorisation ;
- Favoriser l'émergence de nouvelles filières de valorisation des sédiments et optimiser l'utilisation des filières de gestion existantes, en évitant ainsi la mise en CET ;
- Poursuivre le soutien aux projets de recherche et développement visant à diversifier les voies de valorisation des cendres de chaudières à bois ;
- Poursuivre le soutien à la R&D et l'innovation dans les filières de recyclage des emballages plastiques ;
- Soutenir les entreprises qui mettent en place des procédés de tri et de recyclage ;
- Soutenir les entreprises qui utilisent les matières recyclées plutôt que des matières vierges.

Les étapes principales du projet sont :

- Campagne de sensibilisation et de promotion ;
- Appels à projets pilotes et de R&D ciblés pour développer de nouvelles filières de valorisation (PVC, sédiments, cendres de chaudières p.ex.) ;
- Mise en œuvre des projets.

Projet 176 : Développer la valorisation des sous-produits -mener des actions sur le terrain en vue d'inciter les entreprises à créer des partenariats d'échange de sous-produits dans des zones territoriales cohérentes et soutenir la mise en place de synergies

Enveloppe budgétaire : 500.000 €	Projet porté par la Ministre : Céline TELLIER	Organisme(s) compétent(s) : SPW Agriculture, Ressources naturelles, Environnement
--------------------------------------------	---------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------

Ce projet consiste en la mise en œuvre des actions prioritaires du PWD-R suivantes :

- Accentuer le recours aux matériaux recyclés dans les travaux publics ;
- Soutenir la mise en place de cahiers des charges favorisant et imposant l'utilisation de matériaux recyclés dans les marchés publics lorsque la disponibilité des matériaux le permet ;
- Encourager et soutenir les projets de valorisation des déchets de bois en Wallonie;
- Décider et mettre en œuvre le cadre réglementaire relatif aux sous-produits et fin de statut de déchets ;
- Développer un outil d'aide à la décision de dérogation à la hiérarchie des déchets.

Les étapes principales du projet sont :

- Campagne de sensibilisation et de promotion (via FEREDCO) ;
- Appels à projets pilotes et de R&D ciblés pour développer de nouvelles filières de valorisation (déchets de bois comme sous-produits) ;
- Mise en œuvre des projets ;
- Production des outils informatiques d'aide à la décision fonctionnelle.

Projet 177 : Soutenir la démarche de tri, de collecte et de logistique innovante de déchets professionnels, au travers notamment d'appels à projets et de la mise en place de matériaux de tri

Enveloppe budgétaire : 500.000 €	Projet porté par la Ministre : Céline TELLIER	Organisme(s) compétent(s) : SPW Agriculture, Ressources naturelles, Environnement
--------------------------------------------	---------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------

Ce projet consiste en la mise en œuvre des actions prioritaires du PWD-R suivantes :

- Sensibiliser les travailleurs / renforcer la communication dans le cadre du renforcement de la politique de tri (notamment à la source) en entreprise ;
- Définir et mettre en place de nouvelles obligations de tri ;
- Mettre en place une obligation de tri des déchets organiques des entreprises (avec un seuil minimal) ;
- Permettre une évaluation des politiques menées (tri des déchets) d'une manière générale, par secteur ou par zone géographique afin de cibler la communication nécessaire ;
- Assurer un contrôle-qualité du tri ;
- Mettre en place une stratégie de sensibilisation par secteur pour intensifier la collecte sélective et le traitement des déchets dangereux ;
- Poursuivre le soutien à la recherche et à la mise en œuvre de pilotes industriels dans le cadre de projets innovants, pour le développement de filières complémentaires de traitement de déchets dangereux en Wallonie ;
- Organiser des circuits de collecte ou des modes de collecte pour les déchets de plastiques.

Les étapes principales du projet sont :

- Campagnes de sensibilisation et de promotion ;
- Réalisation d'une étude permettant le suivi du déploiement des politiques de tri ;
- Réalisation d'une étude d'optimisation logistique pour définir les actions à entreprendre en matière de collecte des déchets plastiques professionnels ;
- Appels à projets pilotes et de R&D ciblés pour développer de nouvelles filières de traitement des déchets dangereux (professionnels) ;
- Mise en œuvre des projets.

3.5. Développer le tourisme, moteur économique

Budget	77.295.000 €
--------	--------------

Le tourisme représente une activité économique importante pour la Wallonie et fait partie des filières structurantes et transversales en impactant l'Horeca, les commerces, les activités culturelles, le patrimoine, les activités récréatives et/ou sportives et le transport. Le Tourisme wallon a ainsi un rôle moteur de l'économie wallonne de par son impact sur les autres secteurs.

L'accentuation de la notoriété de la destination Wallonie, le développement d'une réelle stratégie numérique pour répondre aux besoins et aux attentes d'une clientèle toujours plus connectée, la création et le développement d'une offre touristique basée sur les atouts de notre Région ainsi que la valorisation des sites touristiques, de l'accueil et de leur accessibilité permettra de renforcer la résilience du secteur et par-delà l'activité économique wallonne.

Cet objectif stratégique est composé des objectifs opérationnels suivants :

3.5.1.	Construire un écosystème touristique fort, attractif et durable	38.295.000 €
3.5.2.	Redéployer l'image "destination Wallonie" comme vecteur du rayonnement de la région	15.000.000 €
3.5.3.	Valoriser les parcs nationaux et les grands sites via le développement d'infrastructures touristiques adaptées	10.000.000 €
3.5.4.	Valoriser les biens à haute valeur patrimoniale	14.000.000 €

3.5.1. Construire un écosystème touristique fort, attractif et durable

Budget	38.295.000 €
--------	--------------

La crise sanitaire a mis en exergue la nécessité pour le secteur du Tourisme wallon de développer la digitalisation de ses acteurs mais aussi la maturité numérique globale du secteur. Il est primordial de renforcer la résilience du secteur, notamment au travers de la digitalisation des outils de gestion et du renforcement des capacités digitales des acteurs le composant. La définition d'une stratégie digitale globale pour le secteur du Tourisme est en cours d'élaboration.

La mise en œuvre de cette stratégie permettra une meilleure connaissance et structuration du secteur, une meilleure connaissance et prise en compte des attentes et besoin du touriste et le développement de la résilience des opérateurs, l'augmentation de l'accessibilité et de l'attractivité de la Wallonie et ainsi du poids économique du secteur touristique.

L'ensemble des projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

 Programme 178 : Assurer la transition digitale du secteur du tourisme		
Enveloppe budgétaire : 4.295.000 €	Projet porté par la Ministre : Valérie DE BUE	Organismes compétents : Commissariat général au tourisme (CGT) et Wallonie Belgique Tourisme (WBT)
<p>Le secteur du tourisme est globalement peu digitalisé, tant entre opérateurs ou entre l'administration de tutelle et les opérateurs que vis-à-vis des touristes. La base de données existante PIVOT pour le secteur du Tourisme wallon est insuffisamment exploitée et ne répond pas aux besoins de l'ensemble des acteurs du Tourisme. Ce projet vise à renforcer la résilience du secteur par le biais d'une digitalisation renforcée en mettant en œuvre 3 actions : développement d'une base de données unique pour le Tourisme wallon (adaptation de la base de données PIVOT), déploiement de l'Outil régional de commercialisation et développement du pilotage coordonné du secteur du Tourisme en s'appuyant sur des sources de données Big Data.</p>		

Projet 179 : Mettre en place un Chèque numérique pour accélérer la transition numérique du secteur touristique		
Enveloppe budgétaire : 1.750.000 €	Projet porté par la Ministre : Valérie DE BUE	Organisme compétent : Commissariat général au tourisme (CGT)
<p>Ce projet consiste à mettre en place un Chèque numérique pour accélérer la transition numérique du secteur touristique. Ce chèque pourra être octroyé aux opérateurs touristiques ayant engagés des frais pour leur numérisation sur base de pièces justificatives et dont la dépense n'est pas couverte par une autre subvention publique.</p>		

Projet 180 : Mettre en place un outil de gestion des flux		
Enveloppe budgétaire : 300.000 €	Projet porté par la Ministre : Valérie DE BUE	Organisme compétent : Commissariat général au tourisme (CGT)
Le secteur du Tourisme wallon ne dispose actuellement pas d'outil de gestion et d'information incluant l'utilisation de big-data. Il ressort de la crise que la gestion des flux tant sur le plan sanitaire qu'en lien avec la pression sur la nature est un enjeu qui doit être pris en compte. Ce projet consiste dès lors à mettre en place un outil basé sur l'utilisation du big data à destination des touristes.		

Projet 181 : Adapter la plateforme VISITWallonia.be		
Enveloppe budgétaire : 500.000 €	Projet porté par la Ministre : Valérie DE BUE	Organisme compétent : Wallonie Belgique Tourisme (WBT)
L'adaptation de la plateforme VISITWallonia.be permettra d'améliorer l'expérience client, de développer l'offre de services proposée et de relier directement VISITWallonia.be à la base de données du Tourisme wallon afin de proposer une offre intégrée, complète et actualisée.		

Projet 182 : Adapter la plateforme du CGT		
Enveloppe budgétaire : 300.000 €	Projet porté par la Ministre : Valérie DE BUE	Organisme compétent : Commissariat général au tourisme (CGT)
Le site internet du Commissariat général au Tourisme doit être adapté afin d'améliorer et simplifier les interactions avec les opérateurs touristiques wallons.		

Projet 183 : Passer un marché public pour l'accompagnement à la mise en œuvre de la stratégie digitale		
Enveloppe budgétaire : 300.000 €	Projet porté par la Ministre : Valérie DE BUE	Organisme compétent : Commissariat général au tourisme (CGT)
La mise en œuvre de la stratégie digitale pour le secteur du Tourisme nécessitera un accompagnement des opérateurs et des organismes touristiques wallons. Ce projet consiste ainsi à passer un marché public pour l'accompagnement à la mise en œuvre de la stratégie digitale afin de développer une gestion plus cohérente et intégrée du secteur pour valoriser de l'offre et améliorer la résilience des opérateurs.		

Projet 184 : Lancer un appel à projets pour le développement de l'offre des infrastructures fluviales-fluvestres		
Enveloppe budgétaire : 17.000.000 €	Projet porté par la Ministre : Valérie DE BUE	Organisme compétent : Commissariat général au tourisme (CGT)
Le Gouvernement manifeste sa volonté de promouvoir le tourisme durable et de proximité en mettant notamment l'accent sur le tourisme fluvial et fluvestre, liant les voies d'eau à l'offre terrestre, afin de mieux exploiter son potentiel de développement et répondre aux besoins pour l'accueil d'une offre élargie. Dans ce cadre, ce projet consiste à créer de nouveaux produits touristiques liés aux voies d'eau et les promouvoir tant au niveau régional, que national et international par le biais d'un appel à projets pour l'amélioration et le développement de l'offre touristique fluviale fluvestre ainsi que pour le développement et le maillage d'aires de motorhome dans une perspective durable		

Projet 185 : Développer un nouveau positionnement touristique des Lacs de l'Eau d'Heure

Enveloppe budgétaire :
1.100.000 €

Projet porté par la Ministre :
Valérie DE BUE

Organisme compétent :
Commissariat général au
tourisme (CGT)

Le Gouvernement wallon a marqué sa volonté de réorienter le développement du site des lacs de l'Eau d'Heure vers un site exemplaire pour le tourisme durable qui rayonne et puisse constituer un pôle d'attractivité. Ce redéploiement s'effectuera via une redéfinition et la promotion d'une image et d'une identité forte, tirant parti des qualités du site et en cohérence avec les tendances en matière de tourisme en développant le « branding », la politique événementielle et la promotion du site.

Projet 186 : Améliorer les infrastructures d'accueil et touristiques du site des Lacs de l'Eau d'Heure

Enveloppe budgétaire :
9.000.000 €

Projet porté par la Ministre :
Valérie DE BUE

Organisme compétent :
Commissariat général au
tourisme (CGT)

Le Gouvernement wallon a marqué sa volonté de réorienter le développement du site des lacs de l'Eau d'Heure vers un site exemplaire pour le tourisme durable. Ce projet vise à améliorer les infrastructures d'accueil et touristiques et à réorganiser la structure chargée de la gestion du site en définissant afin de faire du site des Lacs de l'Eaux d'Heure un site exemplaire pour le tourisme durable qui rayonne et constitue un pôle d'attractivité.

Projet 187 : Aménager trois sites nature dédiés au VTT

Enveloppe budgétaire :
3.000.000 €

Projet porté par la Ministre :
Valérie DE BUE

Organisme compétent :
Commissariat général au
tourisme (CGT)

En créant des infrastructures modernes adaptées aux besoins de nouveaux usagers, la Wallonie offre une attractivité touristique qui dépasse de loin le cadre régional. Le Gouvernement affirme son souhait de garantir une offre sportive diversifiée, s'adressant à tous les publics en tenant compte de ces dimensions pour les nouvelles infrastructures qui combineront à la fois attractivité touristique et sportive. Ce projet consiste ainsi à aménager trois sites nature dédiés au VTT via un mécanisme d'appel à projets.

Projet 188 : Aménager et baliser de 500km de traces VTT naturelles

Enveloppe budgétaire :
750.000 €

Projet porté par la Ministre :
Valérie DE BUE

Organisme compétent :
Commissariat général au
tourisme (CGT)

Ce projet consiste à aménager et baliser, aux abords des infrastructures mentionnées dans le projet 196, 500 km de chemins/sentiers existants et créer des traces VTT (trail building) de manière sobre et naturelle.

3.5.2. Redéployer l'image "destination Wallonie" comme vecteur du rayonnement de la région

Budget	15.000.000 €
--------	--------------

Le secteur du Tourisme wallon représente 84.000 emplois en Wallonie soit 7,5% des emplois wallons en termes de postes de travail, 6,3% de l'emploi salarié wallon, et 12,1% de l'emploi indépendant wallon. En termes de poids économique, le tourisme représente 3,6 milliards € de valeur ajoutée brute soit 4,1% de la valeur ajoutée brute de la Wallonie.

Le renforcement du rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie à travers des événements créatifs et/ou culturels de portée internationale jouera un rôle constructif dans la relance économique et touristique wallonne.

La volonté est de renforcer ce rayonnement par d'intenses communications de ces événements pouvant déclencher la venue de touristes sur le sol wallon.

La valorisation et la promotion de la Wallonie comme destination touristique s'inscriront autant que possible dans la Stratégie 2030 pour le secteur du Tourisme et le renforcement de la marque VISITWallonia.be.

Par ailleurs, dans la DPR, le Gouvernement entend lier le patrimoine aux autres champs de compétences régionales comme le tourisme, l'économie, l'emploi, l'insertion socioprofessionnelle. Il y affirme son ambition de mieux valoriser ses atouts.

Le patrimoine est donc un des atouts de la Wallonie et participe à son image de marque. Le renforcement de l'attractivité de sites majeurs constitue en outre une aide à la relance du secteur événementiel. ;

L'ensemble des projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Projet 189 : Renforcer la marque et la visibilité VISITWallonia.be pour un développement et une consolidation de la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : campagnes de communication multicanal renforcées		
Enveloppe budgétaire : 4.500.000 €	Projet porté par la Ministre : Valérie DE BUE	Organisme compétent : Wallonie Belgique Tourisme (WBT)
Le Tourisme wallon a un rôle moteur de l'économie wallonne, notamment en matière d'économie locale, dans le cadre de la chaîne de valeur du Tourisme. Ce projet vise à renforcer la marque et la visibilité VISITWallonia.be pour un développement et une consolidation de la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger par le biais du renforcement de campagnes de communication multicanal.		

Projet 190 : Créer un PASS VISITWallonia.be pérenne ainsi qu'un programme de fidélisation de la clientèle et d'avantages adaptés aux besoins de chacun

Enveloppe budgétaire :
500.000 €

Projet porté par le Ministre :
Valérie DE BUE

Organisme compétent :
Wallonie Belgique Tourisme (WBT)

Le Tourisme wallon a un rôle moteur de l'économie wallonne, notamment en matière d'économie locale, dans le cadre de la chaîne de valeur du Tourisme. Ce projet consiste en la mise en œuvre d'un Pass VISITWallonia pérenne qui soit un vrai outil d'attractivité et de fidélisation qui intègre l'ensemble de la chaîne de valeur touristique.

Projet 191 : Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : Mise en évidence d'écosystèmes événements-patrimoine, comme facteurs d'attractivité pour la Wallonie.

Enveloppe budgétaire :
8.000.000 €

Projet porté par le Ministre :
Elio DI RUPO

Organismes compétents :
Wallonie-Bruxelles International (WBI)

La Wallonie bénéficie de nombreux événements créatifs et/ou culturels de portée internationale, susceptibles d'attirer des touristes venus des pays ou régions voisins de la Wallonie.

Le renforcement du rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie à travers des événements créatifs et/ou culturels de portée internationale jouera un rôle constructif dans la relance économique et touristique wallonne.

À travers ces événements créatifs et/ou culturels, le patrimoine (matériel et immatériel) et autres attractivités, le rayonnement de la Wallonie en Europe et dans le monde peut-être largement conforté.

Projet 192 : Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : campagnes d'information multicanal polarisée sur des atouts touristiques contribuant au rayonnement de la Wallonie.

Enveloppe budgétaire :
1.000.000 €

Projet porté par le Ministre :
Elio DI RUPO

Organismes compétents :
Wallonie-Bruxelles International (WBI)

Afin de renforcer le rayonnement de la Wallonie, WBI élaborera :

1. Un ouvrage de référence, remarquable, et sa version digitale contenant les principaux atouts touristiques de la région ;
2. Des outils online centralisés connectés (exemple : application pour smartphones...) et offline facilitant la prise de connaissance des atouts de Wallonie, dont les lieux touristiques, ainsi que les conditions matérielles pour séjourner en Wallonie.

L'ouvrage de référence en français, néerlandais, allemand et anglais, sera distribué en Belgique et à l'étranger.

Projet 193 : Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : campagnes d'information multicanal polarisée sur des événements et curiosités contribuant au rayonnement de la Wallonie.

Enveloppe budgétaire : 1.000.000 €	Projet porté par le Ministre : Elio DI RUPO	Organismes compétents : Wallonie-Bruxelles International (WBI)
----------------------------------------------	-------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------

La volonté est de renforcer le rayonnement de Wallonie par d'intenses communications d'événements significatifs pouvant être reliés à des atouts patrimoniaux locaux, événements et atout pouvant déclencher la venue de touristes sur le sol wallon. Ces intenses communications seront menées par WBI en s'inspirant, autant que faire se peut, de la politique de promotion touristique développée par WBT.

3.5.3. Valoriser les parcs nationaux et les grands sites via le développement d'infrastructures touristiques adaptées

Budget	10.000.000 €
--------	--------------

Le projet de développement de deux parcs nationaux permettra de développer une réelle dynamique de préservation et de conservation de la biodiversité ainsi qu'un outil à forte attractivité qui nécessite d'en assurer la valorisation touristique. La valorisation touristique nécessite l'aménagement d'infrastructures touristiques de qualité afin d'offrir au public le niveau d'expérience attendu au sein d'un parc national. Ces aménagements ont un enjeu en termes d'attractivités et d'orientation des touristes afin de préserver la nature au sein du parc national. La valorisation touristique nécessitera également le développement d'une marque forte « Parc national » s'inscrivant dans la logique de marque VISITWallonia.be, et le développement du tourisme nature en Wallonie.

Ce besoin d'infrastructures de qualité se fait également sentir dans les grands sites naturels et patrimoniaux. Des aménagements raisonnés, aux abords des sites, permettront de mieux concilier attractivité touristique, qualité de l'expérience de visite et préservation.

L'ensemble des projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Projet 194 : Développer une marque forte autour des deux parcs nationaux		
Enveloppe budgétaire : 200.000 €	Projet porté par la Ministre : Valérie DE BUE	Organisme compétent : Commissariat général au tourisme (CGT)
<p>La Wallonie déploie, à l'international, une image fortement orientée sur son potentiel naturel. Ce projet vise à développer et valoriser une marque forte autour des parcs nationaux wallons qui contribuera au renforcement de l'économie au travers des opérateurs touristiques et des acteurs locaux et supralocaux qui bénéficieront du rayonnement de la marque « Parc national wallon ». Ce projet permettra également de construire l'articulation entre le positionnement des Parcs nationaux et du Tourisme Nature en général.</p>		

Projet 195 : Développer des infrastructures touristiques adaptées – Parcs nationaux		
Enveloppe budgétaire : 2.800.000 €	Projet porté par la Ministre : Valérie DE BUE	Organisme compétent : Commissariat général au tourisme (CGT)
<p>Ce projet vise l'aménagement des infrastructures touristiques de qualité pour valoriser les parcs nationaux, en augmenter l'attractivité et permettre une gestion adaptée des flux touristiques afin d'en limiter l'impact sur la nature exceptionnelle présente au sein des Parcs nationaux.</p>		

Projet 196 : Développer des infrastructures touristiques adaptées - Grands sites naturels et patrimoniaux		
Enveloppe budgétaire : 7.000.000 €	Projet porté par la Ministre : Valérie DE BUE	Organisme compétent : Commissariat général au tourisme (CGT)
<p>La Wallonie déploie, à l'international, une image fortement orientée sur son potentiel naturel. Ce projet vise à aménager des infrastructures d'accueil de qualité aux abords des grands sites naturels ou patrimoniaux afin d'en augmenter l'attractivité tout en les préservant d'une sur-fréquentation.</p>		

3.5.4. Valoriser les biens à haute valeur patrimoniale

Budget	14.000.000 €
--------	--------------

La question de la conservation de témoins patrimoniaux significatifs et de leur valorisation se pose de manière accrue et rejoint les ambitions de la DPR, à savoir la mise en œuvre d'une politique régionale innovante et créative en matière de patrimoine.

Un équilibre doit être trouvé entre passé et avenir, par la valorisation des atouts patrimoniaux de la Wallonie et leur intégration dans la société de demain. Cela implique de prendre en compte des contraintes (foncier, pollution des sols, état de conservation, nécessité de reconversion, utilisation rationnelle du territoire...) et de poser des choix quant aux éléments à préserver, de manière raisonnée et de façon à s'intégrer dans le projet global de réhabilitation. Cette intégration passe par la prise en compte de facteurs comme le développement durable, la mobilité, le tourisme ou encore le développement d'activités économiques et de services...

Les biens concernés ne relèvent pas nécessairement du patrimoine protégé, mais témoignent, par leur intérêt patrimonial, leur valeur de symbole et l'attachement d'une communauté, d'une volonté de préservation et d'un potentiel de reconversion. Est visé notamment le patrimoine industriel. L'héritage industriel constitue en effet un symbole vivant de la transition sociale, économique et environnementale, qui doit faire sens aujourd'hui. Vu les particularités techniques des biens industriels, leur maintien et leur valorisation supposent des coûts importants. Des aides publiques, via un appel à projets, viendront soutenir ces démarches.

Le projet qui permettra d'atteindre cet objectif opérationnel est présenté ci-après.

Projet 197 : Lancer un appel à projets pour la valorisation de biens à haute valeur patrimoniale		
Enveloppe budgétaire : 14.000.000 €	Projet porté par la Ministre : Valérie DE BUE	Organisme compétent : Agence wallonne du Patrimoine (AWaP)
La question de la conservation de témoins patrimoniaux significatifs et de leur valorisation se pose de manière accrue et rejoint les ambitions de mise en œuvre d'une politique régionale innovante et créative en matière de patrimoine. Vu les particularités techniques des biens industriels, leur maintien et leur valorisation supposent des coûts importants. Ce projet consiste à intégrer la préservation, la réhabilitation et la valorisation du patrimoine, notamment industriel dans les projets de reconversion par le biais d'un appel à projets visant un soutien adapté aux réalités multiples du patrimoine : étude de faisabilité, travaux de sécurisation / restauration / réaffectation / valorisation touristique...		

3.6. Renforcer la souveraineté alimentaire

Budget	124.429.500 €
--------	---------------

L'agriculture et le système agroalimentaire sont des secteurs essentiels pour la relance et le redéploiement de la Wallonie dans un contexte de transition. La crise de la COVID-19 a démontré toute l'importance de maîtriser nos filières d'approvisionnement alimentaire et de les relocaliser en Europe, en Belgique et en Wallonie, autant que possible. Cette nouvelle dynamique doit aussi être source de création d'emplois de qualité et de revenus décents, tout au long de la chaîne de production.

L'agriculture et l'alimentation jouent également un grand rôle en termes de santé, d'environnement et de climat, sans parler de leurs liens avec la préservation des paysages et l'aménagement du territoire... L'agriculteur est un acteur central du redressement de la Wallonie et de la qualité de vie de ses habitants.

Les objectifs opérationnels suivants doivent encourager une agriculture de qualité, génératrice de valeur ajoutée et d'emplois décentement rémunérés, et engagée durablement dans la transition climatique et environnementale.

Cet objectif stratégique est composé des objectifs opérationnels suivants :

3.6.1. Relocaliser l'alimentation et développer des plateformes logistiques	61.490.000 €
3.6.2. Réaffirmer le rôle multifonctionnel de l'agriculture et de l'élevage	22.939.500 €
3.6.3. Mesurer et valoriser l'impact environnemental des exploitations agricoles	2.000.000 €
3.6.4. Soutenir la transition environnementale de l'agriculture	4.000.000 €
3.6.5. Stimuler l'éco-entreprenariat dans le domaine agroalimentaire et amplifier la "relève" des agriculteurs et producteurs agricoles	21.000.000 €
3.6.6. Soutenir et amplifier l'accompagnement des cantines durables	3.000.000 €
3.6.7. Organiser la distribution et la valorisation de la production wallonne optimisant les débouchés existants	10.000.000 €

3.6.1. Relocaliser l'alimentation et développer des plateformes logistiques

Budget	61.490.000 €
--------	--------------

Au niveau de la Belgique, la crise sanitaire a témoigné de l'importance de maîtriser nos chaînes d'approvisionnement, notamment en termes de sécurité alimentaire. L'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire ont été fortement mobilisés et ont pu démontrer toute leur capacité à s'adapter afin d'assurer l'approvisionnement alimentaire. Mais cette crise a également mis en évidence certaines dépendances et plusieurs défis en termes alimentaires, notamment :

- L'attrait grandissant pour une alimentation locale, durable et de qualité ;
- L'importance d'offrir de meilleures conditions de travail et de rémunération aux acteurs de la chaîne ;
- La nécessité d'assurer le renouvellement des agriculteurs et éviter la concentration de grandes zones d'exploitation agricole qui en découlerait ;
- L'évolution du système alimentaire pour qu'il réponde aux enjeux en matière de changements climatiques, d'environnement et de protection de la biodiversité ;
- Le besoin de mieux concilier les échanges internationaux et circuits courts en ménageant des conditions de travail équitables pour tous ;
- Le défi en matière d'infrastructure et de mise en réseau, c'est-à-dire la nécessité de disposer de plateformes logistiques de pointe et de points de rencontre entre producteurs, transformateurs et consommateurs, pour favoriser le développement économique des circuits courts ;
- La disparition de certains maillons essentiels, en particulier dans la transformation des produits.

La réponse à ces défis consiste à développer un système agroalimentaire reposant sur plusieurs principes : le circuit court, la relocalisation alimentaire et la valorisation des agriculteurs et des travailleurs du secteur. La combinaison de ces principes permet aux agriculteurs et agricultrices, d'une part, de participer en totalité ou en partie à la transformation et à la commercialisation au sein du territoire wallon – où le produit final sera consommé – et, d'autre part, de stabiliser à un niveau suffisamment rémunérateur les revenus des agriculteurs en limitant l'impact des fluctuations des cours internationaux des matières premières agricoles.

L'ensemble des projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

 Projet 198 : Subventionner 30 infrastructures à petite échelle et 4 filières émergentes pour soutenir la production, le stockage, le transport, la microtransformation (découpe, mise en conserve...), la distribution, valorisation des sous-produits et la commercialisation locale des produits de ces quatre filières		
Enveloppe budgétaire :	Projet porté par la Ministre :	Organisme compétent :
15.000.000 €	Céline TELLIER	SPW Secrétariat général
<p>Le projet de relocalisation alimentaire est mis en œuvre dans le cadre de l'Alliance Emploi Environnement pour l'Alimentation qui se veut un plan de déploiement pour la transition alimentaire en Wallonie. Elle permettra à la fois d'augmenter les normes environnementales liées aux processus alimentaires mais aussi de déployer de l'emploi dans les secteurs concernés tout en veillant à assurer l'accès à une alimentation équilibrée et durable à toutes et tous. Il s'appuie sur l'avis d'une structure faitière partenariale, le Collège wallon de l'alimentation durable (CWAD) constitué d'un large éventail d'acteurs du système alimentaire wallon.</p> <p>Une réponse aux défis liés à la transition verte pour le secteur alimentaire consiste à développer un système agroalimentaire qui repose notamment sur deux principes, souvent complémentaires : le circuit court et la relocalisation alimentaire.</p> <p>Quatre filières alimentaires (fruits, légumes, céréales et protéines) ont été identifiées, sur la base des plans de développement stratégique des filières agricoles wallonnes, comme étant encore très vulnérables ou en devenir. Ce projet de relocalisation alimentaire vise le soutien au développement de nouvelles filières basées sur le principe des circuits courts et/ou de la relocalisation alimentaire et le développement d'outils manquants (de « maillons ») au sein des filières existantes.</p> <p>Une trentaine d'infrastructures à petite échelle seront subventionnées (suite à un appel à projets) pour soutenir la production, le stockage, le transport, la micro-transformation (découpe, mise en conserve...), la distribution, valorisation des sous-produits et la commercialisation locale des produits de ces quatre filières. Ces projets seront sélectionnés dans le but de combler les maillons de ces filières et les déployer sur l'ensemble du territoire wallon. Par ailleurs, 4 projets permettant de soutenir la structuration des filières émergentes seront également soutenus. Les projets seront sélectionnés par un jury d'experts, en tenant compte de leur complémentarité et de leur répartition régionale et s'appuieront sur des études prospectives de développement de filières.</p>		



Projet 199 : Construire 3 hubs logistiques équipés et dédiés aux activités de grossiste (hall de stockage, assemblage, préparation de commande et livraison), de transformation alimentaire de produits primaires (fruit, légume, viande, fromagerie...) et d'incubateur de coopératives

Enveloppe budgétaire :
16.490.000 €

Projet porté par la Ministre :
Christie MORREALE

Organisme compétent :
SPW Économie, Emploi,
Recherche

En cohérence avec la Stratégie Alternatif'ES Wallonia, ce projet vise à encourager l'investissement public dans la création d'infrastructures de pointe en Wallonie afin de répondre aux objectifs suivants :

- Créer de l'emploi local grâce au changement d'échelle des entreprises d'économie sociale actives dans les circuits courts alimentaires (coopératives) ;
- Professionnaliser les acteurs économiques actifs dans les circuits courts grâce à l'accompagnement d'experts et de conseillers ;
- Réduire le nombre d'intermédiaires durant tout le processus logistique allant de la production, de l'approvisionnement à la distribution et commercialisation. Par conséquent, contribuer à la réduction de l'impact du transport de produit alimentaire (proximité géographique) ;
- Améliorer de la structuration de l'offre alimentaire et des services aux consommateurs grâce à des points de vente de proximité en zone urbaine approvisionnés par les hubs logistiques ;
- Contribuer à l'amélioration de la santé alimentaire et du bien-être des citoyens en facilitant l'accès à des produits équilibrés et durables grâce aux hubs logistiques ;
- Approvisionner les cuisines de collectivité notamment en milieu hospitalier grâce aux hubs logistiques.

Les étapes principales du projet sont les suivantes :

- La construction, l'équipement et l'exploitation de 3 hubs logistiques actifs dans les circuits courts alimentaires en Province de Liège, Namur et du Hainaut ;
- La coordination, l'animation et l'accompagnement d'acteurs économiques actifs dans les circuits courts alimentaires en Wallonie en concertation avec le Centre de référence wallon des circuits courts (Sowalfin), de W.Alter, du SPW et de ConcertES.

En résumé, le projet répond ainsi à la nécessité d'investir dans la transition environnementale via les entreprises d'économie sociales actives dans le secteur alimentaire. L'investissement public aura un effet multiplicateur direct et indirect auprès des acteurs économiques des circuits courts tant en termes d'activité économique que d'emploi au niveau local.



Projet 200 : Construire 5 infrastructures névralgiques qui permettront d'assurer le déploiement de la filière agroalimentaire durable sur l'ensemble du territoire wallon, en assurant le lien entre les acteurs et actrices de chaque filière, les hubs logistiques et les consommateur.rices

Enveloppe budgétaire : 30.000.000 €	Projet porté par la Ministre : Céline TELLIER	Organisme compétent : SPW Secrétariat général
<p>En complément aux projets 198 et 199 et toujours dans le cadre de l'Alliance Emploi Environnement pour l'Alimentation, des infrastructures névralgiques de plus grande taille seront soutenues et permettront d'assurer le déploiement de la filière agro-alimentaire durable sur l'ensemble du territoire wallon, en assurant le lien entre les acteurs et actrices de chaque filière, les hubs logistiques (projet 199), les infrastructures à petites échelles (projet 198) et les consommateur.rice.s. Il apparaît en effet qu'en Région wallonne, il existe une série d'infrastructures tournées exclusivement vers l'exportation (ex : filière de la pomme de terre pour la production de frites destinées à l'exportation) et trop peu d'infrastructures équivalentes pour la commercialisation en Wallonie des productions wallonnes. Celles-ci sont pourtant nécessaires et ce notamment, afin de répondre de façon adéquate et structurée à la demande des consommateur.rice.s, de la restauration collective et de l'horeca d'une alimentation durable, locale et de saison.</p>		

3.6.2. Réaffirmer le rôle multifonctionnel de l'agriculture et de l'élevage

Budget	22.939.500 €
--------	--------------

Actuellement, l'agriculture wallonne est surtout axée sur la production des matières premières alimentaires de qualité en quantité suffisante, dans un contexte de transition écologique. Le Gouvernement wallon entend ancrer davantage notre agriculture dans l'économie wallonne en prenant en compte son rôle multifonctionnel. En accentuant certains rôles, l'agriculture et l'élevage wallon seraient davantage créateurs de valeur ajoutée et contribueraient à garantir un revenu suffisamment rémunérateur aux agriculteurs. Des rôles envisagés sont la production et le stockage d'énergie, le développement de nouvelles filières alimentaires, le renforcement du bio, les débouchés dans l'Horeca, la préservation de la biodiversité, le maintien des écosystèmes locaux et de l'environnement, etc.

L'ensemble des projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Projet 201 : Accompagner les nouveaux agriculteurs dans leur projet d'installation et de reprise		
Enveloppe budgétaire : 754.500 €	Projet porté par le Ministre : Willy BORSUS	Organisme compétent : SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
En 30 ans, le nombre d'exploitations en Wallonie a chuté de moitié avec une population active dont la pyramide des âges est inversée. Il est nécessaire de redoubler d'efforts pour assurer le maintien des exploitations et la dynamisation de ce secteur d'activités économiques par l'arrivée des jeunes. Ce projet vise à fournir un accompagnement technico-économique aux jeunes qui souhaitent s'installer en agriculture et à mettre en place une plateforme qui mettrait en relation les candidats cédants et les candidats repreneurs. Il intègre également le suivi des indicateurs socio-économiques spécifiques aux jeunes en agriculture, afin d'évaluer l'évolution de la situation et les impacts des politiques mises en place.		

Projet 202 : Opérationnaliser le Plan de développement de la production biologique en Wallonie à l'horizon 2030 (Plan Bio 2030)		
Enveloppe budgétaire : 5.919.000 €	Projet porté par le Ministre : Willy BORSUS	Organisme compétent : SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
La production biologique est largement reconnue comme contribuant à apporter une réponse efficace à plusieurs enjeux auxquels est actuellement confronté le système alimentaire et à apporter une réponse à la demande croissante des consommateurs pour des produits de qualité élevée. Le Plan Bio 2030 vise à renforcer le soutien public à ce mode de production de manière à accélérer la transition vers un système alimentaire plus durable tout en contribuant au développement socio-économique de la Wallonie. Ce projet consiste à opérationnaliser ce plan au travers de leviers du monitoring, de la recherche et de l'enseignement et de la formation professionnelle.		

Projet 203 : Mettre en œuvre les plans de développement des filières de la SOCOPRO		
Enveloppe budgétaire : 5.666.000 €	Projet porté par le Ministre : Willy BORSUS	Organisme compétent : Collège des Producteurs (Socopro)
<p>Les différentes filières agricoles et horticoles wallonnes font l'objet d'enjeux divers de développement et de durabilité. Ce projet vise à accélérer le potentiel de relocalisation de l'alimentation en activant des leviers stratégiques clés pour des filières et des chaînes de valeurs offrant un potentiel économique soutenant la diversification, la durabilité et la résilience des exploitations agricoles tout en alimentant des circuits-courts et locaux. Concrètement, le projet consiste notamment à mettre en place une éclosérie coopérative wallonne, à installer de nouveaux éleveurs et troupeaux de moutons et à créer un centre d'insémination coopératif wallon.</p>		

Projet 204 : Soutenir la R&D concernant les filières alimentaires		
Enveloppe budgétaire : 4.100.000 €	Projet porté par le Ministre : Willy BORSUS	Organisme compétent : SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie
<p>Le projet s'inscrit dans une optique de développement durable et rentable des secteurs agricoles, sylvicoles et agroalimentaire wallons. Il vise à soutenir des projets de R&D et d'innovation, de manière à développer des modes de production durables qui participent aux enjeux climatiques, environnementaux, de bien-être animal et de protection de la biodiversité afin d'assurer le développement de produits agricoles/sylvicoles (culture de pommes de terre de haute qualité, valorisation de la production céréalière wallonne, adaptation des pratiques de culture de la betterave sucrière).</p>		

Projet 205 : Soutenir la diversification par les énergies renouvelables		
Enveloppe budgétaire : 6.500.000 €	Projet porté par le Ministre : Philippe HENRY (avec Willy Borsus)	Organisme compétent : SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie
<p>De nombreuses charges et pressions pèsent sur les agriculteurs (concurrence importante de l'étranger, dérèglement climatique ...). Face à cette situation, la production d'énergie, dans la perspective d'une économie circulaire et d'une utilisation optimale des ressources, est une diversification utile des activités des agriculteurs. Ce projet vise à renforcer la souveraineté énergétique en assurant des revenus stables et diversifiés aux agriculteurs par le biais d'appels à projets et de subventions.</p>		

3.6.3. Mesurer et valoriser l'impact environnemental des exploitations agricoles

Budget	2.000.000 €
--------	-------------

Vu son caractère structurant sur de nombreuses thématiques et sa capacité à produire des actions générant un triple dividende (économique, social et environnemental), il est essentiel qu'au-delà de sa fonction nourricière, l'agriculture wallonne soit mieux reconnue pour :

- son rôle dans les politiques environnementales et climatiques,
- son impact sur l'alimentation et la santé ;
- Son influence sur le paysage, la biodiversité et la structuration de l'espace rural ;

Les actions proposées ci-dessous permettent, à notre agriculture, de lier davantage encore ses contributions environnementales à l'économie wallonne. Il faut pour cela poursuivre, et amplifier, la valorisation du rôle environnemental qu'il joue avec comme objectif de soutenir le revenu des agriculteurs.

Le défi est d'accompagner et soutenir les acteurs agricoles impliqués dans la transition environnementale et climatique. Dans ce but, l'objectif est de développer des outils de suivi et de mettre en place un système de rémunération des externalités positives des exploitations agricoles.

Ceci participera également à la réduction des émissions de GES provenant de l'agriculture tout en permettant aux entreprises de devenir neutre en carbone : système de compensation/rémunération public-privé.

L'ensemble des projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Projet 206 : Accompagner et soutenir les acteurs concernés par la transition environnementale et climatique en consolidant l'outil DECIDE		
Enveloppe budgétaire : 850.000 €	Projet porté par la Ministre : Céline TELLIER (avec Willy BORSUS et Philippe HENRY)	Organisme compétent : SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
<p>Il est essentiel que l'agriculture wallonne soit mieux reconnue pour son rôle dans les politiques environnementales et climatiques, son impact sur l'alimentation et la santé et son influence sur le paysage, la biodiversité et la structuration de l'espace rural. À ce titre, il est nécessaire d'accompagner et de soutenir les acteurs concernés par la transition environnementale et climatique.</p> <p>Ce projet se focalise sur le développement d'un outil d'évaluation de la durabilité des exploitations agricoles wallonne (en transition agro-écologique) et des intérêts socio-économiques des circuits alimentaires alternatifs. Il s'agira de compléter l'outil DECIDE, qui quantifie les impacts environnementaux des exploitations agricoles, en vue de réaliser des audits complets intégrant les 3 axes de la durabilité tout en considérant les spécificités de l'agriculture wallonne.</p> <p>Des formations aux agents des structures d'encadrement seront prévues par le CRA pour faciliter l'adhésion à l'outil qui sera certifié. Les résultats des bilans réalisés en exploitation seront groupés en une base de données unique afin d'avoir une vue</p>		

globale de la situation wallonne et de développer une stratégie 'durabilité' globale pour le secteur agricole wallon.

Projet 207 : Analyser la mise en place d'un système de rémunération des externalités positives des exploitations.

Enveloppe budgétaire :

1.150.000 €

Projet porté par la Ministre :

Céline TELLIER (avec Willy BORSUS
et Philippe HENRY)

Organisme compétent :

SPW Agriculture, Ressources
naturelles et Environnement

Ce projet vise à soutenir la transition agroécologique (agriculture écologiquement intensive) pour restaurer la biodiversité et les services écosystémiques en milieu agricole et augmenter la résilience territoriale au travers d'un système de rémunération des externalités positives des exploitations durables afin de fixer des prix plus justes à leurs productions.

Il s'agira, notamment, de mettre en place un système de rémunération/compensation des agriculteurs pour les services environnementaux rendus et la réduction des gaz à effet de serre et des émissions de NH₃

Le système de rémunération des externalités positives des exploitations durables permettra de fixer des prix plus justes à leurs productions et de réduire les émissions de GES provenant de l'agriculture tout en permettant aux entreprises de contribuer à la réduction des émissions de la Région : système de labellisation/rémunération public-privé. Le projet prévoit la réalisation d'une étude de faisabilité et d'une analyse juridique et d'opportunité. Cette étude comportera en outre une étude de benchmarking des meilleures réalisations au niveau international.

Le système est valable sur l'ensemble de la chaîne alimentaire et vise l'amélioration continue par un accompagnement professionnel.

3.6.4. Soutenir la transition environnementale de l'agriculture

Budget	4.000.000 €
--------	-------------

Le système alimentaire wallon se doit de répondre à plusieurs enjeux environnementaux, économiques et sociaux qui ont déjà été décrits par les acteurs du système alimentaire wallon au sein du Référentiel « Vers un système alimentaire durable en Wallonie ». Par ailleurs, comme indiqué dans la communication du 20 mai 2020 de la Commission européenne sur la Stratégie « De la ferme à la table », la crise nous a également rendus particulièrement attentifs aux interrelations existantes entre notre santé, nos écosystèmes, nos chaînes d'approvisionnement, nos modes de consommation et nos limites planétaires. Afin de répondre à ces enjeux, le Gouvernement défend la transition agroécologique.

En créant des synergies, l'agroécologie mobilise un ensemble de pratiques agricoles permettant d'équilibrer les flux de nutriments (couverts végétaux, légumineuses, mixité du système), de minimiser le recours aux ressources sensibles (engrais, produits phytosanitaires, carburants, irrigation), de préserver les ressources naturelles (eau sol, air et biodiversité), y compris agricoles (variétés, populations et races) et de restaurer les services écosystémiques (pollinisation, lutte biologique, stockage du carbone, régulation climatique). Au-delà de ces pratiques culturelles, les pratiques agroécologiques participent au développement d'un système alimentaire local, sain et équitable.

L'agroécologie est une démarche qui, en adaptant des principes écologiques en agriculture, engage ce secteur vers une meilleure efficacité énergétique, une réduction des émissions de gaz à effet de serre, la protection de l'eau, des sols et de la biodiversité. L'agroécologie contribue-également au renforcement économique de l'agriculture, à la création de valeur ajoutée et à la création d'emploi.

L'ensemble des projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Projet 208 : Sensibiliser les exploitants et acteurs locaux à l'agroécologie et développer des outils digitaux de soutien à la transition		
Enveloppe budgétaire :	Projet porté par la Ministre :	Organisme compétent :
2.000.000 €	Céline TELLIER (avec Willy BORSUS)	SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
<p>L'agroécologie contribue à une agriculture résiliente économiquement et pourvoyeuse d'emploi. Ce projet consiste à soutenir la transition agroécologique et à renforcer la résilience de la filière en revalorisant son rôle dans les politiques environnementales et climatiques, son impact sur l'alimentation et la santé et son influence sur le paysage, la biodiversité et la structuration de l'espace rural.</p> <p>Plus précisément, ce projet consistera en plusieurs activités clés de sensibilisation de construction d'outils :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une plateforme de communication sera proposée et cogérée par le SPW ARNE, Natagriwal, Greenotec et Fourrage-Mieux ; ▪ Cette plateforme sera alimentée par un tour d'horizon de la littérature scientifique sur la question de l'agroécologie, par des témoignages d'agriculteurs, des synthèses techniques, des capsules vidéos et des webinaires illustrant les résultats des expérimentations menées en Wallonie et s'ils sont pertinents dans les pays limitrophes ; ▪ Un réseau de fermes sera suivi et animé par les structures d'accompagnements associées sur base des fermes identifiées dans divers projets comme les projets TRANSAE et DiversIMPACTS du CRAW et les fermes engagées en MAEC plan d'action environnemental... pour mettre en réseau les agriculteurs innovants afin d'échanger sur les bonnes pratiques et inclure au maximum d'autres agriculteurs ; ▪ La création du support pédagogique à destination des parties prenantes et des agriculteurs portant sur les pratiques agroécologiques et sur la place de la biodiversité dans les systèmes agricoles. 		

Projet 209 : Mettre en place les recherches-actions en situation de terrain auprès de groupements d'agriculteurs et formation de conseillers

Enveloppe budgétaire : 2.000.000 €	Projet porté par la Ministre : Céline TELLIER (avec Willy BORSUS)	Organisme compétent : SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
<p>Ce projet consiste à augmenter la recherche-action participative, en situation réelle, le conseil indépendant et l'aide à la lutte biologique. Ce via trois activités :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Augmentation de la recherche-action participative et en situation réelle sur les pratiques et itinéraires techniques agroécologiques, sur de nouveaux outils liés à ces pratiques, ainsi que sur les fermes partenaires. Des aides et des appels à projets seront organisés dans ce sens ;▪ À l'interface entre la recherche et le conseil et après un benchmarking des pratiques agroécologiques existantes, un référentiel technique basé sur une méthodologie validée scientifiquement sera développé par une structure compétente (marché public). Ce référentiel sera utilisé, sur le maillage écologique pour la lutte biologique, comme levier de réduction des intrants et développement du maillage écologique ;▪ Développement d'une expertise d'évaluation de la biodiversité sur les exploitations, par des équipes de techniciens professionnels en soutien aux programmes de recherche, avec un focus important sur la biodiversité fonctionnelle et les sols (auxiliaires et (micro)-organismes favorables aux cultures), à l'échelle des exploitations entières et des paysages. Cette expertise sera transférée à une structure existante ou au SPW pour assurer des conseils de lutte contre les maladies et ravageurs indépendants des entreprises qui puissent prendre en compte la lutte biologique et l'utilisation des leviers des services écosystémiques. Une attention sera portée aussi à transférer l'information vers les structures responsables des systèmes d'alerte contre les différents ravageurs.		

3.6.5. Stimuler l'éco-entrepreneuriat dans le domaine agroalimentaire et amplifier la "relève" des agriculteurs et producteurs agricoles

Budget	21.000.000 €
--------	--------------

Afin de renforcer la filière wallonne d'élevage et de transformation de la viande, le Gouvernement entend investir dans la modernisation des abattoirs. Au-delà de l'intérêt économique, le but est de promouvoir une viande de qualité, locale et produite dans le respect du bien-être animal.

En parallèle, le Gouvernement souhaite renforcer les outils de recherche actifs en agriculture et en alimentation, afin de favoriser les débouchés et la diversification de ces secteurs.

L'ensemble des projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Projet 210 : Moderniser les abattoirs pour répondre à la structuration et aux besoins des filières tout en assurant une mise en adéquation avec l'évolution des normes		
Enveloppe budgétaire : 15.000.000 €	Projet porté par le Ministre : Willy BORSUS	Organisme compétent : SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
Le projet s'inscrit dans le redéploiement des différents outils d'intervention existant au niveau de la Région wallonne afin de valoriser les produits animaux issus de l'agriculture wallonne. Ce projet vise globalement à permettre de répondre à un besoin des abattoirs publics ou privés en phase avec les démarches de consommation privilégiant les chaînes d'approvisionnement plus courtes et plus locales, assurant un prix juste au producteur, en intégrant les contraintes inhérentes aux respects de labels et autres cahiers des charges ainsi que les aspects bien-être animal. Il reposera sur la technique d'appels à projets.		

Projet 211 : Doter la Wallonie d'outils de recherche capable de répondre aux défis agricoles et sociétaux tout en créant de la valeur ajoutée pour le secteur		
Enveloppe budgétaire : 6.000.000 €	Projet porté par le Ministre : Willy BORSUS	Organisme compétent : Centre wallon de Recherches agronomiques (CRA-W)
Ce projet consiste à moderniser les installations du CRA-W afin de le rendre plus performant sur le plan énergétique, plus efficient dans son organisation et d'adapter les infrastructures du CRA-W aux besoins d'un centre de recherche agronomique de référence pour la Wallonie. Ceci, afin de mettre en place des outils modernes et performants de recherche au bénéfice des opérateurs économiques et acteurs de la recherche du secteur agricole et agroalimentaire wallon.		

3.6.6. Soutenir et amplifier l'accompagnement des cantines durables

Budget	3.000.000 €
--------	-------------

La Wallonie s'est engagée, dès 2014, sur la voie de la transition alimentaire et défend le concept de souveraineté alimentaire. Cette volonté s'est notamment traduite par l'adoption d'un référentiel « Vers un système alimentaire durable en Wallonie ».

Sur base de ce référentiel, le Gouvernement wallon a adopté une stratégie spécifique, « Manger Demain ».

Dans ce cadre, il est important de soutenir les cantines durables et d'encourager toutes les cantines de collectivités à s'approvisionner en produits locaux, sains et durables. Le Green Deal « cantines durables » totalise aujourd'hui plus de 500 signataires dont quelques 230 cantines. Ces cantines représentent environ 120.000 repas chauds servis par jour en Wallonie sur les 200.000 estimés, soit 60%. C'est une masse critique suffisamment importante que pour créer des opportunités de marchés fortes et stabiliser une demande de produits locaux durables pour les producteurs wallons.

Le Gouvernement veut continuer à soutenir et amplifier l'accompagnement des cantines durables à horizon 2030 en priorisant la fourniture de repas à destination des établissements scolaires et des maisons de repos et/ou de soins. Les avantages sont multiples : améliorer la santé publique, créer une masse critique en termes de demande de produits locaux et réduire l'impact environnemental de l'alimentation.

L'ensemble des projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Projet 212 : Soutenir et amplifier l'accompagnement des cantines durables		
Enveloppe budgétaire : 1.800.000 €	Projet porté par la Ministre : Céline TELLIER	Organisme compétent : SPW Secrétariat général
Le projet vise donc à amplifier l'accompagnement des cantines durables à horizon 2024 par le développement de l'approvisionnement local des cantines. Le projet vise à : au travers de :		
<ul style="list-style-type: none">▪ Effectuer un diagnostic complet, évolutif et à l'échelle de la Wallonie des cantines wallonnes et des acteurs de l'approvisionnement wallon et prise en compte de l'approvisionnement de la restauration collective bruxelloise ;▪ Caractériser la demande au sein des cantines et mettre en place un mécanisme de suivi de l'évolution du système ;▪ Caractériser l'offre et les filières d'approvisionnement wallonnes à destination de la res-tauration collective ;▪ Mettre en place/développer les moyens nécessaires pour faire se rencontrer l'offre et la demande (organisation de rencontres, équipe commerciale, etc ... dynamique territoriale mais coordonnée au niveau régional) ;▪ Travailler sur la structuration des chaînes d'approvisionnement notamment au niveau de la transformation et de la logistique pour répondre aux demandes des cantines et y associer les acteurs de l'économie sociale.		

--

Projet 213 : Amplifier la sensibilisation des collectivités aux sources d’approvisionnement locales et durables		
Enveloppe budgétaire :	Projet porté par la Ministre :	Organisme compétent :
1.200.000 €	Céline TELLIER	SPW Secrétariat général
<p>Le projet, comme le précédent, vise à amplifier le nombre de cantines durables à horizon 2024. Il s’agira d’encourager et d’accompagner spécifiquement les cantines d’organisations publiques. Le projet comporte trois activités clés :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ L’accompagnement technique des cantines via :<ul style="list-style-type: none">○ La formation et l’accompagnement des cantines et du personnel○ L’élaboration d’outils facilitant la démarche des cantines○ Un soutien à la labellisation pour les cantines qui le souhaitent○ Un accompagnement des cantines dans la conception de leurs marchés publics durables et des acteurs de l’approvisionnement dans leur réponse à des marchés public durables▪ L’encouragement et l’accompagnement spécifique des cantines d’organisations publiques à entrer dans une démarche de transition vers une alimentation plus durable, permettant de mettre en avant leur rôle d’exemplarité.▪ La mise en place et le développement d’un véritable service support “marchés publics alimentation durable” pour les cantines.		

3.6.7. Organiser la distribution et la valorisation de la production wallonne optimisant les débouchés existants

Budget	10.000.000 €
--------	--------------

Un des enjeux clés de la relocalisation de l'alimentation est d'optimiser les débouchés, afin d'assurer l'écoulement local de la production wallonne et de participer à garantir un revenu rémunérateur aux agriculteurs. L'objectif est dès lors d'améliorer les connaissances sur l'alimentation (baromètre et observatoire) et de favoriser la communication et les échanges entre acteurs des chaînes alimentaires.

L'ensemble des projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Projet 214 : Lancer un baromètre de l'alimentation		
Enveloppe budgétaire : 355.000 €	Projet porté par le Ministre : Willy BORSUS	Organisme compétent : SPW Secrétariat général
Ce projet a pour objectif de soutenir le développement d'un baromètre de l'alimentation durable – dispositif permettant la concrétisation de la mesure 6 de la stratégie Manger Demain « Tenue d'un baromètre de l'alimentation durable en Wallonie » et la capitalisation des travaux du Collège wallon de l'Alimentation Durable. La mise en place d'un baromètre de l'alimentation durable au sein de l'administration a pour ambition de répondre de façon plus large à l'objectif opérationnel « Anticiper et garantir la maîtrise des enjeux stratégiques pour le système alimentaire wallon » du Référentiel « Vers un système alimentaire durable en Wallonie » encadré par le Décret du 2 mai 2019.		

Projet 215 : Mettre en œuvre une veille statistique (observatoire APAQ-W)		
Enveloppe budgétaire : 1.695.000 €	Projet porté par le Ministre : Willy BORSUS	Organisme compétent : APAQ-W
L'observatoire de la consommation alimentaire est un maillon d'une démarche de marketing stratégique et un outil au service de la promotion. Mais c'est aussi un instrument au service de la production et de l'autorité publique. Ce projet vise à disposer d'une veille statistique et économique et d'une connaissance actualisée des marchés agroalimentaires (analyse et de communication ainsi que sur la mise à disposition des données) afin, notamment, d'apporter une aide aux décideurs politiques, sous forme de conseils et de propositions d'orientations, mais aussi aux secteurs de production qui doivent pouvoir s'adapter en continu aux attentes des consommateurs.		

Projet 216 : Soutenir la relance de proximité et promouvoir la création de valeur et le développement endogène de la filière agricole		
Enveloppe budgétaire :	Projet porté par le Ministre :	Organisme compétent :
2.450.000 €	Willy BORSUS	APAQ-W
<p>Les établissements Horeca du nouveau réseau « Table de Terroir » seront mis en valeur à travers une campagne régionale 360°. Ces établissements représentent en effet un réel savoir-faire et une vitrine de choix pour nos produits locaux. De plus, afin de permettre aux établissements Horeca haut de gamme d'obtenir leur propre label, l'Apaaq-W ambitionne de développer un nouveau réseau, "Etoiles de Terroir", complémentaire à ceux de Bistrot et de Table de Terroir. Ce projet vise à mettre en place ce nouveau réseau et à promouvoir ces différents réseaux qui valorisent le savoir-faire des restaurateurs et leur capacité à mettre en avant les produits locaux.</p>		

Projet 217 : Mettre en place une interface entre producteurs et distribution		
Enveloppe budgétaire :	Projet porté par le Ministre :	Organisme compétent :
4.300.000 €	Willy BORSUS	Collège des Producteurs (Socopro)
<p>La question de la consommation locale dans les différents segments de la distribution reste importante et stratégique. Ce projet vise à accélérer l'ancrage des produits agricoles wallons dans les différents segments de la distribution en professionnalisant le développement de relations vertueuses entre producteurs et distributeurs tout en veillant à la durabilité des relations commerciales et en limitant l'impact des fluctuations des cours internationaux des matières premières agricoles. Il sera opérationnalisé notamment par la mise en place d'une cellule d'intermédiation entre distributeurs et producteurs ou encore par la mise en place d'une démarche de marketing stratégique et opérationnel orientée vers la distribution.</p>		

Projet 218 : Soutenir les circuits courts alimentaires à travers le développement du Centre de référence wallon		
Enveloppe budgétaire :	Projet porté par le Ministre :	Organisme compétent :
1.200.000 €	Willy BORSUS	Sowalfin
<p>Le centre de référence des circuits courts a été créé en 2013 au sein de l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (AEI) afin de soutenir le développement balbutiant de ce type de débouché pour les produits wallons. Ce projet consiste à doter le centre de référence de moyens afin de pouvoir soutenir le développement et la croissance des acteurs économiques actifs dans des circuits courts alimentaires.</p>		

3.7. Investir dans les territoires locaux

Budget	306.468.000 €
--------	---------------

La pandémie a mis en évidence le rôle essentiel des pouvoirs locaux dans le cadre de la lutte contre la COVID-19. Les autorités locales constituent tant le niveau de pouvoir le plus proche du citoyen qu'un investisseur public de premier plan qu'il convient de soutenir dans le cadre du Plan de relance afin qu'il puisse, avec la Région, contribuer à la relance et au redéploiement. À cette fin, le Plan de relance entend éviter la fracture des territoires, qu'ils soient urbains ou ruraux. Il prévoit ainsi de renforcer, pour toutes les villes et communes, les moyens dévolus au dispositif relatif aux plans d'investissements communaux (FRIC).

Par ailleurs, il prévoit un soutien régional particulier pour chaque catégorie de villes et communes. Cela passe par la mise en place d'un soutien régional encadré de la Politique intégrée de la ville, lequel s'attarde spécifiquement aux particularités des grandes villes wallonnes dans toutes leurs dimensions : végétalisation, rénovation énergétique, aménagement urbain, tourisme, commerce...

Outre les aspects financiers largement augmentés, la simplification et la dynamisation, des outils de rénovation et revitalisation urbaines permettront de concourir davantage au redéploiement des territoires locaux.

Enfin, en consacrant des moyens aux investissements dans les cœurs de villages, le Plan de relance répond à la nécessité de soutenir financièrement des projets transversaux, cohérents et adaptés à l'identité du territoire de nos plus petites communes, le plus souvent rurales, pour des investissements permettant de renforcer la convivialité et l'attractivité de ces territoires.

Par cette approche à la fois globale et spécifique, centrée sur les réalités de terrain, le Gouvernement régional entend soutenir un développement harmonieux de l'ensemble du territoire wallon, dans sa diversité, en partenariat étroit avec les pouvoirs locaux et au regard des défis de notre temps.

Cet objectif stratégique est composé des objectifs opérationnels suivants :

3.7.1. Déployer une politique intégrée de la Ville	115.000.000 €
3.7.2. Soutenir les investissements dans les pouvoirs locaux, dont les communes rurales	135.000.000 €
3.7.3. Déployer des pôles de services de proximité en zone rurale	11.068.000 €
3.7.4. Redynamiser les centralités et les commerces	30.500.000 €
3.7.5. Amplifier les Programmes Communaux de Développement Rural	10.900.000 €
3.7.6. Soutenir la création d'espaces de co-working	4.000.000 €

3.7.1. Déployer une politique intégrée de la Ville

Budget	115.000.000 €
--------	---------------

En sa séance du 1^{er} avril 2021, le Gouvernement wallon a approuvé le cadre général d'une véritable politique intégrée de la Ville en procédant au lancement d'une opération, transversale et pluriannuelle, visant à soutenir largement cette nouvelle politique dans le cadre d'un mécanisme de droit de tirage. Celui-ci est conditionné à la validation préalable par le Gouvernement d'un plan d'action qui sera proposé par chacune des villes wallonnes de plus de 50 000 habitants. Sur la base de ce droit de tirage, dont les montants ont été fixés au prorata du nombre d'habitants, chaque ville concernée pourra disposer des moyens nécessaires pour mettre en œuvre, sur une période de quatre ans, son plan d'action s'appuyant sur les thématiques prioritaires développées dans la DPR et reprises dans la décision du mois d'avril.

Le projet qui permettra d'atteindre cet objectif opérationnel est présenté ci-après.

Projet 219 : Soutenir, via un mécanisme de droit de tirage, les projets présentés par les neuf villes wallonnes de plus de 50.000 habitants, dans le cadre des thématiques urbaines visées par la DPR		
Enveloppe budgétaire : 115.000.000 €	Projet porté par le Ministre : Christophe COLLIGNON	Organisme compétent : SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie
Ce projet vise à concentrer, dans le cadre d'un mécanisme simple de droit de tirage, des moyens nouveaux importants sur des projets qui intègrent des thématiques urbaines, telles que la rénovation énergétique par quartier, le logement, la mobilité, la cohésion sociale, la végétalisation, la dynamisation commerciale des centres, la réhabilitation des friches industrielles et, globalement, le cadre de vie des habitants et des usagers des villes.		

3.7.2. Soutenir les investissements dans les pouvoirs locaux, dont les communes rurales

Budget	135.000.000 €
--------	---------------

Les dispositifs de rénovation et de la revitalisation urbaine ont besoin non seulement d'un cadre réglementaire adapté et dynamisé mais aussi d'une concentration des moyens en vue d'accompagner les villes et communes concernées, en particulier dans le contexte de sortie de crise sanitaire durant laquelle la présence et la qualité d'aménagement d'espaces publics ont souvent été perçues comme essentielles par les citoyens.

Au-delà de la simplification et de la coordination de ces deux dispositifs, la démarche proposée devrait également permettre d'intégrer davantage le développement social, culturel et même économique d'un périmètre ou d'un quartier et de mieux rendre visible cette action transversale de rénovation urbaine aux yeux des habitants.

Au-delà d'une approche exclusivement basée sur l'aménagement de ce « périmètre », la volonté est de soutenir l'élaboration participative d'un projet de territoire, avec des objectifs et des moyens de mise en œuvre clairement définis.

L'ensemble des projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Projet 220 : Renforcer les moyens dévolus au dispositif relatif aux plans d'investissements communaux (PIC)		
Enveloppe budgétaire : 60.000.000 €	Projet porté par le Ministre : Christophe COLLIGNON	Organisme compétent : SPW Mobilité et Infrastructures
Le Fonds régional pour les investissements communaux est utilisé pour accorder à chaque commune une dotation, sous la forme d'un droit de tirage, dans lequel elle peut puiser pour réaliser certains investissements publics. Face au succès du dispositif, le précédent Gouvernement avait octroyé une enveloppe complémentaire au budget global prévu par le décret. Ce projet vise à consacrer ces moyens complémentaires dévolus au dispositif pour la prochaine programmation 2022-2024, afin de permettre aux villes et communes de concrétiser leurs projets d'investissement visant à rendre leurs rues et espaces publics plus conviviaux et attractifs.		

Projet 221 : Dynamiser les dispositifs et processus de « développement urbain »		
Enveloppe budgétaire : 40.000.000 €	Projet porté par le Ministre : Christophe COLLIGNON	Organisme compétent : SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie
Les dispositifs de rénovation et de la revitalisation urbaines ont besoin non seulement d'un cadre réglementaire adapté et dynamisé mais aussi d'une concentration des moyens en vue d'accompagner les villes et communes de moins de 50 000 habitants. Ce projet vise à augmenter et concentrer les moyens dédiés à ces dispositifs, afin d'accroître la qualité de vie, offrir un habitat accessible et de qualité, favoriser l'inclusion sociale et contribuer à atteindre les objectifs climatiques.		

Projet 222 : Lancer un appel à projets destinés aux communes de moins de 12 000 habitants afin de favoriser la convivialité et l'attractivité

Enveloppe budgétaire :
35.000.000 €

Projet porté par le Ministre :
Christophe COLLIGNON

Organisme compétent :
SPW Intérieur et Action sociale

La Wallonie compte 174 communes de moins de 12 000 habitants. Une réflexion a été menée quant au contexte parfois difficile dans lequel ces communes de petite taille évoluent et la nécessité de soutenir financièrement des projets transversaux, cohérents et adaptés à l'identité du territoire de ces communes, le plus souvent rurales, concernant notamment l'aménagement d'espaces publics, la mobilité, la numérisation ou, plus globalement, le cadre de vie.

3.7.3. Déployer des pôles de services de proximité en zone rurale

Budget	11.068.000 €
--------	--------------

Les zones rurales développent un sentiment de délaissement, voire d'abandon au regard de l'annonce de la fermeture de différents services publics de proximité, tels que les agences bancaires et les guichets de gare.

On peut s'attendre à ce que la crise COVID-19 impacte à long terme notre manière de travailler (augmentation de télétravailleurs) et notre manière de consommer (consommation locale et augmentation du besoin en services de proximité). Cette crise a par ailleurs mis en avant les initiatives de solidarité au bénéfice des différentes tranches de la population.

Depuis quelques années, l'offre de services en zone rurale s'est amenuisée. C'est le bon moment pour renverser cette tendance et multiplier et/ou renforcer des lieux de centralité attractifs et pourvoyeurs de services en zone rurale (pôles serviciels).

Le projet qui permettra d'atteindre cet objectif opérationnel est présenté ci-après.

Projet 223 : Renforcer la vitalité et l'attractivité des zones rurales par le développement de pôles de services		
Enveloppe budgétaire : 11.068.000 €	Projet porté par la Ministre : Céline TELLIER	Organisme compétent : SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
Les zones rurales développent un sentiment de délaissement, voire d'abandon au regard de l'annonce de la fermeture de différents services publics de proximité, tels que les agences bancaires et les guichets de gare. Ce projet vise globalement à augmenter l'offre de services en zones rurales, et ceci via des appels à projets pour la création de pôles serviciels en zone rurale.		

3.7.4. Redynamiser les centralités et les commerces

Budget	30.500.000 €
--------	--------------

L'ambition wallonne est d'une part de maîtriser la trajectoire d'artificialisation des sols pour tendre vers une urbanisation nette égale à zéro à l'horizon 2050, d'autre part de lutter contre l'étalement urbain.

L'atteinte de ces objectifs ambitieux passe par la reconquête des centralités dans les polarités de toute taille, en encourageant des projets qui permettent de valoriser des terrains aujourd'hui délaissés voire en friche, bien situés et de taille suffisante que pour entraîner un effet de levier à l'échelle de la polarité concernée, et situés dans la centralité de ces polarités.

L'ensemble des projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Projet 224 : Redynamiser les centralités en lançant différents appels à projets soutenant la valorisation des friches urbaines et la création de nouveaux concepts de commerces innovants et favorisant la transformation de commerces existants		
Enveloppe budgétaire : 10.820.000 €	Projet porté par le Ministre : Willy BORSUS	Organisme compétent : SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie et SPW Économie, Emploi, Recherche
Le projet vise la reconquête de douze centralités permettant de redonner vie, sur base d'un programme multifonctionnel, à autant de sites et biens délaissés situés dans ou à proximité immédiate des centres denses de polarités urbaines et rurales par le biais d'appels à projets permettant une mixité de fonctions. D'autres appels à projets viseront plus spécifiquement à soutenir la création de commerces innovants et de favoriser la transformation de commerces existants.		

Projet 225 : Réduire la fracture numérique des commerçants en les formant à l'usage des outils numériques pour mettre en œuvre une véritable stratégie commerciale digitale et franchir le cap de l'e-commerce		
Enveloppe budgétaire : 3.400.000 €	Projet porté par le Ministre : Willy BORSUS	Organisme compétent : Agence du Numérique
Les confinements ont largement démontré l'importance du digital pour maintenir une activité économique tout en préservant la santé de chacun. La reconquête des centralités passe par la pérennisation des commerces. Ce projet vise à réduire la fracture numérique des commerçants en les formant à l'usage des outils numériques et mettre en œuvre une véritable stratégie commerciale digitale et franchir le cap de l'e-commerce via l'organisation de webinaires.		

Projet 226 : Créer un plan de formation venant en aide aux commerçants afin d'assurer la pérennité de leur commerce dans les centralités		
Enveloppe budgétaire : 1.280.000 €	Projet porté par le Ministre : Willy BORSUS	Organisme(s) compétent(s) : IFAPME et le Centre de Compétence Management & Commerce du Forem
Ce projet vise à créer un plan de formation continue venant en aide aux commerçants, aux travailleurs du secteur du commerce de proximité et également, à la formation qualifiante des jeunes et des adultes aux métiers du commerce afin d'assurer la pérennité de leur commerce dans les centralités.		

Projet 227 : Redynamiser les zones rurales sur le volet économique et territorial		
Enveloppe budgétaire : 15.000.000 €	Projet porté par les Ministres : Willy BORSUS	Organisme(s) compétent(s) : SPW Économie, Emploi, Recherche et la SOWALFIN
Ce projet entend rencontrer les besoins des territoires ruraux en matière commerciale, tout en favorisant la consommation des produits locaux. L'accessibilité aux commerces de détail constitue une plus-value pour la majorité des consommateurs, ceci représente d'autant plus un enjeu important en milieu rural.		

3.7.5. Amplifier les Programmes Communaux de Développement Rural

Budget	10.900.000 €
--------	--------------

De plus en plus de communes rurales et semi-rurales se lancent dans l'élaboration d'un programme communal de développement rural (PCDR). Environ une quarantaine au début 2000, elles sont aujourd'hui plus d'une centaine à disposer d'un PCDR en cours de validité. Ce nombre n'a de cesse d'augmenter.

Un PCDR est un portefeuille de projets répondant à une stratégie de développement pour la commune. Cette stratégie se base sur les forces et faiblesses du territoire et est coconstruite avec les habitants, en et offrant une véritable vision pour la commune.

La concrétisation des PCDR nécessite toutefois de simplifier les procédures et d'y consacrer plus de moyens. Ceci est dû à plusieurs raisons : procédure administrative complexe, enveloppe budgétaire limitée...

Le projet qui permettra d'atteindre cet objectif opérationnel est présenté ci-après.

Projet 228 : Développer pleinement le potentiel des PCDR en facilitant leur opérationnalisation		
Enveloppe budgétaire : 10.900.000 €	Projet porté par les Ministres : Céline TELLIER	Organisme(s) compétent(s) : SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
De plus en plus de communes rurales et semi-rurales se lancent dans l'élaboration d'un programme communal de développement rural (PCDR). Différents freins impliquent que seule une faible partie des projets d'un PCDR sont véritablement mis en œuvre. Ce projet vise, par le biais de plusieurs actions, à développer pleinement le potentiel de l'outil PCDR et de le repositionner comme un outil transversal à part entière de dynamisation et de développement des territoires ruraux.		

3.7.6. Soutenir la création d'espaces de co-working

Budget	4.000.000 €
--------	-------------

La digitalisation croissante de l'économie et de la société nous amène à considérer de nouvelles formes d'organisation du travail au travers notamment de la flexibilisation des espaces de travail/collaboration/échange.

Les espaces de coworking permettent d'avoir un cadre de travail adapté (ergonomie, haut débit, outils ...) et un environnement collectif (proximité avec les entreprises et individus). La pratique du coworking a des effets largement positifs d'un point de vue professionnel : elle favorise la mise en réseau et les relations avec d'autres acteurs économiques, elle facilite l'acquisition et la montée en compétences, l'accès à du conseil, elle permet le développement de l'activité. Elle a également des effets positifs du point de vue personnel : sur le bien-être, la motivation, la productivité. Il importe toutefois de rester attentif aux effets négatifs en termes de déstructuration des relations de travail par exemple.

Les espaces de coworking et la pratique du coworking doivent être considérés comme des outils au service du développement territorial en lien avec la DPR, la stratégie Smart Région et la réforme des tiers lieux et plateformes d'innovation (neo-hubs) et pas seulement comme une nouvelle forme de travail du seul point de vue économique ou de ses usagers.

Les enjeux de développement des espaces et de la pratique du coworking peuvent donc s'envisager sur 3 dimensions : du point de vue des usagers, du point de vue des pouvoirs publics et du point de vue des employeurs. C'est l'intégration de ces 3 dimensions qui permettra d'atteindre à la fois les objectifs de développement économique et territorial et de bien-être des travailleurs.

Le projet qui permettra d'atteindre cet objectif opérationnel est présenté ci-après.

Projet 229 : Lancer des appels à projets « Coworking » en zone rurale et en milieu urbain (notamment au niveau des mobipôles)		
Enveloppe budgétaire : 4.000.000 €	Projet porté par les Ministres : Philippe HENRY et Céline TELLIER	Organisme(s) compétent(s) : Agence du Numérique, SPW Mobilité et Infrastructures et SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
<p>La digitalisation croissante de l'économie et des acteurs économiques amène à considérer de nouvelles formes d'organisation du travail au travers notamment de la flexibilisation des espaces de travail.</p> <p>Ce projet consiste à lancer des appels à projets portant sur de nouvelles formes d'organisation du travail afin d'impulser une nouvelle dynamique pour intégrer de nouvelles formes d'organisation du travail et de gouvernance afin d'offrir une réponse à court terme à la crise sanitaire et d'impulser de nouvelles dynamiques à plus long terme.</p> <p>Ce projet est constitué de trois volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mener une étude portant sur les nouvelles formes d'organisation du travail (d'un point de vue utilisateurs et d'un point de vue offre de services) ; ▪ Lancer un appel à projets coworking/Tiers lieux basé sur les conclusions de l'étude, en milieu urbain et rural, notamment au niveau des mobipôles ; ▪ Mettre en place d'un plan d'actions à destination des espaces de coworking déployant une réponse aux besoins issus des nouvelles formes d'organisation du travail. 		



Axe 4 : Soutenir le bien-être, la solidarité et l'inclusion sociale

En quelques chiffres

Nombre de projets	59
Budget	1.882.632.000 €

La volonté du Gouvernement est de faire face à la paupérisation croissante de sa population en proposant à toutes les Wallonnes et à tous les Wallons un emploi de qualité et un cadre de formation performant tout au long de leur vie.

La crise sanitaire a également montré la nécessité de renforcer le système de santé en Wallonie. Les mesures visées dans le présent axe ont notamment pour finalité d'offrir des services coordonnés et intégrés qui permettront à tous les wallon.ne.s, sans distinction de bénéficiaire du soutien nécessaire afin d'atteindre le meilleur état de santé possible et de l'accompagnement adéquat en cohérence avec leurs attentes, besoins et parcours de vie. Ces acteurs essentiels seront soutenus par l'utilisation d'outils numériques performants et devront travailler en parfaite intelligence avec les secteurs de l'aide et du soutien social.

L'axe est composé des objectifs stratégiques suivants :

4.1. Renforcer l'inclusion sociale	1.415.632.000 €
4.2. Développer l'emploi	188.000.000 €
4.3. Protéger la santé	274.000.000 €
4.4. Assurer l'égalité de genre	5.000.000 €

4.1. Renforcer l'inclusion sociale

Budget 1.415.632.000 €

Le Gouvernement veut faire de la Wallonie une société inclusive où les droits fondamentaux des wallonnes et des wallons sont respectés. Les citoyennes et les citoyens seront replacés au centre des préoccupations des services qui mettront tout en œuvre pour garantir leur développement et leur épanouissement, selon les besoins, ressources de tout un chacun.

Cet objectif stratégique est composé des objectifs opérationnels suivants :

4.1.1. Réduire la fracture numérique	8.000.000 €
4.1.2. Élaborer une stratégie coordonnée de sortie du sans-abrisme	25.000.000 €
4.1.3. Encourager l'économie sociale et solidaire	15.000.000 €
4.1.4. Faciliter l'accès au logement	1.211.232.000 €
4.1.5. Soutenir l'autonomie des moins valides	25.000.000 €
4.1.6. Créer et développer des infrastructures de la petite enfance	121.400.000 €
4.1.7. Soutenir les familles monoparentales	10.000.000 €

4.1.1. Réduire la fracture numérique

Budget	8.000.000 €
--------	-------------

Cet objectif opérationnel couvre la question de la fracture numérique sur deux volets : l'accès aux équipements d'une part, et à la formation à un niveau de base d'autre part.

Cet objectif opérationnel couvre la question de la fracture numérique dans une approche globale innovante. Il s'agit en effet de :

- Mettre de la cohérence entre les actions existantes et, le cas échéant, de les adapter à l'évolution des besoins de tous les Wallon.ne.s en la matière ;
- Créer des synergies entre tous les acteurs de la médiation numérique pour former un véritable réseau complémentaire et de qualité sur tout le territoire ;
- Favoriser la rencontre entre les accompagnements et les publics en développant la visibilité des structures et les parcours d'orientation.

Il s'agit de travailler de manière cohérente sur les différents aspects de la fracture numérique (la fracture d'accès, la fracture d'usage, la fracture de compétences) ainsi que sur la visibilité de l'offre de services en Wallonie tant par les citoyens que par les acteurs de 1ère ligne et les opérateurs eux-mêmes.

L'ensemble des programmes/projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Programme 230 : Améliorer l'inclusion de tous les Wallons par la réduction de la fracture numérique		
Enveloppe budgétaire :	Programme porté par la Ministre :	Organisme(s) compétent(s) :
4.100.000 €	Christie MORREALE (et Willy BORSUS)	SPW Économie, Emploi, Recherche
<p>Ce programme consiste en la mise en place d'une liste d'actions pour la médiation numérique pour apporter une solution ambitieuse au défi important qu'est la résorption de la fracture numérique.</p> <p>Les projets constitutifs de ce programme sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cartographier les lieux ressources de la médiation numérique et qualifier l'offre de services numériques ; ▪ Visibiliser et promouvoir les services de médiation numérique ; ▪ Identifier les parcours de médiation numérique ; ▪ Sensibiliser et soutenir les acteurs en contact avec les publics fragilisés ; ▪ Soutenir l'équipement et la connexion individuelle des ménages ; ▪ Doter le territoire d'un maillage renforcé d'accompagnement et d'espaces publics numériques (EPN 2.0) – WB ; ▪ Mobiliser et soutenir les acteurs de proximité pour développer des actions d'initiation et d'accompagnement des publics fragilisés spécifiques (seniors, femmes, familles mono parentales par exemple) ; ▪ Outillage : développer et partager les contenus ; ▪ Formation : développer les compétences des médiateurs numériques ; ▪ Mettre en place un système de reconnaissance et de validation des compétences des médiateurs ; ▪ Animer et coordonner le réseau ; ▪ Assurer la gouvernance du plan d'action ; ▪ Rassembler les acteurs via une rencontre annuelle. 		

Projet 231 : Développer une stratégie de formation aux compétences numériques de base (DigComp) pour les travailleurs		
Enveloppe budgétaire :	Projet porté par la Ministre :	Organisme(s) compétent(s) :
3.900.000 €	Christie MORREALE (et Willy BORSUS)	Le FOREM
<p>Le projet consiste à élargir l'usage des outils créés et disponibles au public des travailleurs afin de définir leur niveau de compétences, le maintenir et le faire progresser, et leur prescrire les formations en adéquation avec les compétences requises pour pouvoir suivre les évolutions numériques liées à leur environnement de travail et par là même se maintenir durablement dans l'emploi.</p> <p>Les étapes clés de ce projet sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir, auprès des entreprises et des travailleurs, l'intérêt de passer un bilan de compétences numériques ; ▪ Définir avec les entreprises et les secteurs le niveau de maturité numérique nécessaire pour le maintien dans l'emploi de leurs travailleurs ; ▪ Proposer des formations en adéquation avec les besoins identifiés ; ▪ Mettre en œuvre la stratégie "Upskills Wallonia". 		

4.1.2. Élaborer une stratégie coordonnée de sortie du sans-abrisme

Budget	25.000.000 €
--------	--------------

Malgré les efforts consentis, on ne parvient pas aujourd'hui à freiner et même éradiquer le sans-abrisme en Wallonie. En appui aux dispositifs de lutte contre le sans-abrisme, il n'existe pas, à ce stade, en Wallonie, de stratégie coordonnée de sortie du sans-abrisme.

Il s'agit donc de développer une stratégie de sortie du sans-abrisme basée sur une approche globale et intégrée. Cette stratégie s'appuie sur trois axes d'intervention : l'axe préventif global, l'axe préventif en ciblant les publics à risque et l'axe curatif.

La stratégie veut mettre les personnes / usagers au centre du processus afin, à terme, de basculer vers une approche de plus en plus préventive.

L'ensemble des projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Projet 232 : Mettre en place un observatoire du sans-abrisme sous l'égide du SPW IAS et de l'IWEPS		
Enveloppe budgétaire : 114.000 €	Projet porté par la Ministre : Christie MORREALE (avec Christophe COLLIGNON et Elio DI RUPO)	Organisme(s) compétent(s) : SPW Intérieur et Action sociale
Ce projet consiste à mettre en place un observatoire du sans-abrisme, associant les représentants des opérateurs actifs dans le cadre de la lutte contre le sans-abrisme. Son rôle sera de définir et coordonner, grâce à son expertise (fondée notamment sur la collecte de données) les grandes orientations prises et/à prendre en matière d'éradication du sans-abrisme.		

Projet 233 : Renforcer et élargir les dispositifs « Housing First/ Housing Led » sur tout le territoire wallon		
Enveloppe budgétaire : 7.875.000 €	Projet porté par la Ministre : Christie MORREALE (avec Christophe COLLIGNON)	Organisme(s) compétent(s) : SPW Intérieur et Action sociale
Ce projet consiste à renforcer les équipes existantes « Housing First » (doublement des équipes), à implémenter des équipes dans les relais sociaux qui en sont dépourvus et à créer de nouveaux dispositifs « Housing First/Housing Led » dans les zones non couvertes par des relais sociaux.		

Projet 234 : Renforcer le cadre des maisons d'accueil pour optimiser l'accompagnement des bénéficiaires et faciliter la sortie vers un logement, de façon durable		
Enveloppe budgétaire : 12.000.000 €	Projet porté par la Ministre : Christie MORREALE	Organisme(s) compétent(s) : SPW Intérieur et Action sociale
Ce projet consiste à renforcer le cadre des structures d'hébergement que sont, notamment, les maisons d'accueil, par le financement de personnels internes et/ou d'agents de liaison et/ou des équipes mobiles pluridisciplinaires pour optimiser l'accompagnement et la préparation de la sortie vers un logement, de façon durable.		

Projet 235 : Initier des expériences pilote de type « Territoire zéro sans-abri »		
Enveloppe budgétaire : 5.011.000 €	Projet porté par la Ministre : Christie MORREALE	Organisme(s) compétent(s) : SPW Intérieur et Action sociale
<p>Ce projet consiste à mener au minimum deux expériences pilotes sur des territoires « volontaires », en vue notamment de réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un dénombrement pour connaître le phénomène du sans-abrisme et affiner le diagnostic en termes de besoins liés au territoire ; ▪ Un état des lieux de l'offre d'opérateurs actifs dans la lutte contre le sans-abrisme ; ▪ Une analyse comparative de l'offre et de la demande pour identifier les besoins et concevoir des solutions pertinentes ; ▪ Une stratégie concertée pour déployer un plan d'action, en ce compris sur le plan préventif, ce qui implique notamment des échanges formels avec tous les services impliqués pour éviter le basculement en rue. 		

4.1.3. Encourager l'économie sociale et solidaire

Budget	15.000.000 €
--------	--------------

Avec près de 6.600 entreprises d'économie sociale et 150.000 emplois en Wallonie (12% de l'emploi en Belgique francophone), l'économie sociale se positionne comme un modèle économique durable et pourvoyeur d'emplois non délocalisables. L'Observatoire de l'Economie sociale relève une croissance continue de 4% du nombre d'entreprises et une augmentation de 8,9% du nombre total d'emplois en Belgique francophone sur les cinq dernières années. Dans la perspective de la mise en œuvre du Plan relance de la Wallonie, l'économie sociale constitue donc un levier essentiel pour la relance économique et la création d'emplois en Wallonie.

Dans la perspective d'engager la Wallonie sur la voie de la transition sociale, écologique et économique tel que prévu dans le cadre de la Déclaration de politique régionale 2019-2024, le Gouvernement wallon encourage le développement de l'économie sociale grâce à des dispositifs renforcés de soutien au lancement et au développement des entreprises du secteur. Des incubateurs d'économie sociale seront également renforcés, notamment sur base de bonnes pratiques du secteur.

Lors de la séance du Gouvernement wallon du 26 novembre 2020, la Ministre Morreale a présenté sa Stratégie « Alternativ'ES Wallonia » visant à faire de la Wallonie un territoire d'innovation en économie sociale en soutenant la création, le développement et la croissance des entreprises d'économie sociale wallonnes. De la sorte, la Wallonie se donne pour ambition de stimuler l'entrepreneuriat social et coopératif dans cinq secteurs structurants (secteur agroalimentaire, énergie renouvelable, immobilier social, réutilisation des biens et des matières, culture). Les projets en économie sociale du Plan de relance de la Wallonie permettront d'amplifier et de stimuler la Stratégie Alternativ'ES Wallonia afin de soutenir le développement des entreprises d'économie sociale en Wallonie.

L'ensemble des projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Projet 236 : Optimiser les dispositifs de soutien à l'accompagnement et au financement des entreprises d'économie sociale et coopérative à tous les stades du cycle de vie de l'entreprise notamment via la mise en place d'un incubateur en économie sociale en Wallonie		
Enveloppe budgétaire :	Projet porté par la Ministre :	Organisme(s) compétent(s) :
4.000.000 €	Christie MORREALE	SPW Économie, Emploi, Recherche et SRIW
<p>Le projet, en cohérence avec la Stratégie Alternativ'ES Wallonia, vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Répondre de manière efficace et optimale aux besoins des entreprises d'économie sociale et aux porteurs de projets en matière d'information, d'accompagnement et de financement ; ▪ Proposer une porte d'entrée unique et digitale consacrée à l'économie sociale en Wallonie ; ▪ Offrir aux porteurs de projets un accompagnement adapté, intensif et de longue durée, à travers la mise en place d'un incubateur spécialisé à l'économie sociale en Wallonie ; ▪ Spécialiser l'offre en matière d'accompagnement et le conseil aux entreprises d'économie sociale ; ▪ Stimuler des projets d'innovation sociale et territoriale et favoriser le changement d'échelle de ces projets ; ▪ Favoriser la création et le développement d'entreprises d'économie sociale porteuses d'emplois durables et générant des impacts positifs, tant sociaux qu'environnementaux, pour la Wallonie. <p>Les principales étapes du projet sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réformer et mettre en œuvre le nouveau décret relatif aux Agences-conseil en économie sociale en Wallonie ; ▪ Élaborer, opérationnaliser et évaluer le modèle de l'incubateur spécialisé à l'économie sociale et essayer son offre de service sur l'ensemble de la Wallonie et ce, en étroite collaboration avec W.Alter et ConcertES ; ▪ Concevoir, mettre en œuvre et promouvoir la porte d'entrée unique spécifique à l'économie sociale en Wallonie (plateforme digitale). 		

Projet 237 : Développer une politique de soutien à la création de sociétés coopératives en Wallonie		
Enveloppe budgétaire :	Projet porté par la Ministre :	Organisme(s) compétent(s) :
3.500.000 €	Christie MORREALE	SPW Économie, Emploi, Recherche
<p>Le projet vise à booster la création, la transmission et le développement des nouvelles sociétés coopératives grâce à un soutien financier au démarrage de l'activité (bourse d'amorçage) et à un accompagnement personnalisé, professionnel et de terrain en cohérence avec le projet d'incubateur en économie sociale.</p> <p>En concertation avec W.Alter, le projet comporte 3 volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluation du dispositif Brasero et propositions d'amélioration du dispositif ; ▪ Appel à projets pour booster la création et la croissance des sociétés coopératives dans les secteurs prioritaires d'Alternativ'ES Wallonia tout en incluant le suivi et l'accompagnement des entreprises ; ▪ Création et mise en œuvre d'un nouveau dispositif de financement visant à soutenir la création et la croissance des entreprises d'économie sociale en Wallonie. 		

Projet 238 : Soutenir le développement des sociétés coopératives immobilières sociales, incluant notamment une démarche d'économie circulaire

Enveloppe budgétaire :
2.500.000 €

Projet porté par la Ministre :
Christie MORREALE

Organisme(s) compétent(s) :
SPW Économie, Emploi,
Recherche

Le projet vise à soutenir le développement des sociétés immobilières sociales en Wallonie. À cette fin, il prévoit notamment d'évaluer les dispositifs existants (VESTA et HESTA), mais aussi de lancer un appel à projets afin de soutenir les projets coopératifs innovants. Cela permettra de contribuer à l'augmentation du volume de logement en zone urbaine mis à disposition par les coopératives immobilières sociales auprès d'un public fragilisé socialement et à faible revenu, et également de désengorger les places de transit et d'urgence dans les maisons d'accueil.

En concertation avec W.Alter, le projet piloté par la Direction de l'Économie sociale (SPW EER), comporte 3 axes :

- Évaluation de deux dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat social immobilier (VESTA et HESTA) ;
- Soutenir la création, la croissance et l'essaimage de coopératives immobilières sociales en Wallonie (appel à projets) ;
- Mise en place d'une nouvelle base légale visant à soutenir la création de coopératives immobilières sociales en Wallonie.

Projet 239 : Promouvoir, informer et sensibiliser les cibles stratégiques à l'économie sociale et les aider à devenir acteurs, travailleurs et entrepreneurs, de l'économie sociale et coopérative

Enveloppe budgétaire :
3.500.000 €

Projet porté par la Ministre :
Christie MORREALE

Organisme(s) compétent(s) :
SPW Économie, Emploi,
Recherche

Bien que l'économie sociale représente plus de 12% de l'emploi en Belgique francophone, le constat demeure que l'économie sociale souffre encore d'un déficit de notoriété, et qu'elle n'est pas toujours aisée à comprendre pour le grand public.

Le projet consiste donc principalement à pérenniser les actions de communication visant à travailler sur l'image de l'économie sociale auprès de jeunes et à renforcer, par le biais de la communication, l'appartenance et la revendication des acteurs de terrain au mouvement de l'économie sociale. L'objectif est de passer progressivement du stade de la sensibilisation/information au stade de l'action/conversion.

Pour ce faire, W.Alter et ConcertES seront chargés d'élaborer une campagne sectorielle de promotion, d'information, de sensibilisation à l'économie sociale de 2022 à 2024 tout en créant des outils facilitant l'action des parties prenantes et la conversion des porteurs de projets vers l'économie sociale. Une attention sera portée à l'organisation d'évènements à l'échelle internationale sur l'économie sociale (congrès, colloque).

Projet 240 : Soutenir le développement des entreprises d'économie sociale actives dans la réutilisation de biens et de matières en Wallonie à travers la création d'une plateforme collaborative de vente en ligne de biens et de matières de seconde main

Enveloppe budgétaire : 1.000.000 €	Projet porté par la Ministre : Christie MORREALE	Organisme(s) compétent(s) : SPW Économie, Emploi, Recherche
<p>En concertation avec la Fédération Ressources, le projet, piloté par la Direction de l'Economie sociale (SPW EER), consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer une stratégie de marketing digital commune à l'ensemble des acteurs de l'économie sociale et circulaire en Wallonie ; ▪ Créer un site commun de vente en ligne mutualisé ; ▪ Former les utilisateurs à l'intégration de ce nouveau canal de vente dans leur chaîne opérationnelle ; ▪ Promouvoir auprès des consommateurs et consommatrices le nouveau site de vente en ligne ; ▪ Soutenir le développement d'activités de réparation, de transformation et de remanufacturing, soit des activités à plus haute valeur ajoutée qui nécessitent des compétences plus spécialisées et disposent d'un haut potentiel de formation et d'insertion professionnelle ; ▪ Favoriser le changement d'échelle des entreprises agréées de réutilisation dans la création de nouvelles activités économiques ayant une plus-value économique, environnementale et sociale. <p>Les étapes principales du projet sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conception, opérationnalisation et promotion de la plateforme de vente en ligne mutualisée des entreprises wallonnes de réutilisation ; ▪ Accompagnement à la croissance des entreprises sociales et circulaires (entreprises agréées de réutilisation : « Ressourceries »). 		

Projet 241 : Soutenir les entreprises d'économie sociale à accéder aux marchés publics durables au regard des clauses sociales, environnementales, éthiques et de genre

Enveloppe budgétaire : 500.000 €	Projet porté par la Ministre : Christie MORREALE	Organisme(s) compétent(s) : SPW Économie, Emploi, Recherche
<p>Le projet vise à favoriser l'accès des entreprises d'économie sociale aux marchés publics durables via les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Animation d'un réseau d'entreprises d'économie sociale sur les marchés publics durables dans des secteurs prioritaires d'Alternativ'ES Wallonia incluant la mise en place de plateformes de renforcement et de développement économique des entreprises d'économie sociale afin de faciliter la mise en réseau, l'information aux entreprises sur les outils, les savoir-faire, les bonnes pratiques en matière de marchés publics durables (lieu d'échange et d'apprentissage et de coopération des entrepreneurs sociaux et coopératifs) ; ▪ Lancement d'une étude sur les opportunités et les enjeux des marchés publics durables dans le secteur de l'économie sociale (analyse quantitative et qualitative dont les résultats seront présentés lors d'un colloque). 		

4.1.4. Faciliter l'accès au logement

Budget	1.211.232.000 €
--------	-----------------

L'accès au logement est un droit fondamental. Le logement constitue un levier essentiel pour sortir de la pauvreté et améliorer les conditions de vie des citoyens les moins favorisés.

Le Gouvernement wallon, qui investit déjà beaucoup dans ce domaine, compte encore renforcer ses efforts pour rencontrer cette priorité, au travers de ce Plan de relance.

La demande en logements de qualité est forte et insuffisamment rencontrée pour nombre de ménages qui peinent à joindre les deux bouts. Cette situation risque de s'aggraver à la suite de la crise sanitaire et économique liée à la COVID-19.

La Wallonie entend donc poursuivre et amplifier sa politique de création de logements d'intérêt public. La prise en gestion par des agences immobilières sociales (AIS) est également encouragée.

En parallèle, des efforts seront déployés pour poursuivre la rénovation énergétique des logements et garantir leur salubrité, tant dans le parc public que dans le parc privé.

Le Gouvernement défend également un meilleur accès à la propriété. Cette ambition passe notamment par un renforcement du crédit social pour les publics plus fragiles.

L'ensemble des programmes/projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Projet 242 : Renforcer l'accès à la propriété par l'amplification des mécanismes de crédit hypothécaire gérés par la SWCS et le FLW, avec une attention particulière portée aux jeunes, aux ménages monoparentaux et aux publics les plus défavorisés

Enveloppe budgétaire : 56.280.000 €	Projet porté par le Ministre : Christophe COLLIGNON	Organisme(s) compétent(s) : FLW et SWCS
-----------------------------------------------	---------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------

Le projet vise, d'une part, à maintenir le mécanisme du crédit social et, d'autre part, à le renforcer avec une attention particulière pour les publics plus fragiles que sont les ménages de condition modeste, les jeunes et les familles monoparentales.

Ce renforcement passe par :

- Le maintien de la possibilité d'accorder des prêts à forte quotité tout en respectant les principes définis par le Code de droit économique en matière d'analyse de la solvabilité ;
- Le renforcement des moyens financiers alloués aux deux opérateurs (FLW et SWCS) via notamment des autorisations de garantie d'emprunt élargie et un relèvement de la dotation en capital destinée à couvrir le différentiel de taux et les frais de fonctionnement ;
- Une adaptation du cadre réglementaire d'octroi des crédits.

Programme 243 : Augmenter la création de logements d'intérêt public via le PPP (valorisation foncière et acquisition)

Enveloppe budgétaire : 174.250.000 €	Programme porté par le Ministre : Christophe COLLIGNON	Organisme(s) compétent(s) : SWL et SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie
<p>Le programme vise à renforcer l'offre de logements sur le marché wallon, prioritairement dans les centralités, afin qu'elle corresponde davantage à la demande.</p> <p>Il est constitué des projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluation des décrets et AGW ; ciblage puis adoption des modifications décrétales et réglementaires nécessaires ; ▪ Lancement d'une politique de prospection, établissement d'accord-cadre d'acquisition de logements dans le cadre d'opérations immobilières privées accessibles aux SLSP et aux pouvoirs locaux ; ▪ Aide administrative à la valorisation du foncier des opérateurs immobiliers locaux (SLSP et pouvoirs locaux) par la mise à leur disposition : <ul style="list-style-type: none"> • De documents types pour la mise en œuvre de PPP sous différentes formes juridiques (vente avec charges, droit de superficie, marché de promotion, <i>design&build</i>) visant à la valorisation de réserves foncières pour la création de logements ; • D'un accord-cadre de services juridiques pour accompagner les opérateurs immobiliers dans leurs démarches. ▪ Lancement d'un appel à projets à destination de la SWL, des SLSP, des communes et des CPAS en vue d'acquérir des réserves foncières et/ou de démolir des bâtiments/logements et d'urbaniser rapidement ces réserves ou celles existantes par le biais de PPP avec un pourcentage à définir de logement accessible (acquisitif ou locatif) ; ▪ Création de 120 logements publics à destination des opérateurs locaux. 		

Projet 244 : Simplifier et numériser les dossiers de logement public (digitalisation des relations SLSP/candidats locataires et SLSP/locataires) – Créer une plate-forme digitale « logement public » sous la forme d'une application pour smartphone et de son pendant web

Enveloppe budgétaire : 4.370.000 €	Projet porté par le Ministre : Christophe COLLIGNON	Organisme(s) compétent(s) : Société wallonne du Logement
<p>Le projet consiste à créer une plate-forme digitale « logement public », accessible sous forme d'application smartphone et de plate-forme web. Elle sera connectée aux différentes sources authentiques contenant les données utiles aux locataires et candidats locataires. Cette plate-forme sera également connectée aux applications informatiques de gestion des SLSP pour assurer l'intégration des données récoltées via les sources authentiques et la remontée des informations pertinentes des dossiers des locataires et candidats locataires.</p>		

Projet 245 : Veiller aux conditions de salubrité des logements, notamment par l'harmonisation des règles entre le logement public et le logement privé, et le renforcement du dispositif du permis de location

Enveloppe budgétaire :
600.000 €

Projet porté par le Ministre :
Christophe COLLIGNON

Organisme(s) compétent(s) :
SPW Territoire, Logement,
Patrimoine, Énergie

Le projet consiste à mener une étude sur la pertinence des critères de salubrité, avec une attention particulière sur les superficies minimales des logements. Il vise également à rendre plus opérant le permis de location, afin de contrôler au mieux le respect de l'ensemble des exigences en matière de salubrité qui seront également évaluées et révisées le cas échéant.

Les étapes clés du projet sont les suivantes :

- Étude relative aux critères de salubrité ;
- Modification du Code wallon de l'habitation durable et des textes réglementaires ;
- Modification des formulaires de demande de permis ;
- Campagne de communication sur les nouvelles dispositions et le permis de location ;
- Modification et mise à jour de la jurisprudence administrative.

Projet 246 : Mettre en place la prime simplifiée pour les travaux de salubrité de moins de 3 000 euros

Enveloppe budgétaire :
21.000.000 €

Projet porté par le Ministre :
Christophe COLLIGNON

Organisme(s) compétent(s) :
SPW Territoire, Logement,
Patrimoine, Énergie

Le projet consiste à mettre en place un nouveau régime de primes pour les travaux de salubrité qui ont trait à la toiture ou pour des travaux de salubrité dont le montant ne dépasse pas 3 000 euros. Ces primes ne seront pas conditionnées à la réalisation préalable d'un audit, ce qui aura pour effet d'accélérer et d'augmenter le nombre de rénovations en salubrité.

Projet 247 : Créer une « grille des loyers » indicative pour le logement étudiant

Enveloppe budgétaire :
316.500 €

Projet porté par le Ministre :
Christophe COLLIGNON

Organisme(s) compétent(s) :
Centre d'études en habitat
durable de Wallonie (CEHD ASBL)

Le projet vise à développer une grille des loyers du logement étudiant qui permettra :

- À l'étudiant de s'assurer qu'il loue un bien à un prix raisonnable au regard du marché ;
- Au bailleur de comparer le loyer qu'il exige au regard de ce qui est pratiqué pour les biens de même nature.

Les étapes du projet sont les suivantes :

- Modification du décret bail pour fixer une base légale à la grille des loyers pour les logements étudiants ;
- Ciblage et localisation du logement étudiant en Wallonie ;
- Enquête sur les loyers du logement étudiant et calcul de la grille indicative des loyers et des seuils ;
- Élaboration du site internet en lien avec les mesures de contrôle ;
- Campagne de communication.

Projet 248 : Faciliter la prise en gestion de logements par les agences immobilières sociales et les associations de promotion du logement : élargir les missions des AIS et APL aux logements étudiants et faciliter la prise en gestion de logements de personnes âgées en leur permettant d'opter pour un logement adapté

Enveloppe budgétaire :
19.933.500 €

Projet porté par le Ministre :
Christophe COLLIGNON

Organisme(s) compétent(s) :
FLW

Il est proposé d'élargir le périmètre d'intervention des agences immobilières sociales (AIS) et des associations de promotion du logement (APL), pour augmenter de 200 unités par an le nombre de logements d'utilité publique de différents types loués par les AIS et les APL :

- 100 kots pour étudiants (ce qui suppose des modifications du cadre réglementaire permettant et encadrant la prise en gestion de logements étudiants par les AIS et APL et fixant le financement des AIS et APL pour la prise en charge de cette activité supplémentaire) ;
- 30 logements d'utilité publique pour seniors ;
- 40 logements au-dessus des rez-de-chaussée commerciaux (viabilisation des espaces inoccupés, ce qui implique également une modification du cadre réglementaire).

Projet 249 : Mettre en œuvre une allocation de loyer à destination de certains candidats au logement social

Enveloppe budgétaire :
25.982.000 €

Projet porté par le Ministre :
Christophe COLLIGNON

Organisme(s) compétent(s) :
SPW Territoire, Logement,
Patrimoine, Énergie

Afin d'alléger le coût du loyer de certains ménages en attente d'un logement social, le projet consiste à mettre en place une allocation de loyer à destination d'un public cible :

- Disposant de revenus relevant de la catégorie 1 ;
- Apparaissant sur une candidature à un logement public d'une SLSP depuis un certain temps.

Le projet comporte les étapes suivantes :

- Modification du CWHD ;
- Adoption d'un AGW définissant les règles d'octroi de la nouvelle aide ;
- Mise en place du programme informatique de gestion de la nouvelle aide ;
- Mise en place de l'équipe chargée de gérer la nouvelle aide ;
- Information et communication ;
- Mise en œuvre de la nouvelle aide.



Projet 250 : Créer de nouveaux logements d'utilité publique dans une dynamique de développement et de soutien de filières locales du secteur de la construction, innovantes et éco-responsables dans leurs concepts et processus de production

Enveloppe budgétaire :
101.700.000 €

Projet porté par le Ministre :
Christophe COLLIGNON

Organisme(s) compétent(s) :
SPW

Ce projet vise la création de 700 logements publics. Il poursuit trois objectifs :

- Relancer rapidement le développement de logements publics sains, performants énergétiquement et adaptables, pour répondre à la demande croissante et contribuer à l'éradication du mal logement qui s'est accentué avec la crise de la COVID-19 ;
- Soutenir et relancer l'économie régionale par le développement de l'ensemble des filières du secteur de la construction pour faire émerger un maximum de solutions innovantes et efficaces et ainsi développer les capacités de réponse et de résilience de ce secteur, surtout au niveau local. Les projets mis en œuvre intégreront des clauses sociales socioprofessionnelles amplifiées ayant pour objectif l'intégration et la formation par le travail ;
- Favoriser la transition environnementale en fixant dans les projets développés, des performances élevées en matière de réduction des émissions de CO₂ et des besoins en énergie consommée, de recours aux matériaux biosourcés et aux énergies décarbonées, de production d'énergies renouvelables et de récupération et valorisation d'eau de pluie.

Les étapes de ce projet sont les suivantes :

- Élaboration, lancement et attribution d'un accord-cadre de conception-construction en écoconstruction par la Société wallonne du Logement ;
- Lancement d'un appel à projets à destination des sociétés de logement de service public ;
- Montage des opérations de conception-construction ;
- Réalisation des logements en écoconstruction.

Projet 251 : Rénover énergétiquement 25.000 logements d'utilité publique

Enveloppe budgétaire :
721.000.000 €

Projet porté par le Ministre :
Christophe COLLIGNON

Organisme(s) compétent(s) :
SWL

Le projet vise la rénovation de 25 000 logements publics sur la période 2020-2025. L'objectif est de mettre à disposition des logements sains et économes en énergie, de manière à maintenir ou amener les logements publics dans une gamme de biens qui perdurera dans le temps, offrira aux locataires des conditions de vie favorables et leur assurera des charges financières (loyer et charges énergétiques) supportables.

Le projet comporte les étapes suivantes :

- Élaboration des modalités d'un plan de rénovation régional des logements publics ;
- Élaboration des plans de rénovation des SLSP ;
- Mise en œuvre des plans de rénovation.



Projet 252 : Accroître l'offre d'accueil et d'hébergement en faveur des personnes les plus vulnérables (personnes sans-abri ou mal logées, etc.) et créer des habitats inclusifs et solidaires pour les personnes en perte d'autonomie, dans une logique de désinstitutionnalisation et de réduction de la fracture numérique

Enveloppe budgétaire :
85.800.000 €

Projet porté par les Ministres :
Christie MORREALE et Christophe
COLLIGNON

Organisme(s) compétent(s) :
AVIQ, SPW Intérieur et Action
sociale

Le projet vise de manière transversale une désinstitutionnalisation de publics vulnérables et/ ou en perte d'autonomie, au travers d'un renforcement d'une offre diversifiée de logements implantés dans la communauté et d'équipements.

Les places ainsi créées permettront d'éviter :

- Les entrées au sein des structures d'hébergement dédiées aux personnes en situation de handicap ;
- Les entrées au sein des maisons de repos ;
- Les hospitalisations (en ce compris en milieu psychiatrique) et d'en écourter leur nombre et leur durée.

Ce projet regroupe les activités suivantes :

- Définition d'une stratégie wallonne pour la désinstitutionnalisation (Politique wallonne de santé), état des lieux et recommandations pour opérationnaliser la stratégie ;
- Attribution partielle des travaux pour les 3 types d'infrastructures : habitats inclusifs et espaces d'accueil et d'hébergement pour publics mal logés ;
- Installation des dispositifs de téléassistance intuitive au domicile des personnes en perte d'autonomie (5000 dispositifs installés) ;
- Minimum 1600 unités de logement d'utilité publique prêtes à être occupées (créées ou rénovées).

4.1.5. Soutenir l'autonomie des moins valides

Budget	25.000.000 €
--------	--------------

La crise sanitaire a mis dramatiquement en évidence la vulnérabilité de certaines personnes : les personnes sans-abri, mais aussi les personnes les plus âgées de notre société, ou les personnes en situation de handicap. Pour ces personnes plus vulnérables, il est essentiel d'assurer une meilleure évaluation des besoins centrée sur la personne.

L'ensemble des projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Projet 253 : Mettre en place une assistance digitale à domicile afin de soutenir le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie		
Enveloppe budgétaire :	Projet porté par la Ministre :	Organisme(s) compétent(s) :
19.700.000 €	Christie MORREALE	AVIQ (Handicap)
<p>Le projet consiste à soutenir le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie en équipant leur domicile d'un dispositif de téléassistance intelligente (box intelligente connectée). Il s'agit d'un système analysant les habitudes de la personne, ce qui permet d'envoyer une alerte automatique en cas de chute ou de malaise sans que celle-ci ait besoin de porter un pendentif ou un bracelet-montre et d'appuyer sur un bouton pour le signaler. La téléassistance intelligente ne fonctionne pas non plus grâce à des caméras, elle n'est donc pas intrusive.</p> <p>Les étapes clés du projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer des conseils en matière d'assistance digitale ; ▪ Introduire dans les aides à l'intégration un dispositif relatif à l'assistance digitale pour toutes les personnes en ce compris les plus de 65 ans à titre expérimental ; ▪ Évaluer le résultat ; ▪ Introduire dans la législation une disposition visant l'assistance digitale. 		

Projet 254 : Renforcer l'offre de répit pour personnes en situation de handicap et l'ouvrir aux personnes de plus de 65 ans		
Enveloppe budgétaire :	Projet porté par la Ministre :	Organisme(s) compétent(s) :
5.300.000 €	Christie MORREALE	AVIQ
<p>Un dispositif répit est actuellement en place en Wallonie. Ce dispositif est destiné aux personnes en situation de handicap et à leurs familles et aidants proches. Ce dispositif a permis de soutenir 819 personnes sans prise en charge institutionnelle en 2019. Faute de moyens, les listes d'attente sont nombreuses et des refus de prestations sont enregistrés chaque jour. Le projet vise donc à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer l'offre de répit pour personnes en situation de handicap ; ▪ Ouvrir cette offre auprès des personnes de plus de 65 ans. 		

4.1.6. Créer et développer des infrastructures de la petite enfance

Budget	121.400.000 €
--------	---------------

Avant le début de la crise, 18,9% des enfants vivant en Belgique se trouvaient exposés à la pauvreté. Cette situation n'est pas tolérable. La pauvreté a un impact important sur le développement de l'enfant (à long terme) et entretient une dimension d'inégalité de genre criante (familles monoparentales où la plupart des responsables sont des femmes).

Dans le cadre du plan de relance européen, le Gouvernement wallon propose d'augmenter le nombre et la qualité des places d'accueil (subventionnées ou pas) pour la petite enfance. Ces 3.143 places d'accueil supplémentaires auront un impact pour les enfants, mais aussi pour leurs parents. En effet, l'insuffisance de places d'accueil est un frein à l'entrée/au maintien sur le marché de l'emploi d'une partie de la population en âge de travailler (surtout dans la population féminine). Les effets seraient bénéfiques en termes de santé et bien-être, d'égalité et d'emploi (direct et indirect) avec comme conséquence globale une réduction attendue de la pauvreté.

L'ensemble des projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

 Projet 255 : Lancer un appel à projets pour la création de places supplémentaires, suivi et création effective des places		
Enveloppe budgétaire : 120.138.693 €	Projet porté par la Ministre : Valérie De Bue (avec Christie Morreale)	Organisme(s) compétent(s) : SPW Intérieur et Action sociale, ONE
Le projet vise à créer 3.143 nouvelles places d'accueil subventionnées de la petite enfance et à rénover les structures existantes. Il sera mis en œuvre au travers d'un appel à projets ouvert aux pouvoirs publics et aux secteurs associatifs en vue de construire et rénover des milieux d'accueil permettant d'accueillir les nouvelles places. Un cadastre de l'ensemble des crèches sera réalisé et un logiciel de gestion du cadastre sera acquis.		

Projet 256 : Subventionner le Cluster écoconstruction pour l'accompagnement des porteurs de projet

Enveloppe budgétaire : 1.261.307 €	Projet porté par les Ministres : Valérie De Bue en collaboration avec Christie Morreale, Philippe Henry et Willy Borsus	Organisme(s) compétent(s) : SPW Intérieur et Action sociale
<p>Le projet consiste à subventionner le Cluster éco construction pour l'accompagnement des porteurs de projet et du SPW IAS.</p> <p>Les activités clés du projet sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Aide au SPW IAS dans la rédaction des critères et du contenu de l'appel à projets ;▪ Initiation aux éco-matériaux ;▪ Formation aux éco-matériaux en lien avec la fiche Alliance ;▪ Suivi des demandes d'informations des porteurs de projet ;▪ Accompagnement des porteurs de projet dans la conception technique du projet (la partie des clauses administratives des MP sera portée par le SPW IAS) mais également dans le suivi des travaux.		

Projet 257 : Lancer un appel à projets pour l'attribution d'emplois APE

Enveloppe budgétaire : /	Projet porté par la Ministre : Valérie De Bue (avec Christie Morreale)	Organisme(s) compétent(s) : SPW Intérieur et Action sociale
<p>Suite à la réforme APE, il est prévu qu'une subvention, visant la création de nouveaux postes de travail, réponde à des besoins sociétaux prioritaires. Elle peut être octroyée dans le cadre de procédures d'appels à projets, lancés en fonction des budgets dégagés au sein des enveloppes sectorielles. Le lancement se fera dans le courant de l'année 2022 pour permettre les engagements quand les places seront effectives.</p> <p>La création de ces 3.143 places d'accueil de la petite enfance devrait permettre au minimum la création directe de 674 emplois ETP non délocalisables (minimum 1,5 ETP pour 7 enfants).</p>		

4.1.7. Soutenir les familles monoparentales

Budget	10.000.000 €
--------	--------------

La monoparentalité implique de devoir faire face, seul.e, à toute une série de problématiques : des questions d'ordre juridique et administratif, les difficultés à se (re)loger à la suite de la séparation, la diminution des revenus, la recherche d'un emploi, l'implication dans une formation professionnelle, la conciliation entre vie professionnelle et l'éducation des enfants... Encore aujourd'hui, la séparation est souvent synonyme de basculement vers la pauvreté et l'exclusion sociale.

L'ensemble des projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Projet 258 : Créer des guichets d'accompagnement spécialisés et soutenir la recherche d'emploi des familles monoparentales		
Enveloppe budgétaire :	Projet porté par la Ministre :	Organisme(s) compétent(s) :
2.410.000 €	Christie MORREALE	SPW Intérieur et Action sociale
<p>Le projet vise à offrir aux familles monoparentales, via les 26 Centres de service social (CSS) gérés par des ASBL ou par des mutualités, un accompagnement spécialisé par un travailleur social formé à la thématique de la monoparentalité. Ces CSS sont agréés par la Région wallonne et sont répartis dans les différentes provinces wallonnes conformément au CRWASS.</p> <p>Dans ce cadre, il s'agira de créer une formation spécifique pour les travailleurs sociaux identifiés comme référents FMP des CSS à l'accompagnement des familles monoparentales et dispenser la formation (plusieurs journées).</p>		

Projet 259 : Amplifier et enrichir le site internet pour les familles monoparentales		
Enveloppe budgétaire :	Projet porté par la Ministre :	Organisme(s) compétent(s) :
90.000 €	Christie MORREALE	SPW Intérieur et Action sociale
<p>Le projet vise à retravailler le design du site internet pour les familles monoparentales et l'organisation de l'information pour aboutir à une version du portail plus adaptée au public concerné. La modernisation du site sera accompagnée d'une campagne de communication qui visera à créer une véritable identité graphique et médiatique du site auprès du grand public et à le rendre plus visible et accessible.</p> <p>En parallèle le contenu du site internet dédié aux familles monoparentales sera traduit en plusieurs langues : anglais, espagnol, portugais, russe, turc, albanais, pachto, dari, swahili et arabe.</p>		

Projet 260 : Soutenir financièrement les demandeurs d'emploi accompagnés, chef.fe.s de famille monoparentale, dans les frais de garde d'enfants

Enveloppe budgétaire :
7.500.000 €

Projet porté par la Ministre :
Christie MORREALE

Organisme(s) compétent(s) :
FOREM

Le projet vise à soutenir l'insertion socioprofessionnelle des chercheur.euse.s d'emploi, chef.fe.s de famille monoparentale pour lesquel.le.s la disponibilité de places d'accueil des enfants de 0 à 12 ans dans les structures d'accueil des enfants (crèche, halte-garderie, accueil extrascolaire...) et le coût de cet accueil constitue un frein à leur disponibilité sur le marché de l'emploi et dans leur recherche active d'un emploi.

Il est envisagé de soutenir les chercheur.euse.s d'emploi qui souhaitent bénéficier de cette mesure en prenant en charge une partie des frais liés à la garde des enfants.

Les étapes clés de ce projet sont :

- Concevoir le dispositif : identifier le public qui sera bénéficiaire de cet incitant, établir les modalités pour l'activer et déterminer comment et qui défrayer ;
- Fixer les aspects techniques et opérationnels de la mesure (développements informatiques, affectation RH, processus, communication...) ;
- Adopter le cadre réglementaire ;
- Mettre en œuvre.

4.2. Développer l'emploi

Budget	188.000.000 €
--------	---------------

La Wallonie souhaite offrir un emploi pour toutes et tous. Elle souhaite également développer une stratégie qui permettra de renforcer l'emploi afin de contribuer aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la région.

Le marché de l'emploi se doit d'être égalitaire et inclusif pour tous les publics, y compris les plus fragilisés. Les wallons seront formés et compétents afin de répondre aux défis de demain.

La mise à l'emploi des jeunes et des publics éloignés sera renforcée.

Cette ambition sera soutenue par une administration performante et coordonnée dans laquelle l'ensemble des acteurs de l'insertion et du développement socioprofessionnel se fédéreront autour d'un seul et même objectif : l'insertion et le développement socioprofessionnel des travailleurs, étudiants/stagiaires et demandeurs d'emploi.

Cet objectif stratégique est composé des objectifs opérationnels suivants :

4.2.1. Soutenir l'engagement des travailleurs au sortir de la crise	63.000.000 €
4.2.2. Perspectives d'emplois et de formations pour les publics les plus éloignés de l'emploi	40.000.000 €
4.2.3. Développer les outils d'intégration des personnes éloignées de l'emploi	85.000.000 €

4.2.1. Soutenir l'engagement des travailleurs au sortir de la crise

Budget	63.000.000 €
--------	--------------

Dans le cadre de la relance économique post-pandémie, il sera sans doute nécessaire de subventionner temporairement l'embauche. Durant cette période, les offres d'emploi s(er)ont réduites et il faudra stimuler les opportunités d'expérience d'emploi. Il s'agit de le faire de la manière la plus ciblée possible, c'est-à-dire là où la main-d'œuvre disponible est la plus abondante et où les rémunérations sont proches des minima.

Cet objectif opérationnel vise complémentarément à soutenir la dynamique des groupements d'employeurs dans le but de faciliter l'embauche dans un contexte de reprise économique et à augmenter l'expertise à la disposition des PME et du secteur agricole en mutualisant certaines fonctions (évolution numérique, graphisme, comptabilité...). Ce soutien s'organisera sur base des évaluations des modèles existants et des différents travaux scientifiques développés en Wallonie.

Enfin, il conviendrait que la Wallonie (au travers du FOREM) développe l'utilisation de technologies avancées via, d'une part, un outil de matching entre les compétences des demandeurs d'emploi et les métiers en demande, ainsi que les formations qui y mènent et, d'autre part, un outil d'analyse pour repérer les demandeurs d'emploi risquant de basculer dans le chômage de longue durée afin de leur proposer des programmes personnalisés de retour sur le marché du travail.

Le projet qui permettra d'atteindre cet objectif opérationnel est présenté ci-après.

Projet 261 : Renforcer exceptionnellement et temporairement les aides à l'emploi pour les entreprises en sortie de crise COVID (Impulsion et Sesam)		
Enveloppe budgétaire :	Projet porté par la Ministre :	Organisme(s) compétent(s) :
63.000.000 €	Christie MORREALE	FOREM
<p>Le projet a pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Maintenir à l'emploi les travailleurs dont l'employeur a été particulièrement touché par la crise sanitaire ;▪ Soutenir les besoins de recrutement d'employeurs particulièrement impactés par la crise sanitaire (2021) ;▪ Soutenir l'engagement des demandeurs d'emploi éloignés du marché du travail ;▪ Anticiper les disparitions d'emploi. <p>Les étapes clés de ce projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Prolonger de 1 an de plein droit tous les employeurs qui ont reçu une décision d'octroi dans le cadre de l'aide Sesam ;▪ Octroyer une nouvelle décision d'octroi Sesam de 1 an aux conditions initiales de l'octroi pour les employeurs dont la décision d'octroi est arrivée à échéance durant le confinement ;▪ Octroyer une allocation mensuelle complémentaire de 100 € à tous les demandeurs d'emploi engagés dans le cadre de l'aide Impulsion 12 mois + et/ou Impulsion -25 ans entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022 ;▪ Évaluer le dispositif.		

4.2.2. Perspectives d'emplois et de formations pour les publics les plus éloignés de l'emploi

Budget	40.000.000 €
--------	--------------

Il convient d'organiser pour toute politique d'emploi et de formation une évaluation ex-ante, systématiser une évaluation ex post de l'effet net des dispositifs et prendre les mesures qui s'imposent :

- Abandonner les politiques d'emploi dont l'effet net n'est pas concluant ;
- Implémenter un mode de gouvernance systématique des politiques d'emploi et de formation qui prévoit d'évaluer ex ante une politique d'emploi avant de l'implémenter et les moyens de l'évaluer au moment de son implémentation ;
- Évaluer l'effet net de l'intervention avec le soutien d'une expertise externe à l'entité gestionnaire de la politique et en prenant appui sur l'expérience des usagers.

L'ensemble des projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Projet 262 : Pérenniser « Tremplin 24 mois + »		
Enveloppe budgétaire :	Projet porté par la Ministre :	Organisme(s) compétent(s) :
30.880.000 €	Christie MORREALE	FOREM
<p>Le projet vise à augmenter le taux d'emploi des demandeurs d'emploi de très longue durée et à soutenir les besoins de recrutement d'employeurs particulièrement impactés par la crise sanitaire (2021).</p> <p>Les étapes clés de ce projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Octroyer les postes Tremplin 24 mois + prévus dans le plan Rebond (2021) ; ▪ Payer les primes aux employeurs (Postes Rebond) ; ▪ Octroyer les postes Tremplin 24 mois + prévus dans l'expérimentation « TZCLD » (2022) ; ▪ Payer les primes aux employeurs (Postes TZCLD) ; ▪ Évaluer le dispositif. 		

Projet 263 : Soutenir des "accords de coopération" entre le Forem et chaque ville wallonne pour développer l'emploi sur le territoire communal en adaptant les méthodes d'insertion et de formation selon les caractéristiques des dites villes et selon leurs besoins économiques		
Enveloppe budgétaire :	Projet porté par la Ministre :	Organisme(s) compétent(s) :
420.000 €	Christie MORREALE (avec Christophe COLLIGNON)	FOREM
<p>Le projet vise à renforcer la coopération entre les pouvoirs locaux et les opérateurs de l'emploi, développer des actions locales et ciblées pour favoriser l'emploi et l'inclusion par le travail et développer des actions locales et ciblées pour favoriser la formation tout au long de la vie.</p> <p>Les étapes clés de ce projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse socio-économique du territoire ; ▪ Définition des axes prioritaires de la collaboration ainsi que d'un plan d'action via une convention de collaboration : expérience pilote ; ▪ Monitoring des actions de gouvernance. 		

Projet 264 : Soutenir l'emploi et la formation des personnes en situation de handicap

Enveloppe budgétaire :
8.700.000 €

Projet porté par la Ministre :
Christie MORREALE

Organisme compétent :
Agence pour une vie de qualité
(AVIQ)

Ce projet vise à soutenir l'emploi et la formation professionnelle des personnes en situation de handicap en amplifiant l'offre de jobcoaching des travailleurs en situation de handicap et en transférant de l'AVIQ vers le FOREM la formation en centre de formation professionnelle adapté des personnes en situation du handicap. Ce faisant, il s'agit de proposer des formations professionnelles qualifiantes aux personnes en situation de handicap afin de favoriser leur accès à l'emploi et augmenter leur taux d'emploi et en renforçant l'offre de formation pour les personnes en situation de handicap au FOREM (augmenter de 10 % les crédits).

4.2.3. Développer les outils d'intégration des personnes éloignées de l'emploi

Budget	85.000.000 €
--------	--------------

En Wallonie, une partie de la population reste éloignée de l'emploi, sans emploi de longue durée, souvent peu ou pas qualifiée, cumulant parfois des problématiques sociales, financières, de logement, de santé, etc. Les populations migrantes, les personnes souffrant d'un handicap, de difficulté d'ordre psycho-médico-social, celles qui ne maîtrisent pas la langue française ou l'écriture, les personnes en situation de fracture numérique, etc. sont des groupes particulièrement fragilisés et touchés par le chômage de longue durée.

Des politiques d'insertion socioprofessionnelle s'adressent spécifiquement à ces publics avec des dispositifs de politique publique portés par l'associatif tels que les Centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) et les Missions régionales pour l'emploi (MIRE), ou portés par le secteur public, notamment les CPAS à travers les mesures de mise à l'emploi en article 60 et 61. Le Forem développe également et de plus en plus un accompagnement spécifique pour ces publics.

Via le plan de relance, il s'agira, d'une part, de renforcer les dispositifs existants qui s'adressent aux publics éloignés de l'emploi, qu'ils soient portés par l'associatif, les pouvoirs locaux ou le service public de l'emploi notamment. Les moyens seront donc consacrés à former, accompagner, soutenir et mettre à l'emploi davantage de personnes fragilisées.

D'autre part, la Wallonie veut expérimenter de nouveaux modèles pour lutter contre le chômage de longue durée. Face au problème structurel de la privation d'emploi de longue durée en Wallonie, il s'impose en effet de rechercher des réponses innovantes. C'est dans cette perspective que la Wallonie lancera des projets-pilotes s'inspirant de « territoires zéro chômeur de longue durée », dont l'exemple nous vient de France. Mais d'autres pistes seront également explorées, avec le soutien de la Commission européenne, afin d'expérimenter des approches innovantes pour lutter contre le chômage de longue durée.

L'ensemble des programmes/projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Projet 265 : Augmenter les compétences des personnes d'origine extra-UE		
Enveloppe budgétaire :	Projet porté par la Ministre :	Organisme(s) compétent(s) :
262.000 €	Christie MORREALE	FOREM
<p>Le projet vise à upgrader les compétences des personnes d'origine extra-UE au sein du Forem en faisant évoluer le dispositif primo-arrivant actuel en un service transversal spécifique et dédié aux personnes extra-EU présentes sur le territoire en articulation avec l'accompagnement adapté.</p> <p>Les étapes clés de ce projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire évoluer le dispositif primo-arrivant actuel en un service transversal spécifique en articulation avec l'accompagnement adapté et dédié aux personnes extra-EU présent sur le territoire ; ▪ Identifier les compétences par une équipe spécifique lors de l'inscription ; ▪ Faciliter l'immersion en entreprise via des dispositifs existants et des projets partenariaux. 		

Programme 266 : Développer des approches innovantes en matière de lutte contre le chômage de longue durée (dans le suivi de l'expérience pilote Territoires Zéro Chômeur)		
Enveloppe budgétaire :	Programme porté par la Ministre :	Organisme(s) compétent(s) :
27.750.000 €	Christie MORREALE	FOREM
<p>Ce programme vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Permettre à des personnes durablement privées d'emploi de retrouver une dignité et de s'épanouir à travers l'exercice d'un travail répondant à leurs envies et compétences ; ▪ Répondre à des besoins non satisfaits sur un territoire donné ; ▪ Lutter contre le chômage de longue durée par la mise en œuvre de politiques novatrices en faveur des personnes inoccupées. <p>Les étapes clés de ce programme sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancer un appel à projets visant à soutenir des expériences pilotes s'inspirant du dispositif « Territoires zéro chômeur de longue durée » ; ▪ Développer de nouvelles politiques visant l'insertion des publics inoccupés de longue durée. 		

Projet 267 : Renforcer la coopération entre les acteurs de l'emploi et ceux de la santé mentale pour ramener vers le marché de l'emploi un maximum de demandeurs d'emploi souffrant de problèmes de type MMPP		
Enveloppe budgétaire :	Projet porté par la Ministre :	Organisme(s) compétent(s) :
/	Christie MORREALE	FOREM
<p>Le projet vise à disposer d'une offre de service interne et externe qui permette une prise en charge globale, concertée et intégrée du demandeur d'emploi confronté à des problématiques multiples et complexes (notamment en lien avec la santé mentale) et déployer un partenariat externe multifacettes permettant de couvrir les besoins rencontrés et favoriser l'insertion professionnelle.</p>		

Projet 268 : Créer des "one-stop-shop" (MdE, ALE, Cpas, ADL, ...) au niveau local pour les personnes en recherche d'emploi confrontées à des freins spécifiques (santé, logement, endettement, garde d'enfants, information...) qui entravent leur recherche-emploi

Enveloppe budgétaire : 1.600.000 €	Projet porté par la Ministre : Christie MORREALE	Organisme(s) compétent(s) : FOREM
<p>Le projet vise à créer des guichets de proximité qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dispensent gratuitement des informations de première ligne ; ▪ Soutiennent le public cible dans les premières démarches (virtuelles ou physiques selon le degré d'autonomie numérique de la personne) ; ▪ Le cas échéant, mettent en lien avec les services spécialisés compétents pour en assurer le suivi (cadrage RGPD). <p>L'activité s'organise en ligne et physiquement (en libre-service et/ou sur rendez-vous). Un travail de coordination sera nécessaire afin d'organiser les prestations en collaboration avec les parties prenantes, et en garantissant une mise à jour régulière des informations disponibles en libre accès.</p> <p>Les étapes clés de ce projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rassembler les acteurs clés en vue de construire le modèle de « one-stop-shop » pluridisciplinaire au niveau local (Vision, Mission, objectifs stratégiques et opérationnels) ; ▪ Réaliser un cadastre au niveau local (ville par ville) des opérateurs présents et des infrastructures existantes (MdE, ALE, ...) et identifier les éventuels besoins en infrastructures nouvelles ; ▪ Élaborer et valider le modèle partenarial de gouvernance et de financement ; ▪ Mettre en œuvre le modèle au sein des villes et communes, communiquer et informer les citoyens (expériences pilotes) ; ▪ Création d'une plateforme en ligne entre parties prenantes, liens avec les autres plateformes et sites existants. 		

Projet 269 : Renforcer l'action des Missions régionales pour l'emploi (MIRE)

Enveloppe budgétaire : 2.502.000 €	Projet porté par la Ministre : Christie MORREALE	Organisme(s) compétent(s) : SPW Economie, Emploi et Recherche
<p>Le projet vise à adapter le décret sur les Missions régionales pour l'emploi qui a 12 ans. Il faut l'adapter aux évolutions du monde du travail, l'inscrire dans le paysage actuel de l'insertion socioprofessionnelle et l'articuler avec le futur parcours personnalisé, d'orientation, de coaching et de conseils (décret TIM).</p> <p>Les étapes clés de ce projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adapter l'application Casimire ; ▪ Financer des stages en entreprise MISIP ; ▪ Augmenter le nombre d'accompagnements et de suivis dans l'emploi. 		

Projet 270 : Améliorer la remise au travail via une réforme du dispositif « Article 60 »**Enveloppe budgétaire :**
39.440.000 €**Projet porté par la Ministre :**
Christie MORREALE**Organisme(s) compétent(s) :**
SPW Intérieur et Action sociale

Le projet vise à optimiser le dispositif d'aide à l'emploi que constitue le contrat « article 60 et 61 ». Ce contrat est en effet l'aide-principale visant les publics les plus éloignés de l'emploi, mais il se limite aux publics des CPAS. Il permet aux CPAS de proposer à leurs bénéficiaires un contrat de travail avec un employeur (l'article 61) ou avec le CPAS lui-même (l'article 60) pour travailler dans un de ses services ou chez un partenaire (commune, ASBL, association Chapitre XII, hôpital public, etc.). À travers l'exercice d'un travail et l'accompagnement effectué par les CPAS, ces dispositifs permettent une réinsertion sociale de publics particulièrement fragilisés.

Les étapes clés de ce projet sont :

- Déployer l'article 60 économie sociale ;
- Favoriser l'engagement du travailleur au terme de son contrat art60-61 ;
- Encourager les formations, l'accompagnement et le coaching des travailleurs art60-61 ;
- Ouvrir l'accès au dispositif pour les personnes en séjour limité ;
- Développer le volet « employeur » dans la politique d'insertion des CPAS, notamment via des fonctions de capteur d'emploi.

Projet 271 : Agréer de nouvelles filières et renforcer l'offre de formation des CISP et opérateurs d'alphabétisation et de français langue étrangère**Enveloppe budgétaire :**
13.446.000 €**Projet porté par la Ministre :**
Christie MORREALE**Organisme(s) compétent(s) :**
SPW Intérieur et Action sociale

Ce projet consiste à reconnaître et à financer de nouvelles offres de formation organisées par les CISP, tenant compte des besoins en formation insuffisamment rencontrés, notamment dans les secteurs d'avenir et les métiers porteurs mais aussi dans les compétences de base.

Ce faisant, l'insertion des publics les plus fragilisés sur le marché de l'emploi sera soutenue et permettra une insertion par le travail.

Les formations de base en alphabétisation et français langue étrangère seront renforcées, l'offre sera consolidée sur la base des besoins de compétences de base des citoyens wallons.

Les étapes clés de ce projet sont :

- Favoriser les compétences de base (français, mathématiques, numérique, alpha, FLE, ...)
- Augmenter l'offre de formation dans les secteurs d'avenir et métiers en pénurie ;
- Augmenter l'offre de formation dans les territoires en besoin ;
- Mission d'observatoire ALPHA/FLE en Wallonie ;
- Coordination de l'offre et la demande en formation alpha/FLE.

4.3. Protéger la santé

Budget	274.000.000 €
--------	---------------

Le contexte pandémique et les situations individuelles et collectives vécues depuis mars 2020 ont mis davantage en évidence les inégalités sociales de santé. De nombreux objectifs de santé poursuivis par le Gouvernement se sont vus impactés négativement durant la crise. Parmi ceux-ci, citons notamment la santé mentale, le niveau d'activité physique, l'accès à une alimentation équilibrée et durable, la prise en charge des maladies chroniques et des assuétudes.

Les objectifs liés à cette mesure se centrent sur les transformations urgentes à opérer au niveau wallon pour une politique de santé et une structure de santé publique efficaces. Trois niveaux d'action sont épinglés : la première ligne des soins de santé (y compris mentale), les politiques de promotion de la santé et de prévention ainsi que le recours aux technologies numériques, et ce, afin de renforcer les systèmes de santé par une vision durable et intégrée de ceux-ci.

Traiter la thématique de l'intégration des systèmes de santé est une opportunité unique qui permettra également de répondre aux enjeux à plus long terme tant dans le développement de la promotion de la santé et la prévention que dans l'orientation du citoyen vers le bon acteur ou son accompagnement dans le système de santé.

L'activité physique constitue un vecteur déterminant de santé et un facteur de bien-être important. Les projets sportifs intégrés dans cet objectif stratégique permettront à la Wallonie de remédier aux carences observées en matière d'infrastructures sportives d'excellence. Ils associeront étroitement les aspects sportifs, économiques, santé et scientifiques.

Cet objectif stratégique est composé des objectifs opérationnels suivants :

4.3.1. Créer des réseaux locorégionaux de santé de première ligne en y intégrant la santé mentale	60.000.000 €
4.3.2. Intégrer les politiques de promotion de la santé et de prévention en matière de santé et investir dans des outils de gestion et de monitoring de la santé publique en Wallonie	30.000.000 €
4.3.3. Utiliser le numérique comme levier pour améliorer la qualité des soins	54.000.000 €
4.3.4. Développer le sport : qualité et excellence	130.000.000 €

4.3.1. Créer des réseaux locorégionaux de santé de première ligne en y intégrant la santé mentale

Budget	60.000.000 €
--------	--------------

Le rassemblement des acteurs par territoires contigus permettra à l'ensemble des services (promotion de la santé et prévention, 1ère ligne de soins, 2ème ligne, résidentiel, santé mentale, aide et soins à domicile) offerts à la population d'être représentés, tout en gardant une proximité suffisante pour faciliter la coordination sur le terrain.

L'intégration de la santé mentale dans cette réorganisation est apparue indispensable dans le cadre de la pandémie : il est important de prévenir, détecter et traiter les problèmes de santé mentale qui peuvent émerger et augmenter dans ce contexte, mais aussi de réduire la détresse vécue par une partie de la population. Dans le contexte de cette pandémie, des initiatives et mesures complémentaires ont été prises et soutenues par le Gouvernement afin de pallier les premiers effets sur la santé mentale des Wallon.ne.s. Ces mesures devront être poursuivies après la crise sanitaire actuelle afin de renforcer la mobilité des soins de santé mentale et la capacité d'intervention en Wallonie des différents services et acteurs comme parties prenantes reconnues au sein de la première ligne.

L'ensemble des projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Projet 272 : Organiser les Assises de la 1ère ligne et concerter les acteurs afin d'identifier le meilleur maillage, la meilleure organisation et l'offre de services la plus adéquate		
Enveloppe budgétaire : 150.000 €	Projet porté par la Ministre : Christie MORREALE	Organisme(s) compétent(s) : AVIQ
<p>Ce projet est la première étape qui permettra de développer un système de santé plus intégré et apprenant sur l'ensemble du territoire wallon qui couvrira l'ensemble de la population et des communautés, avec les besoins et les contraintes propres à chacun, l'ensemble des acteurs et des lignes de soins, l'ensemble des aspects liés au bien-être, et plus globalement l'ensemble des politiques ayant un impact sur la santé et le bien-être.</p> <p>Ses objectifs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Modifier le système de l'aide et des soins wallon en impliquant l'ensemble des acteurs ;▪ Permettre aux opérateurs agréés par la Région et aux représentants des prestataires de soins de 1ère ligne reconnue par le Gouvernement fédéral œuvrant sur le territoire wallon, d'établir l'état des lieux du secteur et de circonscrire le périmètre d'action qui permettra de réaliser une réforme structurelle en phase avec la réalité du terrain.		

Projet 273 : Créer des réseaux sur base des travaux des Assises via notamment l'élaboration de la Gouvernance et du maillage territorial et soutenir les acteurs locaux dans l'implémentation de leur écosystème

Enveloppe budgétaire : 18.000.000 €	Projet porté par la Ministre : Christie MORREALE	Organisme(s) compétent(s) : AVIQ
-----------------------------------------------	------------------------------------------------------------	--------------------------------------------

Ce projet est la seconde étape qui permettra de développer un système de santé plus intégré et apprenant sur l'ensemble du territoire wallon qui couvrira l'ensemble de la population et des communautés, avec les besoins et les contraintes propres à chacun, l'ensemble des acteurs et des lignes de soins, l'ensemble des aspects liés au bien-être, et plus globalement l'ensemble des politiques ayant un impact sur la santé et le bien-être.

Par ce projet spécifique, la finalité attendue est l'élaboration de la Gouvernance et du maillage territorial.

Il poursuit un triple objectif :

- Modifier le système de l'aide et des soins wallon en impliquant l'ensemble des acteurs ;
- Construire un écosystème efficient, coordonné et pérenne permettant l'inclusion et l'orientation efficace des citoyens (au niveau local), une réelle intégration, concertation et optimisation des projets sur le territoire, un financement structuré des actions en santé (promotion de la santé, prévention, santé mentale, chronique, trajets de santé) et une articulation entre les lignes de soins ainsi que celle avec les institutions hospitalières ;
- Permettre de répondre aux enjeux à plus long terme tant dans la prévention des maladies chroniques, que l'orientation du citoyen vers le bon acteur ou son accompagnement dans des soins de longue durée.

Projet 274 : Développer le référentiel HSO pour un système intégré de santé

Enveloppe budgétaire : 375.000 €	Projet porté par la Ministre : Christie MORREALE	Organisme(s) compétent(s) : AVIQ
--------------------------------------------	------------------------------------------------------------	--------------------------------------------

Ce projet repose sur la norme « Systèmes de santé intégrés centrés sur les personnes ». Cette norme est définie par des experts internationaux sur base de la littérature, des bonnes pratiques internationales reconnues en matière d'intégration des services de santé et de qualité des soins, et des données probantes et reprend les critères indispensables pour mettre en œuvre un système intégré efficace.

Les étapes clés de ce projet sont :

- Développement d'un consortium ;
- Articulation du consortium avec l'AVIQ et le cabinet de la ministre de la Santé ;
- Identification et cartographie des initiatives et des projets (passés, en cours, et prévus pour le futur) potentiellement en lien avec l'intégration du système ;
- Identification des domaines prioritaires de travail ;
- Soutien aux initiatives prioritaires ;
- Développement de capacités pour la Région wallonne ;
- Évaluation de l'intégration et monitoring des progrès réalisés ;
- Rapport 2021-2023.

Projet 275 : Permettre la poursuite du développement d'un continuum de soins en favorisant la prise en charge des soins de santé mentale dans la cité au sein de toutes les tranches d'âge et tous les milieux de vie de la population en Wallonie

Enveloppe budgétaire : 39.075.000 €	Projet porté par la Ministre : Christie MORREALE	Organisme(s) compétent(s) : AVIQ
<p>Depuis le début de la pandémie de la COVID-19, des initiatives et mesures complémentaires ont été prises et soutenues par le Gouvernement wallon afin de contrer les premiers effets observés sur la santé mentale des wallons.</p> <p>Dans sa première phase, les initiatives entreprises ont permis de gérer l'urgence sanitaire et de diminuer au maximum les impacts économiques et sociaux de la crise.</p> <p>Concrètement, il s'agit de poursuivre le développement de la mobilité des soins de santé mentale et la capacité d'intervention en Wallonie des services suivants: Services de Santé mentale, Services de soins psychiatriques pour Patients résidant à Domicile (SPAD), Cellules mobiles d'intervention (CMI), Maisons de soins psychiatriques (MSP), Les Initiatives d'Habitations Protégées, le Centre de prévention du suicide et d'accompagnement (Un Pass dans l'Impasse ASBL) et son Centre de référence, Les Centres de Revalidation Fonctionnelle (assuétudes, Santé mentale, et Handicap).</p>		

Projet 276 : Soutenir la résilience des soins de santé par un investissement dans l'équipement médical des infrastructures hospitalières

Enveloppe budgétaire : /	Projet porté par la Ministre : Christie MORREALE	Organisme(s) compétent(s) : AVIQ
<p>La crise sanitaire a eu un impact majeur sur le secteur de la santé et plus particulièrement dans le secteur hospitalier qui a dû faire face à des investissements conséquents.</p> <p>Le présent projet a pour ambition de donner les moyens nécessaires aux hôpitaux pour assurer un suivi de qualité des patients pris en charge dans le contexte épidémiologique actuel.</p> <p>Les étapes clés de ce projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Revoir l'aménagement des accueils pour mieux gérer les flux d'entrées et sorties et salles d'attente ; ▪ Adapter l'infrastructure de certains laboratoires pour permettre la réalisation des analyses PCR ; ▪ Aménager une unité de soins en unité d'infectiologie avec chambres adaptées (notamment au niveau de la ventilation, des sas, etc.) ; ▪ Aménager des espaces de détente pour le personnel (salles de relaxation, salles de sport, etc.) ; ▪ Adapter certains locaux/unités pour la revalidation des patients COVID. En effet, ceux-ci nécessitent une prise en charge spécifique en raison d'une faiblesse physique extrême, d'une réduction de la capacité pulmonaire, d'une amputation d'un membre, etc. 		

Projet 277 : Développer des politiques de prévention en assuétudes et des salles de consommation à moindre risque pour usagers de drogue (SCMR)

Enveloppe budgétaire :
2.400.000 €

Projet porté par la Ministre :
Christie MORREALE

Organisme(s) compétent(s) :
AVIQ

Afin d'encourager les politiques de prévention en assuétudes, il est essentiel de poursuivre la construction et le développement des réseaux de soins en assuétudes pour permettre aux acteurs locaux de pouvoir répondre de façon optimale aux demandes de la population en matière d'assuétudes, que ce soient les personnes consommatrices, dépendantes ou leur entourage.

Il est nécessaire à cet effet de soutenir la diversité des interventions. Celles-ci doivent s'inscrire dans une stratégie favorisant le continuum « promouvoir-prévenir-soigner-soutenir » des réseaux de soins et d'initiatives.

Cela passe également par le développement de salles de consommation à moindre risque pour usagers de drogue (SCMR).

L'objectif général de la SCMR est que les usagers qui consomment régulièrement sur l'espace public viennent quotidiennement dans cette nouvelle structure et entrent ainsi en contact avec du personnel spécialisé. Cette accroche sociale permettra aux personnes toxicomanes d'améliorer leur condition physique et administrative avant d'envisager des traitements de soins.

4.3.2. Intégrer les politiques de promotion de la santé et de prévention en matière de santé et investir dans des outils de gestion et de monitoring de la santé publique en Wallonie

Budget	30.000.000 €
--------	--------------

Les politiques de prévention et de promotion de la santé montrent leur caractère incontournable et leur efficacité en termes de santé publique, de préservation des systèmes santé et de l'environnement, de diminution des coûts liés aux soins et surtout de réductions des inégalités sociales et de santé depuis de nombreuses années.

Cette importance a par ailleurs été mise en exergue par la dernière enquête d'impact de la crise COVID qui a confirmé le rôle négatif de la crise sanitaire sur l'ensemble de des déterminants sociaux de la santé sans exception (avril 2021).

Par ailleurs, la crise sanitaire a également mis en évidence l'importance de coordonner la collecte et l'usage des données permettant d'avoir une vision globale de la situation à tous les niveaux (du systémique au niveau individuel).

Face à ces constats, le Gouvernement wallon propose un renfort structurel des politiques wallonnes de promotion de la santé et de prévention en vue d'amoindrir l'impact de la crise sanitaire sur les déterminants de la santé à moyen et long terme grâce à la mise en œuvre d'une programmation structurée, le renfort de politique de lutte contre les assuétudes tout en s'appuyant sur le développement de l'e-health et d'outils numériques (cf 4.3.3. Utiliser le numérique comme levier pour améliorer la qualité des soins).

Enfin, au vu du caractère transversal des déterminants sociaux de la santé, le Gouvernement wallon s'engagera à poursuivre une stratégie « Santé dans Toutes les Politiques » en articulant sa programmation avec le Plan ENVIES, le Référentiel vers un système alimentaire durable wallon, le Plan wallon de Lutte contre la pauvreté, Le Plan Genre, la vision fédérale One world One Health notamment en ce qui concerne la lutte contre les bactéries multirésistantes aux antibiotiques afin de renforcer les complémentarités entre les niveaux d'action et les compétences.

Le programme qui permettra d'atteindre cet objectif opérationnel est présenté ci-après.

Programme 278 : Réformer la Promotion de la Santé et Prévention grâce à la mise en œuvre d'une programmation structurée en promotion de la santé et prévention en Wallonie		
Enveloppe budgétaire :	Programme porté par la Ministre :	Organisme(s) compétent(s) :
30.000.000 €	Christie MORREALE	AVIQ
<p>Ce programme vise à</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Structurer et renforcer le secteur de la promotion de la santé et de la prévention par la mise en application du décret du 2 mai 2019 ; ▪ Disposer pour la première fois en Wallonie d'une programmation structurée en promotion de la santé et prévention afin de rencontrer les objectifs de santé fixés par le WAPPS et renforcer les actions de promotion de la santé et la prévention en Wallonie. Plus concrètement, il s'agira de construire, mettre en œuvre et évaluer une programmation wallonne en promotion de la santé et prévention permettant de : <ul style="list-style-type: none"> • Mener des actions agissant positivement sur l'ensemble des déterminants de la santé, en particulier sur les modes de vie, l'environnement et les milieux de vie en structurant pour la première fois le secteur grâce à des objectifs précis pour faire de la Wallonie un environnement favorable à la santé ; • Renforcer ces actions par la transversalité et une approche durable de la santé selon les défis sanitaires et environnementaux actuels ; • Renforcer le taux de couverture des programmes de médecine préventive en soutenant les programmes de dépistage de maladies chroniques dont les cancers, et les programmes de vaccination ; • D'organiser structurellement en collaboration avec l'AVIQ, le co-pilotage de la programmation en y associant l'ensemble des acteurs dont les mutuelles, les administrations, les pouvoirs locaux et le secteur public de manière général ; • Veiller lors de l'opérationnalisation à renforcer l'articulation et la collaboration entre les acteurs de promotion de la santé avec ceux de la prévention de première et seconde ligne ; <p>Une attention particulière sera accordée à la réduction des inégalités de soins de santé touchant les populations les plus précarisées et liées au genre en Wallonie, et ce, sur le long terme.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer la digitalisation de la direction « Prévention promotion de la santé » de l'AVIQ dans une optique d'amélioration continue du service public et un suivi efficace de la programmation en promotion de la santé et prévention (cf. détails à l'objectif 4.3.3 Projet 300 bis : W.all.in.health) 		

4.3.3. Utiliser le numérique comme levier pour améliorer la qualité des soins

Budget	54.000.000 €
--------	--------------

Il est essentiel de digitaliser progressivement, mais intégralement le dossier de santé des citoyens wallons de manière structurée et intégrée, en incluant l'ensemble de l'écosystème dans la dynamique (citoyens, soignants et établissements de santé, administrations, entreprises du numérique, scientifiques de la médecine, mais aussi du droit, de l'économie, l'Autorité de Protection des Données...).

Ce projet de mise en place d'un écosystème de santé numérique du parcours de vie et de santé du citoyen permet de répondre à différents défis :

- Permettre un monitoring sanitaire global au niveau régional qui permettra aux professionnels de la santé de réagir plus rapidement en cas d'épidémie, de concentration anormale de pathologies... et d'ajuster les actions prévues par les plans ENVleS et WAPPS aux réalités du terrain ;
- Éviter la répétition d'examens inutiles et onéreux ;
- Permettre au prestataire d'aide et de soins de passer plus de temps avec son patient en réduisant sa charge administrative, ce qui favorise une prise en charge plus qualitative et pluridisciplinaire tout en intégrant le patient dans la démarche de soins ;
- Renforcer la responsabilisation du patient quant à la gestion de ses données de santé pour être un réel acteur de son parcours de vie ;
- Il permettra également une meilleure utilisation des masses croissantes de données produites par les systèmes de santé dans le respect de la vie privée (et donc de la protection des données anonymisées), qui représentent aujourd'hui une opportunité largement sous-utilisée aux niveaux scientifiques et économiques.

L'ensemble des programmes/projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Programme 279 : Digitaliser intégralement le dossier de santé des citoyens wallons de manière structurée et intégrée

Enveloppe budgétaire : 36.359.000 €	Programme porté par la Ministre : Christie MORREALE	Organisme(s) compétent(s) : AVIQ
<p>La Région wallonne (RW) veut prendre soin de chaque citoyen, physiquement, psychologiquement et socialement ; le numérique doit être au service de cet objectif et souhaite dès lors mener un projet d'envergure de monitoring de la santé globale des Wallon.ne.s. L'objectif de ce programme est de digitaliser intégralement le dossier de santé des citoyens wallons de manière structurée et intégrée.</p> <p>Il vise la digitalisation intégrée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Toutes les dimensions de la santé : physique, psychique, sociale ; ▪ Toutes les actions : dépistage, promotion de la santé, prévention, curatif, palliatif, recherche et gouvernance ; ▪ Tous les acteurs : patient et son entourage, soignants, éducateurs, assistants sociaux, aides à domicile, chercheurs et administrateurs du système ... ; ▪ Tous les secteurs : résidentiels (hôpitaux, maisons de repos ...) et ambulatoires (Réseaux Locaux de santé, maisons médicales, cabinets privés, ...) ; ▪ De la naissance à la mort. Le but sera de renforcer cette vision transversale de données de santé avec les données du dossier de l'enfant (notamment, le projet zéphyr de l'ONE) et ce, en concertation avec l'autorité compétente et par la rédaction d'un accord de coopération. 		

Programme 280 : Rendre le dossier de santé interopérable entre les différents acteurs de la santé

Enveloppe budgétaire : 1.461.000 €	Programme porté par la Ministre : Christie MORREALE	Organisme(s) compétent(s) : AVIQ
<p>Il est essentiel de construire une interopérabilité entre les multiples logiciels e-santé utilisés par les différents acteurs du monde de la santé et du bien-être. Les données du patient doivent voyager en toute sécurité pour le confort de tous mais surtout pour une meilleure qualité de soin et de suivi.</p> <p>Les projets de ce programme sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'un comité de pilotage et d'un comité d'éthique ; ▪ Réalisation d'un cadastre de l'existant en termes d'applications, logiciels, développements numériques en e-Santé (opérateurs publics et privés) ; ▪ Définition de l'architecture de la plateforme numérique, du contenu et des standards pour les échanges de données ; ▪ Développement de l'architecture environnementale du dossier pour accueillir les différents onglets ; ▪ Développement de WebApp permettant la mise à disposition des données récoltées via les différents logiciels ; ▪ Mise en place du cadre légal à appliquer ; ▪ Désignation des prestataires ; ▪ Déploiement de l'écosystème logiciel. 		

Projet 281 : Développer un outil digital de gestion intégrée "W.all.in.health" pour l'observation, le suivi cartographique et administratif et le renfort des actions wallonnes en promotion de la santé et la prévention par la mise en place articulé avec les plateformes e-health

Enveloppe budgétaire : 14.000.000 €	Projet porté par la Ministre : Christie MORREALE	Organisme(s) compétent(s) : AVIQ
<p>Le projet vise à développer un outil digital de gestion intégrée pour l'observation, le suivi cartographique et le renfort des actions wallonnes en promotion de la santé et prévention avec 4 interfaces interconnectées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ une pour le grand public, professionnels 1er ligne, chercheurs où l'on retrouverait toutes les activités, un répertoire des opérateurs en promotion et prévention santé, les événements, les campagnes mais aussi une vue didactique sur les données de santé disponibles en Région wallonne. L'objectif est d'avoir une vision en tout temps des leviers et ressources disponibles en promotion de la santé et la prévention en Wallonie ; ▪ une pour les professionnels pour la gestion administrative et l'encodage des données de monitoring de leurs activités liées à la promotion et la prévention (dont monitoring épidémio pour structure de soins) ; ▪ une pour le système de déclaration de cas dans le cadre de la déclaration obligatoire dans le cadre de la surveillance des maladies infectieuses et le tracing de celles-ci ; ▪ une pour l'administration pour le suivi des activités du secteur, le monitoring e la programmation en promotion de la santé et prévention ainsi que la gestion des données. <p>Ce projet appuiera la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la programmation proposée dans l'objectif 4.3.2.</p> <p>Il s'articulera également avec les plateformes e-health afin d'assurer une complémentarité dans la prise en charge des besoins en matière de santé et une continuité dans l'accompagnement des wallon.ne.s dans leur parcours de vie.</p>		

Projet 282 : Promouvoir l'innovation numérique dans le secteur de l'aide et des soins à domicile

Enveloppe budgétaire : 2.180.000 €	Projet porté par la Ministre : Christie MORREALE	Organisme(s) compétent(s) : AVIQ
<p>Les objectifs de ce projet sont d'une part, de soutenir le développement informatique au sein des Services d'Aide aux Familles et aux Aînés (SAFA) afin d'offrir aux travailleurs des outils adaptés et efficaces et d'autre part, de mettre à disposition des Centres de Coordination de l'Aide et des Soins à Domicile (CCSAD) une plateforme (portail web et applications via smartphone ou tablette) permettant l'accompagnement quotidien du bénéficiaire.</p>		

4.3.4. Développer le sport : qualité et excellence

Budget	130.000.000 €
--------	---------------

Actuellement, faute de structures adaptées, les sportifs de haut niveau wallons et francophones sont éparpillés entre divers centres d'entraînement et de formation en Belgique, voire à l'étranger. La Wallonie ne dispose pas d'une structure multidisciplinaire permettant de créer les synergies que requiert la pratique du sport de haut niveau.

Il s'agit de créer un écosystème propice au développement du sport en y associant les aspects économiques et médicaux/scientifiques.

Le constat est similaire pour la pratique du vélo. Pour tous les âges et tous les niveaux de pratique, les infrastructures ne répondent pas au besoin. Le danger de la pratique du vélo route est également une vraie difficulté pour les sportifs, surtout les plus jeunes. Or, la pratique, multiple, du vélo ne cesse de se développer et doit faire partie intégrante de notre vie quotidienne, à tous.

Il convient que les pouvoirs publics puissent enfin répondre aux besoins des sportifs de haut niveau wallons et de leurs fédérations sportives en leur offrant la possibilité d'exercer leurs disciplines dans des conditions optimales et propices à la performance.

L'ensemble des programmes qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Programme 283 : Construire un pôle sportif d'excellence multidisciplinaire en Wallonie		
Enveloppe budgétaire :	Programme porté par le Ministre :	Organisme(s) compétent(s) :
100.000.000 €	Jean-Luc CRUCKE	Sogepa
<p>Le programme consiste à équiper la Wallonie d'un pôle sportif de haut niveau regroupant plusieurs disciplines sur même un site. Cela répond aux besoins des sportifs de haut niveau wallons et de leurs fédérations sportives en leur offrant la possibilité d'exercer leurs disciplines dans des conditions optimales et propices à la performance. Les infrastructures conçues seront gérées par la Wallonie au travers d'un nouvel OIP (UAP) lui donnant la garantie que les objectifs définis seront mis en œuvre.</p> <p>Un opérateur sera désigné afin de réaliser une étude de marché avec consultation des acteurs (fédérations sportives, COIB, FWB), d'encadrer les procédures d'appel à candidatures permettant de définir le site qui accueillera le futur pôle sportif multidisciplinaire, de définir l'opérationnalité économique du projet, d'identifier les sources de financement utiles et mobilisables en ce compris au niveau du secteur privé, d'identifier les ressources humaines et les moyens de fonctionnement nécessaires au nouvel OIP (UAP), de rechercher les partenaires privés potentiels et d'accompagner/préparer les procédures de marchés publics nécessaires.</p> <p>Les projets composant ce programme sont ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mission confiée par le GW à l'opérateur ; ▪ Appel à candidatures sites ; ▪ Analyse des candidatures par l'opérateur et le comité d'experts et désignation du site par le GW ; ▪ Création d'un OIP (UAP) ; ▪ Lancement des procédures d'acquisition / mise à disposition ; ▪ Lancement des procédures marchés et PPP, analyse des offres et attribution des marchés / octroi des permis ; ▪ Début des travaux. 		

Programme 284 : Construire un pôle cycliste d'excellence en Wallonie – PLANET BIKE

Enveloppe budgétaire :
30.000.000 €

Programme porté par le Ministre :
Jean-Luc CRUCKE

Organisme(s) compétent(s) :
Sogepa

Le programme vise à développer un site « Planet Bike » sur le site du Sart-Hulet (Jambes). Il pourrait accueillir un vélodrome, une piste de compétition BMX, des parcours VTT, une piste de pumptrack, des clubs sportifs amateurs, des compétitions multidisciplinaires nationales et internationales, un sport-étude, un centre médical dédié à la pratique du vélo, un laboratoire de recherche appliquée au cyclisme, un centre d'hébergement pour nos équipes professionnelles, un centre technique de développement de la discipline, des structures de loisirs, une activité commerciale développée autour du vélo...

Ce programme représente donc une opportunité pour la Wallonie tant sur les plans sportifs, scientifique et médical, qu'économique.

Une mission déléguée est confiée à la Sogepa afin de définir et d'accompagner l'opérationnalité du projet en ce compris dans la définition du modèle de gouvernance, d'identifier les sources de financement utiles et mobilisables en ce compris au niveau du secteur privé, d'accompagner la Région dans la désignation d'un auteur de projet, d'accompagner la Région dans les procédures de permis.

Les différents projets composant ce programme sont les suivants :

- Mission déléguée confiée par le GW à la Sogepa ;
- Expropriation et achat du site de Sart-Hulet ;
- Appel à projets/concours architecture lancé par la ville de Namur ;
- Permis unique ;
- Lancement des procédures marchés et PPP, analyse des offres et attribution des marchés ;
- Construction du Vélodrome, centre BMX et VTT ;
- Centres d'hébergement et élites ;
- Aménagement du site.

4.4. Assurer l'égalité des chances

Budget	5.000.000 €
--------	-------------

Le conseil stratégique souligne l'importance de la prise en compte efficace des inégalités de genre. La crise sanitaire a révélé les inégalités structurelles entre les hommes et les femmes dans notre société, mais les a aussi renforcées. Les femmes ont particulièrement été impactées que ce soit en matière d'emploi, de précarité, de gestion de la vie privée avec la vie professionnelle, de la santé mentale ou encore de violences.

Dans ce contexte, le Plan de relance a l'ambition de garantir des politiques qui ne créent ni ne renforcent les inégalités entre les hommes et les femmes.

Cet objectif stratégique est composé de l'objectif opérationnel suivant :

4.4.1. Prendre en compte la dimension du genre et du handicap dans les différentes politiques de relance	5.000.000 €
----------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

4.4.1. Prendre en compte la dimension du genre et du handicap dans les différentes politiques de relance

Budget	5.000.000 €
--------	-------------

Il s'agit de garantir une prise en compte transversale de la dimension du genre et du handicap dans l'ensemble des mesures de G UW en les soumettant à l'analyse du Conseil wallon pour l'égalité entre les hommes et les femmes et d'intensifier le *gendermainstreaming* (renforcer l'efficacité du test genre et l'élargir à d'autres critères de discrimination afin de parvenir à un test « genre et égalité »).

Par ailleurs, dans un contexte de recrudescence des violences faites aux femmes et d'accentuation des inégalités entre les hommes et les femmes, il est urgent de renforcer l'égalité de genre à travers l'élargissement des animations relatives à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) sur le territoire wallon.

L'ensemble des projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Projet 285 : Garantir une prise en compte transversale de la dimension du genre dans l'ensemble des mesures de G UW en les soumettant à l'analyse du Conseil wallon pour l'égalité entre les hommes et les femmes		
Enveloppe budgétaire :	Projet porté par la Ministre :	Organisme(s) compétent(s) :
14.250 €	Christie MORREALE	SPW Intérieur et Action sociale
Le projet prévoit de soumettre l'ensemble des mesures sélectionnées dans le cadre du Plan de relance à la consultation du Conseil wallon pour l'égalité entre les hommes et les femmes (CWEHF). L'ensemble des fiches projets lui seront communiquées une fois adoptées, pour analyse sous l'angle du genre. Le CWEHF sera chargé de remettre un avis motivé, et ce, sans porter préjudice au démarrage des travaux d'opérationnalisation des actions.		

Projet 286 : Garantir la prise en compte des dimensions du handicap (handistreaming) dans l'ensemble des mesures de G UW		
Enveloppe budgétaire :	Projet porté par la Ministre :	Organisme(s) compétent(s) :
1.173.750 €	Christie MORREALE	AVIQ
Afin de renforcer la prise en compte du handicap dans le cadre de l'ensemble des politiques, chaque mesure du plan de Relance fera l'objet d'un test handistreaming. Les mesures prenant en compte cette dimension du handicap seront identifiées, de même que les actions, critères ou dispositions spécifiques permettant d'atteindre cet objectif. Le handistreaming sera par ailleurs un élément de rapportage et d'évaluation du plan de relance.		

Projet 287 : Renforcer l'efficacité du test genre et envisager son élargissement (test genre & égalité)

Enveloppe budgétaire :
122.000 €

Projet porté par la Ministre :
Christie MORREALE

Organisme(s) compétent(s) :
SPW Intérieur et Action sociale

Le projet consiste à renforcer l'efficacité du test genre et envisager de l'élargir à d'autres critères de discrimination (identité de genre - orientation sexuelle, handicap, origine et condition sociale) afin de parvenir à un test « genre et égalité ». Il se déroulera en plusieurs étapes :

- Travaux préliminaires : Benchmark des projets opérationnels en Belgique et Europe, international / Évaluation du test genre wallon + désignation des référents genre au sein des administrations et des UAP et formation de ceux-ci ;
- Élaboration du test « genre et égalité », création d'une boîte à outils à destination des cabinets et des administrations, formation des cabinets à l'utilisation du nouveau test ;
- Phase test du « test genre et égalité » ;
- Évaluation de la phase test et ajustement éventuel avant généralisation.

Projet 288 : Renforcer les animations d'Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS) via les Centres de Planning Familial (CPF) wallons

Enveloppe budgétaire :
3.690.000 €

Projet porté par la Ministre :
Christie MORREALE

Organisme(s) compétent(s) :
AVIQ

L'objectif de ce projet est de lutter contre les violences faites aux femmes et de renforcer l'égalité de genre à travers le renforcement des animations EVRAS sur le territoire wallon. Concrètement, il s'agira de financer les centres de plannings familiaux wallons afin d'augmenter le nombre d'heures d'animations EVRAS sur le territoire, éventuellement par le biais d'un appel à projets.



Axe 5 : Garantir une gouvernance innovante et participative

En quelques chiffres

Nombre de projets	21
Budget	124.060.000 €

De nombreuses propositions issues de la consultation citoyenne pendant *Get up Wallonia* avaient trait à une place renouvelée du citoyen dans la gouvernance publique wallonne. Cette demande d'associer directement les citoyens au processus démocratique en favorisant les modes participatifs et en allant au-delà des parties prenantes institutionnalisées doit être entendue.

La Wallonie sera confrontée, comme toutes les régions du monde, aux transitions environnementales, démographiques et sociales. La politique d'innovation est un facteur clé du développement régional. La Wallonie doit se positionner comme un territoire mettant l'innovation au cœur de son développement économique, social et environnemental.

L'axe est composé des objectifs stratégiques suivants :

5.1. Déployer une administration publique connectée aux usagers, innovante et performante	118.060.000 €
5.2. Encourager une gouvernance participative	6.000.000 €

5.1. Déployer une administration publique connectée aux usagers, innovante et performante

Budget	118.060.000 €
--------	---------------

Le bon fonctionnement de notre démocratie a besoin d'une administration innovante et d'une véritable infrastructure de données pour faire face aux nouveaux enjeux.

Dans le cadre du plan européen pour la reprise et la résilience des activités en Europe, la Wallonie va accélérer la digitalisation des processus de l'administration régionale pour généraliser le *digital by default* (pour les relations administrations/citoyens) et l'*open government data* (OGD) tout en assurant le niveau de sécurité nécessaire. À moyen terme, l'objectif est de développer un écosystème numérique fort qui permette un pilotage transversal du territoire par la donnée et de progresser vers la digitalisation de l'ensemble des services publics.

Cet objectif stratégique permettra une véritable « révolution organisationnelle numérique » au sein de l'administration régionale en favorisant une culture d'innovation efficace au sein du Service public de Wallonie. Cette révolution numérique devra s'inscrire dans une logique de transparence et d'ouverture aux acteurs privés, à la société civile et aux citoyens.

Par ailleurs, la Wallonie entend utiliser le levier de la commande publique d'une part pour contribuer à la relance économique, en facilitant et encourageant l'accès des PME aux marchés publics, et d'autre part pour accélérer l'atteinte des objectifs environnementaux et sociaux.

Cet objectif stratégique est composé des objectifs opérationnels suivants :

5.1.1. Évoluer vers une administration numérique	101.060.000 €
5.1.2. Encourager les activités transversales dans le cadre des achats publics responsables	5.000.000 €
5.1.3. Accélérer et simplifier les procédures en général (permis, autorisations, etc.)	3.000.000 €
5.1.4. Mettre en place une gouvernance du Plan de relance de la Wallonie	9.000.000 €

5.1.1. Évoluer vers une administration numérique

Budget	101.060.000 €
--------	---------------

Les budgets prévus dans la numérisation de l'administration régionale et dans les pouvoirs locaux via le plan européen pour la reprise et la résilience des activités en Europe sont conséquents et doivent permettre aux pouvoirs publics wallons de progresser en matière d'usages numériques et de rattraper le retard dans une finalité de services aux usagers.

À terme, l'objectif est de mettre en place une gouvernance de et par la donnée et de progresser vers la digitalisation de l'ensemble des services publics et dispositifs à destination des entreprises et des citoyens, tout en gardant la possibilité de « rencontres physiques » pour la population qui ne serait pas en mesure d'utiliser les outils digitaux.

Cette numérisation doit notamment permettre le développement de nouveaux outils d'action pour l'administration afin de développer des politiques plus efficaces (pour le non-recours aux droits sociaux, par exemple).

La généralisation de l'accès aux données sera aussi un levier important pour le renforcement de la culture d'évaluation, pratique qui nécessite la maîtrise des outils de collecte de données, leur traitement et leur analyse.

Ces investissements numériques doivent aussi permettre de développer un système statistique de qualité dans une logique d'open data dans les domaines d'avenir pour la Wallonie. La numérisation de l'administration (au niveau régional et local) permettra une circulation rapide et sécurisée de données.

L'ensemble des programmes/projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Programme 289 : Déployer la plateforme « Aides financières »		
Enveloppe budgétaire :	Programme porté par la Ministre :	Organisme(s) compétent(s) :
5.950.000 €	Valérie DE BUE	SPW Secrétariat général (Digital)
La plateforme permettra de gérer les processus de traitement d'un dossier de demande d'aide financière depuis l'introduction de la demande jusqu'à l'envoi de l'instruction de paiement à WBFIN. Elle permettra également entre autres le suivi du dossier, la gestion budgétaire, la gestion des recours et la production de rapports de suivi et d'aide à la décision (Business intelligence). Elle vise à inclure l'ensemble des dispositifs d'aide financière du SPW.		



Programme 290 : Digitalisation du secteur public wallon

Enveloppe budgétaire : 33.700.000 €	Programme porté par la Ministre : Valérie DE BUE	Organisme(s) compétent(s) : SPW Secrétariat général (Digital)
<p>Le projet transversal vise à travers différents travaux et investissements de grande envergure, à augmenter drastiquement l'adéquation et l'efficacité globale des actions gouvernementales et administratives, en prenant mieux en compte les attentes des usagers, qu'ils soient citoyen.ne.s ou entreprises, en valorisant la donnée publique, et en recourant davantage et surtout de manière plus coordonnée aux technologies digitales.</p> <p>Il vise à offrir des services en ligne plus nombreux, simples, accessibles, intuitifs, intégrés, robustes, rapides, optimisant les attentes et l'expérience utilisateur, et supportés par une IT respectueuse de l'environnement et du RGPD.</p>		

Programme 291 : Déployer la plateforme « Sanctions »

Enveloppe budgétaire : 4.050.000 €	Programme porté par la Ministre : Valérie DE BUE	Organisme(s) compétent(s) : SPW Secrétariat général (Digital)
<p>Ce programme vise à mettre en œuvre une plateforme transversale « Sanctions » destinée à gérer les diverses sanctions infligeables par des services de l'administration wallonne. Elle permettra de gérer les processus de contrôle, de constat et de traitement d'un dossier d'infraction administrative. Elle sera interfacée avec les applications de perception et de recouvrement du SPW Fiscalité.</p>		

Projet 292 : Déployer la plateforme et accélérer la dématérialisation : « Permis d'environnement – Permis d'urbanisme »

Enveloppe budgétaire : 9.600.000 €	Projet porté par la Ministre : Valérie DE BUE (avec Willy Borsus et Céline Tellier)	Organisme(s) compétent(s) : SPW Secrétariat général (Digital)
<p>Ce projet consiste à mettre en œuvre une plateforme « Permis d'environnement – Permis d'urbanisme » Elle permettra de dématérialiser de bout en bout les procédures de permis d'environnement et d'urbanisme en ce compris les interactions avec les pouvoirs locaux et les intervenants externes.</p>		

Programme 293 : Faire évoluer « Mon Espace » vers « Ma Wallonie »

Enveloppe budgétaire : 11.100.000 €	Programme porté par la Ministre : Valérie DE BUE	Organisme(s) compétent(s) : SPW Secrétariat général (Digital)
<p>Le présent programme vise à faire évoluer et à transformer la plateforme transversale actuelle à destination des usagers « Mon Espace » en un véritable écosystème intégré à destination des usagers qui pourrait s'intituler « Ma Wallonie ». La nouvelle plateforme intégrera davantage de fonctionnalités, de démarches administratives et de parties prenantes.</p>		

Projet 294 : Déployer le CRM

Enveloppe budgétaire : 4.200.000 €	Projet porté par la Ministre : Valérie DE BUE	Organisme(s) compétent(s) : SPW Secrétariat général (Digital)
<p>Ce projet consiste à mettre en œuvre une plateforme transversale d'amélioration et de personnalisation de la relation client (Customer Relationship Management – CRM). Il permettra de personnaliser la relation avec l'utilisateur, l'automatisation de certains droits, et également de produire des données d'aide à la décision et à la conception des politiques publiques.</p>		

Programme 295 : Déployer la plateforme « Autorisations »		
Enveloppe budgétaire : 4.000.000 €	Programme porté par la Ministre : Valérie DE BUE	Organisme(s) compétent(s) : SPW Secrétariat général (Digital)
Le programme vise à mettre en œuvre une plateforme transversale « Autorisations » destinée à gérer les nombreuses autorisations octroyées par l'administration wallonne. Elle permettra la digitalisation de l'ensemble du processus d'octroi d'autorisations.		

Projet 296 : Assurer les services, la maintenance et la sécurité associées aux plateformes transversales		
Enveloppe budgétaire : 5.200.000 €	Projet porté par la Ministre : Valérie DE BUE	Organisme(s) compétent(s) : SPW Secrétariat général (Digital)
Au vu de l'importance et de la criticité que vont revêtir les plateformes transversales dont l'usage va être largement répandu au sein de l'administration, il est nécessaire de leur associer un niveau de service élevé et de les maintenir en permanence à jour au niveau technique afin de leur garantir une longévité maximale. Les aspects sécurité doivent également être bien pris en compte et suivis.		

Projet 297 : Mettre en œuvre l'approche data centric		
Enveloppe budgétaire : 10.065.000 €	Projet porté par la Ministre : Valérie DE BUE	Organisme(s) compétent(s) : SPW Secrétariat général (Digital)
Le projet consiste à mettre en œuvre une gouvernance et une architecture communes des données pour assurer l'accessibilité, et la comptabilité des référentiels ainsi que l'interopérabilité entre applications et systèmes, y compris de partenaires externes.		

Projet 298 : Développer l'open data		
Enveloppe budgétaire : 3.100.000 €	Projet porté par la Ministre : Valérie DE BUE	Organisme(s) compétent(s) : SPW Secrétariat général (Digital)
L'administration collecte et traite un nombre impressionnant de données. Ces gisements de données sont souvent assez méconnus et sous-exploités. L'objectif du projet est donc de rendre aux usagers, citoyens ou entreprises, les données que l'administration est autorisée à publier afin que ceux-ci puissent se les (ré)approprier et puissent les exploiter dans d'autres contextes.		

Projet 299 : Gérer les compétences et l'accompagnement au changement		
Enveloppe budgétaire : 835.000 €	Projet porté par la Ministre : Valérie DE BUE	Organisme(s) compétent(s) : SPW Secrétariat général (Digital)
Le projet consiste à accompagner les agents et le management du SPW aux changements générés par la digitalisation. Les aider à comprendre les mutations en cours et à trouver leurs marques et leur place dans un environnement professionnel en évolution.		

Projet 300 : Innover via la mise en œuvre de POCs		
Enveloppe budgétaire : 1.000.000 €	Projet porté par la Ministre : Valérie DE BUE	Organisme(s) compétent(s) : SPW Secrétariat général (Digital)
Le projet vise à lancer des projets pilotes innovants sur le mode « Proof of concept », c'est-à-dire tester des technologies récentes pour vérifier leur potentiel et leur applicabilité concrète au sein du SPW.		

Projet 301 : Soutenir la transition numérique des pouvoirs locaux

Enveloppe budgétaire : 8.260.000 €	Projet porté par le Ministre : Christophe COLLIGNON	Organisme(s) compétent(s) : SPW Intérieur et Action sociale
<p>Ce projet vise une plus grande digitalisation des pouvoirs locaux par l'octroi de subventions spécifiques et le lancement d'appels à projets en matière de transparence, de gouvernance des données et d'interopérabilité et de mutualisation des solutions logicielles et applicatives. L'accessibilité des sites web communaux et des démarches (par exemple aux personnes porteuses de handicaps et aux citoyen.e.s européen.ne.s) sera également soutenue. Le projet comporte par ailleurs un axe « développement de partenariats » pour accélérer l'interopérabilité des infrastructures IT et la connectivité territoriale afin que tous les pouvoirs publics puissent suivre le rythme de la transformation digitale. Enfin, le projet vise l'amélioration des compétences numériques des agents, des élus et du management (upskilling et le reskilling).</p> <p>Les étapes du projet sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Subventions spécifiques (mise en œuvre du décret permettant la tenue des réunions à distance, accessibilité, règlements européens ...)▪ Plan de formation ;▪ Lancement des appels à projets.		

5.1.2. Encourager les activités transversales dans le cadre des achats publics responsables

Budget	5.000.000 €
--------	-------------

Les pouvoirs publics du 21^{ème} siècle font face à de nombreux défis sociaux, économiques, éthiques et environnementaux. Pour y répondre, et au vu du poids économique des marchés publics, il est nécessaire de mener des politiques publiques cohérentes en matière d'achats publics de sorte que la commande publique soit utilisée en tant que levier d'un développement responsable. C'est pourquoi, depuis plusieurs années, la Wallonie s'est engagée à utiliser les marchés publics comme un des outils engageant la transition vers une société plus durable.

En 2017, le Gouvernement a adopté un Plan d'action « Achats publics responsables 2017-2019 » dont l'objectif était que les marchés publics passés en Wallonie soient sans dumping social et PME-friendly, facilite l'insertion socioprofessionnelle et contribue à lutter contre les changements climatiques et à gérer les ressources de façon plus efficiente.

Il convient aujourd'hui d'amplifier les travaux en la matière, de développer des outils et clauses types afin de renforcer la participation des PME aux marchés publics, de généraliser l'insertion des clauses sociales, environnementales, en ce compris circulaires, et éthiques, et de renforcer la dynamique en matière de marchés publics durables tant auprès des pouvoirs adjudicateurs régionaux et locaux qu'auprès des entreprises dans le cadre de la relance.

Le recours à des marchés publics durables doit en effet constituer un véritable levier de la relance et appuyer plusieurs politiques wallonnes.

L'ensemble des projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Projet 302 : Faciliter l'accès des PME/TPE aux Marchés publics		
Enveloppe budgétaire : 190.000 €	Projet porté par le Ministre : Elio DI RUPO (avec Valérie DE BUE)	Organisme(s) compétent(s) : SPW Secrétariat général
Le projet consiste à améliorer l'accès des PME/TPE aux marchés en professionnalisant les acheteurs publics et en accompagnant les PME/TPE dans leur participation aux marchés publics. Le projet se compose de 4 axes :		
<ul style="list-style-type: none">▪ Rendre les Cahiers spéciaux des charges obligatoires pour les Pouvoirs adjudicateurs wallons ;▪ Professionnaliser les acheteurs publics du SPW ;▪ Accompagner les Pouvoirs adjudicateurs dans la préparation de leurs marchés publics et accompagner les PME/TPE dans leur réponse à celui-ci ;▪ Mettre en place un registre wallon des entreprises.		

Projet 303 : Renforcer la dynamique d'achats publics responsables en Wallonie**Enveloppe budgétaire :**
4.810.000 €**Projet porté par les Ministres :**
Elio DI RUPO et Valérie DE BUE**Organisme(s) compétent(s) :**
SPW Secrétariat général

Le projet consiste à développer des outils et clauses types dans les marchés publics afin de généraliser l'insertion des clauses sociales, environnementales, en ce compris circulaires, et éthiques, et de renforcer la dynamique en matière de marchés publics durables. Les étapes clés du projet sont les suivantes :

- Mener une campagne de communication et sensibilisation aux achats publics responsables comme levier de la relance ;
- Mettre en place un dispositif de gouvernance coordonnée des différentes activités et acteurs incluant un monitoring de l'intégration des clauses responsables ;
- Définir des clauses environnementales types pour les marchés de travaux ;
- Définir des clauses environnementales pour les marchés « auteurs de projets » ;
- Mettre en place un dispositif de facilitateurs clauses environnementales ;
- Déployer le dispositif « Échelle de performance CO2 » en Wallonie : réalisation des chantiers pilotes et analyse ;
- Renforcer les clauses environnementales pour les marchés publics de travaux de voiries ;
- Développer et renforcer les outils permettant l'intégration de la circularité dans les marchés publics régionaux ;
- Réaliser des marchés-pilotes incluant un volet circulaire ;
- Développer des outils pour insérer des clauses sociales et de genre dans les marchés publics de services et de fournitures ;
- Développer des outils pour favoriser le recours et l'accès des entreprises d'économie sociale aux marchés publics durables et en faire un monitoring.

5.1.3. Accélérer et simplifier les procédures en général (permis, autorisations, etc.)

Budget	3.000.000 €
--------	-------------

La Déclaration de Politique régionale 2019-2024 appelle le Gouvernement à « faciliter et simplifier les démarches administratives des particuliers et des entreprises et renforcer et faciliter l'accès à l'information pour les citoyens ». Les discussions avec les publics cibles réalisées dans le cadre des parcours-usagers font ressortir des ressentis indiquant que les procédures apparaissent longues et que l'impossibilité de réaliser une démarche électronique de bout en bout constitue un obstacle.

Cette démarche, si elle est intrinsèquement « orientée usager » doit, pour produire ses effets, s'entendre en complémentarité avec les travaux liés à la digitalisation de l'administration visant à passer d'une approche de dématérialisation classique vers une approche nativement data/digitale. En effet, seule une approche intégrée et multidisciplinaire de ce type, opérationnalisée en amont de la conception et de la rédaction des dispositifs, permettra des simplifications radicales et une relation usager qui peut être profondément repensée.

Il s'agit de réorienter et renforcer les travaux de simplification administrative actuellement mis en œuvre au sein du Service public de Wallonie. L'intervention doit être réalisée la plus en amont possible du processus de construction ou de revue d'un dispositif, dans le respect de l'approche intégrée.

Le programme qui permettra d'atteindre cet objectif opérationnel est présenté ci-après.

Programme 304 : Développer l'orientation usager et renforcer l'optimisation des dispositifs au sein de l'Administration		
Enveloppe budgétaire :	Programme porté par la Ministre :	Organisme(s) compétent(s) :
3.000.000 €	Valérie DE BUE	SPW Secrétariat général
Ce programme comprend les projets suivants :		
<ul style="list-style-type: none">▪ Projet 304a : « Garantir une plus grande efficacité dans les procédures en général au bénéfice des usagers (entreprises, association, citoyens) ». Ce projet vise à améliorer l'expérience usager des différents publics cibles du SPW et à améliorer l'efficacité du service public wallon ;▪ Projet 304b : « Mettre en œuvre un pilotage stratégique par le SPW SG des travaux d'optimisation des processus générés par le Plan de relance (incluant aussi les travaux en cours et à lancer, par exemple dans le cadre de BBZ RH) ». Ce projet prévoit la réalisation d'un inventaire et une priorisation des dispositifs à optimiser et le pilotage stratégique et le suivi de l'optimisation des mesures découlant du PRW ;▪ Projet 304c : « Développer et renforcer l'innovation et l'implication des publics cibles (citoyens, entreprises, associations, etc.) dans la conception et l'optimisation des dispositifs et procédures ». Ce projet vise à définir une stratégie et une expérience usagers cible, à assurer une augmentation d'échelle dans la collecte de l'opinion des usagers, dans leur implication, dans la co-conception et la co-validation des dispositifs et à renforcer la mise en œuvre des plans d'action liés à l'optimisation de l'expérience usagers.		

5.1.4. Mettre en place une gouvernance du Plan de relance de la Wallonie

Budget	9.000.000 €
--------	-------------

Le présent plan de relance de la Wallonie fixe des objectifs ambitieux : il portera sur plus de 7.6 milliards d'investissements englobant la Facilité pour la relance et la résilience européenne (FRR), le Plan wallon de transition (PWT) et les résultats de l'initiative *Get Up Wallonia* (GUW).

Des règles strictes sont imposées par la CE pour pouvoir disposer des fonds nécessaires à la mise en œuvre des projets inscrits dans la FRR. Les demandes de fonds pourront intervenir deux fois par an, sur justification de l'atteinte des cibles et jalons définis. Il s'agit donc bien de démontrer l'atteinte des résultats plutôt que de justifier des dépenses.

Dans ce contexte, il est nécessaire d'adopter une gouvernance forte et structurée, alignée sur les exigences de la CE.

Le Conseil stratégique suggère que la gouvernance du plan respecte les principes d'une action stratégique, orientée vers des objectifs, soutenue par des ressources et compétences adéquates, et efficaces, à savoir capable de démontrer les effets du programme d'action.

En parallèle de cette gouvernance, au vu du nombre conséquent de projets ayant trait aux aspects de digitalisation des modes de travail, afin d'assurer la concrétisation des ambitions définies dans le cadre du présent plan comme la mise en œuvre des leviers transversaux relevés par les travaux du Budget base zéro, il est nécessaire d'assurer un renforcement des capacités digitales de l'Administration wallonne, au travers du SPW Digital comme des SPW opérationnels.

L'ensemble des projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Projet 305 : Mettre en place la gouvernance du PRW (pilotage, communication, évaluation)		
Enveloppe budgétaire :	Projet porté par le Ministre :	Organisme(s) compétent(s) :
4.000.000 €	Elio DI RUPO	SPW Secrétariat général et IWEPS
Le projet consiste à adopter pour le présent Plan de Relance une gouvernance forte et structurée, alignée sur les exigences de la CE. Les étapes du projet sont les suivantes :		
<ul style="list-style-type: none">▪ Mise en place de la gouvernance (sélection des experts, engagements) ;▪ Mise en place d'un reporting spécifique au PRR ;▪ Piloter, coordonner et assurer un reporting régulier (P4) ;▪ Mettre en œuvre une communication interne et externe du PRW ;▪ Évaluation ex post et ex-ante du PRW (IWEPS).		

Projet 306 : Renforcement des capacités digitales des services SPW opérationnels		
Enveloppe budgétaire : 5.000.000€	Projet porté par la Ministre : Valérie De Bue	Organisme(s) compétent(s) : SPW Secrétariat général
<p>La montée en puissance de la digitalisation constitue, d'après toutes les études, une condition nécessaire pour la réalisation du Plan, mais aussi pour la concrétisation des ambitions du Gouvernement et la mise en œuvre des leviers transversaux relevés dans les travaux BBZ. En vue d'assurer la bonne fin de cette digitalisation, des moyens doivent être consacrés au renforcement des capacités digitales du SPW. Une mise en place à court terme, pleinement opérationnelle, et transversale, de ces capacités digitales est ainsi une condition essentielle de la réalisation d'un certain nombre de projets tant du présent Plan wallon de Relance présentant un important volet digital, que de nombre de leviers identifiés ou en cours d'identification dans le cadre de l'exercice BBZ.</p>		

5.2. Encourager une gouvernance participative

Budget	6.000.000 €
--------	-------------

Des dynamiques de participation citoyenne sont déjà à l'œuvre en Belgique et à l'étranger et démontrent les apports positifs de ces démarches. À titre d'exemple, le benchmarking régional a souligné la nouvelle culture de gouvernance publique du Pays basque, où les politiques sont le fruit d'une implication large de la société, pilotée par le gouvernement central. Dans cette démarche de collaboration, le rôle des différentes parties prenantes (élus, fonctionnaires, secteur privé et citoyens) est clairement identifié. La Région dispose ainsi d'un moteur d'un mode de gestion publique plus efficace. Il est basé sur le soutien et la collaboration entre les secteurs, la confiance institutionnelle, la cocréation et la participation active du secteur privé.

Le Gouvernement wallon entend soutenir le développement de ces dynamiques participatives dans une logique d'innovation et de qualité en :

- Renforçant la culture de la participation au niveau des instances politiques et des administrations ;
- Favorisant l'engagement de « co-production » de l'action publique par les administrations en collaboration non seulement avec les usagers directement concernés, mais aussi avec les acteurs de la société désireux de s'engager et particulièrement les jeunes désireux de mettre leur énergie créative au service du développement d'une Wallonie forte et solidaire ;
- Lançant un appel à projet (interne à l'administration mais aussi externe avec les usagers concernés) de développement participatif d'une politique.

Cet objectif stratégique est composé des objectifs opérationnels suivants :

5.2.1. Établir l'expérience de participation citoyenne au niveau régional	2.000.000 €
5.2.2. Soutenir financièrement les initiatives de participation citoyenne au niveau local	4.000.000 €

5.2.1. Établir l'expérience de participation citoyenne au niveau régional

Budget	2.000.000 €
--------	-------------

Chaque crise, chaque période de mutation, nous rappelle avec force que dans un environnement VUCA (volatile, incertain, complexe et ambigu), les institutions ont besoin de recourir à l'intelligence collective pour pouvoir relever rapidement de nombreux défis.

Les organisations publiques ne sont pas en reste et mettent en place ces dernières années des dispositifs participatifs dans de nombreux domaines : la fonction publique, la mobilité, l'environnement, le territoire, l'action sociale...

La DPR de 2019 indique que « pour faire face à la crise démocratique, la Wallonie veillera à mettre les citoyens au cœur de l'ensemble des processus de décision, tant au niveau régional que local. »

De plus, « le Gouvernement prendra également plusieurs mesures d'accompagnement transversal en faveur de cette dynamique participative. »

Pour mener à bien cet accompagnement transversal, la DPR mentionne qu'il faut « veiller à renforcer la culture de la participation au niveau des instances politiques et des administrations, en particulier par l'installation d'une cellule de facilitation au sein de l'administration pour sensibiliser, former et soutenir les fonctionnaires dans les processus 99 participatifs et d'intelligence collective auxquels ils sont associés avec les acteurs et les citoyens, notamment à travers des accompagnements méthodologiques de qualité. »

Mais faciliter une gouvernance transversale et participative de la Wallonie nécessite un engagement progressif de la part des pouvoirs publics et des citoyens.

L'ensemble des projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Projet 307 : Améliorer la législation relative à la consultation populaire régionale en vue d'en faciliter l'organisation au regard des réalités opérationnelles du terrain et l'appropriation par les citoyens de ce droit d'initiative.		
Enveloppe budgétaire :	Projet porté par le Ministre :	Organisme(s) compétent(s) :
2.000.000 €	Elio DI RUPO	SPW Intérieur et Action sociale
<p>Le projet consiste à faciliter la consultation populaire régionale à travers la mise en place d'une approche multicanal visant à permettre à l'ensemble des wallons et des wallonnes âgées de 16 ans et plus de prendre part au processus décisionnel selon différentes formules. Les étapes du projet sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Étudier le développement d'un nouvel outil pour organiser la consultation populaire régionale dans de meilleures conditions ; ▪ Rédiger un avant-projet modifiant le décret spécial réformant la consultation populaire régionale ; ▪ Rédiger un avant-projet modifiant le décret ordinaire relatif à l'organisation de la consultation populaire régionale ; ▪ Co-construire la boîte à outils de la stratégie multicanal de la participation citoyenne ; ▪ Développer un outil fiable et robuste pour l'organisation d'une consultation populaire régionale. 		

5.2.2. Soutenir financièrement les initiatives de participation citoyenne au niveau local

Budget	4.000.000 €
--------	-------------

On note aujourd'hui un intérêt croissant des citoyens pour la gestion publique et la manière dont les projets sont élaborés et mis en œuvre.

Au-delà de la volonté d'être informé se manifeste le souhait d'être plus actif et de s'investir dans la mise en œuvre des politiques publiques locales.

Les dispositifs en matière de démocratie participative au niveau local sont nombreux : budgets et conseils consultatifs, panels citoyens, sondages...

Néanmoins, on constate qu'ils ne sont pas toujours bien appréhendés ni suffisamment connus par les citoyens, les élus et les agents locaux, malgré l'existence d'outils, de guides et de formations en la matière.

Sur la base de ces constats, dans la DPR 2019-2024, le Gouvernement wallon s'est engagé à développer la démocratie participative au niveau régional et local.

L'ensemble des projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Projet 308 : Créer un portail numérique recensant les divers outils de participation citoyenne afin d'inciter les pouvoirs locaux à y recourir		
Enveloppe budgétaire : 400.000 €	Projet porté par le Ministre : Christophe COLLIGNON	Organisme(s) compétent(s) : SPW Intérieur et Action sociale
Le projet vise à développer un portail numérique à destination des citoyens, des agents et des élus. Il proposera une information sur les dispositifs de démocratie participative, claire, centralisée, complète et régulièrement mise à jour. Les étapes du projet sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none">▪ Réalisation du portail ;▪ Définition et élaboration du contenu ;▪ Organisation de l'alimentation et des mises à jour.		

Projet 309 : Soutenir financièrement les budgets participatifs		
Enveloppe budgétaire : 3.600.000 €	Projet porté par le Ministre : Christophe COLLIGNON	Organisme(s) compétent(s) : SPW Intérieur et Action sociale
Le projet vise à soutenir le développement des initiatives participatives au niveau local par des incitants financiers. Ce soutien financier consistera à octroyer une quote-part régionale par habitant à la commune, pour autant que celle-ci investisse également dans la mise en œuvre de budgets participatifs. Les montants régionaux visent ainsi à impulser une véritable culture des budgets participatifs au niveau local.		



Axe 6 : Soutenir la reconstruction et la résilience des territoires sinistrés

En quelques chiffres

Nombre de projets	10
Budget	737.706.000 €

Les pluies exceptionnelles qui se sont abattues, les 13, 14, 15 et 16 juillet, sur notre Région sont à l'origine de crues et d'inondations historiques qui ont frappé la Wallonie de plein fouet. Les dégâts qu'elles ont causés sont considérables. Les dégâts humains tout d'abord, et les dégâts matériels ensuite.

Au regard des conséquences de ces inondations, les défis relatifs aux dégâts engendrés par les inondations lors des prochaines semaines seront à nouveau extrêmement importants. Il convient d'apporter des réponses rapides, efficaces et structurées afin de répondre aux questions complexes, qui requièrent des interventions immédiates dans différentes compétences de la Wallonie : logement, gestion des déchets, sanitaire, social, économique, aménagement du territoire, économie, planification territoriale, ...

De manière générale, il s'agira d'assurer pour la Wallonie la gestion transversale des conséquences des inondations, y compris les relations avec les différents niveaux de pouvoirs, structures et institutions qui sont parties prenantes de la gestion de la reconstruction et qui devront travailler ensemble dans de nombreuses communes.

Il convient enfin de s'assurer que la reconstruction et les investissements soient également adaptés aux défis climatiques et aux risques accrus d'inondations et de sécheresses pour rendre nos territoires plus résilients.

L'axe est composé des objectifs stratégiques suivants :

6.1. Reconstruire un cadre de vie de qualité, fonctionnel, sain, attractif, durable	262.340.000 €
6.2. Diminuer les risques par la prévention	475.366.000€

6.1. Reconstruire un cadre de vie de qualité, fonctionnel sain, attractif, durable

Budget 262.340.000 €

Les besoins qui remontent des Pouvoirs locaux ainsi que du travail accompli au sein de la Cellule d'appui du Fédéral confirment la nécessité de poursuivre les efforts, en termes de rétablissement rapide du cadre de vie des zones sinistrées, en visant les finalités suivantes :

- Autonomisation, retour la vie normale ;
- Effacement des plaies du traumatisme ;
- Suppression des stigmates des territoires et redéveloppement des activités ;
- Reprise du fonctionnement normal des institutions.

Cet objectif stratégique est composé des objectifs opérationnels suivants :

6.1.1. Enlever les déchets	7.000.000 €
6.1.2. Réparer les infrastructures publiques et reconstruire le bâti	185.200.000 €
6.1.3. Aider les ménages à se chauffer	30.000.000 €
6.1.4. Stimuler le secteur de la construction pour faire face aux besoins	25.140.000 €
6.1.5. Soutenir, faciliter et accélérer la reconstruction	15.000.000 €

6.1.1. Enlever les déchets

Budget	7.000.000 €
--------	-------------

Malgré un travail conséquent effectué dès le lendemain des inondations, un travail important reste à mener en termes d'évacuation des déchets sur le terrain, le long des voies d'eau, des déchets entreposés (A601, notamment) ainsi que de l'évacuation des terres.

Le projet qui permettra d'atteindre cet objectif opérationnel est présenté ci-après.

Programme 310 : Déchets et pollutions		
Enveloppe budgétaire : 7.000.000 €	Projet porté par le Ministre : Céline TELLIER	Organisme(s) compétent(s) :
Ce programme fait référence aux différents projets visant à gérer les déchets et les sols pollués aux hydrocarbures suite aux inondations de juillet 2021. L'objectif est d'assurer une gestion optimale des déchets et des pollutions en conciliant protection de l'environnement, limitation des coûts et des temps de traitement.		

6.1.2. Réparer les infrastructures publiques et reconstruire le bâti

Budget	185.200.000 €
--------	---------------

De nombreuses infrastructures régionales et quelques bâtiments régionaux (IFAPME, Forem, Awap...) ont été fortement impactés par les inondations de juillet 2021.

Il s'indique de les remettre en état, en prenant les dispositions nécessaires pour se prémunir de prochaines inondations.

L'ensemble des programmes/projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Programme 311 : Voiries, tunnels, voies hydrauliques, bassins d'orage		
Enveloppe budgétaire : 177.500.000 €	Projet porté par le Ministre : Philippe HENRY	Organisme(s) compétent(s) : SPW MI
Ce projet consiste en la reconstruction des infrastructures régionales touchées par les inondations de juillet 2021 : routes (RS et RNS), ouvrages d'art (ponts et tunnels), bassins d'orage et voies navigables.		

Programme 312 : Remise en état des infrastructures de l'IFAPME, des Centres de compétences et du FOREM suite aux inondations		
Enveloppe budgétaire : 4.300.000 €	Projet porté par le Ministre : Willy BORSUS et Christie MORREALE	Organisme(s) compétent(s) : FOREM et IFAPME
Ce projet consiste en la remise en état de plusieurs centres de formations : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Remise en état du site de Verviers du Centre IFAPME Liège-Huy-Verviers ASBL ▪ Remise en état des infrastructures du Forem ▪ Remise en état des infrastructures des Centres de compétence 		

Projet 313 : Patrimoine-Centre de conservation et d'étude		
Enveloppe budgétaire : 3.400.000 €	Projet porté par le Ministre : Valérie DE BUE	Organisme(s) compétent(s) : AWaP
Le Centre de Conservation et d'Etude (CCE) de l'AWaP accueille une grande partie du matériel archéologique issu des fouilles réalisées en Wallonie ces 30 dernières années. Ces « réserves archéologiques » rassemblent des collections étudiées et restaurées, dont les pièces partent régulièrement en exposition. Considérant les dégâts subis par le CCE de Saint-Servais durant les inondations des 14-15 et 24-25 juillet, l'AWaP se retrouvant donc sans dépôt archéologique central. Une implantation doit être trouvée. A ce stade, une location est envisagée pour rencontrer le besoin immédiat.		

6.1.3. Aider les ménages à se chauffer

Budget	30.000.000 €
--------	--------------

Les dégâts sur les habitations suite aux inondations de juillet sont importants. Les installations de chauffage des sinistrés sont en général à remplacer (chaudières à mazout situées dans les caves, notamment). Les cuves à mazout dans les caves ont conduit à de nombreuses pollutions.

Afin de permettre aux ménages de passer l'hiver dans les meilleures conditions possibles, là où les logements sont encore habitables et pour atténuer la facture énergétique des ménages sinistrés lors des inondations de juillet 2021, il est nécessaire de soutenir les sinistrés dans la recherche de solutions de chauffage.

Le projet qui permettra d'atteindre cet objectif opérationnel est présenté ci-après.

Projet 314 : Mesures énergie et chauffage		
Enveloppe budgétaire : 30.000.000 €	Projet porté par le Ministre : Philippe HENRY	Organisme(s) compétent(s) : RESA, ORES, SPW TLPE, guichets de l'énergie, certificateurs PEB, CPAS
<p>La présente fiche se concentre sur les mesures court terme visant spécifiquement à soutenir les GRD dans les travaux de reconstruction des réseaux et à permettre aux sinistrés de passer l'hiver dans les meilleures conditions possibles dans les logements qui sont encore habitables. Pour ce faire, des mesures sont prises afin de suspendre les coupures et concernant les recharges et la désactivation des compteurs à budget. De plus, plusieurs mesures visant à atténuer la facture énergétique des ménages sinistrés : une aide est octroyée aux ménages sinistrés sur leur facture de régularisation d'électricité, et pour les dépenses énergétiques. Des mesures d'accompagnement et de conseil de l'ensemble des sinistrés sont également prévues : tout d'abord un marché public sera lancé afin de mobiliser des certificateurs, disponibles pour conseiller les sinistrés sur les solutions techniques à mettre en œuvre pour résoudre les problèmes de chauffage et les guider de manière plus globale dans la reconstruction de leur logement. Ensuite, une enveloppe sera destinée à augmenter les budgets des guichets de l'énergie situés dans ou à proximité des zones sinistrées afin de mobiliser rapidement un plus grand nombre de conseillers pour accompagner la population dans l'évaluation des dégâts, dans l'accès aux primes MEBAR (pour les ménages à bas revenus) et dans les démarches administratives.</p>		

6.1.4. Stimuler le secteur de la construction pour faire face aux besoins

Budget	25.140.000 €
--------	--------------

Le secteur de la construction manque cruellement de main d'œuvre. La quasi-totalité des métiers sont considérés comme en pénurie, ou critiques.

Faisant suite aux terribles inondations qui ont frappé la Wallonie en juillet dernier, ce sont près de 40 000 immeubles qui doivent désormais être restaurés ou reconstruits auxquels s'ajoutent les commerces et entreprises et les infrastructures telles que les bâtiments publics, les routes, les ponts ou les berges de cours d'eau. Les besoins de main d'œuvre vont donc être colossaux.

La problématique de la pénurie de main d'œuvre dans le secteur de la construction est en effet aujourd'hui, encore plus qu'hier, une réalité alors qu'il s'agit d'un secteur crucial au regard notamment des enjeux énergétiques, climatiques, économiques et sociaux. De nombreuses actions sont déjà mises en œuvre par les pouvoirs publics et le secteur privé pour attirer les candidats vers ces métiers présentant une gamme de compétences et de débouchés très diversifiés.

Il s'avère nécessaire de mettre en œuvre des mesures complémentaires pour permettre à ces entreprises de trouver des candidats à l'emploi et permettre aux travaux de reconstruction des zones sinistrées de se dérouler le plus rapidement possible.

Le projet qui permettra d'atteindre cet objectif opérationnel est présenté ci-après.

Projet 315 : Des solutions à la pénurie de main d'œuvre dans le secteur de la construction (prime à la formation)		
Enveloppe budgétaire :	Projet porté par le Ministre :	Organisme(s) compétent(s) :
25.140.000 €	Christie MORREALE et Willy BORSUS	FOREM, IFAPME
Le projet consiste en l'ensemble des mesures suivantes :		
<ul style="list-style-type: none">▪ Octroyer une prime pilote à la formation : « Plan de reconstruction » de 2.000 € aux DE (Forem)▪ Octroyer une prime pilote à la formation : « Plan de reconstruction » de 2.000 € aux apprenants en formation en alternance à l'IFAPME (IFAPME)▪ Suivre les apprenants IFAPME pendant 3 ans pour accorder la prime de 2000 EUR▪ Octroyer un « Chèque permis de conduire » pour tous les DE et apprenants qui s'inscrivent dans une formation participant à la dynamique du plan de reconstruction▪ Octroyer un « Chèque permis de conduire » pour tous les DE et apprenants qui s'inscrivent dans une formation participant à la dynamique du plan de reconstruction▪ Financer des actions genre dans le cadre de l'intégration des femmes dans le secteur de la construction▪ Cofinancer avec le secteur de la construction une campagne de promotion des métiers de la construction		

6.1.5. Soutenir, faciliter et accélérer la reconstruction

Budget	15.000.000 €
--------	--------------

La réhabilitation et la reconstruction nécessitent une mobilisation de nombreux services de la Région wallonne. Il convient de mettre à disposition des solutions afin de répondre aux besoins urgents et importants en matière de RH.

Le projet qui permettra d'atteindre cet objectif opérationnel est présenté ci-après.

Projet 316 : Inondations du mois de juillet 2021 -Mesures urgentes concernant les besoins RH		
Enveloppe budgétaire :	Projet porté par le Ministre :	Organisme(s) compétent(s) :
15.000.000 €	Valérie DE BUE	SPW Secrétariat général
Les intempéries et inondations qui ont frappé la Wallonie en juillet 2021 demandent une mobilisation tactique, technique et stratégique immédiate des nombreux services de la Région wallonne. Dans ce cadre, et après un premier travail d'inventaire des besoins en matière de personnel, il convient de mettre à disposition des solutions afin de répondre aux besoins urgents en matière de RH. Trois pistes doivent être successivement mises en œuvre pour pouvoir faire face aux défis qui se présentent, à savoir les mutations temporaires de personnel, le recours à des marchés et enfin l'engagement d'agents contractuels pour besoins exceptionnels et temporaires.		

6.2. Diminuer les risques par la prévention

Budget	475.366.000€
--------	--------------

Il s'avère nécessaire de tirer les enseignements de la crise pour modifier les réglementations et la gestion des politiques régionales afin de prévenir les risques futurs (gestion de crise, gestion hydraulique, politiques d'aménagement, changement climatique, ...). Il est également nécessaire de prendre les mesures pour limiter le changement climatique et s'adapter à ses impacts dans une optique de gestion à long terme.

Cet objectif stratégique est composé des objectifs opérationnels suivants :

6.2.1. Analyser les risques et diagnostiquer le territoire	10.000.000 €
6.2.2. Sécuriser les cours d'eau	465.366.000 €

6.2.1. Analyser les risques et diagnostiquer le territoire

Budget	10.000.000 €
--------	--------------

Les inondations sont liées au réchauffement climatique et la Région doit prendre des mesures pour limiter ce changement dans une optique de gestion à long terme.

Il convient également de pouvoir rapidement identifier les zones potentiellement à risque et de planifier la reconstruction, de manière durable.

L'ensemble des programmes/projets qui permettront d'atteindre cet objectif opérationnel sont présentés ci-après.

Projet 317 : Etude prévention risques climatiques et sanitaires, dont les inondations		
Enveloppe budgétaire :	Projet porté par le Ministre :	Organisme(s) compétent(s) :
5.000.000 €	Philippe HENRY et Céline TELLIER	AWAC
<p>Les inondations sont liées au dérèglement climatique et la Région doit prendre des mesures pour limiter ces risques et d'autres dans une optique de gestion à long terme.</p> <p>Le projet a pour triple objectif de : 1) scénariser des épisodes climatiques extrêmes futurs (pluie, sécheresse, canicule, ...) dus aux changements climatiques, leurs conséquences sur les vallées les plus impactées, notamment par les inondations, au niveau wallon, 2) d'évaluer les impacts sur le territoire et les activités humaines et 3) d'identifier les domaines particuliers qui nécessitent des mesures de prévention et de protection dans le cadre de la reconstruction.</p> <p>Le premier volet consiste à initier une étude qui répond à l'ensemble de ces considérations. Le second consiste en un renforcement des capacités administratives pour assurer la réalisation des actions concrètes.</p> <p>Le Ministre de l'Aménagement du Territoire veillera à avoir une concertation avec les Ministres concernés en fonction de leurs compétences.</p>		

Programme 318 : "Master Plans"

Enveloppe budgétaire : 5.000.000 €	Projet porté par le Ministre : Willy BORSUS et Christophe COLLIGNON	Organisme(s) compétent(s) : SPW TLPE
<p>Au-delà de la nécessaire compréhension des phénomènes rencontrés, la reconstruction des territoires sinistrés nécessite elle aussi le soutien du Gouvernement Wallon. Dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, le Gouvernement wallon a initié plusieurs marchés de services, chacun concernant un volet spécifique.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Le premier concerne le bassin de la Vesdre, particulièrement touché, qui nécessite une réflexion à l'échelle du bassin versant. Il vise la réalisation d'un « schéma stratégique multidisciplinaire du bassin de la Vesdre ».▪ Le deuxième, à l'échelle des quartiers, mené en coordination avec les précédents, vise l'élaboration de programmes spécifiques de (re)développement de 8-10 quartiers durables.▪ Le troisième, à l'échelle communale, est axé sur la réhabilitation et la reconstruction. Toutes les démarches liées nécessitent des compétences techniques et une disponibilité dont ne disposent pas les communes touchées. Deux mesures sont prises : Le Gouvernement entend d'une part proposer aux communes les plus sinistrées un soutien par la mise à disposition des services d'urbanistes. D'autre part, il lancera l'élaboration de deux référentiels d'encadrement des permis, l'un applicable en zone inondable et l'autre visant une meilleure prise en compte de la gestion des eaux pluviales sur tout le territoire. L'objectif est, à terme, de disposer de guides de bonnes pratiques utiles à tout un chacun.		

6.2.2. Sécuriser les cours d'eau

Budget	465.366.000 €
--------	---------------

Depuis les inondations, les différents pouvoirs publics concernés (gestionnaires de cours d'eau, gestionnaires de voiries, Communes...) gèrent sans relâche les problèmes rencontrés dans le lit mineur des cours d'eau afin de limiter leur aggravation et de protéger les habitants ayant déjà subis de lourdes pertes.

La sécurité des biens et des personnes est une priorité absolue et des mesures sont quotidiennement prises pour que la situation revienne le plus rapidement possible à la normale. Cela est toutefois subordonné à la mobilisation d'importants moyens humains et financiers et nécessitera beaucoup de temps.

La reconstruction sera faite de manière adéquate en tenant compte des risques futurs.

Le programme qui permettra d'atteindre cet objectif opérationnel est présenté ci-après.

Programme 319 : Berges		
Enveloppe budgétaire :	Projet porté par le Ministre :	Organisme(s) compétent(s) :
465.366.000 €	Céline TELLIER	SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
<p>Afin de pouvoir mieux prévenir les risques futurs d'inondations, il est envisagé de reconstruire certaines parties de cours d'eau non navigables de la manière la plus résiliente en se basant sur les résultats des modélisations hydrauliques. Dans l'attente des résultats de ces études (résultats attendus en août 2022), les parties pour lesquelles le profil du cours est satisfaisant pourront être reconstruites.</p> <p>Ce programme comprend les projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Mesures de reconstruction des berges non navigables ;▪ Mesures urgentes à mettre en œuvre pour assurer l'entretien et la réparation des cours d'eau non navigables suite aux inondations du mois de juillet 2021.		

Lexique

ACER	Alliance Climat-Emploi-Rénovation
Actions « Kids & Teens »	Actions menées en réponse aux besoins structurels des centres de compétence en matière de sensibilisation et d'information à destination des jeunes.
ADL	Agence de Développement Local
AdN	Agence du Numérique
AEI	Agence pour l'Entreprise et l'Innovation
Agent EPOC	Agent « Écoute, Première Orientation, Conseil »
Agoria Wallonie	Fédération des entreprises de l'industrie technologique, notamment dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (ICT), en région Wallonne.
AIS	Agence Immobilière Sociale
ALE	Agence Locale pour l'Emploi
Alternativ'ES Wallonia	Stratégie wallonne pour l'économie sociale.
APAQ-W	Agence Wallonne pour la Promotion d'Une Agriculture de Qualité
APE	Aide à la promotion de l'emploi
APL	Association de Promotion du Logement
Articles 60 et 61	Articles de la loi organique des CPAS permettant à une personne éloignée du marché du travail de trouver un emploi.
AVIQ	Agence pour une Vie de Qualité
AWAC	Agence wallonne de l'Air et du Climat
AWaP	Agence wallonne du Patrimoine
AWEX	Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers.
BBZ	« Budget base zéro » Une des pistes de relance de la Wallonie post-confinement qui a pour objectif d'améliorer la gestion publique des dépenses et implique que toutes les dépenses et les recettes doivent être justifiées par leur utilité et leur pertinence.
BHNS	Bus à Haut Niveau de Service
BIM	Bénéficiaires de l'intervention majorée.
CarboneFaST	Diagnostic (évaluation/quantification) des stocks de carbone dans les sols agricoles, forestiers et urbains.
Casimire	Application informatique en ligne nommée propre au secteur des MIRE.
CCP	Certificat de compétence professionnelle
CCSAD	Centre de Coordination de l'Aide et des Soins à Domicile
CCTB	Cahier des Charges Type-Bâtiments
CdM	Cités des métiers
CdN	Conseil du Numérique
CEFA	Centre d'Éducation et de Formation en Alternance
CEHD ASBL	Centre d'études en habitat durable de Wallonie
Centre PEREX	Centre « PERmanence d'EXploitation » Le centre surveille et gère le trafic du réseau routier et autoroutier wallon.
CET	Centre d'Enfouissement Technique
CGT	Commissariat général au tourisme

Chapitre (association)	XII	Chapitre de la loi organique des CPAS prévoyant la possibilité, pour les CPAS, de former une association avec un ou plusieurs autres CPAS, avec d'autres pouvoirs publics et/ou avec des personnes morales autres que celles qui ont un but lucratif, en vue de réaliser une des tâches confiées aux CPAS par cette même loi.
Circular Wallonia		Stratégie de déploiement de l'économie circulaire en Wallonie.
CISP		Centre d'insertion socioprofessionnelle
Cluster TWEED		Cluster « Technologie Wallonne Energie - Environnement et Développement durable » Organisation wallonne rassemblant les entreprises, acteurs de la recherche et partenaires publics du secteur de l'énergie durable.
CMI		Cellules mobiles d'intervention
COIB		Comité olympique et interfédéral belge
ConcertES		Plateforme de concertation des organisations représentatives de l'économie sociale en Belgique francophone.
Connect Region	Giga	Projet visant à faire de la Wallonie un territoire connecté performant en respect des objectifs européens notamment par une amélioration de la couverture des réseaux de télécommunications.
COS		Carbone Organique du Sol
CPAS		Centre Public d'Action Sociale
CPF		Centre de Planning Familial
CRa		Centre de Recherche agréé
CRA-W		Centre wallon de Recherches agronomiques
CRM		Customer Relationship Management Outil de gestion de la relation client
CRWASS		Code réglementaire wallon de l'action sociale et de la santé
CSS		Centre de service social
CVDC		Consortium de validation des compétences
CWaPE		Commission wallonne pour l'énergie
CWEHF		Conseil wallon pour l'égalité entre les hommes et les femmes
CWHD		Code wallon de l'habitation durable
DAS		Domaines d'Activités Stratégiques
DECIDE		Outil « Diagnostic Energie-Climat Des Exploitations agricoles en Wallonie »
DEEE		Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
DIS		Domaine d'Innovation Stratégiques
Dispositif Welbio		Fonds public wallon dédié aux sciences de la vie : recherche fondamentale autour de thématiques comme la biologie du cancer ou les maladies neurologiques et dans le secteur industriel comme levier pour des projets à l'industrie et au secteur de l'innovation.
DMC		Consommation intérieure de matières
DMI		Demande directe en matières
DPC		Département de la Police et des Contrôles
DPR		Déclaration de politique régionale.
DSD		Département du Sol et des Déchets du SPW
DW4AI		Programme régional DigitalWallonia4.ai (intelligence artificielle).
EES		Entreprise d'économie sociale
EPN		Espace public numérique
EQAVET		Cadre européen de l'assurance qualité pour l'enseignement et la formation professionnelle
ERC		European Research Council

ETP	Equivalent temps plein
ETS	Emission Trading System
EVRAS	Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle
FAST (vision)	Vision « Fluidité Accessibilité Sécurité Santé Transfert modal » Vision de la mobilité wallonne à 2030.
FCE/COEN	Filière de formation de Chef d'Entreprise et de Coordination et Encadrement
FLE	Français Langue Etrangère
FLW	Fonds du Logement de Wallonie
FMP	Famille monoparentale
FMT	Formation en milieu de travail
FOREM	Service public wallon de l'Emploi et de la Formation professionnelle
FRIC	Fonds régional pour les investissements communaux
FRR	Facilité pour la Reprise et la Résilience Plan de relance initié par l'Union européenne destiné à soutenir les réformes et investissements des pays membres. Aussi appelée la « Facilité ».
FWA	Fixed wireless access
FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles
GAL	Groupe d'action locale
Gaz MP	Gaz moyenne pression
Géothermie	L'énergie géothermique est une énergie emmagasinée sous forme de chaleur sous la surface de la terre.
GES	Gaz à effet de serre
GRD	Gestionnaire de réseau de distribution (énergie)
G UW	Get up Wallonia Initiative ayant eu pour objectif de mobiliser l'intelligence collective pour inscrire la Wallonie dans la relance mais aussi, permettre à la société dans son ensemble de s'exprimer et d'orienter la Wallonie de demain.
HHMI	Howard Hughes Medical Institute
Housing first/Housing led	Projet pour lutter contre le sans-abrisme
IA	Intelligence artificielle
IDE	Intercommunale de développement économique
IFAPME	Institut wallon de Formation en Alternance
INAH	Institute of Analytics for Health
Infopôle Cluster TIC	Réseau wallon des acteurs du numérique
IoT	Internet of Things, en français « Internet des objets » (IdO)
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
MAEC	Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
MAN	Réseaux MAN : Metropolitan Area Network Réseaux urbains
MdE	Maison de l'Emploi
MEBAR	MENage à BAs Revenu Mesure prévoyant l'octroi d'une subvention aux ménages à revenu modeste et à bas revenu en vue de les encourager à effectuer des travaux leur permettant de réaliser des économies d'énergie ou d'utiliser l'énergie de manière rationnelle dans leur habitation.
MIRE	Mission régionale pour l'emploi
MISIP	Mise en situation professionnelle

Mobipôle	Lieu où les divers modes de transport se rencontrent, afin de favoriser leur utilisation combinée.
MP	Marché public
Multitel	Centre de recherche agréé en Réseaux & télécoms, Photonique appliquée, IoT & systèmes embarqués, Intelligence artificielle, Certification ferroviaire.
NEET	Not in Education, Employment or Training Jeunes qui ne sont ni en emploi, ni aux études ou en formation.
NEXT	NEXT-Economie circulaire est un programme de promotion et de soutien de l'économie circulaire.
Numeria	Numeria regroupe les offres de formations proposées par les centres de formation Technofutur TIC, Technifutur, TechnoCité, Technobel, mais aussi celles du Forem, de Cepeggra, du Cefora et de Talenteo.
OAD	Outil d'Aide à la Décision
Objectif opérationnel	Trajet mis en œuvre pour atteindre un objectif stratégique via un ensemble coordonné de projets.
Objectif stratégique	Principales ambitions que la Wallonie s'engage à atteindre via un ensemble coordonné d'objectifs opérationnels.
OGD	Open government data
OIP	Organisme d'intérêt public
ONE	Office National de l'Enfance
OPEX	Dépenses d'exploitation (de l'anglais OPerational EXpenditure) sont les charges courantes pour exploiter un produit, une entreprise, ou un système.
OTLAV	Orientation tout au long de la vie Réseau OTLAV mis en place avec pour mission de réfléchir à un dispositif unique « d'orientation tout au long de la vie ».
PACE	Plan Air-Climat-Energie Ce plan vise à décrire de manière intégrée les actions menées dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques, ainsi qu'en faveur de la diminution de notre consommation d'énergie.
PAE	Parc d'activité économique
PCDR	Programme Communal de Développement Rural
PIIEC / IPCEI	Projet Important d'Intérêt européen Commun / Important Projects of Common European Interest
PIVOT	Partage de l'Information pour la Valorisation de l'Offre Touristique Base de données mutualisant l'information touristique wallonne.
Plan Bio 2030	Plan de développement de la production biologique à l'horizon 2030.
Plan ENVieS	Plan wallon environnement-santé Plan visant à étudier et limiter les risques environnementaux sur la santé humaine.
PME	Petites et moyennes entreprises
PMV	Panneaux à messages variables
PNRR	Plan National de Reprise et de Résilience Déclinaison nationale de la Facilité pour la Reprise et la Résilience européenne.
POC	Proof of concept Validation concrète dans la mise en place d'un projet nouveau.
PRW	Plan de Relance de Wallonie Plan issu de la mutualisation de trois programmes d'actions (Get up Wallonia, Plan wallon de Transition et FRR).

PSOP	Plan de sortie de la pauvreté. Plan succédant au Plan de lutte contre la pauvreté, approuvé en 2015.
PWD-R	Plan wallon Déchets-Ressources Stratégie wallonne en matière de déchets, orientée par la vision que le déchet doit aujourd'hui constituer une ressource.
PWT	Plan wallon de Transition Plan de transition sociale, écologique et économique wallonne issu de la DPR 2019.
RDI	Recherche, Développement et Innovation
REGAL	Plan REGAL Plan de Réduction du Gaspillage Alimentaire en Wallonie
Renowatt	Projet pilote de rénovation énergétique de bâtiments publics
REQUASUD	Réseau de laboratoires wallons qui mesure la qualité du milieu et la qualité des produits agricole et agroalimentaire.
Réseau MT	Réseau moyenne tension
ReUse	Traitement et la réutilisation des eaux usées (ReUt en français).
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
RIS3	Stratégies nationales/régionales d'innovation pour une spécialisation intelligente
RND ASBL	Ressources Naturelles Développement (ASBL)
SAACE	Structure d'accompagnement à l'autocréation d'emploi
SAFA	Service d'Aide aux Familles et aux Aînés
SAMI	Service d'Analyse des Milieux Intérieurs
SAR	Site à réaménager
SCMR	Salle de consommation à moindre risque pour usagers de drogue.
SF	Smart Farming Utilisation de technologies dans la production et la distribution de produits agricoles, ainsi que dans la régulation des approvisionnements en intrants (eau, engrais, énergie, etc.).
Sherwoodisation	Processus de décrochage de masse par lequel des populations sortent des circuits d'aide institutionnalisée, vivent en dehors des écrans radars de la sécurité sociale et qu'il devient de plus en plus difficile de toucher
SIRW	Société régionale d'Investissement de Wallonie
SLSP	Société de Logement de Service Public
Smart grid	Réseaux intelligents Réseaux d'énergie qui cherchent à ajuster au mieux l'offre et la demande d'énergie en temps réel grâce à des outils informatiques.
Smart Region	Projet Smart Region issu de la stratégie Digital Wallonia. Il agit comme un cadre d'appui en vue du renforcement de la cohérence, de l'accélération et de la visibilité des projets « smart cities » menés à l'échelle des villes.
Socopro	Collège des Producteurs
SOFICO	Société de Financement Complémentaire des infrastructures
Sofinex	Société de financement de l'exportation et de l'internationalisation des entreprises wallonnes (groupe SOWALFIN).
Soft skills	Compétences « comportementales » telles que la fiabilité, la créativité, l'autonomie, la gestion du stress et du temps, l'esprit d'équipe, la communication et les attitudes professionnelles.
SOGEPA	Société wallonne de gestion et de participations
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des PME
SPAD	Services de soins psychiatriques pour Patients résidant à Domicile

SPAQuE	Société publique d'aide à la qualité de l'environnement
SPW	Service public de Wallonie
STE(A)M	Sciences, Technology, Engineering, Arts, Mathematics
STEP	Station d'épuration
SWCS	Société Wallonne du Crédit Social
SWL	Société Wallonne du Logement
THD	Très haut débit
THR	Données à Très Haute Résolution
TIM (Décret)	Décret « Talents, Impulsion Mobilisation » Réforme visant à améliorer l'accès des personnes à l'emploi en Wallonie.
TOTEM (outil)	Tool to Optimise the Total Environmental impact of Materials. <i>Outil</i> pour évaluer la performance environnementale des bâtiments.
TPE	Très petite entreprise
Trilogiport	Infrastructure multimodale le long du canal Albert développée par le port autonome de Liège afin de participer au redéploiement économique de la région liégeoise.
TZCLD	Territoires zéro chômeur de longue durée
UAP	Unité d'administration publique
Upskills Wallonia	Stratégie visant à compléter les actions de transformation numérique des entreprises par un volet développement de compétences.
UREBA (dispositif)	Dispositif « Rénovation énergétique des bâtiments » Subventions destinées à soutenir les personnes de droit public (communes, provinces, CPAS et zones de police) et les organismes non commerciaux qui veulent réduire la consommation énergétique de leurs bâtiments.
Vélo cargo	Vélo spécifiquement conçu pour le transport de fret volumineux ou des personnes, particulièrement des enfants.
VESTA/HESTA	Dispositifs visant le développement d'entreprises d'économie sociale dans le secteur immobilier.
VIB	Vlaams Instituut voor Biotechnologie
VUCA	Environnement dit « VUCA » se dit d'un environnement volatile, incertain, complexe et ambigu.
W.alter	Partenaire financier de l'économie sociale et coopérative en Wallonie.
WaCy 3	3 ^{ème} appel à projets du plan Wallonie Cyclable
WalEnergie	Dispositif de soutien à la décarbonation des entreprises (industrielles) wallonnes.
WAPPS (plan)	Plan wallon de prévention et de promotion de la santé
WBFIN (Décret)	Décret portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes (UAP).
WBI	Wallonie-Bruxelles International
WBT	Wallonie Belgique Tourisme
WCA	Wallonie, Compétences d'avenir
WCP « Emploi-Formation »	Point de contact wallon « Emploi-Formation »
Weight in motion	Mécanisme de pesage et contrôle des charges aux essieux des camions.
WEP	Walloon Economic Program
ZAE	Zone d'activités économiques
ZIT	Zone inondable temporaire